

Groupe Helvetia

**Rapport
de gestion
2012****Contact**

Groupe Helvetia
Investor Relations
Case postale, CH-9001 Saint-Gall
Téléphone +41 58 280 54 49
Fax +41 58 280 55 89
www.helvetia.com

helvetia 

Votre assureur suisse.

helvetia **La solidarité est la meilleure assurance au monde**

Différents pays européens constituent le marché sur lequel le groupe Helvetia exerce son activité. Malgré la diversité culturelle, on peut affirmer avec certitude que le principe de fonctionnement d'une société est partout identique. C'est le lien social entre les différentes personnes, leurs besoins et intentions qui est interconnecté en un dense réseau. Que ce soit en Suisse, en Allemagne, en Italie, en Autriche ou en France – cette interconnexion porte chaque individu. Jamais encore le monde n'a été aussi interconnecté qu'aujourd'hui et, en même temps, il n'a jamais été aussi essentiel d'accorder une juste place à l'individu et à la liberté personnelle.

Dans le secteur de l'assurance, l'interconnexion s'exprime à travers la solidarité. C'est elle qui permet de supporter les risques collectivement. L'idée est qu'un grand nombre de personnes se regroupent au sein d'une assurance afin de réduire le risque supporté par chacun et d'obtenir de l'aide en cas de coup dur.

Le Groupe Helvetia a édifié sa performance du marché sur la solidarité de ses clients. Le présent rapport annuel traite de cette interconnexion solidaire naturelle.

Tables des matières

| | | | |
|----|---------------------------------------|-----|---|
| 4 | Lettre aux actionnaires | | Marche des affaires |
| 6 | Gros plan sur: la solidarité | 62 | Résultat du Groupe |
| | Profil d'entreprise | 64 | Domaines d'activité |
| | | 65 | Affaires de placement |
| | | 67 | Unités d'affaires |
| 10 | Conseil d'administration | 80 | Informations pour l'investisseur |
| 14 | Comité de direction | | Rapport financier |
| 18 | Stratégie du Groupe | | |
| 23 | La marque Helvetia | 88 | Comptes annuels consolidés du Groupe Helvetia |
| 24 | Structure du Groupe | 205 | Comptes annuels de l'Helvetia Holding SA |
| 25 | Marchés nationaux | | |
| 28 | Domaines d'activité | 216 | Embedded Value |
| 30 | Gestion des risques et des placements | | |
| 34 | Conduite responsable de l'entreprise | 220 | Service |
| | Gouvernance | | |
| 42 | Conduite et contrôle de l'entreprise | | |
| 53 | Rapport de rémunération | | |

Profil

Le Groupe Helvetia, dont le siège se trouve en Suisse, s'est affirmé en plus d'un siècle et demi comme un groupe d'assurance florissant, présent à l'échelle internationale. Outre le marché domestique suisse, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Italie et la France représentent ses principaux marchés régionaux. L'Helvetia intervient dans l'assurance vie, non-vie ainsi que dans la réassurance et, forte d'un effectif de quelque 5 200 collaborateurs et collaboratrices, offre ses services à plus de 2,7 millions de clients. Elle a réalisé un volume d'affaires de plus de CHF 7,0 milliards au cours de l'exercice 2012. Les actions nominatives de l'Helvetia Holding SA sont cotées à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange).

Ambition

L'ambition du Groupe Helvetia consiste à renforcer durablement son portefeuille d'affaires clés sur les marchés d'activité où le Groupe est déjà présent. Nous voulons faire partie des prestataires leaders sur le marché domestique suisse. Nous allons renforcer successivement notre position sur les marchés nationaux Italie, Allemagne, Espagne, Autriche et France et étendre continuellement notre part de marché. Pour cela, nous accordons de l'importance à une diversification géographique judicieuse et à un juste équilibre entre les affaires non-vie à fort revenu, les affaires de prévoyance à forte croissance et les affaires de réassurance cycliques. à forte croissance et les affaires de réassurance cycliques.

| | 2012 | 2011 | Variation | Plus d'info. à la page |
|---|----------|-----------|-----------|------------------------|
| L'action Helvetia Holding SA | | | | |
| Résultat du Groupe par action pour l'exercice en CHF | 38.1 | 32.7 | 16.6% | ► 159 |
| Capitaux propres consolidé par action en CHF | 441.3 | 392.0 | 12.6% | ► 92 |
| Cours de l'action nominative à la date du bilan Helvetia en CHF | 346.5 | 295.0 | 17.5% | ► 80 |
| Capitalisation boursière à la date du bilan en millions de CHF | 2998.2 | 2552.6 | 17.5% | ► 43 |
| Actions émises en unités | 8652 875 | 8 652 875 | | ► 155 |

| en millions de CHF | Monnaie du Groupe | | | |
|--------------------------|-------------------|--------|--------|------|
| Volume d'affaires | | | | |
| Primes brutes vie | 4201.4 | 4258.6 | -1.3% | ► 64 |
| Dépôts vie | 149.8 | 261.2 | -42.7% | ► 64 |
| Primes brutes non-vie | 2412.4 | 2431.8 | -0.8% | ► 64 |
| Réassurance active | 214.9 | 220.5 | -2.5% | ► 75 |
| Volume d'affaires | 6978.5 | 7172.1 | -2.7% | ► 62 |

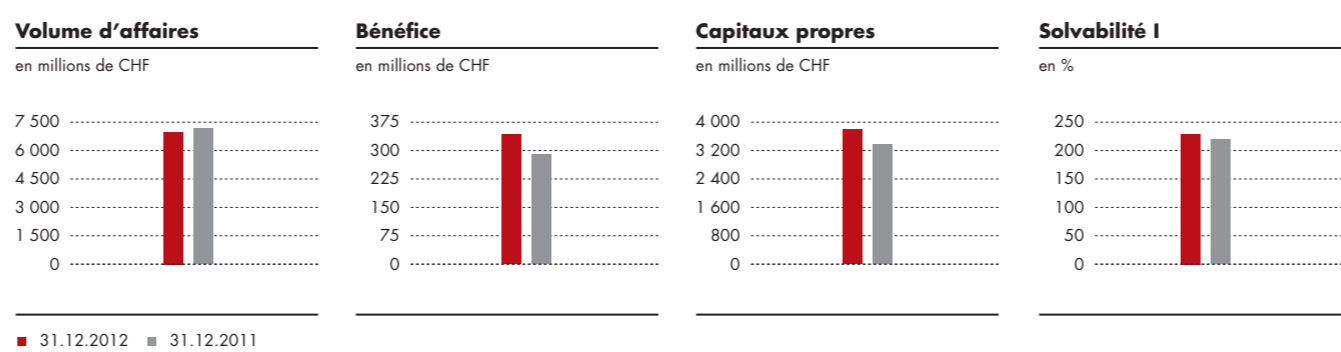
| | | | | |
|--|--------|-------|--------|-------|
| Résultat | | | | |
| Résultat vie | 139.5 | 155.2 | -10.1% | ► 64 |
| Résultat non-vie | 180.6 | 135.5 | 33.4% | ► 64 |
| Résultat autres activités | 22.1 | -0.8 | - | ► 65 |
| Résultat du Groupe sur la période après impôts | 342.2 | 289.9 | 18.0% | ► 62 |
| Résultat des placements de capitaux | 1315.3 | 832.9 | 57.9% | ► 128 |
| dont résultat des placements financiers et immeubles du Groupe | 1177.8 | 878.4 | 34.1% | ► 66 |

| | | | | |
|--|---------|---------|-------|-------|
| Chiffres clés du bilan | | | | |
| Capitaux propres consolidé (sans titres préférentiels) | 3800.3 | 3377.9 | 12.5% | ► 63 |
| Provisions pour contrats d'assurance et d'investissement (net) | 32786.4 | 30125.5 | 8.8% | ► 145 |
| Placement de capitaux | 37733.2 | 34839.0 | 8.3% | ► 66 |
| dont placements financiers et immeubles du Groupe | 35729.2 | 32978.0 | 8.3% | - |

| | | | | |
|---|--------|--------|--|------|
| Ratios | | | | |
| Rendement des capitaux propres ¹ | 9.2% | 8.6% | | ► 22 |
| Degré de couverture non-vie | 142.0% | 132.9% | | - |
| Ratio combiné (brut) | 91.0% | 94.3% | | - |
| Ratio combiné (net) | 93.5% | 95.6% | | ► 65 |
| Rendement direct | 2.8% | 2.9% | | ► 66 |
| Performance de placement | 5.5% | 3.6% | | ► 66 |
| Solvabilité I | 229% | 221% | | ► 62 |

| | | | | |
|--|------|------|------|------|
| Collaboratrices et collaborateurs | | | | |
| Groupe Helvetia | 5215 | 4909 | 6.2% | ► 37 |
| dont Suisse | 2500 | 2477 | 0.9% | ► 37 |

¹ Basé sur le résultat obtenu pour les actions (prise en compte, par le biais du compte de résultat, des intérêts sur les titres préférentiels), divisé par le capital-actions moyen (capitaux propres avant titres préférentiels).



Mentions légales

Le rapport de gestion 2012 du Groupe Helvetia est disponible en français, en allemand et en anglais.

Editeur

Groupe Helvetia, Saint-Gall

Réalisation

YJOO Communications AG, Saint-Gall

Traduction

RRD, Francfort/Main

Photos

Conseil d'administration, Comité de direction:
Klaus Andorfer, Zurich
Prof. Franz Schultheis:
Leo Boesinger, Saint-Gall

Lithographie et impression

Schwabe AG, Bâle

Copyright © 2013 by Groupe Helvetia, Saint-Gall

Le texte original allemand du rapport de gestion fait foi.

Exercice 2012

La capacité bénéficiaire du Groupe Helvetia est convaincante. Le résultat annuel a progressé de 18,0% par rapport à l'exercice précédent. Le bilan de l'Helvetia est extrêmement robuste également. Elle a réussi à maîtriser avec brio les exigences d'un environnement de marché toujours hostile et tire profit de sa solide assise financière pour poursuivre sa croissance en Europe.

Croissance des bénéfices

Page 62

L'Helvetia a livré un résultat annuel de très bonne facture, s'établissant à CHF 342,2 millions. L'assise financière du Groupe est toujours très solide, avec une Solvabilité I de 229%. Au regard des succès opérationnels et stratégiques, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, au titre de l'exercice 2012, la distribution d'un dividende de CHF 17.00, correspondant à une quote-part de distribution de 44%.

Bénéfices

+18%

Solide portefeuille d'affaires

Page 28

Le volume d'affaires a quasiment pu être maintenu malgré des conditions de marché difficiles. Avec un très bon ratio combiné de 93,5%, le résultat des affaires non-vie se révèle particulièrement convaincant; les affaires vie continuent quant à elles d'obtenir des marges stables entre le produit courant et les garanties d'intérêt moyennes. Même les marchés étrangers affichent à nouveau un résultat sensiblement haussier après l'atonie de l'exercice précédent.

Ratio combiné

93,5%

Des rachats couronnés de succès

Page 18

Plusieurs acquisitions ont même été réalisées par l'Helvetia en 2012. La reprise du portefeuille transport de Groupama permettra, à l'avenir, de faire d'Helvetia un solide numéro 2 sur le marché français du transport. L'accord de distribution conclu avec Banco di Desio en Italie a été prolongé de dix ans, étendu aux affaires non-vie ainsi qu'à d'autres banques partenaires. La reprise des assurances SEV sur le marché domestique renforce les affaires vie individuelle et donne accès à un nouveau segment de clientèle.

Forte impulsion de croissance en 2013

CHF 240 millions

Belle performance des placements de capitaux

Page 66

Le portefeuille de placement de l'Helvetia a livré, malgré la persistance de l'environnement de faibles taux, des produits courants stables de 2,8%. Les entrées de capitaux ont pu être investies à un taux attractif de 2,6%, la diversification et la structure de risque du portefeuille ayant été prises en considération à cet égard. Grâce à l'évolution heureuse du marché, la performance globale des placements devance nettement celle de l'an passé et s'établit pour la première fois depuis quelques années au-dessus de 5%.

Performance des placements

5,5%



Erich Walser

Président du Conseil
d'administration

Stefan Locker

Président du Comité de
direction

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes ravis de pouvoir vous annoncer une nouvelle fois cette année un solide résultat de gestion. Avec un bénéfice annuel de CHF 342,2 millions, l'Helvetia a réalisé en 2012 une croissance de son résultat de 18,0% par rapport à l'exercice précédent. En raison de l'environnement de marché européen durablement hostile, cette performance est réjouissante et illustre la bonne qualité du portefeuille ainsi que la robuste marche des affaires de notre société. Le volume des primes, s'établissant à CHF 7,0 milliards, est resté quasiment inchangé par rapport à l'année précédente: les affaires non-vie se sont distinguées par une très bonne capacité bénéficiaire et les affaires vie ont continué de faire montre – malgré l'environnement actuel de taux très faibles – de marges stables entre le produit courant et les garanties d'intérêt moyennes. Outre le marché domestique suisse, toujours très porteur, nos marchés étrangers ont également signé un résultat sensiblement supérieur à celui du millésime précédent. Le marché national allemand, après une perte essuyée l'an passé, a notamment déjà renoué avec une dynamique haussière grâce à la mise en œuvre de mesures majeures visant à l'amélioration de la rentabilité.

S'agissant des affaires de placement, l'excellente qualité de nos investissements, la diversification systématique du portefeuille ainsi que la politique ciblée de couverture ont une nouvelle fois porté leurs fruits. Porté par l'évolution positive des marchés au deuxième semestre, notre groupe a livré un très bon résultat de placements, à CHF 1 177,8 millions, sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent. La réserve d'évaluation inhérente aux placements de capitaux s'est dans le même temps encore un peu plus étoffée et partant, notre assise en termes de capitaux propres également.

Le solide ratio de Solvabilité I, à 229%, est le reflet direct de cette judicieuse structure de capitaux propres. Même aux termes du Test suisse de solvabilité, le nouveau régime de solvabilité suisse, l'Helvetia peut se targuer d'une confortable assise financière. En raison de la volatilité élevée intrinsèque de ce chiffre clé, la couverture peut toutefois être assujettie à de plus fortes fluctuations. La fourchette de variation du Groupe Helvetia est comprise 150 et 200%, des niveaux très élevés.

Sur la base de cette très réjouissante évolution globale, une distribution de dividendes de CHF 17.00 par action, supérieure à celle de l'année passée, est proposée à l'Assemblée générale. Grâce à une quote-part de distribution de 44%, vous profitez directement en votre qualité d'actionnaire de notre société de la bonne marche des affaires.

Notre Groupe s'enorgueillit également d'avancées stratégiques par rapport à l'année dernière. En France, l'Helvetia a été promue à une solide 2^e place du marché de l'assurance transport grâce à la reprise du portefeuille transport de Groupama. L'accord de distribution, toujours en vigueur, conclu avec Banco di Desio en Italie a été prolongé de dix ans et étendu aux affaires non-vie. La part dévolue à Chiara Vita a été relevée à cette occasion de 70% à 100% et une participation majoritaire de 51% dans Chiara Assicurazioni a été prise. En Suisse, la reprise de la coopérative d'assurances SEV a consolidé les affaires vie individuelle, de même qu'elle a offert un accès à un nouveau segment de clientèle. Grâce à ces nouvelles acquisitions, l'Helvetia a souligné sa dynamique de croissance et montré qu'il est possible de continuer à générer une croissance rentable à long terme sur les marchés existants.

La création de valeur, la satisfaction client et la rentabilité constituent les pierres angulaires du succès de chaque entreprise cotée. La particularité de l'activité d'assurance réside dans le fait que notre création de valeur repose dans le même temps sur le principe fondamental de la solidarité. Cet équilibre entre solidarité envers le client d'une part et bénéfices de l'actionnaire d'autre part peut parfois être ressenti comme une tension. Nous, à l'Helvetia, accordons une grande importance au fait d'assumer pleinement notre responsabilité entrepreneuriale et sociétale et de nous inscrire durablement sur la voie de la réussite grâce à un subtil équilibre. Vous pouvez obtenir davantage de détails à ce sujet dans le présent rapport de gestion. C'est tout à fait dans cet esprit-là que nous souhaitons une fois de plus saisir l'opportunité de remercier tous nos clients, collaborateurs et actionnaires pour la confiance et le soutien qu'ils nous témoignent.

**Erich Walser**

Président du Conseil d'administration

**Stefan Locker**

Président du Comité de direction

La solidarité est la meilleure assurance au monde

L'activité d'assurance, tiraillée entre le principe de solidarité et la responsabilité entrepreneuriale, se consacre à la création de valeur. La solidarité n'est à cet égard pas une fin en soi mais plutôt une mutualisation des risques individuels. Cependant, comment le principe de solidarité d'une assurance se manifeste-t-il et quelle est la plus-value ainsi générée? Le Prof. Dr Franz Schultheis, professeur titulaire de sociologie à l'Université de Saint-Gall, envisage ci-après la solidarité sous plusieurs angles.



Prof. Dr. Franz Schultheis,
professeur de sociologie

Helvetia: Professeur Schultheis, quel est le rapport entre solidarité et société?

Franz Schultheis: Comment la société est-elle seulement possible? Depuis Thomas Hobbes, «l'homme est un loup pour l'homme». L'être humain serait en fin de compte son propre ennemi en raison de son égoïsme.

Comment est-il alors possible que les humains puissent cohabiter plus ou moins pacifiquement?

Schultheis: Ce phénomène est rendu possible par l'existence d'un lien social, tout aussi puissant que l'instinct de survie. Les humains éprouvent le besoin social de se réunir en communauté et de se prêter mutuellement assistance. La société n'est possible que grâce à l'existence de cette solidarité.

A quel niveau les liens sociaux interviennent-ils dans le domaine de l'assurance?

Schultheis: C'est l'éventualité d'être touché une fois à titre personnel qui sensibilise les êtres humains à la solidarité. Et une assurance représente l'une des formes de manifestation de la solidarité. Elle renforce les liens sociaux unissant les humains et ne fonctionne que par interaction: on paye des primes d'assurance en sachant qu'on pourra en profiter en cas de sinistre. Mais celui qui ne fait que prendre sans rien donner agit sans solidarité.

Vous évoquez l'abus qui n'est pas compatible avec le principe de solidarité.

Schultheis: Souvenons-nous de la maxime éthique de Kant: «Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux aussi vouloir que cette maxime devienne une loi universelle.» Il est condamnable de tromper une assurance et se persuader que cela ne cause de tort à personne. En effet, si tout le monde était abusé, le principe éprouvé de l'activité d'assurance ne fonctionnerait plus.

Malgré la solidarité à la base de l'activité d'assurance, une entreprise doit toujours veiller à la création de valeur.

Schultheis: La réflexion et l'action d'une assurance doivent être guidées par une logique économique et les fonds qui lui sont confiés gérés avec prudence. Elle doit à cet égard établir un rapport sain entre les entrées et les sorties mais tout en visant dans le même temps une juste préévaluation entre les différents groupes cibles. Il s'agit en quelque sorte d'un double mandat. L'as-

surance est présente pour le client particulier en le déchargeant de ses soucis. Par la même occasion, elle a des engagements envers tous les clients, tous les investisseurs et la société. En ce sens, elle incarne le rapport de force existant entre le principe de solidarité et l'esprit entrepreneurial. Tant qu'il y a un équilibre entre une pensée orientée vers le profit et les intérêts des assurés, on ne peut pas s'y opposer. Si l'orientation en faveur du profit venait toutefois à prendre le dessus, cela serait discutable d'un point de vue éthique.

La création de valeur et la solidarité sont de ce fait des opposés qui s'excluent mutuellement. A quoi ressemble la valeur ajoutée pour les clients?
Schultheis: Sous l'angle de la solidarité, la question de la valeur ajoutée est secondaire. Il est compréhensible qu'une assurance ait besoin de réserves. Des conflits décisionnels peuvent en résulter. L'entrepreneuriat est cependant nécessaire à divers égards s'agissant d'une assurance, ne serait-ce que pour la question d'un investissement durable des cotisations. Ce point doit toutefois toujours être secondaire par rapport au mandat de prestations pour le bien commun et les intérêts des assurés. La sécurité n'est pas une «marchandise» comme une autre, mais plutôt un bien public.

Vous faites référence à la responsabilité éthique.
Schultheis: Une compagnie d'assurance doit également agir de manière éthique. Elle ne traite pas avec des machines mais avec des destinées humaines.

Des destins qui concernent tout d'abord un individu. Les notions de solidarité et l'individualisme s'opposent-elles?

Schultheis: Il s'agit toujours de trouver l'équilibre entre ces deux aspirations. L'individualisme, peut-être même l'égoïsme, semble opposé à l'action solidaire. Pourtant, afin d'évoluer justement vers le statut d'individu, autrement dit pour survivre après la naissance, l'homme a essentiellement besoin de la solidarité des autres. La première expérience humaine est à cet égard la solidarité, sans quoi l'individualisme ne pourrait même pas s'exprimer.



«La possibilité d'être directement concerné, rend les personnes solidaires.»

Qu'est-ce que cela signifie-t-il transposé à l'activité d'assurance?

Schultheis: La solidarité permet de se prémunir au mieux contre les aléas de la vie. Du point de vue historique, les assurances sont de ce fait une fantastique invention: il est possible d'assurer quasiment tout ce qui peut être évalué comme un risque.

Ce qui se révèle également nécessaire puisque les risques auxquels nous sommes exposés s'avèrent considérables.

Schultheis: Chaque individu est lui-même en permanence exposé à une diversité de risques. Nous vivons dans une société à risques multiples. Chacun d'entre nous peut essuyer d'une minute à l'autre une grande perte financière ou personnelle.

Où voyez-vous ici l'esprit de solidarité?

Schultheis: Dans le fait que des personnes se tiennent côte à côte et qu'elles surmontent une situation ensemble. Ce qui repose sur de nombreuses épaules ne peut pas opprimer une unique personne. Ce qui en revanche ne repose que sur les épaules d'une seule personne peut la briser.

«Solidarité et création de valeur ajoutée – ces deux notions ne sont-elles pas contradictoires en soi? Chaque entreprise a le devoir de créer de la valeur: pour les clients, les collaborateurs et les actionnaires. La création de valeur ajoutée implique que des valeurs financières soient établies et distribuées. En revanche, la solidarité fait plutôt référence au civisme ou à l'assistance. Pourtant les deux termes valeur ajoutée et solidarité ne s'excluent pas. Sans solidarité l'assurance ne peut bénéficier d'aucune valeur ajoutée. Et à l'inverse, la création de valeur ajoutée représente une contribution indispensable à la solidarité.»

Erich Walser

Président du Conseil d'administration

Profil d'entreprise

| | |
|----|--|
| 10 | Conseil d'administration |
| 14 | Comité de direction |
| 18 | Stratégie du groupe |
| 23 | La marque Helvetia |
| 24 | Structure du groupe |
| 25 | Marchés nationaux |
| 28 | Domaines d'activité |
| 30 | Gestion des risques et des placements |
| 34 | Conduite responsable de l'entreprise |

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Helvetia Holding SA est l'organe de direction suprême de la compagnie. Il est responsable de la haute direction et de l'orientation stratégique du groupe, nomme les membres du Comité de direction et exerce à leur égard une fonction de surveillance. Le Conseil d'administration se compose actuellement de neuf membres. Pour faire intervenir directement les connaissances spécialisées des membres du Conseil d'administration, plusieurs commissions ont été créées. Avec la commission de stratégie et de gouvernance, la commission des nominations et des rémunérations, le comité d'audit et la commission des placements et des risques, l'Helvetia dispose de quatre commissions du Conseil d'administration, qui assurent une direction et une surveillance appropriées de l'entreprise. Les commissions ont essentiellement des missions préparatoires. Lorsqu'elles disposent également de compétences décisionnelles, celles-ci sont spécifiées dans l'Annexe I du règlement d'organisation: «www.helvetia.com/en/gruppe/governance».

Elections

Les mandats des différents membres sont échelonnés de telle sorte que, chaque année, un tiers de ceux-ci est soumis à élection ou réélection. La durée du mandat de chaque membre est fixée au moment de l'élection et s'élève au maximum à trois ans. Une réélection est possible. Les élections et les réélections sont organisées individuellement.

Les mandats d'Erich Walser, de Christoph Lechner et de Herbert J. Scheidt expirent lors de l'Assemblée générale 2013. Tous trois se représentent en vue d'une réélection; le Conseil d'administration propose leur candidature à l'Assemblée générale.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la composition complète du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'Helvetia Holding SA

| | Fonction | Entrée | Elu jusqu'en | CSG | NCR | CPR | CA |
|----------------------|---|--------|--|-----|-----|-----|----|
| Erich Walser | Président | 2001 | 2013 | oo | oo | + | + |
| Doris Russi Schurter | Vice-Présidente | 2008 | 2014 | o | | | o |
| Hans-Jürg Bernet | Membre | 2006 | 2015 | | o | | oo |
| Jean-René Fournier | Membre | 2011 | 2014 | | | | o |
| Paola Ghillani | Membre | 2008 | 2014 | | o | | |
| Christoph Lechner | Membre | 2006 | 2013 | o | | o | |
| John Martin Manser | Membre | 1996 | 2015 | | o | oo | |
| Herbert J. Scheidt | Membre | 2011 | 2013 | | | o | o |
| Pierin Vincenz | Membre | 2000 | 2015 | o | | o | |
| CSG | Commission de stratégie et de gouvernance | oo | Présidence | | | | |
| NCR | Commission des rémunérations | o | Membre | | | | |
| CPR | Commission des placements et des risques | + | Peut, à sa demande, participer aux séances à titre consultatif | | | | |
| CA | Comité d'audit | | | | | | |

Conseil d'administration de l'Helvetia Holding SA



(de gauche à droite) Hans-Jürg Bernet, Doris Russi Schurter, Pierin Vincenz, Erich Walser, Jean-René Fournier



(de gauche à droite) Christoph Lechner, Herbert J. Scheidt, John Martin Manser, Paola Ghillani

Erich Walser

Lic. éc. HSG, lic. en droit
Suisse, Rehetobel, 1947

Expérience professionnelle, exercice de tâches opérationnelles de direction. Président du Conseil d'administration; diverses activités dans le secteur bancaire jusqu'en 1978; 1979 entrée à l'Helvetia: diverses fonctions dirigeantes; 1991 président du Comité de direction de l'Helvetia Assurances; 1994 président du Comité de direction du Groupe Helvetia Patria; 2001 administrateur délégué; du 12.12.2003 au 31.8.2007 – président du Conseil d'administration et CEO du Groupe Helvetia, depuis le 1.9.2007 dans sa fonction actuelle.

Mandats Notamment président de la société de soutien de l'Institut d'Economie de l'Assurance de l'Université de Saint-Gall; vice-président du CA de Huber + Suhner AG, Herisau, et six autres mandats dans les conseils d'administration de sociétés non cotées et cinq mandats de conseil de fondation.

Doris Russi Schurter

Lic. en droit, avocate (avec propre cabinet)
Suisse, Lucerne, 1956

Expérience professionnelle, exercice de tâches opérationnelles de direction jusqu'en 2005. Partenaire de KPMG Suisse, dont associée gérante de KPMG Lucerne de 1994 à 2005.

Mandats Notamment présidente du CA de gestion de Patria société coopérative, Bâle; vice-présidente (depuis le 10.12.2012) de Swissgrid SA, Laufenburg; membre du CA de la Banque cantonale de Lucerne, Lucerne, de LZ Medien Holding, Lucerne, et trois mandats de conseil de fondation; présidente de la commission d'arbitrage de la Chambre de commerce de Suisse centrale et différents engagements à l'Université et à la Haute école de Lucerne.

Hans-Jürg Bernet

Dr. éc. HSG
Suisse, Saint-Gall, 1949

Expérience professionnelle, exercice de tâches opérationnelles de direction 1977 entrée à la Zurich Assurances, différentes fonctions de direction, notamment: 1993 membre du comité de direction de Zurich Suisse, 2001 – 2005 CEO Zurich Suisse, 2001 – 2004 membre de la direction élargie de ZFS Group; 2002 – 2005 vice-président de l'ASA (Association Suisse d'Assurances); 2001 – 2005 président et vice-président de l'Institut d'Economie de l'assurance.

Mandats Notamment administrateur de la Banque cantonale de Saint-Gall et de SWICA Organisation de santé, et quatre mandats de conseil d'administration dans des sociétés non cotées et deux mandats de conseil de fondation.

Jean-René Fournier

Lic. éc. publ. de l'Université de Fribourg
Suisse, Sion, 1957

Expérience professionnelle, exercice de tâches opérationnelles de direction Postes de cadre chez UBS; 1997–2009 Conseiller d'Etat du canton du Valais; depuis 2007 Conseiller des Etats du canton du Valais; depuis 2011 président de la Commission des finances du Conseil des Etats.

Mandats Notamment membre du Conseil d'administration de Patria société coopérative; membre du Conseil d'administration des Forces motrices de Gouggra SA, Sierre, et de Grande Dixence SA, Sion; Senior Advisor de Credit Suisse SA; membre du Conseil d'administration de l'Union suisse des arts et métiers et président de l'Union valaisanne des arts et métiers.

Paola Ghillani

Pharmacienne
Suisse, Bulle, et
Italienne, Collecchio, 1963

Expérience professionnelle, exercice de tâches opérationnelles de direction A travaillé pour Ciba/Novartis en tant que Consumer Health Analyst et Product Manager, et pour le Benelux en tant que Marketing Director; International Marketing Director chez Bernafon International Ltd.; CEO de la Fondation Max Havelaar (Suisse) de 1999 à 2005; aujourd'hui propriétaire de sa propre société dans le domaine de la planification stratégique et du conseil en gestion, Zurich.

Mandats Notamment membre du Comité international de la Croix-Rouge; membre de l'administration de la Fédération des coopératives Migros; Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA et de Transitec SA; différents engagements en qualité de membre de comités d'experts pour les fonds de placement durables.

Christoph Lechner

Prof. Dr. éc.
Suisse et allemand, Hettlingen, 1967

Expérience professionnelle, exercice de tâches opérationnelles de direction 1987–1995 Deutsche Bank dans différentes fonctions, notamment: Corporate Banking et assistant de la direction (Allemagne); Corporate Finance (Singapour); 1995–2004 Université de Saint-Gall, doctorat et doctorat d'Etat, professeur invité aux Etats-Unis (Wharton et Connecticut) ainsi qu'en Amérique du Sud (IAE Argentine); depuis 2004 professeur de management stratégique à l'Université de Saint-Gall et président de la direction de l'Institut de management (IfB).

Mandats Notamment membre du CA de la société Hügli Holding AG, Steinach.

John Martin Manser

MBA; conseil financier
Suisse, Riehen, 1947

Expérience professionnelle, exercice de tâches opérationnelles de direction Commercial Banking en Suisse, en Grande-Bretagne et au Brésil; 1981 trésorier de la filiale brésilienne du groupe Ciba-Geigy; 1988 – 1990 directeur des finances et 1990 – 1996 trésorier de Ciba-Geigy SA, Bâle (maison mère); 1996 – 2007 responsable du Novartis Group Treasury: Novartis International AG, Bâle.

Mandats Notamment membre du CA de l'Union Bancaire Privée, Genève; membre de la commission de placement de l'Université de Bâle.

Herbert J. Scheidt

Diplôme de commerce et masters des Universités de Sussex et de New York Suisse et allemand, Zurich, 1951

Expérience professionnelle, exercice de tâches opérationnelles de direction Différentes fonctions de cadre au sein de Deutsche Bank à Essen, Francfort, New York, Milan et Genève; 1999 – 2000 directeur de la division Private Banking International et à partir de 2001 Chief Executive Officer de Deutsche Bank (Suisse) SA; 2002 – 2011 CEO du groupe Vontobel; depuis mai 2011 président des conseils d'administration de Vontobel Holding SA et de la Banque Vontobel SA, Zurich.

Mandats Notamment président de l'Association de Banques Suisses Commerciales et de Gestion (BCG); membre du Conseil d'administration de SIX Group AG, Zurich; vice-président du Conseil d'administration de HERO AG, Lenzbourg; membre du Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers et membre du Comité directeur de Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik; membre du comité directeur de la chambre de commerce Allemagne-Suisse (Handelskammer Deutschland – Schweiz) et membre du comité directeur de la chambre de commerce de Zurich.

Pierin Vincenz

Dr. éc. HSG
Suisse, Teufen, 1956

Expérience professionnelle, exercice de tâches opérationnelles de direction 1979 – 1982 Société Fiduciaire Suisse, Saint-Gall; 1986 – 1990 Société de Banque Suisse Global Treasury, DG Zurich, et vice-directeur Swiss Bank Corporation O'Conner Services L.P. Chicago; 1991 – 1996 Hunter Douglas, Lucerne, vice-président et trésorier; depuis 1996 Groupe Raiffeisen, Saint-Gall: membre du comité de direction et directeur du département Finance; depuis 1999 président de la Direction du Groupe Raiffeisen, Saint-Gall.

Mandats Notamment membre du comité du CA de l'Association suisse des banquiers, Bâle; président du CA du Groupe Aduno, Glattbrugg; président du CA de Notenstein banque privée SA, Saint-Gall; président du CA de la Banque des Lettres de Gage d'Etablissements suisses de Crédit hypothécaire, Zurich; membre du CA de SIX Group AG, Zurich; président du CA de Plozza Vini SA, Brusio; président du CA du Schweizerisches Institut für Banken und Finanzen de l'Université de Saint-Gall; membre du comité de direction de l'association Pflegekinder-Aktion Schweiz et cinq mandats de conseil de fondation.

Secrétaire du Conseil d'administration:
Christophe Niquille, Dr. éc. HSG

Comité de direction

Organe suprême de direction des affaires du Groupe Helvetia, le Comité de direction applique la stratégie adoptée par le Conseil d'administration. La structure organisationnelle du management s'articule, d'une part, autour de la chaîne de création de valeur et, d'autre part, autour de la gestion des unités commerciales. Des fonctions importantes telles que la conduite du domaine des finances, les affaires de placement, la réassurance du groupe et des aspects de la gestion des risques et du personnel sont centralisées, ce qui facilite l'exploitation commune des connaissances et des ressources. La structure de direction fondée sur des responsabilités fonctionnelles internationales est extrêmement efficace. Elle permet de prendre rapidement des décisions, améliore la transparence et évite les doublons.

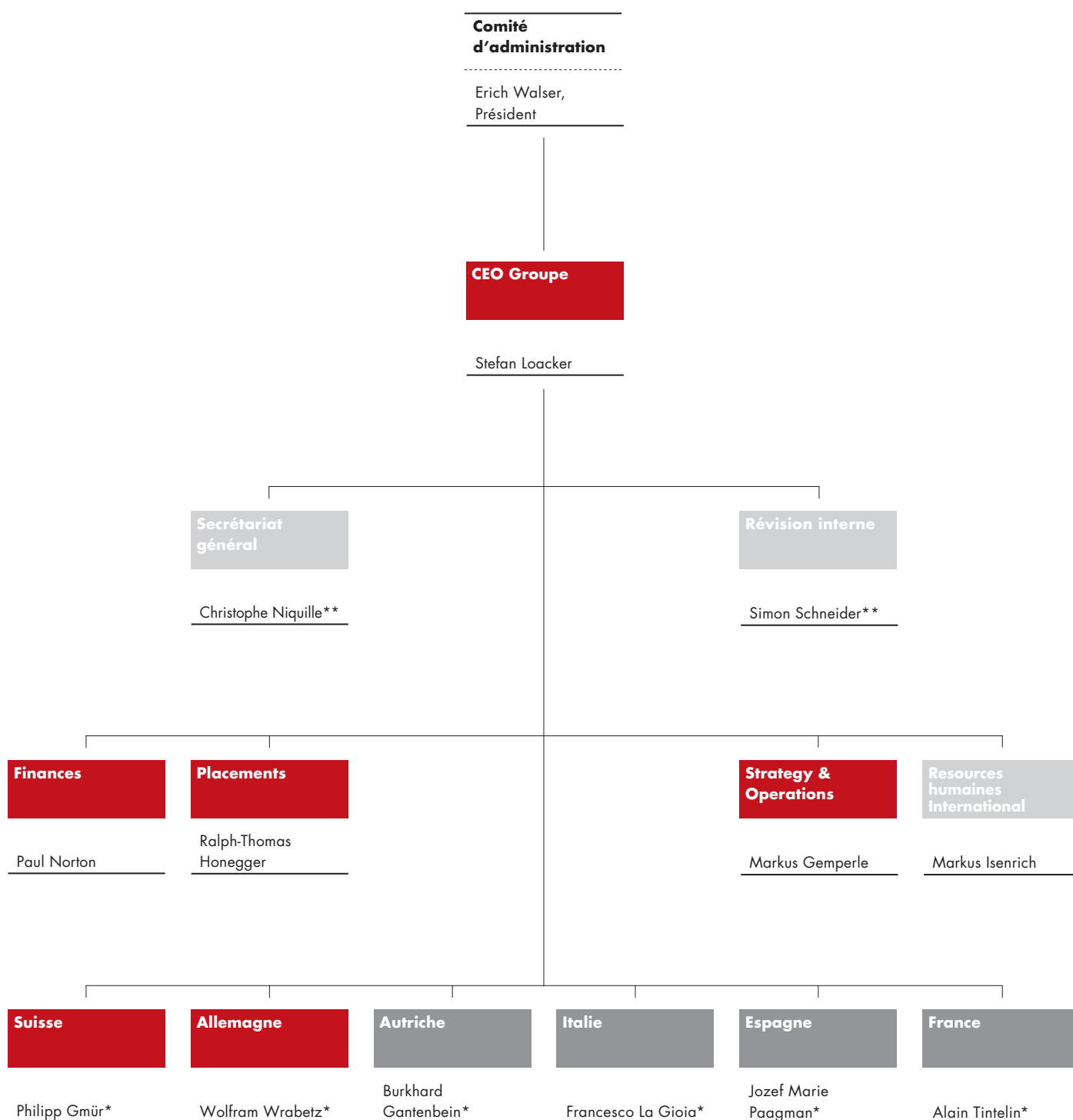
Aucune modification n'est à signaler durant l'exercice 2012 sous revue au niveau du Comité de direction du groupe.

Changements dans les sociétés nationales

Les Comités de direction des marchés nationaux se sont également distingués au cours de l'exercice sous revue par un degré élevé de continuité. La progression la plus importante a été mesurée en France, où la réunion de l'Helvetia France existante et du portefeuille français de l'ex Groupama Transport a permis de renforcer notre organe de direction. Au 1.1.2013, les personnes suivantes ont rejoint le Comité de direction France: Pierre-François Breuneval, responsable opérations et informatique (ancien responsable du domaine informatique chez Groupama Transport) ainsi que Vincent Perrau, responsable évaluation actuarielle (auparavant responsable des affaires internationales chez Groupama Transport). Le 1.12.2012 déjà, Vincent Letac a été élu au poste de CEO adjoint du Comité de direction de l'Helvetia France. Il succédera à Alain Tintelin au poste de CEO de l'Helvetia France au 1.7.2013. Vincent Letac a exercé des fonctions au sein de Groupama depuis 1998, dernièrement en tant que responsable de la division marine et transport de Gan Eurocourtage. Alain Tintelin, CEO en exercice avec succès depuis

1993, dirigera encore l'Helvetia durant la première phase d'intégration de Groupama.

Rolf Kuhn, membre du comité directeur et responsable du domaine non-vie de l'Helvetia Autriche, a quitté l'Autriche en septembre 2012 pour revenir au siège principal du Groupe Helvetia à Saint-Gall. Il sera chargé, dans le domaine «Strategy and Operations», de la mise en œuvre de projets internationaux d'assurance des sinistres et les accidents. Thomas Neusiedler, expert en assurance âgé de 39 ans, l'a remplacé en tant que membre du Comité de direction et responsable du domaine de marché sinistres/accidents. Thomas Neusiedler exerce depuis 13 ans dans le secteur de l'assurance. Au cours des quatre dernières années, il était membre du Comité de direction pour le domaine évaluation actuarielle sinistres/accidents chez Zurich Assurance en Autriche.



■ Membres du Comité de direction du Groupe

■ Fonctions de soutien

* Présidents des marchés nationaux

** Fonctions subordonnées au président du Conseil d'administration

Etat: mi-mars 2013

Le Comité de direction du Groupe Helvetia



(de gauche à droite) Paul Norton,
Stefan Locker, Markus Gemperle



(de gauche à droite) Wolfram Wrabetz,
Philipp Gmür, Ralph-Thomas Honegger

Stefan Locker

Lic. éc. HSG, Maîtrise sc. soc. éc., WU Vienne
Autrichien, Speicher, 1969
Président du Comité de direction du Groupe
Helvetia (CEO)

Activités antérieures 1994 – 1997 Rentenanstalt/
Swiss Life: collaboration à la planification du
groupe; 1997 entrée à l'Helvetia: assistant état-
major Comité de direction, Développement de
l'entreprise; état-major Comité de direction du
Groupe; 2000 responsable du Développement de
l'entreprise; membre de la direction; 2002 Der
ANKER, Vienne: directeur des Finances et de l'In-
formatique; membre du Comité de direction; 2005
Der ANKER, Vienne: Président du Comité de direc-
tion; depuis le 1.9.2007 dans sa fonction actuelle
avec différents mandats dans des sociétés affiliées
du Groupe Helvetia à l'étranger.

Mandats Notamment membre du Comité de
direction de l'Association Suisse d'Assurances,
Zurich.

Markus Gemperle

Dr. en droit HSG
Suisse, Niederteufen, 1961
Responsable Strategy & Operations (CSO)

Activités antérieures 1986 – 1988 collaborateur
juridique du service Sinistres, Helvetia Incendie,
Saint-Gall; 1988 – 1990 collaborateur scienti-
fique, Institut d'Economie de l'Assurance, Univer-
sité de Saint-Gall; 1990 entrée à l'Helvetia Assu-
rances; différentes fonctions dirigeantes dans les
affaires non-vie Suisse; 2002 responsable du
Corporate Center du Groupe Helvetia Patria;
2004 membre du Comité de direction Suisse: re-
sponsable informatique; 2006 membre du Comi-
té de direction Suisse: responsable Operation &
Partner; 2008 membre du Comité de direction
du groupe dans sa fonction actuelle avec diffé-
rents mandats dans des sociétés affiliées du
Groupe Helvetia, en Suisse et à l'étranger.

Philipp Gmür

Dr. en droit, avocat, LL.M.

Suisse, Lucerne, 1963

Président du Comité de direction de l'Helvetia Suisse

Activités antérieures 1988–1990 activités dans des tribunaux d'arrondissement, l'administration et des études d'avocat; 1991–1993 greffier au Tribunal cantonal de Lucerne; 1993 entrée à l'Helvetia: agent général à Lucerne; 2000 membre du Comité de direction Suisse: directeur de la Distribution; 2003 membre du Comité de direction du groupe dans sa fonction actuelle avec différents mandats dans des sociétés affiliées du Groupe Helvetia en Suisse.

Mandats Notamment président du comité Campaigning de l'Association Suisse d'Assurances, membre du Conseil de fondation des institutions de prévoyance de l'Helvetia Assurances; vice-président de la Fondation Helvetia Patria Jeunesse; vice-président de Swisscanto Fondation de libre passage, ainsi que de Swisscanto Supra Fondation collective des Banques cantonales (jusqu'au 31.12.2012); membre du CA Coop Protection juridique SA, Aarau; membre du CA Prevo AG, Bâle, et trois autres mandats dans les conseils d'administration de sociétés non cotées et deux mandats de conseil de fondation.

Ralph-Thomas Honegger

Dr. sc. pol.

Suisse, Arlesheim, 1959

Responsable Placements (CIO)

Activités antérieures 1987 entrée chez Patria: diverses fonctions dirigeantes, notamment: responsable Stratégie et gestion de portefeuille; 1997 membre du Comité de direction Suisse: responsable Clientèle de placement, puis Prévoyance privée; 2002 membre du Comité de direction du groupe dans sa fonction actuelle avec différents mandats dans des sociétés affiliées du Groupe Helvetia à l'étranger.

Mandats Notamment membre du Conseil de fondation des institutions de prévoyance de l'Helvetia Assurances; responsable de la commission de placement de la caisse de pension Raiffeisen; Consul général honoraire d'Autriche à Bâle; membre du

CA de Tertianum AG, Zurich; membre du CA du Groupe Allreal, Zurich.

Paul Norton

B.A. History (Université de Reading / R.-U.);

Chartered Accountant

Britannique, Zurich, 1961

Directeur des Finances du Groupe Helvetia (CFO)

Activités antérieures 1983–1992 Price Waterhouse, Londres; 1992–1994 Revisuisse Price Waterhouse, Zurich; 1994–1996 Price Waterhouse, Londres; 1996–1999 Zurich Financial Services (ZFS), Centre Solutions, Head of Transaction Tax and Accounting Europe; 1999–2002 ZFS: Head of External Reporting; 2002–2007 Winterthur Assurances: Head of Corporate Development and Capital Management; 2007: depuis le 1.7.2007 dans sa fonction actuelle; membre du Comité de direction du groupe avec différents mandats dans des sociétés affiliées du Groupe Helvetia en Suisse et à l'étranger.

Mandats Membre du Comité économie et finances de l'Association Suisse d'Assurances, Zurich.

Wolfram Wrabetz

Prof. Dr. en droit, Dipl. Betriebswirt

Allemand, Bad Soden, 1950

Président du Comité de direction de l'Helvetia Allemagne

Activités antérieures Diverses activités au sein du groupe Gerling; 1981 entrée à l'Helvetia Allemagne: diverses fonctions dirigeantes; 1995 mandataire général pour l'Allemagne et président du Comité directeur de l'Helvetia Vie et Helvetia International, Francfort-sur-le-Main; depuis 1998 dans le Groupe Helvetia, dans sa fonction actuelle.

Mandats Notamment membre du comité présidentiel et du comité clientèle privée et président du comité juridique de la Fédération nationale des assurances en Allemagne, Berlin; représentant du Gouvernement de Hesse pour le domaine des assurances; Consul général honoraire de la République d'Equateur à Francfort-sur-le-Main; président adjoint de la Chambre de commerce et d'industrie, Francfort-sur-le-Main.

Stratégie du Groupe

La stratégie Helvetia 2015+ a également fait ses preuves dans le contexte d'un environnement de marché difficile. L'Helvetia peut encore progresser eu égard aux trois piliers stratégiques centraux que sont la croissance, la rentabilité et la fidélisation des clients.

Le Groupe Helvetia offre des prestations d'assurance de grande qualité depuis plus de 150 ans. La dynamique de succès dans laquelle notre stratégie Helvetia 2015+ évolue se fonde sur l'association de différents facteurs: marchés sélectionnés, solutions d'assurance attrayantes et aspiration à une croissance durable, le tout associé à une discipline actuarielle, une conscience aiguë des coûts et une stratégie de placement prudente. Cette approche est soutenue par une assise financière solide. Les objectifs réalisés en 2012 démontrent que notre stratégie a fait ses preuves également dans un environnement de marché difficile.

Ambition stratégique

Le Groupe Helvetia a pour ambition d'enregistrer une croissance dynamique et durable sur les marchés nationaux existants, tout en préservant son portefeuille d'affaires attractif. Nous voulons continuer à être un prestataire de premier plan sur le marché domestique suisse et améliorer durablement notre position sur les marchés étrangers. La concrétisation de cette ambition repose sur la croissance organique générée par des produits innovants et le développement constant de notre rayon d'action dans la distribution. Dans nos domaines d'activité, nous recherchons activement des rachats ciblés et des coopérations stratégiques. Nous accordons toujours une grande importance au renforcement de la capacité de rendement et sommes engagés à consolider l'optimisation de la productivité des processus d'entreprise via des processus et systèmes orientés à l'échelle du Groupe.

Bilan de la stratégie 2012

Le bilan annuel de la stratégie met une nouvelle fois l'accent sur des points essentiels afin d'apprécier les nouvelles conditions de marché. Dans l'ensemble, nous sommes toutefois convaincus que le maintien de notre stratégie de croissance rentable continuera à l'avenir à générer une valeur ajoutée maximale pour les clients, les collaborateurs et les actionnaires.

Croissance

Nous voulons développer nos positions sur le marché de manière dynamique. Eu égard à la fragilité conjoncturelle au sein des marchés de l'Europe méridionale de même que l'atonie des taux en Allemagne, en Autriche et en Suisse, les opportunités de croissance rentable sont actuellement limitées. La marche des affaires de l'exercice 2012 brosse à cet égard une situation plus nuancée: une croissance positive timide dans les activités vie, une bonne dynamique dans l'assurance vie individuelle ainsi qu'une prudence volontaire conditionnée par les taux dans le domaine des produits à prime unique de la prévoyance professionnelle. Dans l'ensemble, le Groupe a réalisé un volume d'affaires qui a pu être maintenu à environ CHF 7,0 milliards. Dans le même temps, de nouvelles impulsions de croissance ont pu être initiées en 2012 via des rachats ciblés, dont les fruits ne seront visibles qu'au cours de l'exercice 2013. Avec l'achat du portefeuille d'assurance transport français de Groupama, nous avons fait un bond en avant en novembre pour nous classer numéro deux du marché de l'assurance transport français. Le quasi-triplement du volume de primes qui s'est ensuivi en France requiert l'élaboration d'une nouvelle stratégie de marché en vue d'une intégration complémentaire.

En Suisse, l'Helvetia a amélioré sa position de marché dans le domaine des assurances vie individuelle grâce à la reprise de l'activité d'assurance de la coopérative des assurances SEV. Cette opération nous ouvre l'accès au syndicat des entreprises publiques de transport (SEV Gewerkschaft des Verkehrspersonals) regroupant environ 45 000 membres et crée à cette occasion un nouveau groupe d'affinité intéressant sur le marché domestique.

En Italie, la distribution multi-channelling a pu poursuivre son développement en 2012. L'Helvetia a conclu l'acquisition de la participation minoritaire restante de 30% de la société d'assurance vie Chiara Vita et l'absorbe ainsi totalement. En outre, l'accord de distribution en vigueur depuis 2008 portant sur les assurances vie signé avec Banco di Desio a une nouvelle fois été prolongé de dix ans. L'Helvetia a par ailleurs conclu un accord relatif à l'acquisition majoritaire de l'assureur non-vie Chiara Assicurazioni via l'acquisition de parts à hauteur de 51%. A cette occasion, l'Helvetia s'offre également un accès aux affaires non-vie du réseau de distribution de Banco di Desio de même qu'aux banques partenaires régionales de Chiara Assicurazioni qui s'enorgueillit de plus de 1 100 filiales dans les régions attrayantes du nord et du centre de l'Italie. Cela nous permettra d'élargir nos accès à la clientèle et de continuer à renforcer notre position de marché en Italie.

L'environnement économique, toujours et encore en proie à des difficultés, devrait également receler de bonnes opportunités à l'avenir permettant ainsi d'étoffer notre positionnement de marché dans tous nos domaines d'activité via des acquisitions ciblées. L'Helvetia se targue d'une solide assise financière et d'une vaste expertise lui permettant de saisir des opportunités intéressantes.

Rentabilité

Nous voulons accroître durablement notre rentabilité. Malgré la prévalence d'un environnement économique en proie à des difficultés, l'Helvetia a réussi à signer un résultat annuel réjouissant, avec une hausse des bénéfices de 18,0%. Les unités étrangères d'Helvetia y ont principalement contribué – à l'aune de l'exercice précédent partiellement morose – et ont enregistré des bénéfices à nouveau sensiblement supérieurs.

Dans l'actuel environnement macroéconomique, les taux d'intérêt sans risque se situant à des étages constituent le principal défi de l'assurance vie, tandis que la récession – notamment au sein de nos marchés d'Europe méridionale – s'abat sur les affaires non-vie. L'Helvetia brave les défis via différentes mesures. Au sein des affaires vie, grâce à notre feuille de route produit («Product Roadmap»), la proportion des produits de garantie traditionnels est réduite au sein du portefeuille tandis que les ventes d'assurances de risque pures et les produits associés à des concepts de garantie modernes, également prolifiques dans un environnement de faible taux en matière de marges sur nouvelles affaires, sont intensifiées. Ces mesures s'accompagnent d'une gestion active du Backbook. Toutes ces dispositions visent à réduire les effets du faible niveau de taux sur les temps à venir, à diminuer le montant de la couverture financière nécessaire et enfin à préserver la rentabilité voire à la renforcer en fonction des opportunités.

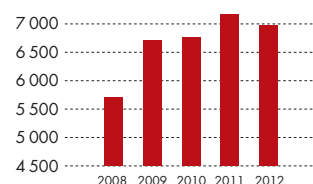
Même au sein des affaires non-vie, d'importantes mesures ont été adoptées pour stabiliser les marges dans un contexte de repli de la demande et de féroce concurrence. L'initiative «Non Life Margin Management» visant le développement à l'échelle du Groupe de méthodes actuarielles dans les affaires non-vie a par exemple été érigée au rang de fonction du Groupe. En marge de l'optimisation continue de l'évaluation actuarielle, diverses initiatives locales visant à la réduction des coûts sont actuellement en cours de mise en œuvre. Le programme d'amélioration du résultat de l'Helvetia en Allemagne a tout particulièrement porté ses fruits. Grâce à l'application intégrale d'une politique de souscription stricte, l'unité allemande s'est déjà à nouveau inscrite en territoire positif pour l'exercice 2012, après un résultat 2011 décevant.

Fidélité client

Nous voulons mieux répondre aux besoins des clients. Eu égard au difficile environnement économique, beaucoup de clients sont inquiets. De ce fait, une importance particulièrement élevée est actuellement dévolue à la fidélisation client. De nombreuses mesures sont ainsi en cours de mise en œuvre, visant la fidélisation des clients, l'acqui-

Volume d'affaires

en millions de CHF



Helvetia favorise le dialogue avec ses clients par l'intermédiaire d'un blog.



sition de nouveaux clients et la hausse du bénéfice client.

Le centre de compétence développé à l'échelle du Groupe «Customer Relationship Management» (CRM) a une nouvelle fois marqué d'importantes avancées. Le système CRM moderne est déjà déployé en Suisse et en Espagne et l'introduction sur d'autres marchés nationaux est imminente. Dans l'ensemble des marchés étrangers de l'Helvetia, la présence Internet a été unifiée et le nouveau slogan «Helvetia – Votre assureur suisse» a été introduit. Le poids grandissant que revêtent les médias sociaux est illustré à travers le blog Helvetia, qui permet une nouvelle forme de dialogue avec les clients existants et potentiels. Notre nouvelle présence Internet est décrite plus en détail au cours des pages suivantes. Le succès de nos mesures orientées vers le dialogue, la qualité et les services a également été confirmé par des sondages clients indépendants en 2012. Sur le marché italien, l'Helvetia s'est par exemple distinguée dans le secteur de l'assurance véhicules à moteur par le taux de satisfaction le plus important et l'Helvetia Autriche s'est retrouvée à trois reprises sur le podium pour ses produits à l'occasion d'une enquête client indépendante. Même en Allemagne, l'Helvetia se classe parmi les meilleurs à travers ses prestations de service d'assurances vie selon un sondage réalisé par des courtiers. Nous sommes particulièrement fiers du positionnement en tant que numéro 1 de notre nouvelle présence Internet via le magazine économique suisse «Bilanz», où notre engagement dans les médias sociaux s'est fait positivement remarquer.

Stratégie du Groupe Helvetia 2015+

Nos priorités stratégiques

Renforcer notre position sur les marchés

Nous sommes convaincus par la configuration géographique et le potentiel de croissance de notre portefeuille. Notre ambition de croissance repose sur des produits innovants, le développement systématique du réseau de distribution ainsi que sur des acquisitions et coopérations ciblées sur les marchés existants. Nous voulons notamment croître par le biais de l'extension de notre rayon d'action dans la distribution. L'interaction avec les clients par l'intermédiaire des canaux les plus divers revêt donc une grande importance. L'extension des affaires vie et de prévoyance sur les marchés étrangers sera ainsi poursuivie.

Augmenter durablement la rentabilité

Les améliorations de l'efficacité constituent la base d'une augmentation durable de la productivité. L'interaction ciblée entre les mesures locales et les mesures à l'échelle du Groupe revêt une grande importance à cet égard. Tant dans le domaine des affaires vie que des affaires non-vie, nous faisons tout notre possible pour définir et exploiter les potentiels de synergie à l'échelle du Groupe. L'optimisation financière revêt par ailleurs une très grande importance dans un environnement réglementaire en pleine mutation dans la perspective de la défense des intérêts de nos actionnaires.

Accroître les avantages pour les clients en fonction des besoins

Par Customer Relationship Management, l'Helvetia entend une connaissance approfondie des besoins de ses assurés et partenaires. Elle vise à offrir une qualité maximale et à parvenir à une fidélisation élevée des clients. L'orientation vers les clients dans tous les domaines et à tous les stades de leur vie est indispensable à cet égard. Une grande efficacité des activités de distribution et une approche ciblée des clients sont ainsi possibles. Cette dernière est soutenue par le renforcement de la marque Helvetia.

Nos initiatives stratégiques

- Développement de l'approche multi-channelling sur tous les marchés nationaux
- Mise en place progressive d'un développement de produits vie «européen»
- Poursuite d'une stratégie de F&A active

Objectifs réalisés en 2012

- Croissance organique égale ou supérieure à la moyenne du marché
- Développement marqué de l'activité de niche du transport en France (nouveau: numéro 2)
- La consolidation (30% de participation supplémentaire dans Chiara Vita) et le développement de Bancassurance NL (51% dans Chiara Assicurazioni) renforcent les ventes et le positionnement en Italie
- Acquisition des assurances SEV en Suisse avec une nouvelle approche liée aux groupes d'affinité

Perspectives 2013

- Intégration des unités nouvellement acquises et évaluation complémentaire d'acquisitions cibles
- Repositionnement de l'activité transport en France
- Renforcement de l'activité de Bancassurance en Italie dans les affaires vie et non-vie
- Mise en œuvre de l'approche liée aux groupes d'affinité par l'accès nouvellement acquis aux 45 000 membres des assurances SEV

- Industrialisation des processus commerciaux et intensification du regroupement des services informatiques à l'échelle du Groupe
- Gestion stratégique des affaires vie par le nouveau centre de compétence vie «Life Center» à l'échelle du Groupe
- Optimisation de la structure financière en fonction des exigences en matière de surveillance (Test suisse de solvabilité/Solvabilité II)

- Le programme d'amélioration du résultat en Allemagne visant à augmenter la rentabilité est en bonne voie
- Contribution au bénéfice des unités étrangères globalement relevée
- Adaptation des garanties d'intérêts et participations aux excédents de l'assurance vie à l'environnement des marchés de capitaux
- Garantie de la marge des nouvelles affaires via une gestion active du portefeuille produit

- Mise en œuvre résolue des mesures locales visant à garantir les volumes et la rentabilité
- Mise en place de l'initiative du Groupe «Non Life Margin Management» visant le développement à l'échelle du Groupe de méthodes actuarielles dans les affaires non-vie
- Augmentation de la distribution d'assurances privées pures et produits de garantie plus modernes visant à diminuer la dépendance aux taux d'intérêt et à accroître la rentabilité des activités vie
- Optimisation continue du programme de réassurance à l'échelle du Groupe

- Optimisation de l'approche CRM pour la gestion des processus de l'entreprise
- Gestion de la qualité des processus d'affaires (EFQM)
- Offensive sur le marché et concept de branding à l'échelle du Groupe

- Approche CRM du Groupe en cours de déploiement: déployée en Suisse et en Espagne
- Offensive sur le marché avec un nouveau slogan «Votre assureur suisse» et campagne publicitaire adoptée sur tous les marchés nationaux
- Nouvelle présence Internet mise en œuvre et blog Helvetia lancé en Suisse
- La «Responsabilité de l'entreprise» devient une nouvelle fonction du Groupe

- Déploiement de l'approche CRM du Groupe sur d'autres marchés étrangers
- Lancement du blog Helvetia sur d'autres marchés nationaux
- Mise en œuvre de la première étape de la stratégie «Responsabilité de l'entreprise»

Grâce à sa stratégie, Helvetia entend créer une valeur ajoutée maximale pour ses clients, collaborateurs et actionnaires.



Nos objectifs financiers

Nous mesurons le succès de notre stratégie à la lumière d'objectifs financiers à long terme, que nous appelons Ambition 2015+. Les objectifs financiers ont été fixés lors de la définition de la stratégie il y a tout juste trois ans de telle sorte que ces objectifs certes ambitieux soient tout de mêmes réalisables. Dans le contexte macroéconomique désormais plus compliqué, la réalisation des objectifs partiels individuels s'avère cependant de plus en plus difficile. Ceci est tout particulièrement vrai pour chaque mesure d'évaluation fortement corrélée à l'évolution des taux, tels que la marge sur les nouvelles affaires et le rendement des capitaux propres. Les taux des emprunts d'Etat suisses à 10 ans ont atteint 0,5% vers la fin de l'exercice 2012, soit un étiage historique, alors qu'ils s'établissaient encore à 1,7% à l'entame de la période stratégique. Cette évolution implique des rendements de capitaux propres bien plus ambitieux, notamment en raison de la hausse des capitaux propres, lesquels reflètent la valeur de marché accrue de notre portefeuille obligataire. En conséquence, il convient d'en déduire que dans l'actuel environnement atone de taux, un rendement des capitaux propres cible (ROE) d'à peine moins de 10% constitue un objectif réaliste. Dans le cadre de notre plan Ambition 2015+, nous visons cependant un rendement des capitaux propres (ROE) inchangé à moyen terme compris entre 10–12%.

Nos actionnaires peuvent participer au bénéfice d'entreprise accru ainsi qu'à la bonne assise financière du Groupe puisqu'un dividende par action de CHF 17.00, une nouvelle fois en hausse, a été proposé à l'Assemblée générale. Le dividende versé se situe, à 44%, dans la zone supérieure de la fourchette visée.

Objectifs financiers

| | Objectifs pour 2015+ | Bilan 2012 |
|---|----------------------|------------|
| Ratio combiné (non-vie) | 94%–96% | 93,5% |
| Marge des nouvelles affaires (vie) | 1,2%–1,5% | 0,9% |
| Solvabilité I | > 175% | 229% |
| Catégorie de notation | A | A |
| Rendement des capitaux propres (ROE) compte-tenu des taux d'intérêt à court terme légèrement inférieurs à 10% | 10%–12% | 9,2% |
| Quote-part de distribution ¹ | 30%–50% | 44% |
| Croissance organique supérieure au marché | | |
| Amélioration de l'efficacité des coûts | | |

¹ Proposition à l'Assemblée générale

La marque Helvetia

La marque Helvetia est le visage que l'entreprise entend offrir à l'extérieur et symbolise les valeurs qu'elle entend porter dans sa manière d'agir. Elle est son identité, qui lui permet d'être sûre de ses choix. Les promesses associées à notre marque, «précision», «fiabilité» et «équité», guident notre action au quotidien et donnent corps à la marque Helvetia.

La marque Helvetia est gérée de manière centralisée, la prospection du marché étant principalement du ressort des différentes entités nationales – dotées des connaissances nécessaires du marché local. L'Helvetia a dans l'ensemble pu continuer à développer son image de compagnie d'assurance suisse au cours des trois dernières années. Des progrès ont pu être observés sur chaque marché national, en matière de qualité et de confiance principalement.

Nouvelle approche publicitaire et de marque ciblant les notions de «personnalité» et de «partenariat»

L'Helvetia communique pour la première fois par le biais de sa nouvelle stratégie publicitaire et de marque sur une promesse de service identique pour tous les marchés. Les notions de «personnalité» et de «partenariat» sont centrales, la plus haute importance étant dévolue aux besoins des clients ainsi qu'à une collaboration basée sur la confiance avec toutes les parties prenantes. Elle promet à ses clients des solutions optimales, de la fiabilité et de l'équité. Le dialogue est au cœur de la nouvelle approche publicitaire, déclenché par des questions relatives à des actes audacieux ou des événements exaltants dans la vie de nos clients. Les réponses à ces questions sont aussi particulières que nos clients eux-mêmes, que nous soutenons dans leurs divers projets grâce à notre offre. «Quels que soient vos projets, nous sommes là pour vous.»

En 2012, la nouvelle approche a été appliquée au sein des marchés nationaux européens. La mise en œuvre sur le marché suisse aura lieu en 2013. Il vous est possible de recueillir les impressions liées à notre nouvelle campagne publicitaire sur le site Internet www.helvetia.com, à la rubrique «Stratégie». Le positionnement des

marques est soutenu par l'internationalisation de l'engagement en faveur du ski et le lancement du blog Helvetia.

Le sponsoring de l'activité ski renforce la notoriété de la marque

L'engagement sur le marché suisse depuis des années en qualité de sponsor de sports d'hiver – avant tout en tant que sponsor associatif de ski suisse et en tant que sponsor de ski nordique – a été étendu. Afin de continuer à développer également la notoriété sur ses marchés à l'étranger et de renforcer le profil d'une marque de qualité orientée vers la performance, l'Helvetia sponsorise aussi des sportifs hors de Suisse par le biais d'un sponsoring de casques. Neuf athlètes des disciplines de ski alpin, ski de fond, saut à ski et télémark, issus de quatre pays alpins, font partie de l'équipe de ski internationale Helvetia.

Le blog Helvetia affûte le profil de marque et cultive le dialogue

La nouvelle identité de la marque et la nouvelle approche publicitaire misent sur un dialogue avec les clients. Le dialogue crée la confiance, suscite de l'intérêt et jette les bases d'un partenariat solide. Le blog Helvetia a été mis sur pied pour continuer d'asseoir l'Helvetia en tant qu'organisation ouverte qui promeut le dialogue avec ses groupes cibles. Tout d'abord lancé en Suisse en 2012 (www.helvetia.ch), il sera progressivement mis en ligne également sur les marchés européens à compter de 2013. Le blog Helvetia illustre les compétences de l'entreprise et positionne l'Helvetia en tant que leader d'opinion de l'assurance. Le blog permet une entrée en matière simple et humaine dans le thème de l'assurance et de ce fait un accès à l'Helvetia, ses produits et services, orienté en fonction des besoins. Il est intégré à la stratégie de marque de l'entreprise et renforce l'identification à la marque.

La lecture du code Quick Response (code QR) au moyen de l'application smartphone correspondante redirige directement l'utilisateur vers la page d'accueil souhaitée.

<

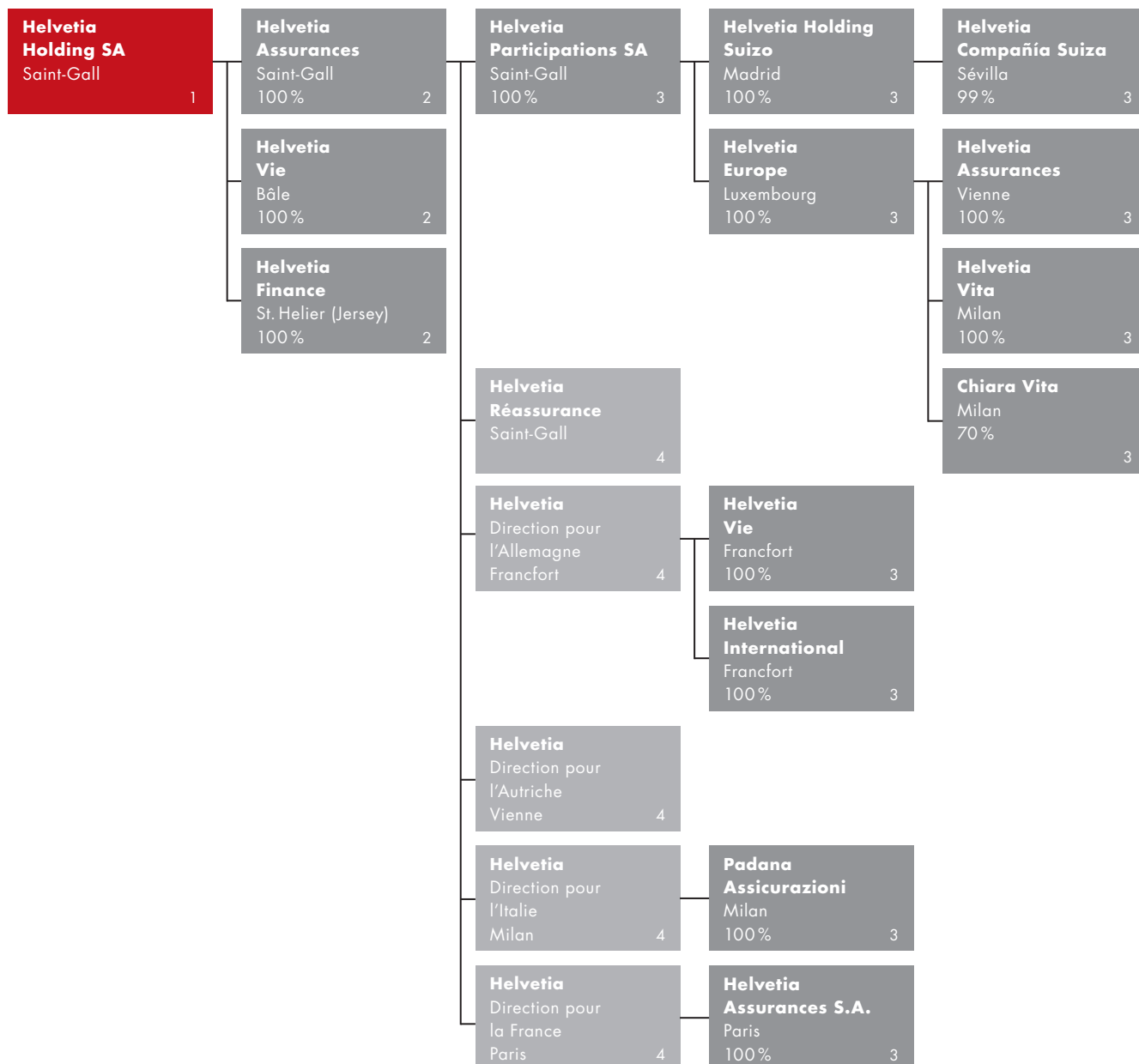


Blog Helvetia



Approche Helvetia publicitaire

Structure du Groupe



1 Helvetia Holding SA, cotée à la Bourse suisse SIX

3 Filiales détenues indirectement par l'Helvetia Holding SA

2 Filiales détenues directement par l'Helvetia Holding SA

4 Unités d'exploitation de l'Helvetia Assurances, Saint-Gall

Marchés nationaux

Suisse En tant que l'un des plus importants assureurs de Suisse, l'Helvetia détient une part de marché d'environ 10% dans les affaires vie et de plus de 5% dans les affaires non-vie. Nos prestations d'assurance sont proposées à une clientèle privée ainsi qu'à de petites et moyennes entreprises principalement via le service externe de l'entreprise. Ce vaste canal de distribution sera

complété par des partenaires de distribution renommés tels que Raiffeisen, les Banques cantonales et des courtiers. Au 4^e trimestre, l'Helvetia Suisse a finalisé avec succès la reprise du portefeuille des assurances SEV. Grâce à cette acquisition, elle renforce les affaires vie individuelle et accède à un nouveau segment de clientèle.



Allemagne Sur le marché allemand, l'Helvetia offre à sa clientèle privée et d'entreprises une large gamme de produits au sein de l'assurance dommages, accidents et vie. Les principaux canaux de distribution sont composés de 320 intermédiaires exclusifs et plusieurs milliers de courtiers indépendants. La distribution via des courtiers représente environ deux tiers des nouvelles affaires. L'en-

cadrement des intermédiaires sur site se fait via 8 directions de filiales réparties sur l'ensemble du territoire national. Pour un traitement facile et rapide des sinistres, l'Helvetia a mis en place un service sinistre professionnel et central au siège de la direction, à Francfort.



Italie L'Helvetia fait partie du top 20 sur le marché italien de l'assurance. Elle y opère en qualité d'assureur toutes branches, principalement dans les régions du nord du pays, dont le potentiel économique s'avère intéressant. Les sociétés du Groupe distribuent les produits par le biais de plus de 400 agents multiscartes et en exclusivité via les Insurance Corners dans les unités d'exploitation

de leurs partenaires en coopération, à l'instar du groupe ENI. Via l'acquisition de Chiara Assicurazioni en 2012, vraisemblablement finalisée au 1^{er} trimestre 2013, l'Helvetia pourra désormais également proposer, en marge de ses produits vie, des produits non-vie au sein du réseau existant de Banco di Desio tout comme de leurs partenaires bancaires.



Espagne En Espagne, l'Helvetia offre à ses clients une offre diversifiée d'assurances vie et non-vie. Ses clients sont essentiellement servis par le service externe de l'entreprise. Un solide quart du volume d'affaires est généré par des courtiers et intermédiaires sélectionnés. L'Helvetia fait partie de l'une des 30 principales entreprises du marché de l'assurance espagnol. Elle génère

notamment son volume d'affaires en Andalousie et Navarre. Au cours de l'actuelle période stratégique, le développement de trois autres régions importantes, la Catalogne, le Pays basque et l'agglomération de Madrid, doit se poursuivre.



Autriche En Autriche, l'Helvetia figure dans le top 12 des assureurs. Elle couvre le marché autrichien via les assurances Helvetia dans tous les secteurs des affaires vie, des dommages et des accidents. Avec la direction pour l'Autriche, elle est également représentée en qualité d'assureur transport spécialisé. Les nouvelles affaires sont générées par le propre service externe ainsi que les inter-


médiaires indépendants à concurrence approximative de 50%. Quelque 390 collaborateurs et collaboratrices de la distribution travaillent dans le suivi régional de la clientèle. Depuis 2010, le réseau de distribution est renforcé par des intermédiaires indépendants mais exclusifs. Dès le début 2012, l'Helvetia a lancé le nouveau canal de distribution des «Banques et coopérations».



France L'Helvetia est spécialisée dans l'activité d'assurance transport en France. En 2012, l'Helvetia Assurances a repris le portefeuille d'assurance transport de Gan Eurocourtage, une filiale de Groupama SA, et s'est ainsi classée au 2^e rang de l'activité d'assurance transport française. Elle a ainsi déjà franchi, coup sur coup, deux étapes majeures de son expansion sur le marché

français. Elle propose aussi à présent, en parallèle des assurances marchandises, des assurances RC de transporteur et des assurances casco, de nouvelles assurances transport maritime complémentaires. Les activités transport et casco maritime sont gérées de manière centralisée par Paris et Le Havre. La distribution se fait via un vaste réseau de courtiers couvrant le territoire, organisés par le biais de cinq représentations centrales.



An aerial photograph of a large crowd of runners participating in a marathon. The runners are wearing various colored athletic gear, including blue, black, white, and red. They are running on a paved street with white directional arrows. A red semi-transparent box is overlaid on the center of the image, containing a quote in white text. Several red lines radiate from the top right corner of the box across the image.

«Grâce à la solidarité, les personnes peuvent maîtriser des situations qu'elles n'auraient pas pu surmonter seules.»



Ester Neff, 37 ans, Suisse

Les marathons sont la passion d'Ester Neff. «Cela me fascine d'explorer mes limites. Un marathon suscite un sentiment d'euphorie.» L'assurance protège contre toute injustice éventuelle. Mais Ester Neff n'y pense pas en courant. De plus, elle est fascinée par le sentiment de communauté. «Bien que lors d'une course tous les participants soient des concurrents, la solidarité règne entre eux. On ne se retrouve jamais seul et on n'est jamais abandonné.» Personne ne se comporte de manière irréfléchie ou sans scrupules. La maxime, applicable à tous les coureurs, est la suivante: Chacun pour soi – et tous ensemble. «Dans cette optique, un marathon comporte une composante éthique.» Ester Neff voit toujours ce type de solidarité comme produit d'un destin commun. En particulier les marathons en montagne. «78 kilomètres et 3 500 mètres d'altitude. Toujours par monts et par vaux. Superbe.»

Domaines d'activité

L'Helvetia assiste ses clients dans la gestion des risques et la prévoyance financière dans la perspective d'un avenir serein grâce à des solutions d'assurance sur mesure. Une gestion des placements prudente ainsi qu'un traitement efficace des sinistres sont au cœur de nos domaines d'activités.

L'Helvetia se concentre sur les besoins des personnes privées et des petites et moyennes entreprises. En tant que prestataire de qualité, elle se distingue par une orientation clientèle particulièrement développée. La prise en compte des besoins des clients est au centre du développement des produits et des activités de distribution. Un traitement efficace des sinistres fait également partie de nos principaux facteurs de succès. L'assurance est avant tout une question de confiance toutefois. Notre modèle d'entreprise durable requiert la gestion prudente des recettes de primes, et une gestion des placements et des risques solide nous garantit de toujours pouvoir assurer la couverture d'assurance de nos clients. Les assurés se soutiennent également les uns les autres par l'octroi de cette couverture d'assurance, tel que le leitmotif de notre rapport de gestion de cette année «Solidarité» en témoigne.

Activités vie

Dans l'actuel environnement de placement incertain, nous nous engageons fermement en faveur de produits à garantie classique tout en souhaitant y associer une plus grande souplesse et participation aux rendements. Cette approche suscite autant de défis que d'opportunités. La palette de produits de l'Helvetia comprend des produits correspondants classiques, qui couvrent les besoins des segments de clientèle avisés en matière de sécurité, de même que de plus en plus de solutions d'assurance innovantes. Un centre de compétence à l'échelle du Groupe soutient les marchés nationaux grâce au développement de nouvelles offres et à l'introduction de produits multi-marchés.

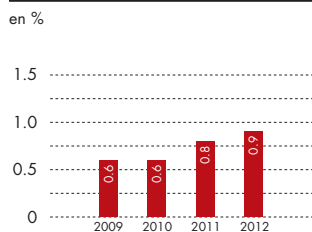
Portefeuille de produits

L'éventail des prestations de service inclut des assurances de risque et des solutions de prévoyance classiques ainsi que des produits liés à des fonds ou des indices, dont les assurés assument eux-mêmes partiel-

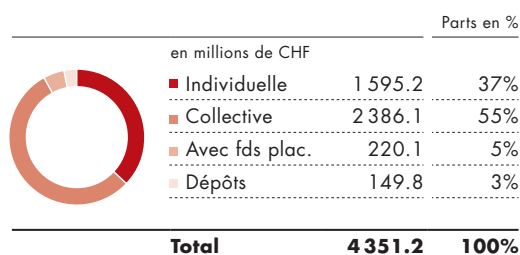
lement les opportunités et les risques liés aux placements des capitaux. Les garanties inhérentes aux produits sont la plupart du temps directement accordées par l'Helvetia, ces dernières étant en partie couvertes par des prestataires tiers de renom dans des solutions d'assurance innovantes. Les produits financiers à faible risque actuariel sont gérés pour les assurés sous forme de dépôts. La prévoyance professionnelle pour les PME représente la plus importante branche d'assurance avec une part d'environ 55%. Cette activité est générée à près de 95% en Suisse, où l'Helvetia est devenue le troisième plus grand prestataire. Vu le faible niveau des taux pour les nouveaux investissements et pour des considérations liées à la diversification, nous nous sommes montrés beaucoup plus sélectifs dans cette branche en 2012 par rapport aux années précédentes, marquées par une forte croissance, et ce malgré une vive demande de souscription de produits à prime unique.

Dans l'actuel environnement de marché, la demande en faveur d'assurances vie individuelle accuse une baisse. Afin de contrecarrer cette tendance, le potentiel de marché existant est exploité via le développement de tranches de produits limitées. En 2012, nous avons rencontré un grand succès sur le marché suisse avec l'«Helvetia Value Trend» et un cadre de souscriptions de 140 millions, ou encore en

Marge d'intérêts, Vie



Volume d'affaires vie



Espagne, où des produits à tranches liés à des participations ont été très bien accueillis en dépit d'un environnement de marché extrêmement compliqué.

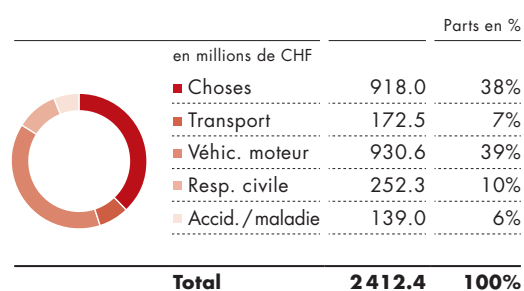
Capacité de rendement et productivité

La capacité de rendement des affaires vie dépend de l'évolution actuarielle des risques et de la performance des marchés financiers. L'évolution des cours des actions et celle des taux d'intérêt influencent la demande d'assurances, déterminent les revenus que peuvent générer les capitaux et les prestations d'assurance garanties sur le long terme. La persistance du faible niveau de taux constitue le plus grand défi macroéconomique contemporain de la gestion de placements. Par le passé, l'Helvetia est toujours parvenue à tirer des rendements attrayants des capitaux employés. En 2012, malgré la faiblesse persistante des taux, le Groupe a pu dégager des marges d'intérêt stables entre les revenus courants et les garanties d'intérêt moyennes, ce dont ont profité les clients et les actionnaires.

Activités non-vie

Dans les affaires non-vie, l'accent est mis sur la qualité du service, une tarification durable et l'accès à de nouveaux canaux de distribution. Grâce à l'accord d'acquisition de Chiara Assicurazioni conclu fin 2012, le canal bancaire italien s'est par exemple ouvert également pour les affaires non-vie. L'environnement de récession économique constitue, en Espagne et en Italie notamment, l'un des plus gros défis. Grâce à la grande diversité des canaux de distribution, il a toutefois jusqu'à présent été possible de réaliser une croissance rentable généralement supérieure à la moyenne du marché dans des conditions de marché pourtant difficiles; au cours de l'exercice

Volume d'affaires non-vie



2012, la croissance s'est dans l'ensemble inscrite à 0,7%.

Portefeuille de produits

Le marché domestique génère la plus importante contribution aux affaires non-vie. Aujourd'hui, l'Allemagne représente environ 23%, suivie par l'Italie et l'Espagne. L'Italie et nos affaires transport basées en France, pour lesquelles nous escomptons de sensibles croissances en volume pour 2013 via nos dernières acquisitions, constitueront à l'avenir une part plus importante des affaires non-vie. Les forces traditionnelles de l'assurance choses s'illustrent par une part supérieure à la moyenne à l'échelle du Groupe d'environ 38%, ce qui se traduit positivement en termes de rentabilité grâce à un faible taux de sinistres.

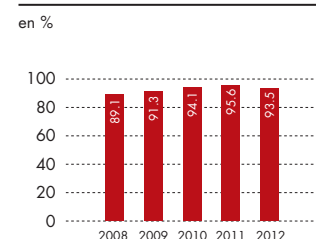
Capacité de rendement et productivité

Le Groupe Helvetia adopte une stratégie de souscription disciplinée afin de garantir la qualité du portefeuille et se montre très sélectif dans la souscription des risques d'entreprise importants. Afin de se prémunir contre les sinistres majeurs, nous collaborons avec des partenaires de réassurance réputés. La règle veut que par sinistre majeur, l'Helvetia ne prenne elle-même en charge qu'une incidence sur le résultat représentant au maximum 1% des primes. La capacité de rendement dépend par ailleurs de la composition du portefeuille, de l'évolution des primes et des coûts ainsi que de l'évolution des sinistres. La rentabilité peut être évaluée à l'aide du ratio combiné qui, dans le cas de l'Helvetia, est en moyenne inférieur à 95% ces dernières années. En 2012, l'Helvetia s'est une fois encore particulièrement distinguée en réalisant un ratio combiné net de 93,5%. Afin de garantir durablement la rentabilité, les marchés nationaux travaillent désormais de concert à l'élaboration de concepts de bonnes pratiques visant l'amélioration des méthodes actuarielles.

Affaires de réassurances

L'Helvetia fait partie des plus anciens réassureurs au monde. En tant qu'acteur de niche, l'Helvetia se distingue par d'excellentes relations commerciales, une politique de souscription rigoureuse et une forte diversification sectorielle. Les activités mettent l'accent sur les marchés de l'OCDE. La réassurance ne poursuit aucun objectif de volume et tient uniquement compte de la rentabilité de l'affaire souscrite. Les détails du portefeuille se trouvent à la page 75.

Ratio combiné net non-vie



Gestion des risques et des placements

La gestion des risques, du capital et des placements fait partie des tâches centrales d'un assureur. Elle subit à l'heure actuelle de profondes mutations en termes de droit de la surveillance. L'Helvetia est parfaitement armée pour répondre aux exigences croissantes en matière de solvabilité, que ce soit à l'échelle locale ou internationale.

Gestion des risques

L'environnement économique difficile et le contexte réglementaire en pleine mutation que nous connaissons actuellement requièrent une gestion du risque extrêmement minutieuse, qui fait d'ailleurs partie intégrante de la gestion des affaires au sein du Groupe Helvetia. La protection durable de l'assise financière ainsi que de la réputation du Groupe Helvetia et des sociétés qui le composent constitue l'objectif principal de la gestion du risque.

Organisation de la gestion des risques

La structure organisationnelle du Groupe Helvetia assure une application uniforme des normes du Groupe en matière de gestion du risque. Les rôles et les responsabilités dans les unités d'affaires se fondent sur l'organisation de la gestion du risque

du Groupe. Celle-ci repose sur un modèle de gouvernance qui différencie les trois fonctions de base: Risk Owner, Risk Observer et Risk Taker.

Le Conseil d'administration de l'Helvetia Holding (notamment les commissions des placements et des risques, d'audit ainsi que de stratégie et gouvernance) et le Comité de direction du Groupe sont les Risk Owners suprêmes. En tant qu'entité centrale responsable, ils assument la responsabilité définitive pour les risques et définissent la propension au risque du Groupe et des différentes unités d'affaires.

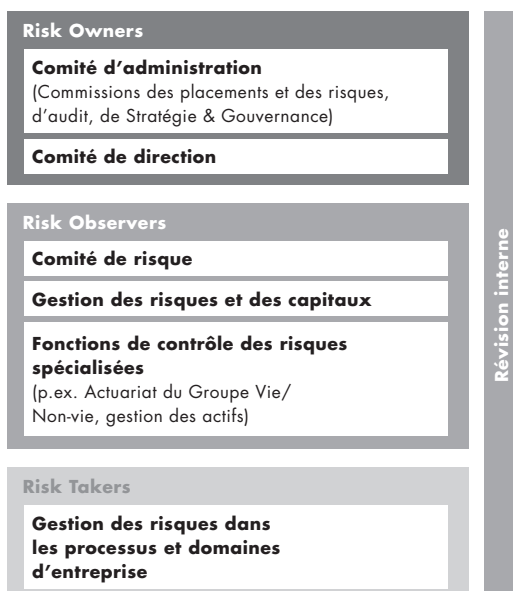
Différents Risk Observers évaluent les risques encourus par le Groupe Helvetia, indépendamment de toute responsabilité opérationnelle. Le comité de risque coordonne la collaboration entre les Risk Observers et les Risk Takers et assiste le Conseil d'administration et le Comité de direction de ses conseils pour leur prise de décisions. La fonction centrale de contrôle des risques «Risk & Capital Management» est responsable de l'aménagement et du développement du système de gestion du risque ainsi que de la surveillance des risques et des mesures de conduite. Elle joue également le rôle de centre de compétence pour la gestion du risque du Groupe. Elle est soutenue par des fonctions de contrôle des risques spécialisées, telles que les actuariats du Groupe et la gestion d'actifs. Unité indépendante en termes de processus, l'organe de révision interne se charge de surveiller le bon fonctionnement du système de gestion du risque.

Les Risk Takers gèrent et administrent les risques selon le contexte opérationnel. Ils sont responsables de la gestion du risque dans les différents processus et domaines d'entreprise.

Processus de gestion du risque et panorama des risques

Les composantes essentielles du processus de gestion du risque du Groupe Helvetia sont l'identification, l'analyse et la gestion des risques,

Organisation de gestion du risque



la surveillance du résultat, de l'efficacité et de l'adéquation des mesures de gestion ainsi que le reporting et la communication. Le processus de gestion du risque garantit la présence, à tout moment, d'un capital porteur de risque suffisant afin de couvrir les risques encourus en fonction de la tolérance au risque choisie.

Dans le cadre de son activité, le Groupe Helvetia est exposé à de nombreux risques qui sont pris en compte dans le processus de gestion du risque du Groupe. Les risques de marché sont notamment le résultat de fluctuations des taux d'intérêt, de variations du cours des actions, de l'immobilier ou des taux de change, qui affectent la valeur des placements de capitaux du Groupe. Le risque de liquidité désigne généralement le risque consistant à ne pas pouvoir mettre à disposition en temps utile les sorties de fonds imprévues. Par risque de contrepartie ou de crédit, on entend le risque d'incapacité de paiement ou de modification de la solvabilité d'une contrepartie contractuelle. Les risques actuariels vie et non-vie font partie des risques classiques d'un assureur et sont délibérément pris dans le cadre de la stratégie commerciale choisie. Le risque opérationnel caractérise le risque de perte résultant d'erreurs ou de la défaillance de processus internes, de collaborateurs ou de systèmes, ou causés par des événements externes, sachant que les risques de réputation sont pris en considération du fait des conséquences qu'ils peuvent entraîner. Les risques stratégiques incluent le risque de non-réalisation des objectifs commerciaux en raison d'une foca-

lisation insuffisante des propres activités commerciales sur le marché ou dans l'environnement de marché. On qualifie de risques latents les risques qui ne se sont pas encore réalisés à ce jour comme un risque effectif, bien qu'ils existent réellement et pourraient aisément causer des sinistres majeurs. Vous trouverez au chapitre 17 (à partir de la page 174) du rapport financier une présentation détaillée des risques résultant d'instruments financiers et de contrats d'assurance.

Méthodes d'analyse et de gestion des risques

La diversité des risques requiert l'utilisation de différentes méthodes d'analyse des risques. Le Groupe Helvetia utilise le SST (Test suisse de solvabilité) de l'autorité suisse de surveillance des marchés financiers en tant que principal instrument d'analyse et de quantification des risques de marché et de contrepartie ainsi que des risques actuariels. Des modèles internes sont notamment utilisés pour les domaines risque de marché et risques actuariels. La gestion et la limitation des risques sont réalisées avec des instruments de couverture, une conception spécifique des produits, une couverture de réassurance, des systèmes de limites (notamment une gestion de l'exposition et des limites de pertes), des stratégies de diversification, des optimisations de processus et d'autres mesures.

Les risques multiples de l'activité seront surveillés et limités grâce à différentes mesures.

Gestion des capitaux

La gestion des capitaux est essentielle pour atteindre

Panorama des risques

| Risques de marché | Risques de liquidité | Risques de contrepartie | Risques actuariels | Risques opérationnels |
|-----------------------------------|------------------------------------|-------------------------|--|-----------------------|
| Risque lié aux cours des actions | Risques de liquidité à moyen terme | Réassurance | Vie (mortalité, longévité, invalidité, coûts, exercice d'options) | Risques stratégiques |
| Risque de taux d'intérêt | Risques de liquidité à court terme | Placements de capitaux | Non-vie (risques naturels, sinistres majeurs, volatilité de base, risque sur réserves) | Risques latents |
| Risque de change | | Autres créances | | |
| Risque de prix de l'immobilier | | | | |
| Risques de liquidité à long terme | | | | |
| Autres | | | | |

les objectifs de croissance à long terme de l'Helvetia, axés sur la rentabilité. L'optimisation de l'allocation des capitaux et des flux de résultats se focalise sur les objectifs suivants:

- garantie, à tout moment, du respect des exigences applicables au capital en matière de droit de la surveillance;
- garantie de la capitalisation nécessaire pour conclure de nouvelles affaires;
- optimisation de la capacité de rendement des capitaux propres;
- soutien de la croissance stratégique;
- optimisation de la flexibilité financière.

Ces objectifs sont définis en tenant compte de la capacité de risque et du rapport coût-utilité. Dans le cadre de la gestion des capitaux, le Groupe Helvetia vise par ailleurs une notation interactive de sa solidité financière d'au moins «A-».

Méthodes de mesure et de gestion des capitaux

La mesure de la capitalisation s'effectue tant au niveau du groupe qu'au niveau local, c.-à-d. au niveau des différentes entités juridiques. Les exigences de la réglementation et du droit commercial spécifiques de chaque pays sont déterminantes au niveau local. Au niveau du Groupe, la mesure du capital s'effectue sur la base du bilan consolidé.

Les exigences du capital sont alors mesurées grâce aux modèles Solvabilité I, du SST et de Standard & Poor's, déterminants pour le Groupe Helvetia.

Dans ces modèles, les fonds propres IFRS servent de base au calcul du capital imputable. Selon le modèle, d'autres capitaux sont ajoutés et d'autres éléments, tels que les versements de dividendes prévus et les immobilisations incorporelles, sont portés en déduction. Dans le Test suisse de solvabilité (SST), le capital imputable est calculé aux prix du marché, compte tenu de l'évaluation de tous les actifs et passifs.

Si, dans le modèle Solvabilité I, le capital requis est essentiellement déterminé en fonction du volume d'affaires, le calcul du capital requis selon Standard & Poor's et le Test suisse de solvabilité se fonde sur les risques. Dans le SST, les effets des risques sur le capital imputable sont par ailleurs déterminés au moyen de simulations et de méthodes statistiques et quantifiés sous la forme d'un besoin de capital basé sur les

risques, compte tenu d'interdépendances et d'effets de diversification.

Processus de gestion des capitaux

La gestion des capitaux de l'Helvetia est basée sur une approche intégrée. D'un point de vue stratégique, la capitalisation et le profil de risque des unités d'affaires sont gérés à l'aune de leur rentabilité et de leur potentiel de croissance et, donc, des objectifs stratégiques du Groupe. Les capitaux sont intégralement gérés sur la base d'une capitalisation cible définie en interne selon les modèles SST, Solvabilité I et Standard & Poor's, et alignés sur la stratégie de l'entreprise dans le cadre d'une planification pluriannuelle des capitaux. La capitalisation des unités d'affaires est régulièrement comparée avec leur rentabilité afin de trouver l'équilibre optimal entre les deux valeurs. Sur le plan opérationnel, le processus de gestion des capitaux inclut le financement au sein du Groupe ainsi que la garantie d'une capitalisation suffisante des différentes unités juridiques du Groupe, compte tenu en particulier des exigences juridiques locales. Leur capitalisation est surveillée et optimisée en permanence sur la base de valeurs-seuils définies en interne.

Exigences en matière de solvabilité

Les exigences du droit de la surveillance en matière de gestion des risques et des capitaux subissent actuellement d'importants changements. En date du 1.1.2011, après une phase d'introduction de plusieurs années, le SST a été adopté comme exigence en matière de capitaux pour le Groupe Helvetia et ses différentes unités basées en Suisse. Dans l'UE, un instrument de contrôle analogue, Solvabilité II, est en phase d'introduction et devra probablement être appliqué à partir du 1.1.2016. Le Groupe Helvetia est lui aussi directement concerné par Solvabilité II à travers ses unités d'affaires basées dans l'UE. L'Helvetia est bien préparée aux nouvelles exigences, grâce aux longues années d'expérience acquises dans la gestion du risque et avec le SST, et poursuit résolument leur mise en application, dans le respect des délais impartis. Des informations complémentaires sur la gestion des capitaux sont fournies en page 160 de l'Annexe au rapport financier.

Gestion des placements

Le Groupe Helvetia poursuit une politique de placement durable, fondée sur les engagements des affaires d'assurance. L'objectif consiste à générer un

Avec des modèles de capital tels que Solvabilité I, Swiss Solvency Test (SST) et Standard & Poor's, l'Helvetia gère ses besoins en fonds propres.

rendement attractif à moyen et long terme pour les clients et les actionnaires et fournir une contribution fiable au résultat du Groupe.

Une gestion ALM (Asset/Liability Management) éprouvée

La stratégie de placement de l'Helvetia se fonde sur un concept Asset/Liability éprouvé de longue date. Une allocation d'actifs stratégique est dans un premier temps déduite d'une analyse rigoureuse des engagements pour chaque unité d'affaires. Elle répond non seulement aux exigences strictes en matière de sécurité des affaires d'assurance, mais également aux attentes de rendement des différents groupes cibles. Par ailleurs, la gestion ALM doit garantir que le Groupe dispose toujours de capitaux suffisants pour assurer son développement stratégique et tenir compte des exigences réglementaires croissantes. Les prescriptions du droit de la surveillance en matière de solvabilité, qui incluent désormais le régime Solvabilité I mais aussi le Test suisse de solvabilité, doivent en outre être satisfaites en tout temps. Les exigences croissantes en matière de solvabilité ont progressivement induit un allongement de la durée des titres porteurs d'intérêts au niveau des affaires vie. Tout au long de la durée de vie des actifs, le très faible niveau des taux n'impacte les rendements directs que de manière très progressive. Dans le même temps, une compensation s'effectue via la diminution des taux de garantie proposés par les assurances vie.

Un portefeuille de placements largement diversifié

Le portefeuille de placements de l'Helvetia est largement diversifié. La diversification équilibrée du portefeuille vaut non seulement entre les catégories de placement, mais également à l'intérieur de celles-ci. Le degré élevé de diversification garantit que la défaillance de certaines contreparties sera supportable. De plus, l'Helvetia pose des exigences strictes quant à la qualité des contreparties. Environ 80% des débiteurs du portefeuille d'obligations affichaient en fin d'année au moins la notation AA. Par ailleurs, la part d'emprunts d'Etat et d'entreprises quasi publiques (42,9%) ainsi que d'établissements financiers couverts ou garantis par l'Etat (33,6%), qui représente 76,5% des placements en titres porteurs d'intérêts, est particulièrement élevée.

Des revenus de placement stables et attractifs

En associant habilement des placements peu risqués tels que des emprunts et des hypothèques de grande valeur, qui représentent près de 70% du portefeuille, à des instruments à plus haut rendement comme l'immobilier et les actions, nous réalisons, avec un risque de placement contrôlé, des revenus de placement attractifs pour nos clients et actionnaires: les revenus d'intérêts réalisés grâce aux obligations, aux hypothèques et à l'immobilier assurent la stabilité durable des revenus de placement, alors que les engagements en actions donnent accès à des potentiels de rendement intéressants à moyen terme sous la forme de plus-values. Le portefeuille d'immeubles de qualité de l'Helvetia s'adapte parfaitement aux engagements des affaires d'assurance, non seulement à la faveur de ses revenus locatifs stables sur le long terme et attrayants, mais aussi de la forte stabilité en valeur des placements.

Une tactique de placement prudente et une gestion des risques en temps quasi réel

La stratégie de placement est mise en œuvre et concrétisée dans le cadre de la tactique de placement adaptée chaque année. Les opportunités offertes sont exploitées en fonction de l'évolution à court terme des marchés et dans le cadre de marges de manœuvre tactiques définies par la direction. La tactique de placement s'accompagne toujours d'une gestion des risques en temps quasi réel. Les mesures de gestion des risques visent à protéger le bilan et le compte de résultat de moins-values excessives. Cela s'applique d'une part aux expositions aux devises étrangères et aux actions, pour lesquelles – en fonction de l'évolution des marchés – on utilise en particulier des options et des futures pour gérer les risques. D'autre part, les risques de contrepartie sont soumis à une analyse et à un contrôle permanents sur la base de différents critères, tels que les notations, la qualité de crédit et l'évolution des écarts de taux. Pour éviter les gros risques, il est tenu compte de limites maximales fixées en fonction de la qualité des débiteurs.

La tactique de placement et la gestion des risques visent à assurer la solvabilité du Groupe à long terme et à optimiser l'influence des marchés volatils sur le résultat annuel.

Les informations relatives à la performance financière actuelle et aux nouveaux investissements se trouvent à la page 65.

Conduite responsable de l'entreprise

En 2012, l'Helvetia a ancré un peu plus profondément la réflexion sur la responsabilité de l'entreprise dans ses valeurs en faisant le lien avec le processus stratégique au niveau du Groupe.

C'est en vivant sa responsabilité entrepreneuriale que l'Helvetia peut assurer depuis plus de 150 ans une belle stabilité. Cette responsabilité façonne l'identité et la confiance des collaborateurs, des clients et de tous les autres groupes cibles, en particulier en ces temps économiques difficiles. Pourtant, la responsabilité de l'entreprise est avant tout un investissement dans l'entreprise. Sur la base de ce principe, des initiatives en faveur de cette responsabilité de l'entreprise ont été amorcées au cours de l'exercice écoulé. Le but était de renforcer un peu plus sa responsabilité en tant qu'entreprise et de faire coïncider plus étroitement les questions de développement durable avec les objectifs de politique commerciale à long terme du Groupe Helvetia. L'approche du Groupe se concentre essentiellement, en se fondant sur le modèle à trois piliers éprouvé de développement durable, sur les dimensions économiques, environnementales et sociétales.

En vue de pouvoir coordonner ces domaines de responsabilité à l'international et de manière durable et équilibrée, une unité centrale spécialisée a été créée pour gérer la responsabilité de l'entreprise. L'Helvetia a ainsi fait figure de référence dans le développement de la responsabilité de l'entreprise et remplit les conditions préalables à une gestion globale et intégrée de ses performances en matière de responsabilité de l'entreprise.

Activité de base

Notre conception de l'activité intègre la durabilité dans notre souci de répondre aux besoins du client et de prendre en compte les aspects relatifs à la responsabilité de l'entreprise en ce qui concerne la gestion des risques et des placements.

Satisfaction des clientes et des clients

L'aptitude à pouvoir tisser des relations clientèle durables fait partie des aspects déterminants de la durabilité de l'activité de base. L'Helvetia a également

été distinguée en 2012 par ses clientes et ses clients comme une véritable société suisse, sympathique, couronnée de succès et sûre. Afin de relever encore le niveau de satisfaction de la clientèle, des enquêtes seront menées régulièrement et des mesures prises en fonction des résultats. Les enquêtes et les mesures contribuent à améliorer davantage la qualité de notre service et permettent une prospection de marché plus efficace. Dans le même temps, les résultats des enquêtes pourront également servir à dégager des conclusions en matière d'offre produits. L'Helvetia propose à sa clientèle une large gamme de solutions de qualité, concurrentielles et durables. Au travers de l'élargissement de la palette de produits couvrant les installations photovoltaïques et les forages artésiens, ainsi que de l'octroi de remises pour les véhicules à moteur éco-efficaces, le développement durable sera également activement encouragé.

Des investissements prudents

Dans le cadre de sa gestion des placements de capitaux, l'Helvetia cible des placements à long terme et prudents. Sa priorité réside dans la génération de rendements prévisibles, aux conditions normales du marché, dans l'intérêt de ses clients et actionnaires. En appliquant une gestion avisée ainsi qu'une large diversification, l'Helvetia s'assurera que les engagements des polices puissent être respectés à tout moment. De ce fait, l'Helvetia investit essentiellement dans des placements à revenu fixe largement diversifiés d'emprunteurs de qualité et dans l'immobilier. Le portefeuille de placements immobiliers, d'un montant de CHF 4,9 milliards, représente pour nous un levier important en termes de questions de responsabilité. Les constructions neuves respecteront si possible le standard Minergie®. De plus, ces dernières doivent également tenir compte, au sein des aspects sociaux et économiques, de la primauté de la conservation de valeur à long terme et de la préservation des intérêts des générations actuelles et futures de locataires

et d'investisseurs. L'immeuble «Zentrum Staldenbach» à Pfäffikon SZ a ainsi été qualifié de «quartier durable» (d'après le modèle «Sméo») dans le cadre d'une étude pilote de l'Office fédéral (suisse) de l'énergie. Outre la technique de construction durable, est également prise en compte l'organisation des nouveaux aménagements extérieurs publics que la population peut utiliser comme zones piétonnes.

Responsabilité en matière d'approvisionnement

L'Helvetia entretient avec ses fournisseurs une approche juste et de partenariat et aspire à des relations sur le long terme. En vue de réduire le plus possible les émissions liées au transport, l'approvisionnement se fait essentiellement au niveau des sites de l'Helvetia. Dans le même temps, les fournisseurs exerçant déjà leur activité dans le respect des valeurs de l'Helvetia, tout comme ceux qui appartiennent à sa propre clientèle, seront privilégiés.

Environnement

L'Helvetia s'engage pour une gestion durable des ressources naturelles et s'efforce de proposer ses prestations en harmonie constante avec son environnement.

Responsabilité climatique et protection de l'environnement

La mise en œuvre d'une gestion attentive des ressources naturelles et la réduction de l'impact de chacun sur l'environnement sont des soucis constants dans le cadre de la gestion des installations, de l'approvisionnement et du comportement des collaborateurs. En voyage d'affaires, en visite clientèle ou bien sur le trajet pour se rendre à leur travail, les collaborateurs de l'Helvetia disposent de plusieurs options leur permettant de réduire leur impact sur l'environnement. Pour les activités de voyages d'affaires indispensables, les moyens de transport sont aussi sélectionnés selon des critères écologiques. Au cours de l'exercice sous revue, l'Helvetia a lancé des «bike2work-Aktionen» (initiatives pour se rendre au travail en vélo) ciblées, subventionné l'utilisation des transports en commun et augmenté le recours aux vidéoconférences, ouvrant ainsi la voie à la mobilité durable. A titre d'exemple, sur le marché national suisse, le recours aux Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) pour les voyages d'affaires a augmenté de 24% en CHF. En outre, plus de 50 collaboratrices et

collaborateurs ont participé à une formation de conduite «Eco Drive».

La responsabilité de l'entreprise signifie également pour l'Helvetia une implication active dans les initiatives et les organisations en faveur de la protection de l'environnement et du climat. Parmi ces initiatives et organisations figurent notamment l'établissement de rapports réguliers dans le cadre du Carbon Disclosure Project, la signature de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, l'adhésion au réseau suisse «öbu-Netzwerk» pour une économie durable, et à la Fondation Risikodialog ainsi que le financement de l'ONG estudiantine fondée en 1987, oikos Saint Gall, qui traite les questions liées au développement durable de l'économie, de la société et de l'environnement.

Extension de l'engagement lié à la forêt protectrice

L'engagement en faveur de la durabilité du cadre de vie a été encore étendu en 2012. Avec l'initiative de la forêt protectrice sur son site en Suisse, l'Helvetia prend en compte le fait que dans le cadre du changement climatique, les conditions météorologiques extrêmes, et les sinistres associés découlant de la sécheresse, de tempêtes, de chutes de pierres, de glissements de terrains et d'avalanches ont augmenté. Avec le don de 10 000 arbres pour le reboisement de la zone de Viège décimée par un incendie de forêt en Haut-Valais et de 10 000 autres arbres dans l'est de l'Oberland bernois, deux nouveaux projets de reboisement ont été entrepris au cours de l'exercice sous revue.

Helvetia a étendu son engagement pour la protection des forêts à 20 000 arbres.

Société

Depuis de nombreuses années, le Groupe Helvetia consacre une partie de ses bénéfices à divers projets d'intérêt public et encourage différentes initiatives dans le domaine de l'environnement, de la culture et du sport.

Un engagement multi-facettes dans la société

L'Helvetia Assurances contribue, avec ses engagements étendus dans les domaines de la formation, de la culture et de la communauté, à un tissu économique et de vie locale vivant. Sur la base de priorités définies à l'échelle du Groupe, les marchés nationaux fixent leurs propres axes en fonction des condi-

tions locales. Ainsi, l'Helvetia soutient entre autres le KMU-Tag suisse, l'Université de Saint-Gall, les études coopératives des universités de droit et d'économie à Berlin et les écoles Sir Karl Popper à Vienne. L'engagement culturel a toujours significé beaucoup pour l'Helvetia. L'Helvetia promeut aussi bien les intérêts en faveur des nouvelles idées et formes d'art que l'échange de ces dernières, par exemple avec l'organisation de la «Sala Helvetia» à Séville ou d'autres manifestations locales telles que le Deutscher Opernball à Francfort ou le Festival de Saint-Gall. Avec sa Fondation Helvetia Patria Jeunesse, l'Helvetia soutient des projets en faveur du travail et de la protection sociale des jeunes. En 2012, le prix de l'année a permis d'aider l'Association «Powerlungs for young asthmatics», qui s'investit en faveur d'une scolarisation complète et d'une amélioration du bien-être des jeunes asthmatiques à l'aide de la pratique de l'aviron.

Les collaborateurs de l'Helvetia et membres du Comité de direction s'engagent aussi à titre personnel pendant leur temps libre. L'Helvetia soutient généreusement des activités bénévoles dans le sport, la politique et la société, qui correspondent à son modèle mais également aux directives relatives à la responsabilité de l'entreprise. En tant qu'assurance suisse leader, l'Helvetia s'implique également dans un dialogue responsable et s'inscrit dans la durée avec les autorités politiques, administratives, scientifiques et la société, en vue d'établir des conditions-cadres attrayantes pour l'assurance.

Pour la première fois, l'Helvetia réalise un sondage des collaborateurs sur le thème de la compatibilité entre le travail et l'assistance aux membres de la famille.



Collaboratrices et collaborateurs

L'Helvetia conçoit sa relation avec ses collaborateurs comme un partenariat loyal axé sur le long terme, qui se fonde sur un respect et une confiance mutuels.

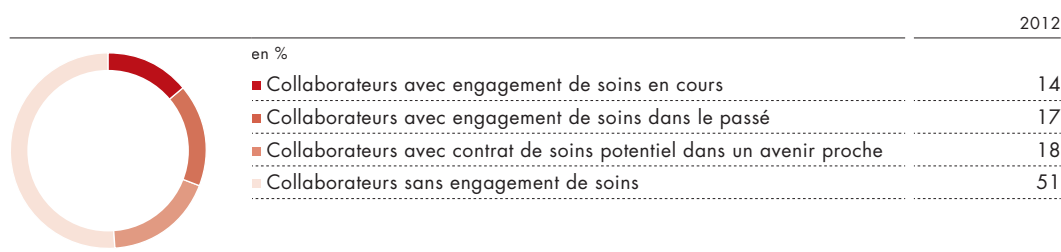
Pour la satisfaction des collaborateurs

Le Groupe Helvetia employait au 31.12.2012 5 215 collaborateurs au total, dont 36% de femmes et 64% d'hommes. Le nombre des collaborateurs à temps partiel s'élevait au 31.12.2012 à 745. Au cours de l'exercice 2012, au sein du Groupe, 193 apprentis et onze jeunes diplômés ont été formés dans le cadre du Programme de formation de l'Helvetia.

L'Helvetia a à cœur d'offrir à ses collaborateurs un environnement contribuant à leur bien-être. Elle établit pour ce faire une culture d'entreprise et de direction positive, fondée sur des valeurs, un système de rémunération transparent, la rétribution de la performance et la responsabilité personnelle, et sa gestion de la santé au sein de l'entreprise. La conciliation entre le travail et la vie de famille sera soutenue, avec des modèles de temps de travail flexibles, avec l'octroi de congés parentaux et de structures de prise en charge extrascolaires pour les enfants des collaborateurs. A l'échelon national, différentes mesures ont été appliquées en 2012. L'Helvetia Italie s'est par exemple vu remettre une distinction pour son action en faveur de l'égalité des chances dans le cadre du projet «GenerAzione» de l'Association italienne d'assurances.

En 2012 en Suisse, une enquête sur le thème «Travail & Soins» a été réalisée pour la première fois, permettant de tirer des conclusions au sujet de la compatibilité entre emploi et soins. Les résultats montrent

Enquête sur le travail et l'assistance



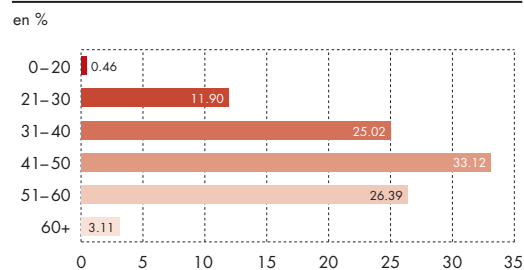
qu'environ un tiers des collaborateurs ayant participé à l'enquête ont été engagés dans le passé ou sont actuellement engagés dans la prise en charge de proches. De plus, un cinquième des collaborateurs interrogés envisagent de proposer dans un futur proche des prestations de santé à des membres de leur famille. Sur la base des résultats de l'enquête, des mesures 2013 ont été définies, afin d'aider les collaborateurs concernés à concilier les exigences multiples des soins à prodiguer avec leur activité rémunérée.

Préparer l'avenir

L'Helvetia se prépare aux exigences démographiques futures à l'aide d'une gestion et d'un développement du personnel systématiques et prévoyants. Les facteurs d'influence actuels vont des goulets d'étranglement sur le marché de l'emploi jusqu'à la perte de savoir-faire professionnel induite par les départs en retraite. L'initiative «Employer Branding» lancée en 2012 a permis d'organiser de manière uniforme le positionnement de l'Helvetia sur le marché du travail à l'échelle du Groupe, de le professionnaliser davantage et de le consolider. Dans le même temps, le développement du personnel en interne fait également l'objet d'une attention particulière. Afin de développer leur potentiel de manière optimale, les collaborateurs ont accès à une vaste offre de formations. En outre, l'Helvetia continue d'investir dans ses outils centraux de développement du personnel et encourage le transfert de savoir à l'échelle du Groupe à l'aide d'un programme d'échanges déployé dans l'ensemble du Groupe pour les spécialistes et les cadres. En collaboration avec des instituts de formation continue internationaux renommés – notamment la London Business School et l'Université de Saint-Gall, des formations de stratégie et de management


de plusieurs jours sont dispensées dans le cadre de l'«International Executive Program» construit par modules; plus de 200 collaborateurs très performants du Groupe Helvetia ont suivi ce programme. Outre l'acquisition de connaissances de management actuelles, ces séminaires ont également offert en 2012 aux membres des Comités de direction et cadres dirigeants des sociétés de l'Helvetia une plateforme afin d'échanger à l'échelle internationale les expériences individuelles.

Pyramide des âges Groupe Helvetia



Effectif du personnel

| | CH | DE | IT | ES | AT | FR | Total |
|------------------------|-------|-----|-----|-----|-----|-----|-------|
| Effectif au 31.12.2011 | 2 477 | 750 | 427 | 523 | 628 | 104 | 4 909 |
| Effectif au 31.12.2012 | 2 500 | 765 | 448 | 526 | 644 | 332 | 5 215 |
| dont hommes | 1 700 | 467 | 255 | 321 | 393 | 199 | 3 335 |
| dont femmes | 800 | 298 | 193 | 205 | 251 | 133 | 1 880 |



«La possibilité d'être personnellement concerné rend les personnes solidaires. La société n'existe pas sans solidarité.»



**Paula Mallén, 36 ans, et
Tomás Muriel, 27 ans, Espagne**

«Un jour nous ne désirerons que voyager», déclare Paula Mallén. Cette Espagnole a attrapé le virus du voyage dès son enfance: découvrir le monde et connaître d'autres cultures – une activité des plus passionnante. Aujourd'hui, seules ses connaissances ont changé: malgré une préparation adaptée, les choses peuvent mal tourner. «Nous avons conscience que des accidents peuvent survenir. Etre assuré contre, procure un sentiment réconfortant.» Mais l'assistance des voyageurs ou des locaux est tout aussi importante. «Tomás et moi apprécions les régions restées intactes. On doit pouvoir compter sur la solidarité des autres.» Ce qui, par chance, a toujours fonctionné jusqu'à aujourd'hui. «Selon mon expérience, les gens sont prêts à vous aider. Parce qu'ils savent qu'ils pourraient aussi avoir besoin d'aide.»

9 512

A la fin de l'année, 9 512 actionnaires faisaient partie du Groupe Helvetia. Ce sont 827 investisseurs de plus qu'en 2011 qui accordent leur confiance tous les jours à l'Helvetia.

Gouvernance

42 **Conduite et contrôle de l'entreprise**

53 **Rapport de rémunération**

Conduite et contrôle de l'entreprise

Une bonne gouvernance est la condition sine qua non du succès d'une entreprise. Elle fournit des repères par rapport au comportement et aux agissements de l'Helvetia et ce, tant au niveau interne qu'externe.

L'Helvetia veut satisfaire en toute conscience aux attentes élevées, tant sur le plan juridique qu'éthique, de ses actionnaires et de tous les autres groupes cibles, et ce également en ce qui concerne une présentation des rapports compréhensible et transparente ainsi qu'une conduite et un contrôle d'entreprise fondés sur le sens des responsabilités et orientés sur les valeurs. Elle entend ainsi contribuer à renforcer davantage la confiance dans le Groupe Helvetia, à sauvegarder les intérêts des clients et à garantir, mais aussi accroître durablement, la valeur en Bourse de l'entreprise, y compris dans l'intérêt du public. Nous veillons avec succès à ce que l'orientation vers la bonne gouvernance d'entreprise soit mise en œuvre systématiquement à travers tout le groupe et qu'elle continue d'être optimisée. Pour le Conseil d'administration, le Comité de direction ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Helvetia, la gouvernance d'entreprise est un processus continu, faisant l'objet d'un contrôle régulier et dans lequel les nouveaux besoins, évolutions et connaissances sont directement appliqués au niveau des responsabilités et du travail au quotidien. En utilisant un véritable «préposé à la gouvernance d'entreprise», la volonté et les efforts allant dans le sens d'une bonne gouvernance d'entreprise prennent plus de poids. En outre, une bonne gouvernance d'entreprise n'est vivante et efficace que si elle est résolument axée sur la stratégie et le positionnement de l'entreprise. Pour de plus amples informations sur ce thème, reportez-vous aux pages 18 et ss.

Grâce à cette orientation, l'Helvetia entend appliquer les normes du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise» ainsi que la directive SIX concernant la gouvernance d'entreprise dans sa version du 29.10.2008, annexes comprises. Des informa-

tions importantes figurent également dans le rapport financier, à la section 16 «Rémunérations accordées au Conseil d'administration et au Comité de direction du Groupe», aux pages 170 à 173. Si des informations souhaitées figurent ailleurs dans le rapport de gestion, ou dans un autre document, les références correspondantes sont fournies. Les statuts et le règlement d'organisation avec les annexes sont notamment disponibles sur notre site «www.helvetia.com/en/gruppe/gouvernance» (le règlement d'organisation et ses annexes n'y figurent qu'en allemand). De nombreuses autres informations utiles et actuelles y sont également accessibles.

Le Groupe Helvetia rend compte en détail des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration et du Comité de direction du groupe. Ce rapport de rémunération, constitué de deux parties, est intégré au présent rapport de gestion. Les chiffres concrets, déterminants pour l'exercice 2012, sont ainsi présentés dans la

- Partie I «Principes généraux de la rémunération», aux pages 53 et ss., et dans la
 - Partie II, à la section 16, aux pages 170 et ss.
- Les principes et la politique de rémunération de l'Helvetia sont simples, transparents, modernes et équilibrés, notamment par rapport à nos principaux concurrents. A l'instar des années passées, ils se fondent sur les valeurs défendues par le Groupe Helvetia. Le Conseil d'administration estime que la politique de rémunération appliquée par l'Helvetia est exemplaire.

1. Structure du groupe et actionariat

1.1 Structure du groupe

L'Helvetia est un groupe d'assurances suisse toutes branches qui opère au niveau international, principalement en Europe centrale et méridionale. L'Helvetia Holding SA, société faitière, est

organisée selon le droit suisse. La structure de direction opérationnelle est présentée à la page 15. Ces structures doivent créer le meilleur cadre possible du point de vue juridique, financier, fiscal et réglementaire, et garantir une action rapide, flexible et efficace.

La structure juridique des sociétés du Groupe Helvetia, y compris les taux de participation, est présentée en page 24.

L'Helvetia Holding SA a son siège à Saint-Gall et est cotée à la Bourse suisse SIX à Zurich, sous les numéros de valeur / ticker 1 227 168 / HELN. Les chiffres clés pour l'investisseur figurent aux pages 80 à 83, consacrées au thème «Informations pour l'investisseur». L'Helvetia Holding SA est la seule société cotée de notre groupe d'entreprises. Les filiales intégrées dans le périmètre de consolidation sont mentionnées aux pages 201 et 202. Les principales filiales – Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, Saint-Gall (Helvetia Assurances), et Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, Bâle (Helvetia Vie) – font l'objet d'un rapport à la page 205.

1.2 Actionnaires importants

Outre une relation forte, durable et très satisfaisante, eu égard à l'évolution positive du Groupe, avec nos actionnaires importants réunis au sein d'un pool, à savoir Patria Société coopérative (partenaire fondateur), Raiffeisen et Vontobel (partenaires en coopération), nous recherchons également un actionnariat aussi diversifié et informé que possible, grâce à une stratégie ouverte et favorable aux actionnaires. A la date de clôture du bilan, 9 512 actionnaires étaient inscrits au registre des actions de l'Helvetia Holding. Le nombre des actionnaires enregistrés, une nouvelle fois en hausse par rapport à l'année précédente, souligne l'attractivité de notre valeur, malgré les turbulences dans le secteur de la finance. Dans le cadre de notre actionnariat, la participation du pool mérite tout particulièrement d'être mentionnée:

Avec une participation de 38,1% du capital de l'Helvetia Holding, ce pool se compose des trois partenaires suivants:

- Patria Genossenschaft, Bâle, avec 30,1%,
- Vontobel Beteiligungen AG, Zurich, avec 4,0%,
- Raiffeisen Suisse, Saint-Gall, avec 4,0%.

Le contrat de pool renforce et favorise l'orientation stratégique majeure de l'Helvetia sur les coopérations dans des secteurs ne faisant pas partie des activités clés de l'assurance ou qui soutiennent les activités de notre Groupe dans des domaines importants comme la distribution. Il lie les partenaires en coopération du Groupe Helvetia en leur qualité d'actionnaires à orientation stratégique, investissant sur le long terme et intéressés par la réussite de l'évolution. Les membres du pool ne peuvent vendre les actions Helvetia qu'ils détiennent qu'avec l'accord des autres partenaires du pool, ceux-ci possédant un droit de préemption conforme aux conditions du marché. Ils ne sont unis au Groupe Helvetia par aucune relation d'affaires étroite en dehors du cadre de coopération ordinaire recouvrant le conseil, la vente de prestations financières et d'assurances et la gestion de fortune, aux conditions usuelles du marché.

Les partenaires Patria Genossenschaft, Vontobel et Raiffeisen renforcent et encouragent le développement et la réussite du Groupe Helvetia.

1.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée dépassant 3% du capital ou des droits de vote.

2. Structure du capital

2.1 Capital-actions

Le capital-actions de l'Helvetia Holding SA s'élève à CHF 865 287.50. Il se compose de 8 652 875 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10. Au cours de fin d'année de l'action de CHF 346.50, cela représente une capitalisation boursière de CHF 2 998,2 millions.

2.2 Actions propres

Au 31.12.2012, l'Helvetia détenait 40 436 actions propres (0,47%).

2.3 Capital conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté au maximum de CHF 129 793.20 par l'émission de 1 297 932 actions nominatives à libérer entièrement, d'une valeur nominale unitaire de CHF 0.10. Les conditions y relatives figurent à l'art. 3bis des statuts.

2.4 Modifications du capital

- En 2001, une diminution de capital de CHF 16 492 980, à CHF 65 971 920, a été réalisée par réduction de la valeur nominale de CHF 50.00 à CHF 40.00; les actions ont également fait l'objet d'un fractionnement d'un rapport de 1:4, à CHF 10.00 par titre.
- En 2002, le capital-actions a été diminué de 4,61%, à CHF 62 930 000, par le rachat et la destruction d'actions d'une valeur de CHF 3 041 920.
- En décembre 2004, une augmentation de capital autorisée de CHF 23 598 750 a été réalisée avec 2 359 875 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10.00 chacune, le capital-actions ayant été relevé de CHF 62 930 000 à CHF 86 528 750.
- En 2007, un capital-actions conditionnel a été créé (voir chiffre 2.3).
- L'Helvetia a fêté son 150^e anniversaire en 2008. En reconnaissance de la grande estime et de la fidélité des actionnaires vis-à-vis de l'Helvetia, mais aussi pour optimiser la structure du capital, elle a réduit la valeur nominale de l'action nominative de CHF 10.00 à CHF 0.10 et a versé les CHF 9.90 en résultant à ses actionnaires sous la forme d'un dividende à la valeur nominale.
- Le capital-actions n'a pas changé en 2012. Les valeurs relatives au capital-actions et au capital conditionnel présentées aux ch. 2.1 à 2.3 et ayant pris effet le 25.7.2008 restent donc inchangées.

2.5/2.6 Actions, bons de participation et de jouissance

Le capital-actions se compose de 8 652 875 actions nominatives entièrement libérées donnant

droit au vote et au versement de dividendes, d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune. Il n'existe ni droits préférentiels, ni bons de participation ou de jouissance. D'autres détails concernant les actions Helvetia figurent aux pages 80 à 83.

2.7 Restrictions de transfert et inscriptions des nommées

Le Conseil d'administration peut refuser l'inscription avec droit de vote, notamment dans le cas où une personne réunirait à elle seule plus de 5% des droits de vote de l'ensemble du capital-actions inscrit au registre du commerce. Les acquéreurs d'actions liés entre eux par des capitaux, des droits de vote ou d'une autre manière, ou placés sous une direction commune, sont considérés comme une seule personne. Cette limite est également valable, par exemple, dans le cas de la souscription ou de l'acquisition d'actions par l'exercice de droits de conversion inhérents à des valeurs émises par la Société ou par des tiers. Au cours de l'année sous revue, aucune nouvelle exception en rapport avec la restriction de transfert n'a été accordée (voir chiffre 1.2 pour les actionnaires importants). Les nommées, c.-à-d. les personnes qui, dans la demande d'inscription, ne déclarent pas expressément avoir acquis les actions pour leur propre compte, sont inscrites au registre des actions jusqu'à concurrence de 3% au maximum de l'ensemble du capital-actions. Les règles relatives à l'inscription sont décrites en détail à l'art. 7 des statuts. Une majorité des deux tiers des voix représentées est nécessaire pour toute modification, par l'Assemblée générale, de la transmissibilité susmentionnée, statutairement limitée.

2.8 Emprunts convertibles et options

a) Emprunts convertibles

Plus aucun emprunt convertible n'a été émis depuis 2004.

b) Options

Le Groupe Helvetia n'a pas émis d'options.

c) Options de collaborateurs

Le Groupe Helvetia n'a pas émis d'options de collaborateurs.

Le capital social, composé de 8 652 875 actions nominatives intégralement versées, reste inchangé en 2012.

›

3. Conseil d'administration

Voir à ce sujet l'illustration et les informations des pages 10 à 13.

3.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (CA) de l'Helvetia Holding SA comprend neuf membres. Il est composé des mêmes personnes que les conseils d'administration des deux filiales Helvetia Vie et Helvetia Assurances. Les membres du Conseil d'administration bénéficient d'une expérience et de connaissances dans divers domaines. Ils doivent disposer des capacités nécessaires leur permettant de se forger une opinion autonome dans le cadre d'un dialogue avec le Comité de direction. Comme le Groupe Helvetia exerce une partie importante de son activité à l'étranger, le Conseil d'administration compte également parmi ses membres des personnes de différentes nationalités ou bénéficiant d'une longue expérience internationale. Le Conseil d'administration attend de ses membres des qualités personnelles (d'intégrité notamment), des connaissances financières, spécialisées et spécifiques de la branche, une expérience de la conduite stratégique et opérationnelle, une pensée visionnaire et des compétences sociales ainsi qu'une focalisation sur la durabilité. Ils doivent en outre disposer du temps nécessaire pour l'exercice efficace et réfléchi du mandat de conseiller d'administration. En ce qui concerne l'indépendance des membres, l'Helvetia se fonde sur les principes fondamentaux du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise». Ainsi, le Conseil d'administration est composé surtout de membres garantissant, grâce à leur qualification personnelle et professionnelle, la formation d'opinions et la prise de décisions autonomes de la Société. Ses organismes se composent de membres non exécutifs. La commission des rémunérations et le comité d'audit comprennent des membres n'ayant jamais appartenu au Comité de direction, ou dont l'appartenance remonte à plus de trois ans. Les membres de la commission des rémunérations, sur un plan personnel, et les sociétés et organisations qu'ils représentent n'ont aucune relation d'affaires avec l'Helvetia, et ne se trouvent pas dans une situation d'interdépendance. Dans tous les comités, les règles concer-

nant la récusation sont appliquées avec rigueur. Chaque année, le Conseil d'administration évalue globalement, ainsi qu'au sein de chaque commission, le respect des exigences susmentionnées, de même que la qualité des prestations qu'il fournit afin de pouvoir apporter d'autres améliorations à chaque fois que cela s'avère opportun.

La composition du Conseil d'administration ressort de l'illustration et des informations des pages 10 à 13.

Tous les membres du CA sont non exécutifs et, à l'exception d'Erich Walser (jusqu'au 1.9.2007), n'ont fait partie du Comité de direction ni du Groupe Helvetia, ni d'aucune des sociétés du Groupe pendant les exercices précédant la période sous revue. Aucun membre du Conseil d'administration n'entretient à titre personnel de relations d'affaires étroites avec l'Helvetia, sauf en tant que preneur d'assurance aux conditions usuelles.

3.2 Autres activités et intérêts liés

En revanche, les relations d'affaires suivantes existent avec certaines des entreprises représentées par des administrateurs:

- Au sein du pool d'actionnaires, Doris Russi Schurter et Jean-René Fournier représentent la Patria Société coopérative, Pierin Vincenz, le groupe Raiffeisen et Herbert J. Scheidt, le groupe Vontobel.
- Doris Russi Schurter est présidente du Conseil d'administration et Jean-René Fournier est vice-président du CA de la Patria Société coopérative, Bâle, dont le but fixé statutairement consiste à encourager la conclusion et le maintien d'assurances vie auprès de l'Helvetia dans l'intérêt des membres, ainsi qu'à renforcer et encourager, par une participation financière à l'Helvetia, l'indépendance et le développement économiques de cette dernière.
- L'Helvetia, le groupe Vontobel ainsi que le groupe Raiffeisen sont partenaires en coopération, notamment en ce qui concerne le conseil et la vente de services financiers.

En ce qui concerne l'indépendance des membres, l'Helvetia se fonde sur les principes fondamentaux du «Code suisse de bonne pratique pour la gouvernance d'entreprise».

3.3 Interdépendances

Voir le chiffre 3.2.

Jusqu'à ce jour, il existait une interdépendance entre deux actionnaires de l'Helvetia, relative à un contrat de coopération conclu entre les groupes Raiffeisen et Vontobel et les Représentations communes des deux membres du Conseil d'administration Pierin Vincenz et Herbert J. Scheidt au Conseil d'administration du groupe Vontobel. Pierin Vincenz s'est retiré au 24.4.2012 du Conseil d'administration du groupe Vontobel. Le contrat de coopération conclu entre les groupes Raiffeisen et Vontobel demeure toutefois inchangé pour l'avenir. La représentation des intérêts du groupe Raiffeisen au Conseil d'administration du groupe Vontobel sera assurée pour la première fois par une personne qui n'est pas en relation avec l'Helvetia. Il n'existe aucune autre représentation réciproque entre les conseils d'administration de sociétés cotées.

3.4 Election et durée du mandat

La durée normale du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois ans. Elle prend fin au plus tard lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'année civile au cours de laquelle la personne concernée atteint l'âge de 70 ans. Cette limite statutaire ne sera atteinte par aucun membre actuel du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale 2012, de sorte que les trois membres du Conseil d'administration qui représentent leur candidature sont disponibles en vue d'une réélection. Les propositions de vote correspondantes seront soumises à l'Assemblée générale avec la convocation.

Les membres nouvellement élus reprennent la durée restante du mandat d'un membre sortant. Les mandats sont définis de telle sorte que, chaque année, un tiers des membres du Conseil d'administration doit être élu ou réélu. Une réélection est possible. Chaque membre du Conseil d'administration est élu individuellement par les actionnaires. Le tableau page 10 propose des informations sur la première élection au Conseil d'administration de l'Helvetia Holding SA et sur la durée restante du mandat pour chaque membre du Conseil d'administration.

Les mandats des différents membres du Conseil d'administration sont échelonnés de telle sorte que, chaque année, un tiers de ceux-ci est soumis à élection ou réélection.

›

3.5 Organisation interne

La conduite et le contrôle d'entreprise de l'Helvetia se basent sur des fondements juridiques (essentiellement le droit des sociétés anonymes et la loi sur les bourses), ainsi que sur les directives et règlements internes. Les fonctions prévues par le Conseil d'administration et les répartitions de tâches effectuées ressortent de l'illustration de la page 10. Le Conseil d'administration nomme le président, le vice-président, les présidents et membres des différentes commissions, ainsi que le secrétaire du Conseil d'administration.

Commissions du Conseil d'administration

Afin de faire intervenir efficacement les connaissances spécialisées et la vaste expérience commerciale des différents membres dans la prise des décisions et d'aider le Conseil d'administration à exercer sa fonction de surveillance consistant à faire établir des rapports, celui-ci a constitué en son sein des commissions spéciales qui le soutiennent dans ses activités de conduite et de contrôle, en étroite collaboration avec les instances dirigeantes du Groupe: la commission de stratégie et de gouvernance, la commission des rémunérations, la commission des placements et des risques et le comité d'audit. Les missions et compétences des commissions sont décrites en détail dans le règlement d'organisation et la liste de leurs membres est présentée en page 10.

a) La commission de stratégie et de gouvernance (CSG) prépare les décisions du Conseil d'administration à prendre en cas de redéfinition ou de modification de la stratégie, surveille les risques stratégiques et les mesures adoptées à cet égard dans le cadre de la stratégie définie, s'occupe de fusions, reprises et ventes de sociétés ou de portefeuilles importants et prépare, pour le Conseil d'administration global, les décisions à prendre à cet effet. Elle prépare jusqu'à fin 2012 les décisions à prendre par l'Assemblée générale concernant la nomination et la révocation de membres du Conseil d'administration, fait des propositions pour la gestion du personnel, pour les nominations et révocations de membres du Comité de direction du Groupe, procède aux nominations et révocations des présidents et autres membres des comités de direction de tous

les marchés nationaux et vérifie périodiquement la planification et les mesures concernant la consolidation et la promotion des cadres supérieurs au niveau supérieur de direction. Ces compétences décisionnelles et de préparation à la décision individuelles ont été transférées au 1.1.2013 à la commission des rémunérations. Dans le cadre de ces compétences nouvellement définies, la CSG veille à une bonne gouvernance d'entreprise au sein du Groupe Helvetia, assume les missions et compétences que le Conseil d'administration délègue à la CSG, traite les affaires que le président lui soumet et qui ne sont pas réservées au Conseil d'administration global en vertu de la loi, des statuts ou du règlement, et tranche sur les questions urgentes importantes. La CSG se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Des spécialistes internes ou externes sont invités à participer aux séances pour le traitement de thèmes spécifiques, ce qui arrive régulièrement. Le CEO participe à titre consultatif. La CSG s'est réunie trois fois en 2012. Un membre du Conseil d'administration était absent pour cause de maladie lors d'une séance. En règle générale, les séances ont duré une demi-journée.

b) La commission des rémunérations (CR) fait des propositions pour la structure de la rétribution des membres du Conseil d'administration, ainsi que pour la rémunération et l'indemnisation des membres du Comité de direction du Groupe et fixe le montant des rémunérations et indemnités fixes et variables des membres du Comité de direction. Elle approuve du côté de l'employeur le concept et la stratégie de prévoyance professionnelle en Suisse, dont elle reçoit les bilans de fin d'année pour information. La CR assume depuis le 1.1.2013 les anciennes compétences de la CSG relatives à la nomination des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction et deviendra de ce fait la commission des nominations et des rémunérations (CNR). La commission des nominations et des rémunérations (CNR) se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Des spécialistes internes ou externes sont invités à participer aux séances pour le traitement de thèmes spécifiques, ce qui se produit régulièrement. Le CEO participe à titre consultatif dans la mesure où des

thèmes du Comité de direction sont abordés. En 2012, la CR s'est réunie deux fois, l'ensemble de ses membres ayant participé aux séances. En règle générale, les séances ont duré une demi-journée.

c) La commission des placements et des risques (CPR) prépare le concept de placement, les directives fondamentales et la stratégie de placement, propose les fourchettes stratégiques de l'allocation des actifs, approuve la tactique de placement et surveille les activités de placement du Groupe Helvetia, prend des décisions d'investissement dans le domaine des placements, dans la mesure où le Conseil d'administration lui délègue ce pouvoir. Elle définit les principales stratégies et tolérances au risque ainsi que l'appétence au risque et les limites de risque applicables. Par ailleurs, elle surveille tous les risques non stratégiques et non opérationnels ainsi que les mesures correspondantes de gestion des risques et le respect des limites. Elle se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Le CEO, le CFO, le CIO et le responsable du Risk Management participent à titre consultatif; ils ont assisté à toutes les réunions en 2012. D'autres spécialistes internes ou externes sont invités à participer aux séances pour le traitement de thèmes spécifiques, ce qui arrive régulièrement. La CPR s'est réunie quatre fois en 2012. Un membre du Conseil d'administration manquait à l'appel lors de deux séances. En règle générale, les séances ont duré une demi-journée.

d) Le comité d'audit soutient le Conseil d'administration dans les missions qu'il accomplit dans le cadre de la surveillance générale et du contrôle financier; dans cette perspective, il apprécie l'exhaustivité, l'intégrité et la transparence des comptes annuels, leur conformité aux normes de présentation des comptes en vigueur ainsi que la présentation correcte des rapports vers l'extérieur. Il évalue la gouvernance et l'organisation en matière de risques ainsi que la capacité de fonctionnement et l'efficacité des systèmes de contrôle internes (SCI). Il surveille les risques opérationnels ainsi que les mesures correspondantes de gestion des risques et contrôle l'indépendance et la qualité des activités de vérification de la révision externe et in-

Le comité en charge des rémunérations accepte aussi des compétences dans le domaine de la nomination des membres du Conseil d'administration et des responsables.

◀

terne. Il veille à une collaboration optimale entre les instances de contrôle internes et externes, le comité d'audit, le président du CA et le Comité de direction. Le comité d'audit approuve le plan de vérification de la révision interne et participe à l'établissement des plans de vérification de la révision externe; il examine les résultats du contrôle et prend position à ce sujet à l'attention du Conseil d'administration; au besoin, il peut attribuer des mandats de vérification spéciaux; il prépare l'élection de l'organe de révision et soumet les propositions correspondantes au Conseil d'administration. Il surveille la compatibilité des activités de révision avec d'éventuels mandats de conseil et contrôle la rémunération dans son ensemble. Le président peut participer à ses séances à titre consultatif. Le CEO, le CFO, un représentant de la révision externe et le responsable de la révision interne prennent part aux séances à titre consultatif. Ils étaient systématiquement présents aux discussions portant sur le bouclage. D'autres spécialistes internes ou externes sont invités à participer aux séances pour le traitement de thèmes spécifiques, ce qui se produit régulièrement. Le comité d'audit s'est réuni trois fois en 2012, tous ses membres étant présents. En règle générale, les séances ont duré une demi-journée.

Président du Conseil d'administration

Le président dirige le Conseil d'administration. Il convoque les séances du Conseil d'administration, élabore l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration et de la CSG ainsi que de la CNR et dirige leurs séances. Il prépare l'Assemblée générale et la convocation à celle-ci, et la dirige. Il élabore des objectifs stratégiques aux fins de délibération au Conseil d'administration et, en cas de projets stratégiquement importants, présente en temps opportun le point de vue des actionnaires, en étroite collaboration avec le CEO. Il veille à ce que les actionnaires soient informés correctement et en temps voulu et entretient des contacts avec les grands investisseurs. Le président veille avec les autres organes à une bonne gouvernance d'entreprise et à un système de contrôle interne efficace. Il oriente le CEO et agit autant que possible d'entente avec lui. Il établit chaque année avec le CEO ses objectifs et évalue leur réalisation. Le président peut

participer aux séances et meetings importants du Comité de direction en qualité d'hôte; il reçoit auparavant l'ordre du jour ainsi que les documents y relatifs. Il dirige, du point de vue hiérarchique et technique, la révision interne du Groupe ainsi que le responsable du secrétariat général, évalue les demandes de renseignements, d'audition ou de consultation des membres du Conseil d'administration et la prise en charge, par ces derniers, de nouveaux mandats d'administrateurs ou de mandats similaires (il appartient à la commission de stratégie et de gouvernance de statuer sur les mandats correspondants du président), signe les inscriptions au registre du commerce et exécute d'autres tâches qui lui sont confiées par le Conseil d'administration. A tout moment, il peut consulter tous les documents.

Conseil d'administration global

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, en règle générale de cinq à six fois par an. La plupart des séances, qui durent normalement une demi-journée, ont lieu au siège principal du groupe à Saint-Gall; la réunion à huis clos, généralement de deux jours, se déroule généralement dans une filiale à l'étranger. Le quorum est atteint au Conseil d'administration lorsque la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents. Des décisions par voie circulaire peuvent également être prises, ce qui n'a été cependant pas le cas en 2012. En règle générale, tous les membres du Conseil d'administration et, à titre consultatif, tous les membres du Comité de direction sont présents aux séances. Durant l'année sous revue, quatre réunions d'une demi-journée et une réunion à huis clos de deux jours ont eu lieu. Un membre du Conseil d'administration a été absent à une reprise et deux membres ont été absents à deux autres réunions. Le taux de présence des membres du Comité de direction a été de 100%. Des spécialistes sont invités à participer aux séances pour le traitement de thèmes spécifiques, ce qui arrive régulièrement. Les membres du Conseil d'administration ainsi que de tous les organes exécutifs sont tenus de se retirer des débats lorsque le Conseil traite d'affaires touchant leurs propres intérêts ou ceux de personnes physiques ou morales qui leur sont proches.

Le président veille à une bonne gouvernance d'entreprise et à un système de contrôle interne efficace.

›

3.6 Compétences

Conformément aux attributions intransmissibles et inaliénables mentionnées dans le droit suisse des sociétés anonymes, aux statuts et au règlement d'organisation interne du Groupe Helvetia, les principales compétences du Conseil d'administration sont les suivantes:

- exercer la haute direction de la Société;
- fixer les principes fondamentaux de l'organisation;
- fixer les principes de comptabilité, de planification et de contrôle financiers;
- nommer et révoquer les membres de la direction du Groupe;
- exercer la haute surveillance sur la conduite des affaires;
- exercer la haute surveillance sur la conduite des affaires;
- préparer l'Assemblée générale;
- exécuter ses décisions;
- approuver les actes juridiques importants.

La répartition détaillée des compétences entre le Conseil d'administration, ses commissions et le Comité de direction figure à l'Annexe I du règlement d'organisation: «www.helvetia.com/en/gruppe/governance».

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard du Comité de direction

Le Conseil d'administration est tenu au courant de diverses manières des activités de l'Helvetia, de la marche des affaires et de l'évolution du marché. Lors des réunions, il est régulièrement informé sur:

- le contenu et le déroulement des discussions ainsi que sur les décisions prises et les propositions formulées dans les comités, dont les procès-verbaux lui sont systématiquement remis sans délai;
- la marche des affaires et l'évolution du marché, par le CEO et les responsables des pays ou secteurs concernés et, au besoin, sur les principaux projets par les personnes qui en sont responsables;
- l'état de réalisation du budget et des autres objectifs annuels ainsi que des valeurs stratégiques pluriannuelles planifiées;

- les résultats et conclusions de la révision externe et interne découlant de leurs activités de vérification, qui sont notamment discutés par le comité d'audit et consignés dans ses procès-verbaux;
- les principaux risques stratégiques, financiers et opérationnels, leur évolution et les mesures de gestion des risques déjà prises et celles prévues;
- le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes;
- les particularités et événements importants, qui pourraient affecter les intérêts des partenaires concernés, soit de manière spontanée, à la survenance d'événements particuliers, soit par le biais d'un rapport annuel détaillé et d'un rapport semestriel abrégé.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent chaque mois les chiffres les plus importants concernant la marche des affaires ainsi que, périodiquement, des informations sur des thèmes touchant la conduite et le contrôle d'entreprise ainsi que des analyses et des rapports de situation sélectionnés sur les tendances du marché, les usagers du marché et des événements particuliers. Les rapports réguliers adressés au Conseil d'administration et à ses commissions sont publiés en détail à l'Annexe II du règlement d'organisation: «www.helvetia.com/en/gruppe/governance».

Lors des séances, chaque membre du Conseil d'administration peut demander aux autres membres et au Comité de direction des renseignements sur toutes les affaires de la Société. En dehors des séances, il peut obtenir du Comité de direction des renseignements sur la marche des affaires ou différentes opérations commerciales et/ou consulter les documents commerciaux. En outre, le Conseil d'administration s'appuie sur la collaboration de la révision interne en tant qu'instrument de vérification et de contrôle, qui surveille le respect des impératifs juridiques et réglementaires ainsi que des directives et instructions internes au travers de mandats systématiques et ciblés, axés sur les risques. De même, il reçoit des rapports sur les évolutions générales et les activités spécifiques au sein de l'Helvetia, dans les secteurs de la gouvernance d'entreprise et de la compliance.

Le Conseil d'administration est régulièrement tenu au courant des activités de l'Helvetia, de la marche des affaires et de l'évolution du marché.

4. Comité de direction

Voir également les pages 14 à 17.

4.1 Membres du Comité de direction

Les membres du Comité de direction sont présentés aux pages 16 et 17. Le Comité de direction du Groupe Helvetia est sous la direction de Stefan Loacker depuis le 1.9.2007. Avec les responsables de secteurs au niveau du Groupe et les comités de direction des marchés nationaux, il est responsable de la direction opérationnelle du Groupe. De plus amples informations sont disponibles aux pages 14 et 15.

4.2 Autres activités et intérêts liés

Voir les pages 16 et 17.

4.3 Contrats de management

Il n'existe aucun contrat de management avec de tierces parties devant faire l'objet d'une notification.

5. Droits de participation des actionnaires

L'Helvetia s'engage à respecter l'impératif de l'égalité de traitement de tous les actionnaires.

5.1 Limitation et représentation des droits de vote

Certaines limitations du droit de vote identiques aux limitations concernant le transfert d'actions nominatives de l'Helvetia Holding SA sont déjà mentionnées au chiffre 2.

Le Conseil d'administration prend les dispositions nécessaires concernant la participation à l'Assemblée générale ou la détermination des droits de vote. Il peut édicter, pour les représentants d'organes, les représentants indépendants des droits de vote et les représentants dépositaires, qui ne doivent pas obligatoirement être actionnaires, des règles qui s'écartent de la limitation de la représentation des droits de vote à 10% du capital-actions.

Lors de l'Assemblée générale de 2012, aucun actionnaire bénéficiant d'un droit de vote – à part Patria Société coopérative en tant qu'actionnaire individuel ou membre du pool – n'a représenté plus de 10% des voix. Aucune autre exception spécifique relative à la limitation et à la

présentation des droits de vote n'a été accordée au cours de l'année sous revue.

Un actionnaire ayant le droit de vote et ne participant pas personnellement à l'Assemblée générale peut, au moyen d'une procuration écrite, transférer ses droits de vote à une autre personne qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Il ne peut cependant représenter qu'un nombre d'actions de tiers tel que celles-ci, ajoutées à ses propres actions, ne dépassent pas 10% de l'ensemble du capital-actions. Là aussi, les actionnaires qui sont liés entre eux par des capitaux, des droits de vote ou d'une autre manière, ou placés sous une direction commune, comptent pour un seul actionnaire.

5.2 Quorums statutaires

Les décisions de l'Assemblée générale sont considérées comme valables quel que soit le nombre des actionnaires présents et des voix représentées. Pour autant que la loi ou les statuts n'en disposent pas autrement, l'Assemblée générale prend ses décisions à la majorité absolue des voix valablement exprimées. Outre les décisions évoquées à l'art. 704 al. 1 CO, celles relatives aux modifications des statuts, à la révocation anticipée de plus d'un membre du Conseil d'administration et à la liquidation de la Société nécessitent une majorité des deux tiers des voix représentées. Là encore, les dispositions divergentes évoquées au chiffre 5.1 pour Patria Société coopérative en tant qu'actionnaire individuel ou le Groupe avec les autres membres du pool s'appliquent.

5.3 Convocation de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration et, au besoin, par l'organe de révision. Les liquidateurs et les représentants des obligataires ont également le droit de convocation.

L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année, en règle générale en avril / mai, mais au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Des assemblées générales extraordinaires sont convoquées selon les besoins.

L'Assemblée générale peut également être convoquée par des actionnaires avec droit de vote représentant ensemble au moins 10% du capital-actions, sur demande écrite et avec indica-

A l'Assemblée générale 2012, aucun actionnaire ne représentait plus de 10% des votes en dehors des membres de la Coopérative Patria.

›

tion des objets de discussion et des propositions. Chaque actionnaire reçoit, au plus tard vingt jours avant l'Assemblée, une invitation personnelle avec l'ordre du jour détaillé et les propositions brièvement commentées, ainsi que d'autres explications sur des événements importants survenus au cours de l'exercice sous revue. L'ordre du jour est en outre publié dans les médias électroniques et dans différents journaux suisses.

5.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Des actionnaires avec droit de vote représentant ensemble des actions d'une valeur nominale d'au moins CHF 2 000 peuvent demander l'inscription d'objets à l'ordre du jour; cette demande doit être faite par écrit, avec indication des propositions, au moins 45 jours avant la date de l'Assemblée générale.

5.5 Inscriptions au registre des actions

Ont le droit de participer à l'Assemblée générale (19.4.2013) et d'exercer le droit de vote les personnes inscrites au registre des actions en tant qu'actionnaires avec droit de vote, à la date de référence fixée par le Conseil d'administration (9.4.2013) et publiée dans la «Feuille officielle suisse du commerce» ainsi que dans différents journaux. Dans des cas exceptionnels, des cartes d'invitation sans droit de vote sont établies pour l'Assemblée générale. Chaque action enregistrée avec droit de vote donne droit à une voix.

6. Prise de contrôle et mesures de défense

6.1 Obligation de présenter un chiffre

Selon l'art. 26 des statuts, il n'y a obligation de présenter une offre de reprise conformément à l'art. 32 de la loi sur les bourses que si, lors de l'acquisition d'actions, la valeur limite de 40% des droits de vote est dépassée.

6.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les contrats de travail de l'Helvetia ne contiennent pas de clauses relatives aux prises de contrôle. Aucun «parachute doré» n'est prévu. Les délais de résiliation usuels sur le marché (au maximum 12 mois pour les membres du Comité de direction, 6 mois pour les autres cadres) sont appliqués, durant lesquels la réglementation concer-

nant les composantes normales des salaires et des rétributions variables est valable.

7. Organe de contrôle

7.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Depuis 2005, l'Helvetia Holding SA ainsi que les filiales consolidées sont révisées par la société de contrôle indépendante KPMG SA, Zurich. Son mandat doit être renouvelé chaque année par l'Assemblée générale. Pour l'exercice sous revue 2012, les personnes suivantes sont responsables pour KPMG SA:

- Philipp Rickert (depuis 2012), expert-comptable diplômé, associé Audit Financial Services, réviseur en chef;
- Ian Sutcliffe, expert-comptable diplômé, Partner Audit Financial Services.

Au cours de l'exercice 2012, KPMG a occupé les fonctions d'audit externe avec un nouveau réviseur.

7.2 Honoraires des réviseurs

La société de révision a facturé les honoraires d'audit suivants au cours de l'année sous revue: CHF 2 704 455.00.

7.3 Honoraires supplémentaires pour services de conseil

CHF 132 803.00.

Ces honoraires concernent avant tout des services relatifs au conseil juridique et fiscal.

7.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

a) Révision externe

Le comité d'audit prépare l'élection de l'organe de révision. Il surveille et évalue leurs activités de révision. Cette surveillance se fait principalement dans le cadre des rapports de la révision externe concernant les résultats d'audit, le processus de reporting, les décisions p.ex. sur des thèmes liés à l'IFRS ainsi que les constatations à l'occasion des contrôles locaux. Les conclusions essentielles sont résumées dans une management letter.

b) Révision interne

Outre l'organe de révision externe, le Groupe Helvetia dispose d'un service de révision interne qui communique notamment les résultats de ses vérifications directement au comité d'audit ainsi qu'au président du Conseil d'administration. Le

Des prestations de services dans la perspective de l'Assemblée générale peuvent être développées par les actionnaires via Internet.

›

responsable de la révision interne est subordonné directement au président du Conseil d'administration. Cela renforce davantage l'indépendance de la révision interne.

c) Révision externe et interne

Les représentants de la révision externe et le responsable de la révision interne prennent part aux séances du comité d'audit à titre consultatif. Les procès-verbaux de celles-ci sont remis à tous les membres du Conseil d'administration. En outre, il est rendu compte des activités du comité d'audit dans le cadre des séances du Conseil d'administration global. Durant la période sous revue, les séances auxquelles l'organe de révision externe était également présent ont été au nombre de trois. Des entretiens se déroulent chaque année entre les réviseurs externes et le président du Conseil d'administration, le président du comité d'audit, le CEO et le CFO. Des entretiens ou un échange d'expériences ont lieu périodiquement avec des spécialistes de domaines tels que Finance Groupe, Corporate Finance and Risk Management, le droit et la compliance, le secrétariat général ainsi que la gouvernance d'entreprise. Les contacts sont également nombreux entre la révision externe et interne, notamment sur des thèmes tels que la planification, le contrôle et les résultats de révision ainsi que sur des problématiques d'actualité.

8. Politique d'information

En règle générale, l'Helvetia adresse à ses actionnaires deux lettres détaillées par an, dans lesquelles sont commentés les résultats annuels et semestriels. En fonction de l'actualité, d'autres questions relatives à la stratégie, au positionnement ou à la politique commerciale de l'entreprise y sont également traitées. D'autres informations archivées et d'actualité sur le Groupe Helvetia concernant des thèmes tels que la conduite d'entreprise, la structure du Groupe et la stratégie, les collaborateurs, l'engagement et l'histoire ainsi que les questions intéressant les investisseurs, par exemple les chiffres clés, «l'equity story», les emprunts, la notation, les résultats annuels et semestriels et l'action ainsi que l'évolution actuelle de son cours, sont disponibles sur notre site Internet «www.helvetia.com». D'autres publications, communiqués de

presse et rendez-vous importants sont également consultables sur le site Internet. Les personnes intéressées ont la possibilité de s'enregistrer via le site Internet afin d'accéder directement aux publications d'entreprise et de requérir les publications souhaitées.

L'Helvetia rencontre régulièrement les investisseurs institutionnels et organise spécialement des présentations des résultats publiés. L'unité Investor Relations se tient à disposition pour tous renseignements personnels; son adresse figure en dernière page du présent rapport de gestion, ainsi que sur la page d'accueil du site Internet.

Préalablement à l'Assemblée générale, cette année, les actionnaires ont la possibilité de communiquer par voie électronique avec le registre des actions de l'Helvetia. Les prestations de services telles que la commande de cartes d'accès, les communications avec Helvetia, l'octroi valide de procurations ou les corrections de données peuvent être effectuées en ligne. L'accès se fait sur www.shapp.ch.

Rapport de rémunération

Les principes de rémunération de l'Helvetia sont simples, transparents et durables. Ils tiennent compte des intérêts des clients, des collaborateurs et des actionnaires et doivent contribuer à la réussite du Groupe d'assurance sur le long terme.

Destiné aux actionnaires et aux tiers intéressés, le rapport de rémunération de l'Helvetia Holding SA est constitué de deux parties. La présente section expose les principes généraux ainsi que les éléments et critères essentiels concernant le concept de rémunération, les droits de participation et les conditions des prêts et crédits aux membres du Conseil d'administration et des Comités de direction Groupe et Suisse. Ils donnent un aperçu de la philosophie, des principes directeurs et des processus concernant les rémunérations convenues au sein de l'Helvetia, tels qu'ils s'appliquent à tous les niveaux de l'entreprise et de la direction pour l'indemnisation des performances. Ils forment la première partie du rapport de rémunération. L'application des principes généraux au cours de l'exercice et les prestations concrètes sont exposées dans la partie financière en annexe, à la section 14, page 168, «Rémunérations fondées sur des actions», et 16, «Rémunérations accordées au Conseil d'administration et au Comité de direction du Groupe», à partir de la page 170 et ss. Elles forment la deuxième partie du rapport de rémunération. Ces deux parties se fondent sur les exigences de la «Directive Corporate Governance» (DCG), du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise», de la Circulaire 2010/1 «Systèmes de rémunération» de l'autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) ainsi que du Code des obligations.

Principes généraux de rémunération

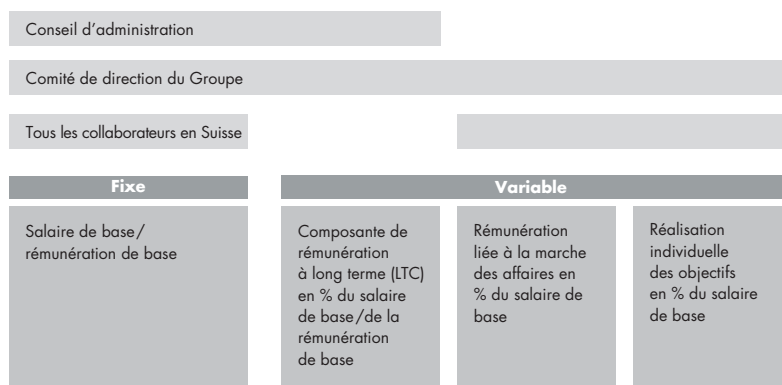
Le système de rémunération du Groupe Helvetia possède plusieurs niveaux pour tous les collaborateurs et collaboratrices en Suisse et pour les organes (Conseil d'administration et Comité de direction du Groupe), mais présente néanmoins une structure simple et transparente. Comme indiqué ci-après, il comporte des composantes de rétribution fixes et variables. Au sein de l'Helvetia, les rémunérations ont sciemment été définies de manière à :

- être simples, transparentes, compréhensibles,

équitable et appropriées pour les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction, pour tous les cadres dirigeants, les collaborateurs et collaboratrices. Un travail de qualité doit être correctement rémunéré;

- tenir suffisamment compte de la responsabilité, de la qualité du travail ainsi que de la charge inhérente à la fonction respective;
- présenter un rapport raisonnable entre rémunération fixe et variable, afin de ne pas nuire à la propulsion au risque de chaque collaborateur par des rémunérations variables trop élevées et des critères à trop court terme;
- être marquées en grande partie, et selon la fon-

Modèle de rémunération de l'Helvetia



- Conseil d'administration: rémunération de base uniforme (exception: président du Conseil d'administration) avec primes pour les commissions et les participations aux réunions (espèces) Instrument de participation à long terme (actions) Rémunération versée en fonction de la marche générale des affaires (espèces) Composante salariale variable, basée sur la réalisation des objectifs personnels (espèces)
- Comité de direction et collaborateurs et collaboratrices: rémunération fixe, basée sur le classement individuel (poste, capacités, responsabilité, etc.), y compris les prestations salariales accessoires (espèces)

- être proportionnelles et compétitives par rapport aux entreprises du même marché et du même secteur;
- présenter un rapport acceptable entre le salaire le plus élevé et le plus bas au sein de l'Helvetia.

Il incombe au Conseil d'administration de régler les questions générales de rémunération et les modèles de rémunération. Il est aidé dans son travail par la commission des rémunérations. Les compétences pour les questions de rémunération sont précisées à l'Annexe I du règlement d'organisation: «www.helvetia.com/en/gruppe/governance».

Composante fixe de rétribution

Les bases de décision sont élaborées par la commission des rémunérations. Chaque année, au 4^e trimestre, cette instance contrôle la viabilité commerciale et l'adéquation des concepts de rémunération. Lors de la même réunion, elle définit également les rémunérations fixes des membres du Comité de direction du Groupe pour l'exercice suivant. Le Conseil d'administration en est informé dans le cadre de la séance suivante du Conseil d'administration global. Les changements du règlement de rétribution du Conseil d'administration éventuellement discutés pendant cette réunion de la commission des rémunérations doivent être approuvés par le Conseil d'administration global.

Différents documents servent de base au contrôle de la viabilité commerciale et de l'adéquation de la composante fixe de rétribution. Des études comparatives périodiques tenant lieu de référence sont ainsi commandées auprès d'instituts indépendants reconnus. Les rapports de rémunération de concurrents comparables sont par ailleurs analysés. Les publications de différentes associations d'intérêts telles que «Ethos», de conseillers spécialisés dans les questions de personnel et les révisions, ainsi que des articles de presse fournissent également des informations comparatives importantes.

Composantes variables de rétribution

Tout comme pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Helvetia en Suisse, les rémunérations variables des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction du Groupe sont fixées

par la commission des rémunérations au cours du 1^{er} trimestre, en pleine connaissance des chiffres-clés des comptes annuels de la période sous revue écoulée et sur la base de la réalisation des objectifs individuels. Lors de l'appréciation de la réalisation des objectifs fondée sur la marche des affaires, la commission des rémunérations se base sur une grille de critères, qui sera encore approfondie ci-après en relation avec la composante additionnelle de rétribution à long terme (LTC) depuis 2010.

Autres composantes de rétribution

Pour finir, l'Helvetia met à la disposition de ses collaborateurs et collaboratrices, ainsi que des cadres et dirigeants, des solutions de prévoyance du personnel intéressantes par rapport à la concurrence, qui leur confèrent, ainsi qu'à leurs proches, une certaine sécurité de base dans la perspective du vieillissement, d'une maladie ou d'une incapacité de travail éventuelles ou du décès, adaptée au regard de leur activité au sein d'une compagnie d'assurance en pointe dans le domaine de la prévoyance.

Les systèmes de rémunération ainsi que les programmes de prévoyance pouvant en partie être optimisés individuellement pour les collaborateurs de l'Helvetia ont fait leurs preuves. Ils sont corrects, équitables, équilibrés, compétitifs et leur montant absolu est en tout temps défendable.

1. Conseil d'administration

Les principes de rémunération déterminants pour le Conseil d'administration, les différents éléments du programme ainsi que la procédure de définition de la rémunération adéquate sont décrits dans un règlement des rétributions établi par le Conseil d'administration global.

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration sont constituées des éléments simples et transparents suivants, l'objectif étant que les composantes fixes prédominent clairement:

a) Rémunération fixe

Chaque membre du Conseil d'administration reçoit une rémunération fixe de base et définie à l'avance. Elle est identique pour tous les membres du Conseil (à l'exception du président). Le montant de la rémunération de base du président doit être plus élevé. A cette rémunération de base s'ajoutent des majorations pour le vice-président, la présidence de commis-

Le comité chargé de la rémunération contrôle chaque année la viabilité commerciale et l'adéquation du concept de rémunération.

sions et l'appartenance à des commissions. Il est ainsi tenu compte, sur une base individuelle, de la responsabilité et des différentes fonctions au sein du Conseil d'administration. La rémunération fixe déterminée chaque année pour chaque membre du CA est payée en espèces. En cas de départ d'un membre du Conseil d'administration, la rémunération fixe est calculée au prorata jusqu'à la fin du mois durant lequel a lieu le départ. La rémunération est également calculée au prorata pour les administrateurs entrants.

b) Rémunération variable

La rémunération variable du Conseil d'administration est calculée sur la base d'une valeur de référence de 30% de la rémunération fixe. Cette valeur de référence est multipliée par le degré de réalisation des objectifs valable pour la LTC (cf. les explications suivantes concernant la LTC à propos du calcul du degré de réalisation des objectifs). Un nombre correspondant d'actions est attribué, sous forme de droits, au membre du Conseil d'administration à hauteur de la somme ainsi déterminée. Le calcul de la valeur pertinente de l'action pour la conversion se fonde sur la moyenne des cours boursiers de l'action Helvetia Holding sur cinq jours de négoce consécutifs à compter de la publication des résultats de gestion. Le transfert de propriété du nombre correspondant d'actions intervient à l'expiration d'une période de trois ans. En cas de départ d'un membre du Conseil d'administration, la LTC est calculée au prorata jusqu'à la fin du mois durant lequel a lieu le départ.

c) Jetons de présence

Jusqu'au 31.12.2012, un jeton de présence a été payé aux membres du Conseil d'administration pour chaque séance. A compter du 1.1.2013, ce jeton de présence sera acquitté de manière forfaitaire par une adaptation de la rémunération fixe ainsi qu'une majoration au titre de l'appartenance à des commissions.

d) Frais

En 2012, les membres du Conseil d'administration ne bénéficiaient pas de frais forfaitaires. A partir de 2013, des frais forfaitaires seront versés conformément au cadre fiscal accepté. Les frais d'hébergement sur le lieu de la séance et pour les voyages à l'étranger sont pris en charge par la Société.

e) Actions et options

Le Conseil d'administration reçoit des actions dans le cadre de la rétribution variable (voir let. b). Il ne prend part à aucun programme de participation par actions pour les collaborateurs. Il n'a en outre participé à aucun programme d'options sur actions.

f) Indemnités de départ, prêts, crédits, avantages

Aucune indemnité de départ n'est prévue. Les prêts et crédits sont accordés aux conditions habituelles du marché. Le Conseil d'administration ne profite pas non plus des avantages (rabais de primes, etc.) tels qu'ils sont accordés aux collaboratrices et collaborateurs de l'Helvetia.

2. Comité de direction

La rémunération des membres du Comité de direction du Groupe est constituée des éléments décrits ci-après:

a) Rémunération fixe

Les membres du Comité de direction reçoivent une rémunération fixe, déterminée chaque année par la commission des rémunérations et payée en espèces. Elle est définie individuellement à l'aune des critères précités et tient compte de la fonction et de la responsabilité de chaque membre du Comité de direction. Elle comprend également les éventuelles allocations pour enfants ou de formation et les bonus d'anniversaires.

b) Rémunération variable

Le montant définitif de cette rémunération variable dépend des trois facteurs suivants:

Réalisation individuelle des objectifs (20% de la rémunération fixe): cette valeur de référence est multipliée par le degré de réalisation des objectifs personnels préalablement convenus avec le supérieur hiérarchique. Le résultat de cette multiplication est versé en espèces au membre du Comité de direction. L'objectif individuel d'un membre du Comité de direction peut inclure des composantes quantitatives et/ou qualitatives et dépend de sa responsabilité opérationnelle. La réalisation individuelle des objectifs est due au membre du Comité de direction, quelle que soit la marche générale des affaires.

La rémunération des administrateurs se compose d'une indemnité fixe et d'une prime d'intéressement variable.

Composante de rétribution fondée sur la marche des affaires (valeur de référence de 20% de la rémunération fixe): la composante de rétribution en référence à la réalisation du résultat annuel est multipliée par le degré de réalisation des objectifs (le degré de réalisation des objectifs peut atteindre des valeurs comprises entre 0 et 125%), lequel est également appliqué pour le calcul de la rémunération variable liée à la performance de l'ensemble de collaborateurs en Suisse. La somme ainsi calculée est versée en espèces au membre du Comité de direction. En termes de contenu, la réalisation des objectifs fondée sur la marche des affaires se base sur le succès opérationnel des activités et la réalisation des objectifs budgétaires de l'exercice concerné.

Composante de rétribution à long terme fondée sur la marche des affaires (LTC; valeur de référence jusqu'à 40% maximum de la rémunération fixe): cette composante de rétribution à plus long terme est multipliée par le degré de réalisation stratégique des objectifs. A la différence de la composante de rétribution fondée sur la marche des affaires, la somme ainsi déterminée n'est pas versée en espèces au membre du Comité de direction, mais sous la forme d'un droit prévisionnel sur un nombre correspondant d'actions. Le calcul de la valeur pertinente de l'action pour la conversion se fonde sur la moyenne des cours boursiers de l'action Helvetia Holding sur cinq jours de négoce consécutifs à compter de la publication des résultats de gestion. Après trois ans, ce nombre d'actions est transféré dans la propriété du membre du Comité de direction, dans la mesure où il n'y a pas eu entre-temps d'évolutions négatives, dont les causes remontent à l'exercice sous revue et qui sont imputables au comportement du membre du Comité de direction. Le droit prévisionnel est perdu selon la règle suivante en cas de départ du membre du Comité de direction: perte totale des droits liés à l'année de départ, perte de la moitié des droits liés à la 1^{re} année qui précède et préservation des droits de la 2^e année qui précède. L'attachement du membre du Comité de direction à l'évolution à long terme de la Société est ainsi atteint à deux égards: évolution des cours positive ou négative pendant les trois années et possibilité de réduction rétroactive du nombre d'actions attribuées.

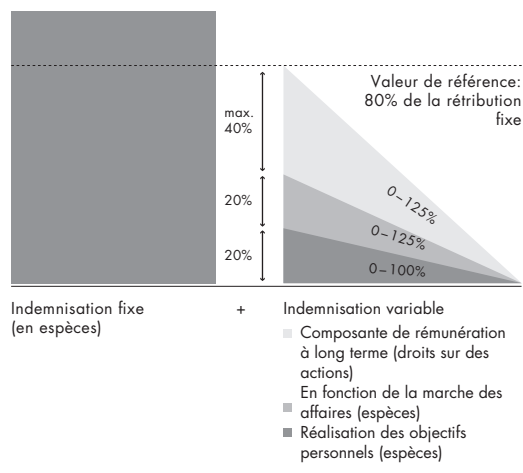
La définition du degré de réalisation stratégique des objectifs (fourchette comprise entre 0 et 125%) sera

établie chaque premier trimestre suivant la clôture d'un exercice par la commission des rémunérations du Conseil d'administration sur la base des critères suivants:

- Bénéfice: le résultat périodique du Groupe affiché chaque année par rapport au budget sert de valeur de référence.
- Croissance: la croissance du volume des affaires enregistrée durant l'exercice annuel dans les branches exploitées par rapport au segment de marché pertinent sert de valeur de référence.
- Rendement corrigé du risque: le rendement des capitaux propres (ROE) atteint durant l'année sous revue par rapport aux indicateurs de solvabilité déterminants de la branche sert de base de calcul.
- Valeur actionnariale: l'évolution du cours de l'action nominative Helvetia par rapport à l'évolution du DJ European Insurance SXIE (indice des titres d'assurance européens) sert de valeur de référence.

Une partie de la rémunération variable est payée en actions. Celles-ci sont transférées après un délai de trois ans en tant que propriété de l'administrateur.

Rémunérations accordées au Comité de direction



Pour la LTC (Comités de direction Groupe et Suisse et Conseil d'administration), la restriction selon laquelle aucune action ne sera attribuée sous la forme d'un droit futur s'applique si l'entreprise affiche globalement une perte et/ou si les indicateurs de solvabilité sont insuffisants.

Le degré de réalisation des objectifs (LTC, composante fondée sur la marche des affaires) finalement déterminé par la commission des rémunérations du Conseil d'administration est multiplié par les valeurs cibles correspondantes (pourcentage de la rémuné-

ration fixe). Conjointement avec le résultat de la réalisation individuelle des objectifs, la composante fondée sur la marche des affaires ainsi déterminée représente la rétribution variable globale des collaborateurs et des Comités de direction Groupe et Suisse.

Ces composantes de rémunération variables (individuelle, fondée sur la marche des affaires et LTC) sont une caractéristique essentielle de la culture de la performance à l'Helvetia, où il est tenu compte, de manière ciblée et dans une perspective individuelle et globale de la qualité et de la quantité, de la responsabilité et de la charge de travail de chaque collaborateur et collaboratrice. Les rémunérations variables sont versées en espèces. Il n'y a que pour la LTC qu'elles sont payées sous forme de droits futurs sur des actions.

c) Frais et prestations en nature

Le remboursement des frais est défini par écrit. Les membres du Comité de direction peuvent utiliser une voiture de fonction de l'Helvetia qui, moyennant une rétribution convenue, peut également être utilisée à des fins privées. Aucune autre prestation en nature appréciable en argent n'est prévue par l'employeur.

d) Actions et options

Les membres du Comité de direction du Groupe ont la possibilité d'acquérir une quantité maximale d'actions prévue pour eux dans le cadre du programme d'actions pour les collaborateurs. Ils sont soumis aux conditions applicables à tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Helvetia en Suisse (voir à ce sujet le chiffre 3). Ainsi, ils profitent également d'un rabais de 16,038%, accordé en raison du blocage correspondant des actions pendant trois ans. Plus aucun programme d'options sur actions n'a été lancé depuis 2003.

e) Indemnités de départ et crédits

Aucune indemnité de départ n'est prévue. Les crédits sont accordés aux conditions habituelles du marché.

f) Prestations de prévoyance

Les cotisations à verser par l'employeur aux institutions de prévoyance sont conformes aux règlements. Aucune prestation exceptionnelle n'est versée.

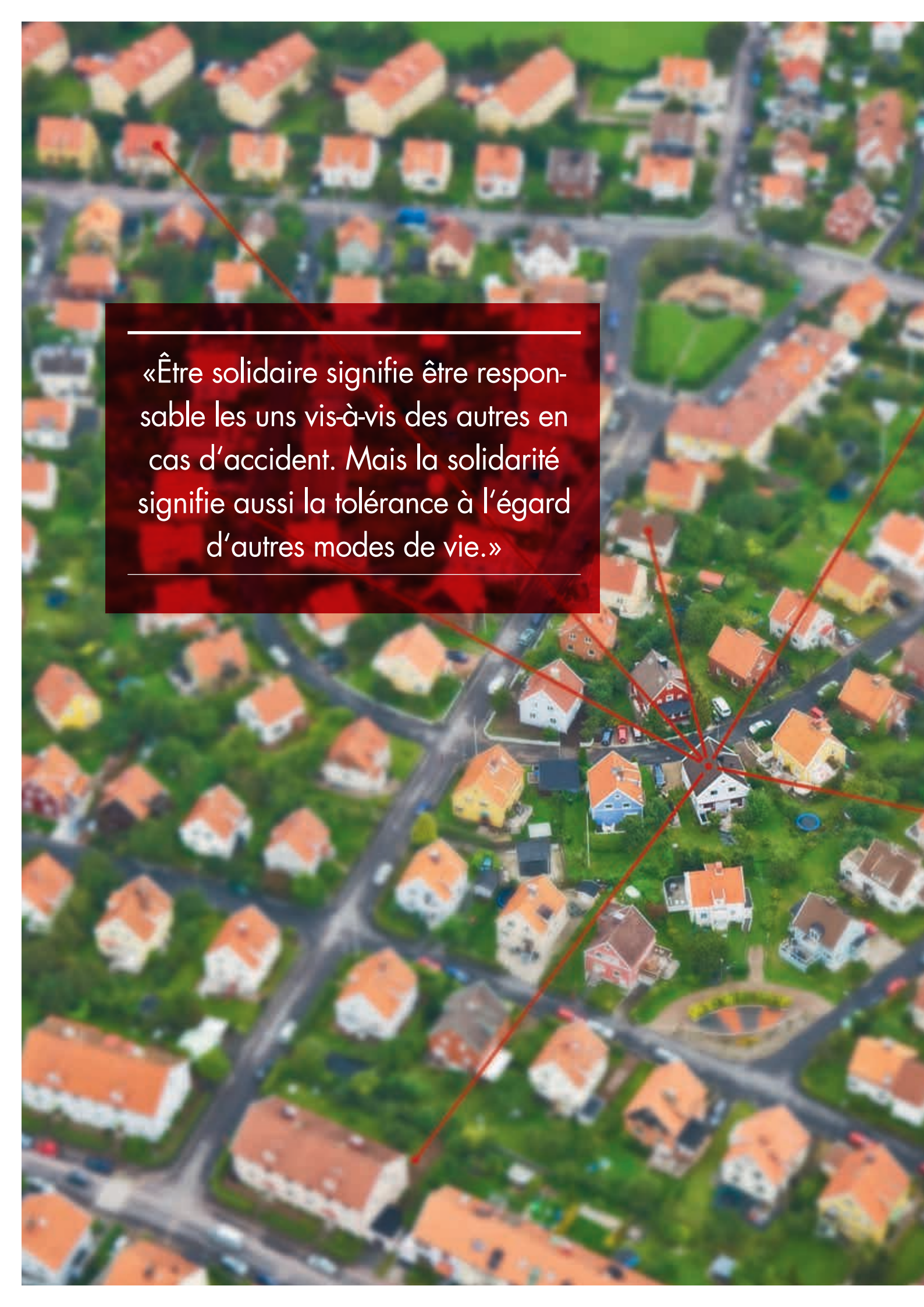
Comités de direction nationaux

Une réglementation des rémunérations analogue à celle du Comité de direction du Groupe, tel que décrit ci-avant, s'applique au Comité de direction Suisse. La rémunération des Comités de direction à l'étranger est calquée sur les systèmes d'indemnisation locaux, aux conditions usuelles du marché. Cette rémunération locale peut inclure des composantes salariales fixes et variables. Au niveau du Groupe, un bonus en actions lié à la marche des affaires, fondé sur une valeur de référence de 10% de la rémunération de base locale, est en outre attribué aux membres du Comité de direction local à l'étranger. La valeur de référence est également multipliée par le degré de réalisation des objectifs pour la LTC. Ce bonus du Groupe doit promouvoir le sentiment d'appartenance au Groupe au sein des Comités de direction locaux à l'étranger.

3. Collaborateurs de l'Helvetia en Suisse: programme de participation par actions

En 2005, un plan de participation par actions a été introduit en Suisse pour faire participer les collaborateurs au développement de l'Helvetia et renforcer les liens qui les unissent à l'entreprise. Ils ont ainsi la possibilité d'acheter des actions nominatives de l'Helvetia Holding SA à un cours préférentiel. Le nombre d'actions disponibles est fixé par le Conseil d'administration en tenant compte du résultat de l'exercice et dépend de la fonction du collaborateur. Le prix d'achat des titres est calculé sur la base de leur cours boursier moyen durant les cinq jours de négoce suivant l'annonce du résultat de gestion. La participation à ce programme d'intéressement est facultative. Les actions acquises sont soumises à une période de blocage obligatoire de trois ans et peuvent ainsi être remises par la Société avec une franchise d'impôts de 16,038%. Les membres du Comité de direction peuvent également participer à ce programme, mais pas le Conseil d'administration. De même, le programme de participation par actions ne s'applique pas à l'étranger.

Le programme d'actionnariat laisse participer les collaborateurs au développement de l'Helvetia et renforce ainsi son lien avec l'entreprise.

An aerial photograph of a residential neighborhood with many houses, green lawns, and streets. A central text box is overlaid on the image, and several red lines radiate from a central point in the text box to various houses in the neighborhood.

«Être solidaire signifie être responsable les uns vis-à-vis des autres en cas d'accident. Mais la solidarité signifie aussi la tolérance à l'égard d'autres modes de vie.»



Rolf Abelman, 37 ans, Allemagne

«La construction de l'immeuble en 2010 s'est révélée être une période incroyablement passionnante et intensive. De nombreuses décisions viables à long terme ont dû être prises dans un bref délai», souligne Rolf Abelman, Directeur d'une société d'études de marché sur les emballages. Ce père de deux enfants aime les situations simples et individuelles. Comme la plupart de ses voisins. Depuis déjà trois ans, Rolf Abelman connaît l'importance de bonnes relations entre voisins, basées sur la tolérance. «Le fait de savoir qu'en cas de sinistre, on peut compter sur la solidarité de ses voisins ainsi que sur l'assistance financière de l'assurance procure une sensation rassurante.»

+18%

18% de plus de bénéfices en 2012 grâce à nos clients, collaborateurs et actionnaires. Ils constituent l'élément moteur et les bénéficiaires de l'augmentation de nos performances financières.

Marche des affaires

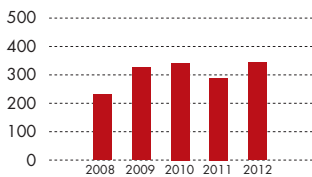
| | | |
|----|------------------------------|-------|
| 62 | Résultat du groupe | |
| 64 | Domaines d'activité | |
| 65 | Affaires de placement | |
| 67 | Unités d'affaires | |
| 67 | Suisse | |
| 68 | Allemagne | |
| 70 | Italie | |
| 71 | Espagne | |
| 72 | Autriche | |
| 74 | France | |
| 74 | Réassurance active | |

Marche des affaires

Le Groupe Helvetia peut se targuer d'un beau parcours pour l'exercice 2012. Le bénéfice a progressé grâce à la nouvelle hausse de la contribution des marchés étrangers, marquant un solide plus de 18,0%, tandis que les placements de capitaux ont pour leur part livré de solides résultats et le volume d'affaires, établi à près de CHF 7,0 milliards, a fait montre de robustesse.

Evolution du bénéfice

en millions de CHF



Résultat du Groupe

Le résultat annuel de l'Helvetia, à CHF 342,2 millions, a connu une vive progression de 18,0%. Dans un environnement de marché tendu, au sein duquel l'Italie a elle aussi suivi l'Espagne dans la récession, toutes les unités ont fait état de solides contributions. Les marchés étrangers notamment ont à nouveau affiché des résultats significativement haussiers. Grâce à un ratio combiné net très satisfaisant de 93,5%, encore une fois plus bas que celui de l'année précédente, les affaires non-vie ont pu progresser de 33,4%, à CHF 180,6 millions. Cette progression sensible du bénéfice a reçu un coup de pouce supplémentaire des marchés financiers, ce qui a également eu un effet positif sur l'assurance vie et permis une augmentation des excédents. En revanche, de nouveaux renforcements des réserves vie ont été nécessaires en raison de la persistance de faibles taux, de sorte que le résultat vie annoncé de CHF 139,5 millions s'inscrit dans l'ensemble en baisse de 10,1% par rapport à son niveau de l'année précédente. Le raffermissement notable du résultat dans le domaine «Autres activités» s'explique avant tout, en marge de la meilleure évolution actuarielle de la réassurance, par la disparition des effets de change négatifs imputables aux fonds de placement. Portés par le bon résultat et dopés par la croissance des bénéfices non réalisés, les

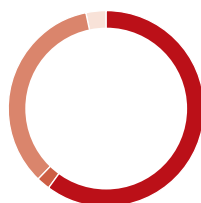
capitaux propres ont également marqué un bond de 11,5% et relevé la Solvabilité I à 229%. Forte de ces atouts financiers, l'Helvetia est parée pour surmonter des conditions de marché toujours hostiles et accroître sa croissance en Europe.

Solide évolution du portefeuille d'affaires

Le volume d'affaires n'a enregistré qu'un léger recul, à CHF 6 978,5 millions grâce à sa bonne diversification, et ce malgré les incertitudes conjoncturelles, économiques et financières. La marche des affaires fait état d'un panorama plus nuancé entre les branches. La diminution est imputable aux affaires vie, dont le volume s'inscrit en baisse de 3,1% par rapport à l'année précédente. Cela est dû avant tout à une sélection minutieuse des nouvelles affaires vie collective suisses et des volumes de dépôts fortement réduits en Italie en raison des conditions de marché. Les volumes de primes sensiblement supérieurs à ceux de l'année précédente au sein des affaires vie individuelle ont en revanche compensé quelque peu cela. Les taux de croissance supérieurs à 10% des produits sans incidence sur le capital et de ceux liés aux participations sont particulièrement réjouissants. S'agissant des affaires non-vie en revanche, les primes ont dans l'ensemble enregistré une avancée malgré le recul de la demande au sein des

Volume d'affaires

| | Croissance % | 2012 | 2011 |
|--------------------------|--------------|------------------------|----------------|
| | | en monnaie locale (ML) | |
| en millions de CHF | | | |
| ■ Primes brutes vie | -0.8 | 4 201.4 | 4 258.6 |
| ■ Dépôts vie | -41.4 | 149.8 | 261.2 |
| ■ Primes brutes non-vie | 0.7 | 2 412.4 | 2 431.8 |
| Volume d'affaires direct | -1.8 | 6 763.6 | 6 951.6 |
| ■ Réassurance active | -2.5 | 214.9 | 220.5 |
| Volume d'affaires | -1.8 | 6 978.5 | 7 172.1 |



marchés italien et espagnol en récession. L'assurance accidents/maladie est la seule branche à témoigner de taux de croissance négatifs en raison de la revente, conforme à la stratégie, du portefeuille partiel issu de la reprise d'Alba et de Phenix. L'assurance véhicules à moteur s'est redressée de 2,4%, malgré la récession et la simplification du portefeuille au sein de certains marchés, tandis que la deuxième branche la plus importante, à savoir l'assurance choses, a signé une hausse de 1,4%; l'assurance responsabilité civile et l'assurance transport ont pour leur part respectivement cru de 1,0% et de 11,7%. La réassurance active, qui mène une politique centrée exclusivement sur le rendement, affiche une baisse sélective de 2,5%.

La croissance publiée au cours de l'exercice sous revue a principalement été générée de manière organique, alors qu'en 2011 les affaires non-vie avaient affiché une solide dynamique de croissance grâce à l'acquisition des sociétés Alba et Phenix. Le portefeuille transport français de Gan Eurocourtage, acquis vers la fin de l'exercice sous revue, n'a eu que peu d'impact sur la croissance des affaires non-vie. Les effets de cette acquisition seront également perceptibles en 2013 à l'échelle des branches, conjointement à la participation majoritaire acquise fin 2012 dans la société italienne Chiara Assicurazioni. Même l'influence des assurances SEV acquise en Suisse sur la croissance globale de l'activité vie est marginale. Les affaires vie individuelle périodiques suisses s'en trouvent toutefois renforcées sur l'exercice 2012, marquant un plus de 2,4% et recèlent, par l'accès à un nouveau segment de clientèle, un potentiel de croissance futur.

Bonne marche opérationnelle des affaires

Dans les affaires vie, le Groupe Helvetia a fait état d'un bénéfice de CHF 139,5 millions. Ce solide résultat est le fruit des accomplissements positifs en matière de risques ainsi que d'un heureux résultat des placements à la faveur de marges toujours stables entre le produit courant et les garanties d'intérêt moyennes. Bien que la persistance d'un environnement de taux atone ait requis le renforcement des réserves actuarielles, la contribution au résultat des affaires vie ne se situe dans l'ensemble qu'à quelque 10% en dessous de son niveau de l'année précédente. L'activité non-vie a, a contrario, relevé – grâce à une nouvelle baisse du ratio combiné de 2,1% (s'établissant à un très réjouissant seuil de 93,5%) – son bénéfice de 33,4%, à CHF 180,6 millions. Tandis que le très bon ratio combiné du marché domestique suisse s'est une nouvelle

fois renforcé de 1%, pour s'établir à 85,0%, notre important marché non-vie allemand a notamment renoué avec la stabilisation, à la suite de la forte charge de sinistres enregistrée l'an passé. Grâce à un ratio combiné solidement renforcé de 97,8%, le marché national allemand se targue à nouveau d'un solide résultat actuariel grâce à l'introduction aussi rapide que possible des mesures visant l'amélioration de la rentabilité. Même les «Autres activités» du domaine de la réassurance ont pu contribuer à l'amélioration du résultat global sous l'effet heureux de l'embellie de l'évolution actuarielle.

Le résultat final des placements du Groupe Helvetia a pu signer une hausse de tout juste CHF 300 millions, pour s'établir à CHF 1 177,8 millions. Le rendement direct du portefeuille d'investissement a fait montre de stabilité sous l'effet de résultats courants en légère hausse, malgré l'influence des faibles taux, et n'a perdu que 2,8% par rapport à l'année précédente. Une performance des placements globale de 5,5% a pu être enregistrée, un résultat sensiblement supérieur à celui de l'année précédente et notamment imputable à l'évolution favorable du marché au 2^e semestre.

Solide assise financière

Les capitaux propres hors titres préférentiels ont augmenté de 12,5% par rapport à l'exercice précédent, à CHF 3 800,3 millions. Cette hausse, à mettre en parallèle avec le versement d'un dividende attrayant l'an passé, résulte d'une part du meilleur résultat annuel et d'autre part de la forte augmentation des bénéfices non réalisés sur les placements au niveau des capitaux propres. Ces derniers ont notamment bénéficié de l'évolution des taux et de la forte demande d'emprunts de qualité. Le niveau de Solvabilité I de 229% est de ce fait lui aussi supérieur au bon niveau de l'exercice précédent. L'excellente capitalisation s'exprime aussi dans la nouvelle confirmation de la note «A-» par Standard & Poor's au 4^e trimestre. Grâce au renforcement de la capacité bénéficiaire, le rendement des capitaux propres a pu être rehaussé malgré le relèvement des capitaux propres de 8,6% à 9,2%. Il se situe à cet égard légèrement sous la fourchette cible visée à moyen terme de 10–12%.

La très bonne assise financière a une nouvelle fois pu être renforcée au cours de l'exercice sous revue.

Résultat du Groupe

| | 2012 | 2011 |
|---------------------------|--------------|--------------|
| en millions de CHF | | |
| Vie | 139.5 | 155.2 |
| Non-vie | 180.6 | 135.5 |
| Autres activités | 22.1 | -0.8 |
| Résultat du Groupe | 342.2 | 289.9 |

En 2012, les domaines d'activité se sont caractérisés par une solide performance.

Domaines d'activité

Affaires vie sous l'influence des faibles taux

En 2012, même au cours de la phase de croissance, les affaires d'assurance vie ont été marquées par les répercussions de la crise financière, sous l'effet d'une part de reports de la demande et d'autre part de décisions stratégiques. En parallèle d'une forte hausse des affaires vie individuelle de 11,4% et de l'activité liée aux participations de 14,5%, le marché suisse a essuyé un repli de 8,9% de l'activité d'assurance collective, imputable à la prudence volontaire témoignée dans le cadre des reprises de nouvelles affaires dans la prévoyance professionnelle, du fait de la faiblesse des taux. La Suisse ne doit à cet égard comptabiliser qu'un repli de 3,8%. L'Italie, en sa qualité de second marché vie de l'Helvetia, a généré une croissance des affaires individuelles traditionnelles, à savoir un solide bond de 23,1%, tandis que la demande de dépôts a pour sa part plongé de 41,4% en conséquence de l'incertitude régnant sur les marchés. L'Allemagne avait encore pu profiter en 2011 de vigoureuses souscriptions de produits à prime unique, une dynamique qui ne s'est pas répétée en 2012, avec un repli de 4,1% malgré l'évolution toujours positive des produits liés à des fonds de placement. En Espagne, la prévoyance frais d'inhumation a poursuivi sa croissance et même le volume lié aux participations a pu noter une forte hausse. Cet élan haussier n'a cependant pas pu compenser intégralement le ralentissement des assurances vie traditionnelles induit par l'économie, ce qui s'est traduit par une baisse globale de 1,7%. Avec une hausse de 10,4%, l'Autriche a pu solidement redresser son volume – notamment grâce à la distribution nettement plus conséquente de produits liés à des participations – et inscrire une performance supérieure à la croissance générale du marché.

L'évolution des valeurs dans les affaires vie est plus que satisfaisante, ce qui ne manque pas d'avoir un impact sur l'embedded value. Cette dernière s'élève à CHF 2 647,5 millions, chiffre nettement supérieur à celui de l'exercice précédent, avec un rendement de 16,2% (exercice précédent: 2,8%), alimenté par les écarts économiques positifs. Le calcul de l'embedded value est présenté en détail aux pages 216 à 218 du rapport de gestion.

Affaires non-vie convaincantes

Les affaires non-vie ont su se montrer convaincantes en signant une progression des bénéfices de plus de 33,4%, s'établissant à CHF 180,6 millions, de même qu'une croissance des primes de 0,7% malgré une diminution des recettes de primes dont témoignent tout particulièrement les marchés italien et espagnol touchés par la récession. Sur le marché domestique suisse, l'activité accidents/maladie acquise dans le cadre de la reprise des portefeuilles d'Alba et de Phenix a été revenue au cours de l'exercice sous revue conformément à la stratégie. Cette cessation a quasiment été compensée par une vigoureuse croissance organique de l'ordre de 3%, de sorte que la Suisse n'a dans l'ensemble annoncé qu'un repli de 0,8%. L'Allemagne a fait état d'une vigoureuse croissance de 7,7% et l'Autriche s'est montrée convaincante avec un plus de 2,3%. La France a également noté une évolution très positive, pour l'essentiel grâce à une croissance organique de 13,7%.

Au niveau des branches, l'évolution des sinistres a été heureuse grâce à la très bonne qualité de notre portefeuille et à un faible niveau de sinistres majeurs et d'intempéries bien que les marchés nationaux italien et autrichien aient été affectés au cours de l'exercice sous re-

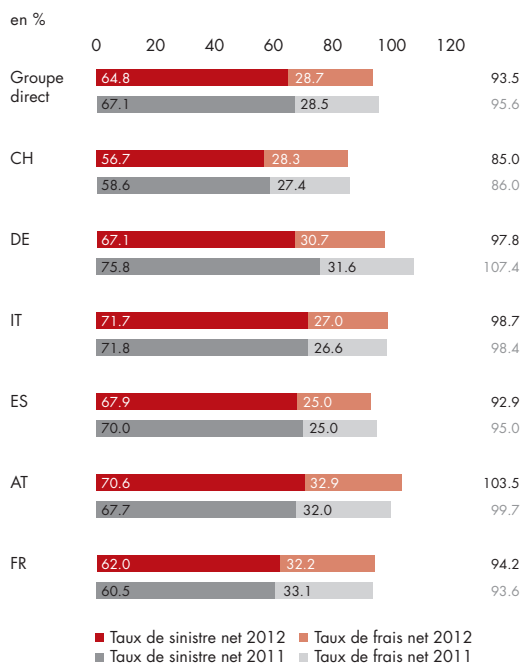
Volume d'affaires vie

| | Croissance % | 2012 |
|--------------------|--------------|----------------|
| en millions de CHF | en ML | |
| ■ Suisse | -3.8 | 3 182.9 |
| ■ Allemagne | -4.1 | 253.6 |
| ■ Italie | -2.0 | 675.4 |
| ■ Espagne | -1.7 | 125.6 |
| ■ Autriche | 10.4 | 113.7 |
| Total | -3.1 | 4 351.2 |

Volume d'affaires non-vie

| | Croissance % | 2012 |
|--------------------|--------------|----------------|
| en millions de CHF | en ML | |
| ■ Suisse | -0.8 | 795.5 |
| ■ Allemagne | 7.7 | 556.8 |
| ■ Italie | -4.1 | 486.4 |
| ■ Espagne | -4.8 | 276.2 |
| ■ Autriche | 2.3 | 184.6 |
| ■ France | 13.7 | 112.9 |
| Total | 0.7 | 2 412.4 |

Ratio combiné



vue par des événements naturels plus importants. Le taux de sinistres s'est dans l'ensemble détendu de 2,3% pour s'établir à 64,8% environ. La diminution du taux de frais obtenue au cours de l'année précédente au niveau des branches grâce à une drastique gestion des coûts a pu être confirmée au cours de l'exercice sous revue à un niveau comparable de 28,7%. Au total, ces chiffres ont produit un ratio combiné très réjouissant de 93,5% (année précédente: 95,6%).

Effets de change plus réduits au sein du segment «Autres activités»

Le domaine d'activité «Autres activités» inclut non seulement les holdings et les sociétés financières mais aussi le Corporate Center, les fonds de placement internes du Groupe ainsi que la réassurance. La progression du résultat à CHF 22,1 millions dans ce domaine s'explique avant tout, en marge de la meilleure évolution actuarielle de la réassurance, par la disparition des effets de change négatifs qui ont été comptabilisés en 2011 au titre des fonds de placement.

Des détails complémentaires relatifs aux résultats nationaux ainsi qu'à l'évolution de leurs primes, sinistres et coûts figurent aux pages suivantes.

Affaires de placement

Au cours de l'année passée, les marchés de placement ont évolué de manière bien plus favorable qu'attendu du fait de la crise de la dette latente en Europe, de la conjoncture labile et des actions trop hésitantes des instances politiques. Les risques économiques et politiques ont été toutefois omniprésents et ont rythmé l'évolution du marché: après un démarrage sur les chapeaux de roue au 1^{er} trimestre, la crise a menacé de s'étendre à la suite des élections grecques et en conséquence de l'aggravation des problèmes des banques espagnoles au cours de la période estivale. Les marchés boursiers ont à nouveau largement concédé les gains réalisés au 1^{er} semestre et les spreads des Etats périphériques européens ont grimé en flèche. La situation ne s'est stabilisée qu'à la faveur de l'annonce faite par la Banque centrale européenne portant sur l'achat, même illimité le cas échéant, d'obligations d'Etat pour sauver l'euro. Cette annonce a pu constituer le principal catalyseur sous-tendant l'embellie qu'a connue le marché au dernier trimestre.

Gestion des risques en temps quasi réel

La gestion des risques a été mise à rude épreuve tout au long de l'année du fait de l'incertitude persistante. Nos mesures ont mis principalement l'accent sur la couverture des expositions aux actions et aux devises étrangères ainsi que la surveillance des risques de contrepartie, notamment au sein des portefeuilles de placement de nos sociétés italiennes et espagnoles, qui sont investies en obligations de leurs Etats respectifs pour les besoins de nos activités. Les investissements en emprunts d'Etat espagnols ont par la suite une nouvelle fois été réduits au volume nécessaire à la marche des affaires. Leur seuil s'élève désormais encore à CHF 900 millions d'emprunts d'Etat italiens et à CHF 180 millions pour leurs homologues espagnols. Les placements dans d'autres Etats périphériques ont quasiment été liquidés en totalité.

Notre portefeuille obligataire a, malgré des vagues généralisées de rétrogradations par les agences de notation, pu maintenir sa très bonne qualité. La part des titres de rang A minimum a légèrement faibli sous l'effet de la rétrogradation de la République italienne. 90% du portefeuille affichent cependant une note de rang A; 78% se voient même attribuer la note AA, voire au-delà. La qualité avancée de notre portefeuille se reflète également dans nos capitaux propres. Les bénéfices de marché non réalisés ont augmenté en 2012 de CHF 679,8 millions, à CHF 1 349,1 millions, les titres porteurs d'intérêts ayant de loin apporté de loin la plus grande contribution à cette hausse.

Au cours de l'exercice social, la couverture d'actions et les risques de change ainsi que la surveillance des risques de contrepartie sont au centre de la gestion d'investissement.

Toutes les catégories de placement – actions, obligations, hypothèques et immobilier confondus – ont en parallèle de ce bon résultat livré de substantielles contributions.

Les actions et devises étrangères sont restées très largement couvertes par des options put et des futures. Le taux de couverture de l'EUR a toutefois été quelque peu revu à la baisse en comparaison pluri-annuelle, car la Banque nationale suisse a imposé un taux de change cible constant de CHF 1.20 par EUR.

Performance attrayante

Forts de notre politique de placement prudente, nous avons pu profiter de l'évolution favorable du marché au 4^e trimestre et générer, en prenant en compte les bénéfices non réalisés, un résultat de placement pour le Groupe Helvetia de CHF 1 857,6 millions. La perfor-

mance du portefeuille a atteint le seuil réjouissant de 5,5% et devance ainsi largement sa valeur de l'année précédente. Malgré un vif repli des taux du marché, le rendement direct n'a plongé que de 0,1 point de pourcentage par rapport à son niveau de l'an passé, pour s'établir à 2,8%. Cette stabilité est le fruit notamment de la longue durée de nos obligations et des rendements stables de notre portefeuille immobilier. Malgré l'atonie des taux, les fonds 2012 – rémunérés en moyenne à 2,6% – ont pu être investis ou réinvestis très facilement.

Nous maintiendrons notre politique de placement ainsi que la gestion des risques, toutes deux éprouvées, pour l'exercice en cours.

Structure des placements de capitaux

| | 2012 | Parts en % |
|--|-----------------|-------------|
| en millions de CHF | | |
| ■ Titres porteurs d'intérêts | 22 526.6 | 59% |
| ■ Actions | 1 580.7 | 4% |
| ■ Fonds de placement, placements alternatifs, dérivés | 603.4 | 2% |
| ■ Hypothèques | 3 687.0 | 10% |
| ■ Prêts | 1 376.4 | 4% |
| ■ Immeubles de placements | 4 893.3 | 13% |
| ■ Instruments du marché monétaire, entreprises associées | 1 110.3 | 3% |
| ■ Placements liés aux participations | 1 955.5 | 5% |
| Total placements | 37 733.2 | 100% |

Performance des placements de capitaux du Groupe

| | 2012 | 2011 |
|--|----------------|----------------|
| en millions de CHF | | |
| Produit courant des placements financiers du Groupe | 761.9 | 755.8 |
| Revenus locatifs des immeubles du Groupe | 198.0 | 183.1 |
| Produit courant des placements de capitaux du Groupe (net) | 959.9 | 938.9 |
| Bénéfices et pertes sur les placements financiers du Groupe | 180.8 | -196.5 |
| Bénéfices et pertes sur les immeubles du Groupe | 37.1 | 136.0 |
| Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux du Groupe (nets) | 217.9 | -60.5 |
| Résultat des placements financiers et immeubles du Groupe (net) | 1 177.8 | 878.4 |
| Modification des bénéfices et pertes non réalisés dans les fonds propres | 679.8 | 292.5 |
| Résultat total des placements financiers et immeubles du Groupe | 1 857.6 | 1 170.9 |
| Portefeuille de placements moyen | 34 318.3 | 32 284.8 |
| Rendement direct | 2.8% | 2.9% |
| Performance des placements | 5.5% | 3.6% |

Unités d'affaires

Les unités d'affaires du Groupe Helvetia ont réalisé d'excellents résultats pour l'exercice 2012. Les résultats actuariels des unités ont tous été de fort bonne facture. Malgré les difficultés économiques qui frappent certains marchés nationaux, les unités étrangères sont parvenues, de manière générale, à apporter une contribution au résultat du Groupe largement supérieure, entraînant une croissance des bénéfices de 18,0%.

Une fois encore, l'évolution du cours de l'euro a eu une incidence au cours de l'exercice sous revue. La conversion au cours moyen a également pesé sur la croissance exprimée en francs suisses des unités étrangères, à hauteur d'environ 2% en 2012. Les taux de croissance indiqués font référence, sauf mention contraire, à la croissance en monnaie nationale (monnaie d'origine); en revanche, les volumes sont indiqués en CHF.

Une amélioration de la pratique de constitution de réserves destinées à couvrir les incertitudes liées au règlement des sinistres a été mise en œuvre de manière planifiée en 2012 à l'échelle du Groupe. Les ratios combinés présentés pour les exercices 2011 et 2012 ont été recalculés selon la nouvelle méthode, avec des effets mineurs sur les chiffres-clés. Voir à ce propos la section 2.3 à la page 98.

Suisse

Les activités suisses sont une fois encore apparues comme un solide pilier du Groupe Helvetia en 2012. Grâce à des résultats actuariels toujours aussi solides et à d'importants revenus des capitaux, l'Helvetia a pu enregistrer un bénéfice de CHF 237,5 millions.

Cela représente un recul de 8,9%, dû principalement à un renforcement des réserves au niveau des affaires vie. Après la forte croissance enregistrée l'année précédente, l'Helvetia a traversé en 2012 une phase de consolidation. Pourtant, à la faveur de la revente des affaires accidents/maladie et d'une politique de souscription sélective en matière de prévoyance professionnelle, les volumes de primes, établis à CHF 3 978,4 millions, ont quasiment pu être maintenus.

Des affaires vie solides

Les affaires vie se sont distinguées par une solide évolution du portefeuille et de bons résultats actuariels. Outre le propre service externe, le Groupe Raiffeisen et certains brokers sélectionnés ont notamment participé au développement des affaires. Dans les affaires vie individuelle, l'Helvetia Suisse a généré un volume de primes de CHF 847,8 millions et fait état d'une croissance de 11,4% par rapport à l'exercice précédent. Grâce à l'acquisition du portefeuille de la «coopérative des assurances SEV (SEVV)», les primes périodiques se sont raffermies de 2,4% dans cette branche. Dans les affaires liées à la souscription de produits à prime unique, une poussée de croissance supplémentaire a été observée grâce au produit à tranches Value Trend II et sur cette courte période un volume de souscriptions de plus de CHF 140 millions a été atteint.

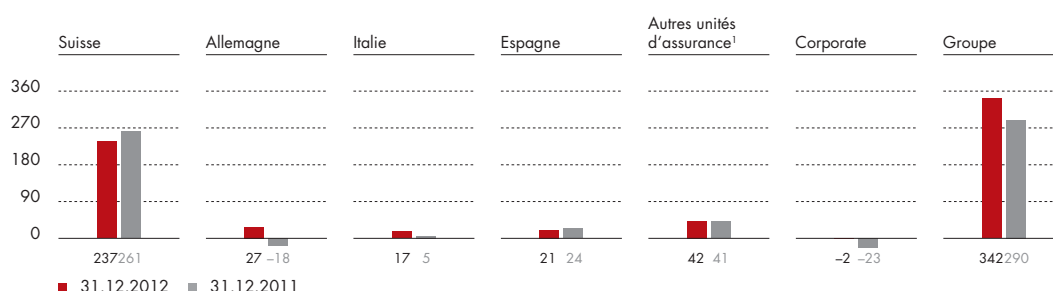
Au niveau des assurances liées à des participations, une bonne croissance a également pu être affichée, portée par «l'Helvetia Plan de garantie». Au niveau des produits à prime unique, les primes ont dans l'ensemble progressé de 21,9% et les primes périodiques ont crû au total de 2,5%.

Suisse



Résultat du segment après impôts

en millions de CHF



¹ Ce segment inclut l'Autriche, la France et la réassurance.

La demande de solutions d'assurance complète est restée très vigoureuse en 2012 dans le domaine de l'assurance collective. Notre portefeuille existant a signé une croissance de 3,7% des primes périodiques. Vu le faible niveau des taux pour les nouveaux investissements, l'Helvetia a soigneusement sélectionné ses souscriptions de produits à prime unique dans cette branche. Cette inflexion voulue a entraîné un recul des volumes d'un peu moins de 9%, au total, dans les affaires collectives, qui a toutefois pu être quasiment compensé par le succès de la distribution en matière de vie individuelle.

Les résultats actuariels et ceux des placements de capitaux ont montré, grâce à notre politique de placements et de souscriptions prudente, une évolution tout à fait favorable. Cela nous a permis de renforcer une nouvelle fois nos réserves, eu égard au contexte de taux durablement bas et à l'évolution démographique.

Des affaires non-vie rentables

Les primes brutes au sein des affaires non-vie se sont contractées par rapport à l'exercice précédent à la suite de la revente réussie du portefeuille maladie/accidents obtenu dans le cadre de l'acquisition d'Alba et de Phenix, avec un léger recul de 0,8% à CHF 795,5 millions. Au niveau des affaires maintenues, la croissance organique s'est avérée satisfaisante, à 2,9%. Dans tous les domaines, les volumes de primes ont pu être augmentés. Grâce à cela, la diminution anticipée des primes du fait de la reprise en 2010 des portefeuilles d'Alba et de Phenix ne s'est quasiment pas fait ressentir. Les investissements dans la formation de notre organisation externe et dans les canaux de distribution externes ont également eu un impact croissant.

Le ratio combiné net de la Suisse s'est maintenu à un excellent niveau. A 85%, ce ratio a diminué d'un point de pourcentage par rapport à l'exercice

précédent, malgré la grêle et les différents sinistres majeurs. Ainsi, la part des coûts a légèrement augmenté (de 27,4 à 28,3%) du fait du retrait des affaires accidents/maladie, dont les taux de frais sont habituellement plus bas.

L'Helvetia Assurance jeunesse, lancée en avril 2011 pour s'adresser aux jeunes âgés de 14 à 25 ans, s'est favorablement développée à la faveur d'une demande nourrie, et, comme anticipé, a contribué à rajeunir la clientèle de l'Helvetia.

Des rachats couronnés de succès

L'intégration d'Alba et de Phenix, repris en 2010, a pu être finalisée en 2012. Avec l'achat du portefeuille de la SEVV, l'Helvetia ne cherche pas seulement à donner un coup d'accélérateur à la croissance des affaires vie individuelle, elle se donne également l'occasion d'accéder au potentiel que représentent les 45 000 membres (environ) du «syndicat du personnel employé dans les transports de la SEV» au regard des opportunités de ventes croisées de produits non-vie. La gamme des produits de l'assurance sinistres mais aussi vie doit ainsi être renforcée et modernisée de façon ciblée.

Allemagne

Avec un volume de CHF 810,4 millions, l'Helvetia Allemagne a pu enregistrer sur l'exercice 2012 une croissance de 3,7% en monnaie locale (1,4% en CHF compte tenu de l'effet de change). Dans les affaires non-vie, un excédent robuste a été dégagé, tandis que les affaires vie ont ralenti le pas par rapport à l'exercice précédent. La contribution au résultat de l'unité allemande est particulièrement réjouissante, avec CHF 26,8 millions. La poursuite des réductions de coûts, l'amélioration de l'évolution des sinistres et les résultats plus élevés des placements de capitaux

Allemagne



Volume d'affaires Suisse vie

| | Croissance % | 2012 |
|--------------------|--------------|----------------|
| en millions de CHF | | |
| ■ Individuelle | 11.4 | 847.8 |
| ■ Collective | -8.9 | 2 261.5 |
| ■ Avec fds plac. | 14.5 | 73.6 |
| Total | -3.8 | 3 182.9 |

Volume d'affaires Suisse non-vie

| | Croissance % | 2012 |
|--------------------|--------------|--------------|
| en millions de CHF | | |
| ■ Choses | 1.5 | 378.2 |
| ■ Transport | 7.5 | 27.3 |
| ■ Véhic. moteur | 5.5 | 281.9 |
| ■ Resp. civile | 0.2 | 105.3 |
| ■ Accid./maladie | -91.2 | 2.8 |
| Total | -0.8 | 795.5 |

sont autant d'éléments ayant eu un impact positif. Par ailleurs, les mesures lancées l'an dernier afin de réduire les risques et de renforcer la capacité de rendement des affaires non-vie ont produit les premiers effets positifs.

Une croissance affaiblie en raison du marché

Les affaires vie n'ont pas brillé en 2012. A CHF 253,6 millions, le volume global s'est replié de 4,1% en monnaie d'origine (-6,3% en CHF compte tenu de l'effet de change). Cela est dû, d'une part, à la très bonne marche des affaires fin 2011 dans le domaine des souscriptions de produits à prime unique, qui a été suivie, comme il fallait s'y attendre, par une baisse de la demande en début d'année suivante. D'autre part, l'Helvetia a sciemment fait preuve d'une grande prudence concernant l'acceptation de contributions uniques importantes, compte tenu de la situation très tendue sur les marchés des capitaux et plus particulièrement du faible niveau des taux pour les placements à faible risque. Les produits à primes uniques ont ainsi plongé de 32,9%, tandis que les primes contre contribution courante ont augmenté de 4,0% par rapport à l'année précédente dans un contexte de marché paralysé. La progression enregistrée dans le domaine des contrats liés à des participations, qui représentent une part significative des affaires vie allemandes, est réjouissante, à 4,4%.

Les charges exceptionnelles découlant des jurisprudences récentes et des exigences réglementaires en matière de constitution de réserves de taux supplémentaires du fait des niveaux durablement bas des taux ont pu être totalement compensées par l'évolution positive des revenus des placements de capitaux.

L'année 2012 s'est caractérisée par l'application de la décision de la Cour de justice des Communautés européennes sur la tarification unisexe en assurance. Nous avons modifié nos produits à la date cri-

tière et affichions de ce fait en fin d'année une contribution à la croissance, grâce à la demande en faveur des produits aux anciens tarifs. En mai 2012, la célèbre agence de notation Franke & Bornberg a de nouveau accordé la note maximale pour la qualité des conditions de l'assurance de rente liée à des fonds CleVesto Allcase. La performance de la distribution dans le canal des brokers a également été distinguée à plusieurs reprises. Sachant que la part des courtiers dans le volume des affaires vie de l'Helvetia Allemagne est très importante (80% en l'occurrence), nous nous réjouissons énormément d'avoir été une nouvelle fois classés numéro 1 dans l'enquête réalisée auprès des brokers par le «Versicherungsmagazin» et nous y voyons une confirmation de la qualité constante de nos prestations.

Hausse des primes dans les affaires non-vie

Les affaires non-vie ont enregistré une augmentation substantielle du volume d'affaires de 7,7% en monnaie locale (en CHF: 5,3%). Cela correspond à un volume de CHF 556,8 millions et toutes les branches ont contribué à cette évolution positive. Avec 15,3%, la branche véhicules à moteur a signé la plus forte croissance, en dépit des premières résiliations de restructuration dans la gestion de flotte. Cette croissance résulte, outre la mise en place des nouveaux tarifs, du succès des partenariats de distribution avec ARAG SE en Allemagne. En raison de la stabilité économique qui règne dans le pays, de bons taux de croissance ont également été de nouveau enregistrés dans les affaires entreprises et dans l'assurance transport, qui s'est récemment distinguée. Ainsi, dans le cadre d'un sondage sur les «réseaux experts», des intermédiaires indépendants ont désigné l'assurance transport Helvetia comme partenaire commercial le plus important. L'orientation durable de l'offre de produits en

Volume d'affaires Allemagne vie

| | Croissance % | 2012 |
|------------------|--------------------|--------------|
| | en millions de CHF | en ML |
| ■ Individuelle | -9.9 | 92.4 |
| ■ Collective | -9.1 | 53.3 |
| ■ Avec fds plac. | 4.4 | 107.9 |
| Total | -4.1 | 253.6 |

Volume d'affaires Allemagne non-vie

| | Croissance % | 2012 |
|------------------|--------------------|--------------|
| | en millions de CHF | en ML |
| ■ Choses | 5.3 | 272.8 |
| ■ Transport | 13.8 | 50.3 |
| ■ Véhic. moteur | 15.3 | 139.5 |
| ■ Resp. civile | 2.1 | 62.9 |
| ■ Accid./maladie | 0.0 | 31.3 |
| Total | 7.7 | 556.8 |

Italie



direction d'une dynamique de croissance de l'Helvetia Allemagne axée sur le rendement a été maintenue en 2012. De nouveaux produits privés à destination des jeunes familles ont été lancés, afin de soutenir la croissance dans ce domaine à faible risque. En raison de nos mesures de restructuration axées sur le rendement et de la politique de souscriptions rigoureuse, il faut s'attendre pour 2013 à un ralentissement tendanciel de la croissance, au profit de la rentabilité. Les premiers fruits de ces efforts apparaissent déjà pour l'exercice 2012 au niveau du ratio combiné, principal indicateur de la rentabilité en non-vie.

L'évolution des sinistres a été marquée par une période de froid intense en février et seulement quelques sinistres majeurs. A 67,1%, le taux de sinistres net se révèle nettement inférieur au taux de l'exercice précédent (avec au total 8,7% de moins). L'évolution des coûts s'avère tout aussi satisfaisante: le taux de frais d'administration a une nouvelle fois été réduit de 0,5 point de pourcentage grâce à une gestion drastique des coûts et à la belle croissance du chiffre d'affaires. Le taux de frais de distribution se situe à 0,4% en deçà de la valeur de référence de l'année précédente, en raison de la croissance dans des affaires à moindres commissions. Le ratio combiné net présente lui aussi, à 97,8%, une amélioration considérable par rapport à l'exercice précédent.

Croissance, rentabilité et fidélité des clients

Avec la poursuite de sa stratégie 2015+, l'Helvetia jette les bases d'une croissance rentable sur le long terme en améliorant sa rentabilité et en lançant de nouveaux produits. Les mesures lancées l'an dernier à la suite de l'importante charge des sinistres en vue de réduire les risques et de renforcer la rentabilité ont été en grande partie déjà appliquées. Les mesures tournées vers le long terme devraient produire un effet durable pour l'exercice 2013. En matière de fidéli-

sation des clients, l'Helvetia Allemagne redouble d'efforts pour obtenir des valeurs exceptionnelles auprès des clients et des partenaires.

Italie

Compte tenu de la situation économique tendue, la performance enregistrée par les unités d'affaires italiennes de l'Helvetia est tout à fait réjouissante. Un changement de comportement des clients se profile à cet effet en matière de demande, aussi bien dans les affaires vie que dans les non-vie. Au regard de la forte diminution des volumes de marché, l'Helvetia a toutefois fait belle figure. A CHF 1 161,8 millions, le volume d'affaires corrigé des effets de change s'établit à 2,9% (-5,0% en CHF compte tenu de l'effet de change) en-dessous de son niveau de l'exercice précédent. La forte croissance des bénéfiques, à CHF 17,4 millions contre CHF 5,2 millions l'année précédente, est particulièrement réjouissante. Cette augmentation découle essentiellement d'une amélioration du résultat des placements. Au cours de l'exercice 2012, avec l'acquisition de la participation majoritaire dans Chiara Assicurazioni et l'achat des 30% restants dans Chiara Vita, de nouveaux mouvements stratégiques majeurs ont été réalisés.

Les affaires vie tiennent le cap

Par rapport au marché, pour lequel une baisse à deux chiffres était attendue pour l'exercice 2012, l'Helvetia, avec une baisse des volumes de seulement 2% (-4,2% en CHF) à CHF 675,4 millions, s'est bien comportée. Par rapport au premier semestre, l'évolution des primes s'est ainsi encore légèrement améliorée. La demande croissante généralisée de solutions d'assurance classiques s'est traduite par un gain d'environ 18%. Le placement réussi de deux produits à tranches 2012 liés à des indices - distribués via le

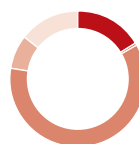
Volume d'affaires Italie vie

| | Croissance % | | 2012 |
|----------------|--------------------|--------------|------|
| | en millions de CHF | en ML | |
| ■ Individuelle | 23.1 | 504.4 | |
| ■ Collective | -11.9 | 21.2 | |
| ■ Dépôts | -41.4 | 149.8 | |
| Total | -2.0 | 675.4 | |



Volume d'affaires Italie non-vie

| | Croissance % | | 2012 |
|------------------|--------------------|--------------|------|
| | en millions de CHF | en ML | |
| ■ Choses | -12.8 | 79.5 | |
| ■ Transport | -15.0 | 2.7 | |
| ■ Véhic. moteur | -1.7 | 295.2 | |
| ■ Resp. civile | 6.9 | 39.2 | |
| ■ Accid./maladie | -8.0 | 69.8 | |
| Total | -4.1 | 486.4 | |



canal bancaire de la Banco di Desio – a également contribué à la croissance. En raison des turbulences sur les marchés des capitaux, la demande de solutions d'assurance dont le client supporte intégralement le risque de placement a fortement baissé. Les dépôts ont par conséquent fortement augmenté, d'environ 40%. L'amélioration du résultat des placements et les mesures de réduction des coûts ont contribué à une évolution globalement positive des affaires vie. Les initiatives visant à améliorer la rentabilité des affaires vie ont continué de rester une priorité.

Priorité à la rentabilité dans les affaires non-vie

L'Helvetia Italie sort de plusieurs années de forte croissance. Nos affaires non-vie italiennes ont affiché, grâce à la multiplication des canaux de distribution, qui inclut les intermédiaires indépendants, mais aussi à la conclusion d'accords «Worksite-Marketing» avec les principaux groupes au cours des trois dernières années, une croissance organique de plus de 10%. Cette croissance ouvre la voie à des mesures de soutien de la rentabilité; dans cette optique, nous privilégions dans l'environnement de récession actuel un fléchissement en volume au profit de la qualité du portefeuille. Sous l'effet des différentes fermetures d'agences et mesures liées à la tarification, mais aussi de la conjoncture générale, les primes ont reculé au cours de l'exercice de 4,1% (-6,2% en CHF), à CHF 486,4 millions.

En contrepartie, la sinistralité a évolué de manière positive. Le taux de sinistres s'est établi à 71,7%, grâce à des souscriptions sélectives et à des mesures de tarification, autour du plus haut de l'exercice précédent, malgré des chutes de neige importantes en début d'année et le séisme en Italie du Nord. La couverture de réassurance efficace, une charge de sinistres de base très réduite et des évolutions de marge positives dans la tarification des assurances véhicules à moteur ont largement contribué à cette stabilisation. Ainsi, le ratio combiné net fait lui aussi preuve de stabilité à 98,7%. Il ne dépasse le niveau de l'exercice précédent que de 0,3%, ce qui s'explique par une hausse modérée du taux de frais.

Extension supplémentaire du réseau de distribution

L'accord de distribution conclu avec Banco di Desio, en vigueur depuis 2008, a été prolongé de dix années supplémentaires en 2012. Dans le même temps,

l'Helvetia a augmenté sa participation dans Chiara Vita de 70 à 100%. Avec l'acquisition de Chiara Assicurazioni, Helvetia va obtenir, à partir de 2013, un nouvel accès aux affaires non-vie via le réseau de distribution de Banco di Desio et de ses banques partenaires, avec plus de 1 000 agences bancaires dans le nord et le centre de l'Italie. La capacité de distribution de l'Helvetia a ainsi été élargie, grâce à un réseau de distribution bancaire à haut potentiel pour la vente d'assurances dommages. La mise en place d'une équipe de distribution vie spécialisée en 2013 viendra compléter notre stratégie. Après le ralentissement subi par la croissance en 2012, le nombre des agences devrait être à nouveau renforcé de manière sélective. Les efforts visant à croître de manière rentable sont ainsi soutenus par une focalisation sur les bonnes relations avec les clients et les partenaires de distribution, ainsi que par des mesures d'amélioration de l'efficacité.

Espagne

Le marché de l'assurance demeure extrêmement hostile, l'économie espagnole restant plongée dans la récession. Le taux de chômage historiquement élevé, la perte de pouvoir d'achat et le déclin de la consommation ont particulièrement pesé sur les volumes de primes dans le domaine non-vie. Au regard de l'ensemble du marché et de ces circonstances difficiles, l'Helvetia Espagne a dans l'ensemble fait belle figure, mais affiche tout de même un recul des primes de 3,9% (-6,0% en CHF compte tenu de l'effet de change). Grâce à l'évolution favorable des sinistres dans le domaine non-vie et à l'application, en conséquence, de nos initiatives stratégiques, le ratio combiné net a pu être amélioré par rapport à l'exercice précédent. L'évolution technique solide dans l'ensemble et le résultat encore accru des placements n'ont toutefois pas été en mesure de totalement compenser les amortissements réalisés sur le portefeuille d'immeubles de qualité, à hauteur de EUR 13,7 millions. Le résultat global pour 2012 s'établit, avec CHF 20,7 millions, à 13,0% en dessous de son niveau de l'exercice précédent.

Les affaires vie en bonne voie

Grâce au lancement réussi de produits à tranches attractifs, les solutions d'assurance liées à des participations ont profité d'une belle croissance, ce qui a permis de compenser en partie le déclin des produits de risques et vie traditionnels dans le domaine de l'as-

Espagne



surance individuelle, dû à la concurrence exercée par les comptes d'épargne. Avec l'aide de nos canaux de distribution multiples et de la hausse à deux chiffres des ventes dans la prévoyance frais d'inhumation, les affaires collectives ont encore été un moteur de croissance puissant. Avec un volume total de CHF 125,6 millions, les affaires vie n'ont subi qu'un modeste repli de 1,7% (-3,9% en CHF) par rapport à l'exercice précédent. Outre la hausse des revenus, le panachage de portefeuille judicieux, composé de produits d'épargne et de risques, ainsi les améliorations apportées à l'efficacité, ont contribué à une évolution favorable des affaires vie. Portés par la demande de solutions d'épargne et de prévoyance solvables et plus sûres, nous allons également à l'avenir pouvoir profiter de notre excellente réputation d'assurance suisse fiable.

Rentabilité durable des affaires non-vie

Les affaires non-vie espagnoles ont particulièrement souffert des difficultés économiques du pays, ce qui se traduit par une baisse des volumes de 4,8% (-6,9% en CHF), à CHF 276,2 millions. La perte de pouvoir d'achat est surtout perceptible dans les affaires avec la clientèle entreprises et dans le domaine de l'assurance véhicules à moteur, qui font état, en plus d'une concurrence âpre, d'un déclin des primes moyennes. L'assurance choses est la seule branche importante à avoir pu échapper à cette tendance négative, grâce à l'évolution favorable des affaires privées et à la croissance à deux chiffres de notre produit de niche pour le secteur agricole. Le taux de sinistre s'est replié de 2,1% par rapport à l'exercice précédent, à 67,9%, notamment du fait du ralentissement de la fréquence générale des sinistres et à l'absence de sinistres majeurs, tandis que le taux de frais est resté inchangé en dépit d'une baisse des volumes de primes. Au total, à 92,9%, le ratio combiné net s'établit tout de même en dessous de sa valeur de l'exercice précédent, à 95,0%.

Autriche



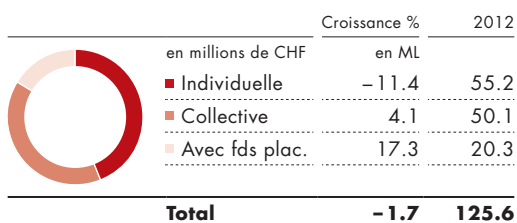
Stratégie

Nous mettons tout en œuvre pour pouvoir continuer d'enregistrer des résultats opérationnels solides même dans un environnement de récession. Afin d'atteindre durablement cet objectif, l'Helvetia Espagne va lancer en 2013 différentes initiatives stratégiques visant à soutenir les volumes et préserver la rentabilité. Ces initiatives incluent entre autres la poursuite de l'expansion dans des zones économiques de distribution, des ventes croisées ciblées à des groupes d'affinité, ainsi que des gains d'efficacité au niveau de la gestion de la distribution. Au niveau des affaires vie, le renforcement de la croissance passera surtout par la prévoyance frais d'inhumation, déjà couronnée de succès, et les produits vie sans incidence sur le capital, liés à des participations. Sur le plan des affaires non-vie, la vente d'assurances véhicules à moteur doit être soutenue à l'aide de nouveaux produits et au moyen d'une structure organisationnelle améliorée, impliquant des temps de réaction raccourcis au niveau de l'évolution des produits.

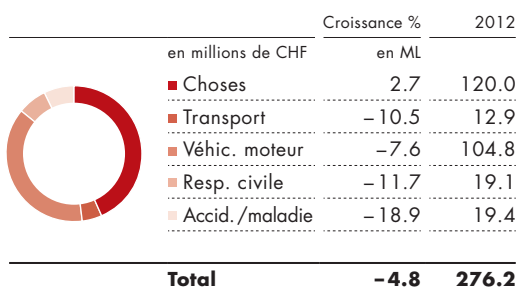
Autriche

L'Helvetia Autriche a enregistré à l'exercice 2012 des poussées de croissance pour la quasi-totalité de ses branches. Contrairement au ralentissement marqué subi par la croissance des primes sur le marché autrichien de l'assurance, les volumes de l'Helvetia ont grimpé de 5,3% en monnaie locale (2,9% en CHF compte tenu de l'effet de change), à CHF 298,3 millions. Dans les affaires sinistres/accidents, l'Helvetia a connu une évolution parallèle à celle du marché; dans les assurances vie, l'Helvetia, avec un gain de plus de 10%, s'est largement démarquée du marché, qui a connu une baisse généralisée. Ce mouvement a surtout été permis par des solutions d'assurance innovantes, qui ont également pu contrer efficacement la

Volume d'affaires Espagne vie



Volume d'affaires Espagne non-vie



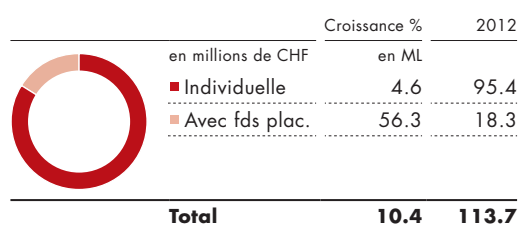
tendance du marché de l'assurance vie individuelle. Sur le plan actuariel, 2012 n'a pas été une année optimale, mais d'un autre côté, les affaires autrichiennes ont également pu profiter de revenus de placement plus élevés.

Contre la tendance du marché avec des innovations en matière d'affaires vie

Les volumes de prix de l'assurance vie ont permis en 2012 une croissance extrêmement satisfaisante de 10,4% (8,0% en CHF), à CHF 113,7 millions. L'Helvetia a ainsi bravé la tendance générale du marché autrichien de l'assurance vie, qui accuse depuis déjà deux ans un ralentissement marqué, et démontré qu'il était possible d'enregistrer de la croissance même en temps de difficultés économiques, en s'appuyant sur des produits innovants et une dynamique de distribution. Les principaux moteurs de cette croissance étaient surtout, outre les affaires florissantes liées aux produits à prime unique, le plan d'épargne en fonds (plus 56,3%), qui avait déjà contribué à la croissance de l'exercice précédent, ainsi que notre prévoyance avenir (plus 16,3%), un produit avec octroi de primes gouvernementales. A contrario, le marché a essuyé dans ces domaines les pertes de primes les plus importantes. En fin d'année, la réduction du taux d'intérêt actuariel mi-décembre de 2,0% à 1,75% et la mise en place des tarifications unisexes conformes à l'UE ont soutenu les activités de distribution.

Nous tablons pour 2013 sur un environnement hostile, caractérisé par une concurrence toujours très exigeante. Nos produits innovants doivent, avec la nouvelle assurance risques prévue pour 2013, tenir compte de la tendance des couvertures d'assurance individuelles mais aussi de la directive relative aux tarifications unisexes. L'assurance vie liée à des fonds doit continuer de soutenir, avec les produits CleVesto, la croissance sans incidence sur les fonds propres.

Volume d'affaires Autriche vie



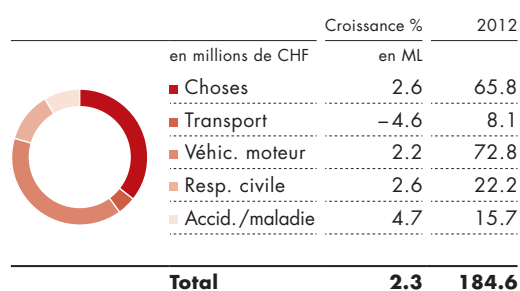
Les intempéries et les événements majeurs masquent l'évolution positive de l'assurance non-vie

Les affaires non-vie ont crû en 2012 de 2,3% (0,0% en CHF) avec un volume total de CHF 184,6 millions. La distribution, réorganisée un an auparavant, a permis une progression de 2,6% pour le segment de l'assurance choses et de 4,7% pour la branche accidents/maladie. Sur le marché âprement disputé de l'assurance véhicules à moteur, la priorité est donnée au revenu et les mesures de restructuration ont permis d'atteindre une croissance de 2,2%.

L'évolution des sinistres a été marquée par une période de gel prolongée en février, des intempéries locales en été, ainsi que par une accumulation inhabituelle de sinistres majeurs. Dans ce contexte, le taux de sinistres net a progressé par rapport à l'exercice précédent, à 70,6%. L'évolution des sinistres de base s'est au contraire avérée satisfaisante dans l'assurance véhicules à moteur, où, grâce à une stratégie largement axée sur les revenus, la fréquence des sinistres a pu être sensiblement réduite.

Les coûts sont restés stables, mais une provision pour restructuration exceptionnelle dans le cadre de l'optimisation continue des processus a légèrement pesé et fait remonter le taux de frais à 32,9%. Au total, ces éléments ont conduit à un ratio combiné net de 103,5%, contre 99,7% l'exercice précédent. Dans le domaine non-vie, l'amélioration de la qualité des portefeuilles est restée une priorité. Avec la mise en place d'un nouveau tarif factoriel dans l'assurance véhicules à moteur, l'accent reste mis sur une tarification en fonction des risques et une capacité de rendement durable. Nos initiatives de croissance ont également ciblé des segments rentables.

Volume d'affaires Autriche non-vie



Stratégie et objectifs

Les initiatives en matière de distribution et d'efficience lancées au début de l'année 2011 ont porté en 2012 leurs premiers fruits. Les renouvellements de produits, l'accélération de la productivité de distribution tout comme la construction ciblée d'agences et de forces de distribution ont permis une croissance largement supérieure à celle du marché. Cette évolution doit encore être consolidée par le renforcement structurel de l'accès aux grands courtiers et aux banques. Les initiatives lancées en 2011 dans le domaine de l'informatique et l'exploitation des synergies internationales ont également eu un impact. L'application de potentiels supplémentaires d'optimisation des processus va conduire en 2013 à l'amélioration du service à la clientèle mais aussi de l'évolution des coûts.

France



France

En France, l'Helvetia est spécialisée dans les assurances transport et proposait jusqu'à présent des produits transport et casco classiques pour les véhicules utilitaires. A la suite de la reprise du portefeuille français d'assurance transport de Gan Eurocourtage, filiale de Groupama SA, finalisée en décembre 2012, l'Helvetia va devenir le numéro deux incontesté de ce marché et étoffe la position actuelle notamment par des affaires d'assurance transport maritime. L'Helvetia France a clos l'exercice 2012 sur une réussite aussi bien stratégique qu'opérationnelle.

Marchés des affaires 2012

L'évolution de l'assurance transport dépend dans une large mesure de la situation économique et des quantités de marchandises transportées. Pour le marché de l'assurance transport, la croissance devrait ressortir à environ 2% pour l'année 2012. La progression générale de la circulation de biens, ainsi qu'une extension des flottes dans les affaires transport et une nouvelle hausse des taux d'investissement ont contribué à cette croissance, tandis que les faillites et l'augmentation de la pression sur les prix dans le segment casco ont constitué des entraves. L'Helvetia France a largement dominé la tendance générale du marché. Elle a relevé son volume de primes à CHF 112,9 millions, ce qui correspond à un gain de 13,7% (11,2% en CHF compte tenu de l'effet de change). Cette progression satisfaisante ne résulte que très partiellement de l'acquisition du portefeuille de Gan Eurocourtage. Ce dernier n'a pas encore vraiment eu d'impact en 2012, puisque seuls les recettes de primes et les sinistres de

décembre ont été pris en compte à l'arrêté des comptes. En termes organiques, une croissance solide d'environ 9% a été générée dans le portefeuille habituel, qui a franchi pour la première fois la barre des EUR 90 millions, avec des taux de croissance de 6% pour le casco et de 13% pour les transports.

L'évolution de la charge des sinistres demeure stable, avec une progression du taux de sinistres de 1,5% par rapport à l'exercice précédent. Le taux de frais s'est légèrement replié, si bien que le ratio combiné net, à 94,2%, ne dépasse son niveau de l'exercice précédent que de 0,6%. Dans le sillage de l'acquisition, nous tablons à l'avenir sur une tendance haussière pour le ratio combiné, à la faveur de la nouvelle composition du portefeuille.

Helvetia devient numéro deux

La position existante de l'Helvetia France sur le marché va se trouver considérablement renforcée par la reprise du portefeuille, qui permettra d'offrir une couverture d'assurance encore plus étendue à l'industrie française du transport. Grâce à cette transaction, le volume des primes sur le marché national sera prochainement quasiment triplé. Le portefeuille de Gan Eurocourtage, société basée au Havre, représentait en 2011 un volume de primes d'environ EUR 150 millions. Après le rachat de l'Européenne d'Assurance Transport (CEAT) en 2009, l'Helvetia a ainsi franchi, coup sur coup, deux étapes importantes pour son expansion sur le marché français. En plus de l'impulsion qu'elle va apporter en termes de croissance, cette acquisition renforce également le savoir-faire et la capacité d'innovation de notre spécialiste français de l'assurance transport.

Réassurance active

Dans le monde entier, les événements naturels ont occasionné en 2012 des sinistres couverts d'un mon-

Volume d'affaires France non-vie

| | Croissance % en millions de CHF | 2012 en ML |
|-----------------|------------------------------------|---------------|
| ■ Choses | -3.2 | 1.7 |
| ■ Transport | 21.0 | 71.2 |
| ■ Véhic. moteur | 2.6 | 36.4 |
| ■ Resp. civile | 10.8 | 3.6 |
| Total | 13.7 | 112.9 |

tant total d'environ USD 65 milliards. Toutefois, le bilan des sinistres s'est au total avéré moins lourd qu'à l'exercice précédent, tout en se situant au-dessus de la moyenne des dix dernières années. 90% des sinistres ont eu lieu aux Etats-Unis. L'ouragan «Sandy», en particulier, avec environ USD 25 milliards de dégâts, laisse derrière lui de douloureux stigmates pour certains assureurs et réassureurs à la clôture 2012. En Europe, les principaux événements assurés notables ont été la tempête hivernale Andrea, les deux tremblements de terre dans le nord de l'Italie de même que les inondations en Grande-Bretagne.

Résultat annuel 2012 satisfaisant

Par rapport à l'exercice précédent, l'unité de réassurance active du Groupe Helvetia a accusé une baisse de volume de 2,5%, à CHF 214,9 millions. Ce repli est essentiellement lié à la perte de deux relations d'affaires majeures, qui n'a pu être que partiellement compensée par de nouvelles affaires ainsi que par la croissance des affaires d'origine sous-jacentes. A cet égard, l'évolution des cours des monnaies étrangères s'est révélée plutôt stable et n'a guère eu d'impact sur les volumes de primes.

La charge résultant des catastrophes naturelles s'est avérée pour nous bien moins lourde qu'à l'exercice précédent, ce qui est dû, entre autres, à notre politique de souscription restrictive aux Etats-Unis. Par ailleurs, la charge des sinistres causés par les séismes dans le nord de l'Italie n'a eu qu'un effet marginal pour nous (maximum 1% du taux de sinistres). La charge imputable à des sinistres individuels majeurs a très légèrement progressé par rapport à l'exercice précédent, mais cette hausse a pu être amortie par notre couverture efficace des rétrocessions. Si l'on ajoute à cela une évolution normale de la charge de sinistres de base, nous avons pu faire sensiblement baisser le taux

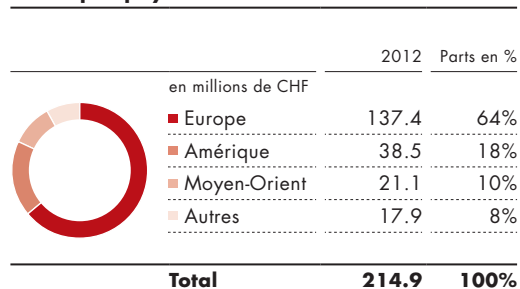
de sinistres par rapport à 2011. A la faveur de taux de frais stables, le ratio combiné a pu être amélioré par rapport à l'exercice précédent. Il se maintient nettement en dessous de la barre des 100%.

Evolution du marché en 2013

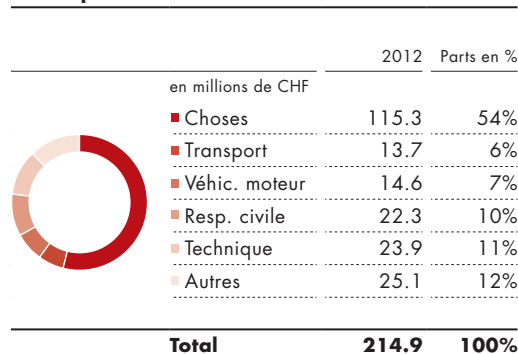
Les nouveautés 2013 se sont caractérisées par le nombre peu élevé de catastrophes naturelles graves, l'apparition de capacités de réassurance additionnelles, ainsi que l'assise financière historiquement élevée provenant des compagnies d'assurance et de réassurance. Dans un contexte de croissance économique plus faible et de taux durablement bas, cela a donné lieu à une politique de souscription disciplinée et technique, avec des prix et conditions toujours stables. Seuls les régions et les domaines qui étaient devenus déficitaires au cours de l'exercice écoulé en raison d'une grande intensité de sinistres vis-à-vis de la réassurance ont noté des hausses sensibles des taux.

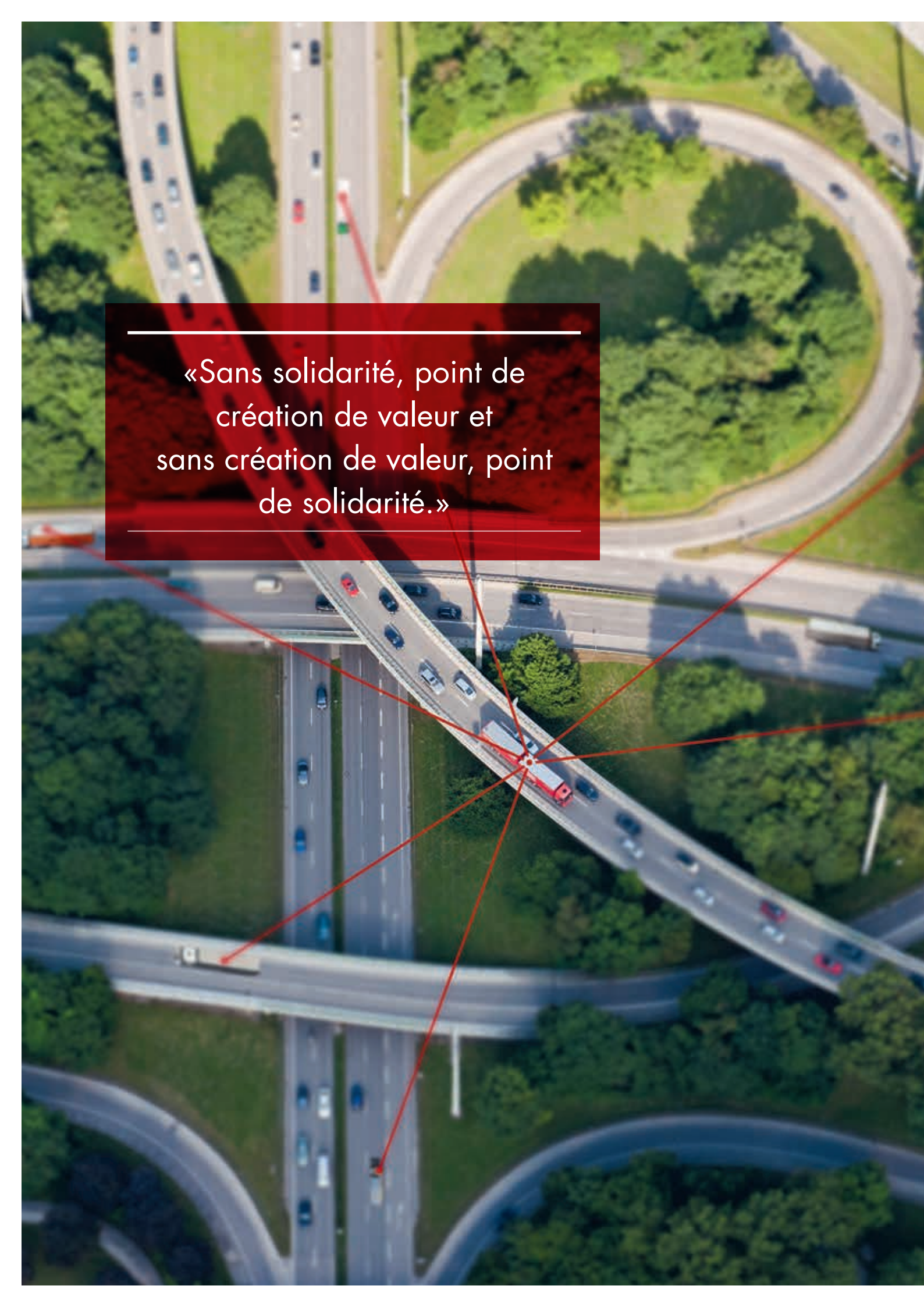
Dans le cadre de ce renouvellement, nous avons affiché une partie du recul des volumes souhaité. L'essentiel des sorties est imputable à l'augmentation des réserves propres des cédants, à la centralisation croissante des taxes de réassurance auprès de cédants plus importants et internationaux, et à la restructuration des programmes. Par ailleurs, nous avons mis fin à certaines relations d'affaires ciblées, qui ne répondaient pas à nos attentes en termes de rentabilité. Nous avons très bien pu les remplacer par de nouvelles affaires intéressantes. En termes de composition de notre portefeuille, ce renouvellement a impliqué de nombreux changements, que ce soit au niveau des secteurs ou des régions.

Structure du portefeuille de la réassurance active par pays



Structure du portefeuille de la réassurance active par branches



An aerial photograph of a complex highway interchange with multiple overpasses and ramps. A red dot is placed at a central junction, with several red lines radiating outwards to various points on the highway, including a truck on a ramp and a car on a main road. A semi-transparent red box with white text is overlaid on the image.

«Sans solidarité, point de
création de valeur et
sans création de valeur, point
de solidarité.»



Emilio Martin, 52, France

Emilio Martin s'y connaît en création de valeur. En tant que Directeur d'une entreprise française fabricant des articles de luxe, il est régulièrement en prise directe avec les chiffres de l'entreprise. «Nous salarions 200 employés et nos activités requièrent quotidiennement des livraisons volumineuses.» Et les marchandises livrées sont toujours précieuses. C'est la raison pour laquelle Emilio Martin souhaite également pouvoir compter sur le fait que l'entreprise de transport partenaire mette tout en œuvre pour s'assurer de la bonne livraison des chaussures de luxe à leur destinataire. «Grâce à l'expertise et à la répartition précise des rôles de chacun, les risques ont été mieux maîtrisés engendrant une baisse significative des sinistres.» Ces «partenaires» forment une sorte de communauté fondée sur la solidarité, sans laquelle aucune création de valeur ne serait possible. «Si quelque chose tourne mal chez notre transporteur, cela nous concerne également – et réciproquement.» La création de valeur ne naît que de la solidarité commune.

CHF 17.00

L'intérêt d'une action réside dans le fait qu'on peut choisir de manière ciblée une entreprise qui nous convainc. Avec un dividende de CHF 17.00, l'action Helvetia s'avère être également en 2012 un titre de dividende fiable et de qualité.

Informations pour l'investisseur

80 Informations pour l'investisseur

Informations pour l'investisseur

Malgré un environnement de marché difficile, l'action Helvetia s'est très vigoureusement appréciée et a terminé l'année 2012 à CHF 346.50, à peine en-deçà de son plus haut de l'année. Fort d'une performance positive de 17,5%, ou 23,8% dividendes inclus, le titre a pu faire très belle figure par rapport au marché dans son ensemble.

Action Helvetia

| | |
|------------------|-----------|
| Symbole ticker | HELN |
| Valeur nominale | CHF 0.10 |
| Numéro de valeur | 1 227 168 |
| Cotation | SIX |

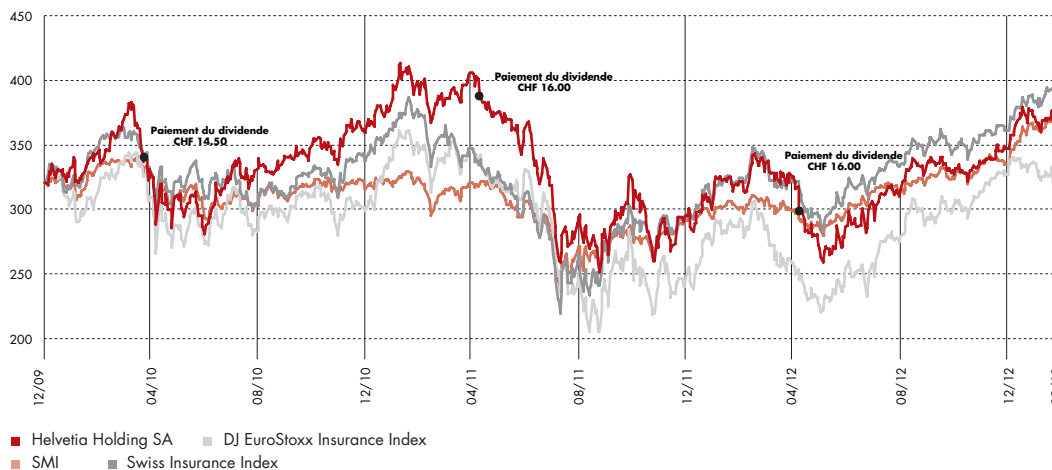
La crise de la dette, les craintes liées à la récession tout comme l'inflexion des politiques des banques centrales en faveur de taux faibles et de la liquidité ont conditionné l'évolution des marchés boursiers en 2012. Après un dynamique 1^{er} trimestre s'accompagnant de performances tout aussi attrayantes, dont les valeurs financières ont notamment pu tirer parti, le climat de crise a repris de plus belle sous l'effet de craintes ravivées s'agissant de l'euro. Par la suite, les principaux marchés d'actions ont à nouveau dû concéder leurs progressions initiales et sont tombés en territoire négatif. Grâce à la promesse de préserver l'euro par tous les moyens faite par la Banque centrale européenne au 3^e trimestre, les actions se sont envolées. Ni le ralentissement économique observé en Chine, ni les tensions géopolitiques et les discussions relatives au mur budgétaire américain

n'ont pu freiner l'élan haussier. De nombreux marchés se sont hissés sur des plus hauts de plusieurs années en fin d'année. L'indice boursier suisse (SMI) a clôturé sur un plus de 14,9%.

Les valeurs de l'assurance ont également tiré parti de cet environnement de marché. L'indice européen de l'assurance a progressé de 34,1% contre une hausse d'environ 23,0% pour son homologue suisse. Après un bon démarrage au 1^{er} trimestre, l'action Helvetia a signé un plus bas de CHF 259.00 à la mi-année, s'inscrivant dans le sillage des marchés. Après un vigoureux rebond en clôture, l'action de l'Helvetia, avec une performance annuelle de 17,5%, a surperformé le marché suisse dans son ensemble, bien qu'elle soit toutefois restée quelque peu en marge des indices de référence sectoriels.

Evolution des cours 1.1.2010 - 28.2.2013

en CHF



Stabilité de l'actionnariat

Par rapport à la fin 2011, le noyau actionnarial n'a fait l'objet d'aucune modification importante. Au 31.12.2012, les participations importantes ci-près étaient inscrites au registre des actions de l'Helvetia Holding SA:

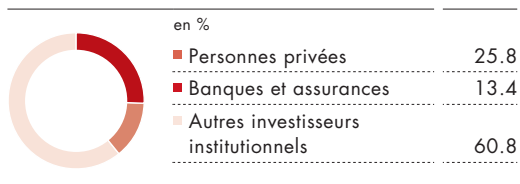
Actionnariat au 31.12.2012

| | |
|------------------------------|-------|
| – Patria Société coopérative | 30,1% |
| – Groupe Vontobel | 4,0% |
| – Raiffeisen Suisse | 4,0% |

Au 31.12.2012, le nombre d'actionnaires s'élevait à 9 512. Au 31.12.2012, les collaborateurs détenaient 1,5% du capital-actions; environ 0,1% de ces titres étaient détenus par les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction du Groupe Helvetia. La majeure partie des actionnaires résident en Suisse. Parmi les investisseurs institutionnels, sans tenir compte des actionnaires clés susmentionnés, 68,5% ont leur siège social en Suisse (exercice précédent: 60,6%) et 31,5% (exercice précédent: 39,4%) sont d'origine étrangère. Les positions disponibles par rapport à l'exercice précédent ont légèrement augmenté et s'établissaient en fin d'année à 20,6%. Le free float est inchangé, à 61,9%. En moyenne annuelle, les volumes négociés se sont établis autour de 12 400 titres par jour de négoce. A titre de comparaison par rapport aux volumes négociés sur la Bourse suisse, l'action Helvetia a signé une performance honorable, avec un repli de 8%.

La composition des groupes d'investisseurs – sans prise en considération des actionnaires clés – n'a guère changé par rapport à l'exercice précédent. Au 31.12.2012, elle se présentait comme suit:

Groupes d'investisseurs (sans noyau d'actionnaires)



Une Assemblée générale 2012 réussie

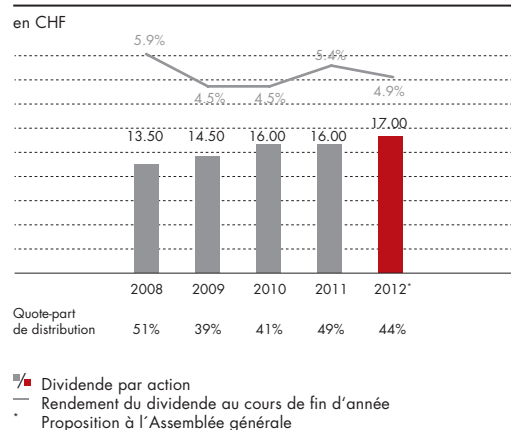
Le Groupe Helvetia a une nouvelle fois présenté un solide résultat annuel aux 1 497 actionnaires bénéficiant d'un droit de vote présents. L'Assemblée générale a pris acte de la vigoureuse performance opérationnelle signée dans un difficile environnement de marché et a approuvé le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés 2011. Les membres du Conseil d'administration Hans-Jürg Bernet, John Martin Manser et Pierin Vincenz ont vu leurs mandats être prolongés à tour de rôle pour trois nouvelles années.

Hausse des dividendes

Nous avons à cœur de générer des rendements attractifs pour nos actionnaires et poursuivons une politique de distribution durable, centrée sur le rendement, qui nous permet de préserver notre solide assise financière. Malgré la persistance de la problématique de faibles taux et d'un contexte économique toujours hostile, l'Helvetia a réalisé un bon résultat pour l'année 2012. Même l'assise financière du Groupe reste très solide, avec une Solvabilité I de 229%. L'excellent bilan et la capacité de rendement accrue permettent au Comité de direction de proposer à l'Assemblée générale le versement d'un dividende en hausse de près de 6%, soit un dividende de CHF 17.00 par action. Les deux derniers dividendes versés ont pour moitié été distribués à partir des réserves issues des apports de capitaux, découlant des

La solidité financière et la croissance des bénéfices autorisent l'Assemblée générale à proposer une augmentation du dividende de CHF 17.00 par action.

Evolution du dividende



Lors de l'exercice social 2013, un emprunt de CHF 150 millions a été souscrit.

versements d'agios. Cette année, il a donc été proposé à l'Assemblée générale d'employer les réserves restantes issues des apports de capitaux, portant sur un montant de CHF 122 millions, aux fins de la distribution des dividendes prévus. Pour les particuliers domiciliés en Suisse, aucun impôt anticipé ni impôt sur le revenu n'est exigible au titre du versement de dividendes de CHF 14.00 par action.

Encours d'emprunts

Le Groupe Helvetia a placé au cours de l'année 2010 deux emprunts sur le marché suisse des capitaux. L'Helvetia Holding a un encours d'emprunt portant sur un volume de CHF 150 millions rémunéré à hauteur de 1,75%. L'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA a en outre émis un emprunt perpétuel subordonné de plus de CHF 300 millions, lequel sera pour sa part rémunéré au cours des 5 premières années au taux de 4,75%. La première date de résiliation ordinaire à laquelle l'Helvetia a le droit, mais pas l'obligation, de procéder au remboursement, est fixée au 30.11.2015. De plus amples informations sur nos emprunts figurent sur notre site Internet à la rubrique «Investor Relations/Debt information».

Communication active sur le marché des capitaux

L'Helvetia informe les actionnaires, les investisseurs potentiels, les analystes financiers, les investisseurs privés et le grand public de manière complète et régulière. Nous communiquons nos résultats financiers dans le cadre de réunions avec les analystes, de conférences de presse et de téléconférences. Toutes les publications sont accessibles simultanément au grand public. Nous entretenons un dialogue régulier avec nos investisseurs et nous nous rendons régulièrement chez ces derniers, sur les principales places financières. Durant l'exercice 2012 sous revue,


nos tournées de présentation nous ont conduits à Zurich, Francfort, Londres, Edimbourg, Dublin, Genève ainsi qu'en Scandinavie. Par ailleurs, nous conduisons des entretiens individuels et de groupe avec les investisseurs et participons de manière sélective à des conférences organisées par différents prestataires de services financiers. Tous les actionnaires inscrits au registre des actions reçoivent tous les six mois un aperçu succinct de la marche des affaires dans une lettre aux actionnaires. Le rapport de gestion et le rapport financier sont envoyés sur demande. Les actionnaires, analystes et représentants des médias peuvent consulter à tout moment toutes nos publications ainsi qu'un large éventail d'informations sur notre site Internet www.helvetia.com, rubrique «Investor Relations».

L'action Helvetia Holding SA

| | 2012 | 2011 |
|---|-----------|-----------|
| Actions émises en unités | | |
| Propres actions | 40 436 | 36 193 |
| Actions en circulation | 8 612 439 | 8 616 682 |
| Actions émises | 8 652 875 | 8 652 875 |
| Cours de l'action nominative Helvetia en CHF | | |
| fin d'année | 346.5 | 295.0 |
| maximum annuel | 350.0 | 414.5 |
| minimum annuel | 259.0 | 244.8 |
| Capitalisation boursière en millions de CHF | 2 998.2 | 2 552.6 |
| Capitaux propres consolidés par action en CHF | 441.3 | 392.0 |
| Rapport cours / valeur comptable (P / B) ¹ | 0.8 | 0.8 |
| Résultat par action pour l'exercice en CHF | 38.1 | 32.7 |
| Rapport cours / bénéfice ¹ | 9.1 | 9.0 |
| Dividende par action ² | 17.00 | 16.00 |
| Coefficient de couverture du dividende ² | 44% | 49% |
| Rendement du dividende ^{1, 2} | 4.9% | 5.4% |

¹ Sur la base du cours de fin d'année

² Proposition à l'Assemblée générale

An aerial photograph of a crowded public space, likely a park or festival. The scene is filled with people, many sitting on blankets on the grass. There are paved walkways, a large blue structure, and various colorful items scattered around. A semi-transparent red rectangular box is overlaid on the center-left of the image, containing white text. Five orange arrows originate from a central point on the right side of the red box and point towards different areas of the crowd in the background.

«La solidarité est un lien social
entre des personnes qui ne
se connaissent pas, mais qui
sont exposées à une multitude
de risques.»



**Dijana Baumann, 35 ans, avec
Celina Baumann, 7 ans, Autriche**

Celina Baumann est très active pendant ses loisirs. En particulier la danse et la natation lui procurent beaucoup de plaisir. Durant les mois d'été, elle aime se rendre à la piscine avec ses amies. Les filles partagent leurs secrets, et s'amuse en courant comme des folles. Un incident pourrait se produire. «En tant que mère, on est toujours inquiète. A la piscine, les filles sont exposées à des dangers qui les guettent. Je suis contente quand je vois les enfants plus âgés surveiller ou aider les plus jeunes.» Et si un incident devait survenir, Mme Baumann sait qu'elle n'a pas de souci à se faire quant aux dommages matériels, parce qu'ils sont couverts.

Rapport financier

Comptes annuels consolidés du Groupe Helvetia

| | |
|----|--|
| 88 | Compte de résultat consolidé |
| 89 | Compte de résultat global consolidé |
| 90 | Bilan consolidé |
| 92 | Capitaux propres consolidés |
| 94 | Tableau consolidé des flux de trésorerie |

Annexe aux comptes annuels consolidés

| | |
|-----|---|
| 96 | Informations générales |
| 97 | Bases de présentation des comptes |
| 113 | Informations sectorielles |
| 123 | Conversion des monnaies |
| 124 | Immobilisations corporelles et immeubles |
| 126 | Goodwill et autres immobilisations incorporelles |
| 128 | Placements de capitaux |
| 141 | Dettes financières |
| 145 | Affaires d'assurance |
| 152 | Impôts sur le résultat |
| 155 | Capitaux propres |
| 161 | Provisions et autres engagements |
| 163 | Prestations en faveur du personnel |
| 168 | Rémunérations fondées sur des actions |
| 169 | Relations avec des entreprises et personnes proches |
| 170 | Rémunérations accordées au Conseil d'administration et au Comité de direction du Groupe |
| 174 | Gestion des risques |
| 198 | Événements après la date de clôture du bilan |
| 199 | Périmètre de consolidation |
| 203 | Rapport des réviseurs |

Comptes annuels de l'Helvetia Holding SA

| | |
|-----|-----------------------------------|
| 205 | Compte de résultat |
| 205 | Bilan |
| 206 | Annexe aux comptes annuels |
| 209 | Rapport de Révision de la Holding |

Compte de résultat consolidé

| | Annexe | 2012 | 2011 |
|---|--------|--------------|--------------|
| en millions de CHF | | | ajusté |
| Produits | | | |
| Primes brutes comptabilisées | 3 | 6 828.7 | 6 910.9 |
| Primes de réassurance cédées | | -283.8 | -298.7 |
| Primes comptabilisées pour propre compte | | 6 544.9 | 6 612.2 |
| Variation des transferts de primes pour propre compte | | 28.0 | -31.6 |
| Primes acquises pour propre compte | | 6 572.9 | 6 580.6 |
| Produit courant des placements de capitaux du Groupe (net) | 7.1.1 | 959.9 | 938.9 |
| Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux du Groupe (nets) | 7.1.3 | 217.9 | -60.5 |
| Résultat des placements liés à des participations | 7.1.5 | 137.3 | -46.6 |
| Résultat des participations dans des entreprises associées | | 0.2 | 1.1 |
| Autres produits | | 79.0 | 83.8 |
| Total des produits résultant de l'exploitation | | 7 967.2 | 7 497.3 |
| Charges | | | |
| Charge de sinistres non-vie, frais de traitement compris ¹ | | -1 685.6 | -1 686.5 |
| Prestations d'assurance vie payées | | -2 803.0 | -2 868.0 |
| Variation de la réserve mathématique | | -1 777.8 | -1 456.0 |
| Prestations d'assurance et charge de sinistre cédées en réassurance | | 130.8 | 103.3 |
| Participation des assurés aux excédents et aux bénéfices | | -107.7 | -77.5 |
| Prestations d'assurance et charge de sinistre (nettes) | | -6 243.3 | -5 984.7 |
| Charges relatives à l'acquisition d'affaires d'assurance | | -747.4 | -738.8 |
| Charge d'acquisition cédée en réassurance | | 51.0 | 66.3 |
| Charges d'administration et d'exploitation | | -385.0 | -374.6 |
| Charges d'intérêts | | -27.7 | -30.7 |
| Autres charges | | -176.5 | -70.5 |
| Total des charges résultant de l'exploitation | | -7 528.9 | -7 133.0 |
| Résultat de l'exploitation | | 438.3 | 364.3 |
| Frais de financement | | -9.0 | -3.5 |
| Résultat avant impôts | | 429.3 | 360.8 |
| Impôts sur le résultat ¹ | 10.1 | -87.1 | -70.9 |
| Résultat périodique du Groupe | | 342.2 | 289.9 |
| Attribution: | | | |
| Actionnaires de l'Helvetia Holding SA | | 339.6 | 288.2 |
| Parts des actionnaires minoritaires | | 2.6 | 1.7 |
| Résultat par action pour l'exercice: | | | |
| Non dilué (en CHF) ¹ | 11.5 | 38.12 | 32.69 |
| Dilué (en CHF) ¹ | 11.5 | 38.12 | 32.69 |

¹ Ajustements des chiffres de l'année précédente, voir section 2.3, page 98.

Compte de résultat global consolidé

| | Annexe | 2012 | 2011 |
|--|--------|--------------|--------------|
| en millions de CHF | | | ajusté |
| Résultat périodique du Groupe | | 342.2 | 289.9 |
| Produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres | | | |
| Variations des bénéfices et pertes non réalisés sur placements financiers | | 679.4 | 292.6 |
| Part des montants nets d'entreprises associées comptabilisés directement dans les capitaux propres | | 0.0 | 0.0 |
| Réévaluation résultant de la reclassification d'immobilisations corporelles | | 0.4 | -0.1 |
| Modification résultant de la couverture d'investissement net | | 2.4 | 3.8 |
| Différences de conversion ¹ | | -9.7 | -8.6 |
| Variation des engagements pour contrats avec participation aux excédents | | -361.7 | -230.1 |
| Impôts différés | 10.4 | -79.6 | -8.1 |
| Total des produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres | | 231.2 | 49.5 |
| Résultat global | | 573.4 | 339.4 |
| Attribution: | | | |
| Actionnaires de l'Helvetia Holding SA | | 561.0 | 344.6 |
| Parts des actionnaires minoritaires | | 12.4 | -5.2 |

¹ Ajustements des chiffres de l'année précédente, voir section 2.3, page 98.

Bilan consolidé

| en millions de CHF | Annexe | 2012 | 2011 ajusté | 1.1.2011 ajusté |
|---|--------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Actifs | | | | |
| Immobilisations corporelles et immeubles | 5 | 368.3 | 368.9 | 381.8 |
| Goodwill et autres immobilisations | 6 | 336.7 | 284.5 | 303.8 |
| Participations dans des entreprises associées | 7.4.1 | 48.5 | 48.7 | 48.4 |
| Immeubles de placements | 7.5 | 4 893.3 | 4 763.5 | 4 479.5 |
| Placements financiers du Groupe | 7.2 | 30 835.9 | 28 214.5 | 27 173.1 |
| Placements financiers pour des contrats liés à des participations | 7.2 | 1 955.5 | 1 812.3 | 1 886.1 |
| Créances sur affaires d'assurance | 9.6 | 1 042.1 | 1 041.7 | 963.7 |
| Frais d'acquisition inscrits à l'actif | 9.5 | 378.3 | 367.4 | 362.6 |
| Avoirs provenant de la réassurance | 9.1 | 432.0 | 402.8 | 479.1 |
| Impôts différés ¹ | 10.5 | 23.4 | 29.4 | 24.9 |
| Avoirs découlant des impôts sur le résultat courant | | 17.9 | 17.7 | 21.6 |
| Autres actifs | | 248.5 | 205.4 | 158.1 |
| Comptes de régularisation résultant de placements financiers | | 351.5 | 339.6 | 325.4 |
| Disponibilités | | 1 565.2 | 1 250.5 | 942.0 |
| Total des actifs | | 42 497.1 | 39 146.9 | 37 550.1 |

¹ Ajustements des chiffres de l'année précédente, voir section 2.3, page 98.

| en millions de CHF | Annexe | 2012 | 2011 ajusté | 1.1.2011 ajusté |
|---|--------|----------------|----------------|--------------------|
| Passifs | | | | |
| Capital-actions | 11.1 | 0.9 | 0.9 | 0.9 |
| Réserves issues du capital | | 248.4 | 316.6 | 385.0 |
| Actions propres | | -9.8 | -8.4 | -6.9 |
| Bénéfices et pertes non réalisés (nets) | 11.2.4 | 226.7 | 106.1 | 86.9 |
| Réserve de change ¹ | | -306.9 | -299.8 | -296.3 |
| Réserves issues du bénéfice ¹ | | 2706.0 | 2473.7 | 2325.2 |
| Réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents | 11.2.5 | 895.4 | 760.9 | 654.1 |
| Capitaux propres des actionnaires de l'Helvetia Holding SA | | 3760.7 | 3350.0 | 3148.9 |
| Parts des actionnaires minoritaires | | 39.6 | 27.9 | 32.1 |
| Capitaux propres (sans titres préférentiels) | | 3800.3 | 3377.9 | 3181.0 |
| Titres préférentiels | 11.3 | 300.0 | 300.0 | 300.0 |
| Total des capitaux propres | | 4100.3 | 3677.9 | 3481.0 |
| Réserve mathématique (brute) | 9.1 | 27842.5 | 25808.5 | 24506.4 |
| Provisions pour participations futures des assurés aux excédents | 9.1 | 1270.3 | 899.7 | 667.4 |
| Provisions pour sinistres en cours (brutes) ¹ | 9.1 | 3060.5 | 2799.6 | 2844.0 |
| Transferts des primes (brutes) | 9.1 | 992.5 | 970.7 | 957.2 |
| Dettes financières résultant des opérations financières | 8.1 | 256.0 | 182.3 | 185.4 |
| Dettes financières résultant des affaires d'assurance | 8.2 | 2303.4 | 2306.1 | 2425.1 |
| Autres dettes financières | 8.3 | 33.5 | 74.7 | 96.0 |
| Engagements résultant des affaires d'assurance | 9.6 | 1472.5 | 1344.6 | 1347.5 |
| Provisions non techniques | 12.1 | 100.7 | 96.7 | 92.1 |
| Engagements résultant des prestations en faveur du personnel | 13.2 | 273.2 | 265.2 | 263.1 |
| Impôts différés ¹ | 10.5 | 564.3 | 491.4 | 474.5 |
| Engagements découlant des impôts sur le résultat courant | | 51.0 | 41.0 | 59.4 |
| Autres engagements et comptes de régularisation | | 176.4 | 188.5 | 151.0 |
| Total des fonds empruntés | | 38396.8 | 35469.0 | 34069.1 |
| Total des passifs | | 42497.1 | 39146.9 | 37550.1 |

¹ Ajustements des chiffres de l'année précédente, voir section 2.3, page 98.

Capitaux propres consolidés

| | Annexe | Capital- actions | Réserves issues du capital | Propres actions | Bénéfices et pertes non réalisés (nets) |
|---|--------|---------------------|----------------------------------|--------------------|---|
| en millions de CHF | 11.1 | | | | 11.2.4 |
| Situation au 1.1.2011 | | 0.9 | 385.0 | -6.9 | 86.9 |
| Effets des changements des méthodes comptables ¹ | | - | - | - | - |
| Situation ajustée au 1.1.2011 | | 0.9 | 385.0 | -6.9 | 86.9 |
| Résultat périodique du Groupe ¹ | | - | - | - | - |
| Ajustements résultant de l'évaluation de placements de capitaux | | - | - | - | 280.2 |
| Modification résultant de la couverture d'investissement net | | - | - | - | - |
| Différences de conversion ¹ | | - | - | - | - |
| Variation des engagements pour contrats avec participation aux excédents | | - | - | - | -240.7 |
| Impôts différés | | - | - | - | -20.3 |
| Total des produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres | | - | - | - | 19.2 |
| Résultat global | | - | - | - | 19.2 |
| Transfert à partir de/ dans les réserves issues du bénéfice | | - | - | - | - |
| Achat de filiales | | - | - | - | - |
| Variation de la part détenue par des actionnaires minoritaires | | - | - | - | 0.0 |
| Achat d'actions propres | | - | - | -5.8 | - |
| Vente d'actions propres | | - | -0.7 | 4.3 | - |
| Rémunération basée sur des actions | | - | 1.5 | - | - |
| Dividende | | - | -69.2 | - | - |
| Augmentation du capital | | - | - | - | - |
| Subsides des actionnaires | | - | 42.0 | - | - |
| Affectation des subsides des actionnaires | | - | -42.0 | - | - |
| Situation au 31.12.2011 | | 0.9 | 316.6 | -8.4 | 106.1 |
| Situation ajustée au 1.1.2012 | | 0.9 | 316.6 | -8.4 | 106.1 |
| Résultat périodique du Groupe | | - | - | - | - |
| Ajustements de l'évaluation des placements de capitaux | | - | - | - | 456.3 |
| Modification résultant de la couverture d'investissement net | | - | - | - | - |
| Différences de conversion | | - | - | - | - |
| Variation des engagements pour contrats avec participation aux excédents | | - | - | - | -337.0 |
| Impôts différés | | - | - | - | 1.6 |
| Total des produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres | | - | - | - | 120.9 |
| Résultat global | | - | - | - | 120.9 |
| Transfert à partir de/ dans les réserves issues du bénéfice | | - | - | - | -0.3 |
| Variation de la part détenue par des actionnaires minoritaires | | - | - | - | - |
| Achat d'actions propres | | - | - | -5.6 | - |
| Vente d'actions propres | | - | -0.7 | 4.2 | - |
| Rémunération basée sur des actions | | - | 1.7 | - | - |
| Dividende | | - | -69.2 | - | - |
| Subsides des actionnaires | | - | 42.0 | - | - |
| Affectation des subsides des actionnaires | | - | -42.0 | - | - |
| Situation au 31.12.2012 | | 0.9 | 248.4 | -9.8 | 226.7 |

¹ Voir section 2.3, page 98.

| Réserve de change | Réserves issues du bénéfice | Réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents | Capitaux propres des actionnaires de l'Helvetia Holding SA | Minoritaires | Capitaux propres (sans titres préférentiels) | Titres préférentiels | Total des capitaux propres |
|-------------------|-----------------------------|---|--|--------------|--|----------------------|----------------------------|
| | | 11.2.5 | | | | 11.3 | |
| ajusté | ajusté | | ajusté | | ajusté | | ajusté |
| -296.3 | 2 301.8 | 654.1 | 3 125.5 | 32.1 | 3 157.6 | 300.0 | 3 457.6 |
| - | 23.4 | - | 23.4 | - | 23.4 | - | 23.4 |
| -296.3 | 2 325.2 | 654.1 | 3 148.9 | 32.1 | 3 181.0 | 300.0 | 3 481.0 |
| - | 222.4 | 65.8 | 288.2 | 1.7 | 289.9 | - | 289.9 |
| - | - | 31.5 | 311.7 | -19.2 | 292.5 | - | 292.5 |
| 3.8 | - | - | 3.8 | - | 3.8 | - | 3.8 |
| -7.3 | - | - | -7.3 | -1.3 | -8.6 | - | -8.6 |
| - | - | - | -240.7 | 10.6 | -230.1 | - | -230.1 |
| - | - | 9.2 | -11.1 | 3.0 | -8.1 | - | -8.1 |
| -3.5 | - | 40.7 | 56.4 | -6.9 | 49.5 | - | 49.5 |
| -3.5 | 222.4 | 106.5 | 344.6 | -5.2 | 339.4 | - | 339.4 |
| - | -6.8 | 0.3 | -6.5 | - | -6.5 | 6.5 | 0.0 |
| - | 0.0 | - | 0.0 | - | 0.0 | - | 0.0 |
| 0.0 | 0.0 | - | 0.0 | 0.0 | 0.0 | - | 0.0 |
| - | - | - | -5.8 | - | -5.8 | - | -5.8 |
| - | - | - | 3.6 | - | 3.6 | - | 3.6 |
| - | - | - | 1.5 | - | 1.5 | - | 1.5 |
| - | -67.1 | - | -136.3 | -2.5 | -138.8 | -6.5 | -145.3 |
| - | - | - | - | 3.5 | 3.5 | - | 3.5 |
| - | - | - | 42.0 | - | 42.0 | - | 42.0 |
| - | - | - | -42.0 | - | -42.0 | - | -42.0 |
| -299.8 | 2 473.7 | 760.9 | 3 350.0 | 27.9 | 3 377.9 | 300.0 | 3 677.9 |
| -299.8 | 2 473.7 | 760.9 | 3 350.0 | 27.9 | 3 377.9 | 300.0 | 3 677.9 |
| - | 314.9 | 24.7 | 339.6 | 2.6 | 342.2 | - | 342.2 |
| - | - | 183.6 | 639.9 | 39.9 | 679.8 | - | 679.8 |
| 2.4 | - | - | 2.4 | - | 2.4 | - | 2.4 |
| -9.5 | - | - | -9.5 | -0.2 | -9.7 | - | -9.7 |
| - | - | - | -337.0 | -24.7 | -361.7 | - | -361.7 |
| - | - | -76.0 | -74.4 | -5.2 | -79.6 | - | -79.6 |
| -7.1 | - | 107.6 | 221.4 | 9.8 | 231.2 | - | 231.2 |
| -7.1 | 314.9 | 132.3 | 561.0 | 12.4 | 573.4 | - | 573.4 |
| - | -13.1 | 2.2 | -11.2 | - | -11.2 | 11.2 | 0.0 |
| 0.0 | -0.4 | - | -0.4 | -0.4 | -0.8 | - | -0.8 |
| - | - | - | -5.6 | - | -5.6 | - | -5.6 |
| - | - | - | 3.5 | - | 3.5 | - | 3.5 |
| - | - | - | 1.7 | - | 1.7 | - | 1.7 |
| - | -69.1 | - | -138.3 | -0.3 | -138.6 | -11.2 | -149.8 |
| - | - | - | 42.0 | - | 42.0 | - | 42.0 |
| - | - | - | -42.0 | - | -42.0 | - | -42.0 |
| -306.9 | 2 706.0 | 895.4 | 3 760.7 | 39.6 | 3 800.3 | 300.0 | 4 100.3 |

Tableau consolidé des flux de trésorerie

| | 2012 | 2011 |
|---|-----------|-----------|
| en millions de CHF | | ajusté |
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | | |
| Résultat avant impôts ¹ | 429.3 | 360.8 |
| Reclassements dans les activités d'investissement et de financement (avec effet de trésorerie) | | |
| Bénéfices et pertes réalisés sur immobilisations incorporelles et corporelles | -5.4 | 0.0 |
| Bénéfices et pertes réalisés sur la vente d'entreprises associées | 0.0 | - |
| Dividendes d'entreprises associées | -0.5 | -0.6 |
| Ajustements | | |
| Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles | 46.7 | 44.9 |
| Bénéfices et pertes réalisés sur placements financiers et immeubles de placement | -41.5 | -28.4 |
| Bénéfices et pertes non réalisés sur participations dans des entreprises associées | 0.5 | -0.3 |
| Bénéfices et pertes non réalisés sur immeubles de placement | -22.4 | -131.1 |
| Bénéfices et pertes non réalisés sur placements financiers | -233.2 | 251.8 |
| Rémunérations aux employés basées sur des actions | 1.7 | 1.5 |
| Bénéfices et pertes de change ¹ | 7.2 | 36.9 |
| Autres produits et charges sans effet de trésorerie ² | 89.2 | -35.5 |
| Variation des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles | | |
| Frais d'acquisition inscrits à l'actif | 1.1 | -9.3 |
| Avoirs provenant de la réassurance | 6.0 | 69.8 |
| Réserve mathématique | 1 777.7 | 1 445.8 |
| Provisions pour participations futures des assurés aux excédents | -35.0 | -38.4 |
| Provisions pour sinistres en cours ¹ | 44.3 | 3.3 |
| Transferts des primes | -22.5 | 32.3 |
| Dettes financières résultant des affaires d'assurance | -98.1 | -34.3 |
| Autres variations d'actifs et d'engagements provenant de l'activité opérationnelle | 108.7 | -120.9 |
| Flux de trésorerie provenant des placements financiers et des immeubles de placements | | |
| Achat d'immeubles de placement | -160.9 | -219.8 |
| Vente d'immeubles de placement | 149.6 | 60.0 |
| Achat de titres rémunérés | -4 784.7 | -4 391.9 |
| Remboursement / vente de titres rémunérés | 3 379.3 | 3 452.9 |
| Achat d'actions, de bons de participation et de placements alternatifs | -1 202.1 | -1 302.8 |
| Vente d'actions, de bons de participation et de placements alternatifs | 1 232.6 | 1 308.3 |
| Achat de produits structurés | -15.3 | -0.6 |
| Vente de produits structurés | 0.1 | - |
| Achat d'instruments dérivés | -8 633.4 | -9 914.5 |
| Vente d'instruments dérivés | 8 526.7 | 10 042.2 |
| Octroi d'hypothèques et de prêts | -516.5 | -577.2 |
| Remboursement d'hypothèques et de prêts | 449.0 | 384.6 |
| Achat d'instruments du marché monétaire | -22 773.3 | -39 941.8 |
| Remboursement d'instruments du marché monétaire | 22 662.4 | 39 772.0 |
| Flux de trésorerie brut provenant des activités opérationnelles | 367.3 | 519.7 |
| Impôts payés | -80.6 | -77.0 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles | 286.7 | 442.7 |

| | 2012 | 2011 |
|--|----------------|----------------|
| en millions de CHF | | ajusté |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement | | |
| Achat d'immobilisations corporelles et d'immeubles occupés en propre | -8.9 | -8.7 |
| Vente d'immobilisations corporelles et d'immeubles occupés en propre | 9.1 | 0.2 |
| Achat d'immobilisations incorporelles | -16.3 | -12.0 |
| Vente d'immobilisations incorporelles | 0.4 | 0.1 |
| Vente de participations dans des entreprises associées | 0.0 | - |
| Achat de parts dans des entreprises liées, sans les disponibilités | 89.5 | 0.0 |
| Dividendes d'entreprises associées | 0.5 | 0.6 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement | 74.3 | -19.8 |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | | |
| Augmentation du capital | - | 3.5 |
| Vente d'actions propres | 3.5 | 3.6 |
| Achat d'actions propres | -5.6 | -5.8 |
| Subsides des actionnaires | 42.0 | 42.0 |
| Ouverture de dettes financières résultant des activités de financement | 70.8 | - |
| Paiements de dividendes | -152.8 | -147.1 |
| Paiements liés à des engagements relatifs aux contrats de location-financement | -2.4 | -2.4 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités de financement | -44.5 | -106.2 |
| Variations des cours de change sur disponibilités | -1.8 | -8.2 |
| Total de la variation des disponibilités | 314.7 | 308.5 |
| Disponibilités | | |
| Etat au 1 ^{er} janvier | 1 250.5 | 942.0 |
| Variation sur l'exercice | 314.7 | 308.5 |
| Etat au 31 décembre | 1 565.2 | 1 250.5 |
| Composition des disponibilités | | |
| Avoirs en caisse | 0.3 | 0.4 |
| Avoirs quotidiennement échus dans les banques | 1 550.8 | 1 242.8 |
| Autres liquidités d'une durée inférieure à trois mois | 14.1 | 7.3 |
| Etat au 31 décembre | 1 565.2 | 1 250.5 |
| Informations complémentaires concernant les flux de trésorerie résultant des activités opérationnelles: | | |
| Intérêts perçus | 761.2 | 752.3 |
| Dividendes perçus | 51.9 | 50.2 |
| Intérêts payés | 6.4 | 7.1 |

¹ Ajustements des chiffres de l'année précédente, voir section 2.3, page 98.

² La position «Autres produits et charges sans effet de trésorerie» inclut principalement la modification des parts d'excédents rémunérés cumulées des titulaires de contrats avec participation aux excédents.

1. Informations générales

Le Groupe Helvetia est une compagnie d'assurances toutes branches active dans de nombreux secteurs des affaires vie et non-vie ainsi que dans les affaires de réassurance. La société mère, l'Helvetia Holding SA, qui a son siège à Saint-Gall, est une société anonyme suisse cotée à la Bourse suisse (SIX). Le Groupe d'assurances est présent par l'intermédiaire de ses succursales et filiales en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Italie et en France, pratique la réassurance active dans le monde entier et organise une partie de ses activités de placement et de financement par le biais de ses filiales et sociétés de gestion de fonds au Luxembourg et à Jersey. Par décision du 5.3.2013, le Conseil d'administration a approuvé les comptes annuels consolidés et autorisé leur publication. Les comptes annuels seront soumis à l'approbation des actionnaires le 19.4.2013 dans le cadre de l'Assemblée générale ordinaire.

2. Bases de présentation des comptes

Les comptes annuels consolidés du Groupe Helvetia ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (International Financial Reporting Standards, IFRS). Ils reposent en principe sur la règle de la valeur d'acquisition, à l'exception des ajustements résultant de l'évaluation de la juste valeur (évaluation aux valeurs de marché) des placements de capitaux, requise par les normes IFRS. Les méthodes de l'évaluation de la juste valeur sont exposées à la section 2.6 (page 100).

2.1 Normes appliquées pour la première fois au cours de l'exercice sous revue

Les normes (IAS / IFRS) et interprétations (IFRIC) publiées, déterminantes pour le secteur, et les modifications des normes figurant ci-dessous ont été appliquées pour la première fois par le Groupe au cours de l'exercice sous revue:

- Modifications de l'IFRS 7: Informations à fournir – Transfert d'actifs financiers
- Modifications de l'IAS 12: Impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents
- La reprise de ces modifications n'a pas d'incidences majeures sur la situation bénéficiaire, financière et patrimoniale du Groupe Helvetia.

Modifications de l'IFRS 7:
Informations à fournir –
Transfert d'actifs financiers

Voici quelques explications à propos des modifications:

Les modifications apportées à l'IFRS 7 portent sur des obligations de renseignement plus étendues sur le transfert des actifs financiers. La modification de la norme rend la fourniture d'informations complètes désormais obligatoire s'agissant de la décomptabilisation partielle ou totale du transfert d'actifs financiers eu égard à des droits et obligations possiblement retenus ou transférés dans le cadre de la transaction. Le but est de garantir une meilleure transparence au niveau de l'incidence de ces transactions sur l'exposition aux risques et, par voie de conséquence, sur la situation financière de l'entreprise.

Modifications de l'IAS 12:
Impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents

Les modifications apportées à l'IAS 12 ont trait au fait que l'évaluation des impôts différés dépend de la façon dont s'opère le recouvrement de la valeur comptable d'un actif, par son utilisation ou par voie de vente.

L'amélioration de l'IAS 12 introduit la présomption que les immeubles de placements sont a priori recouverts par voie de vente. Cette présomption peut être réfutée pour les immeubles de placements amortissables.

L'Helvetia réfute cette présomption. Les immeubles de placements du Groupe Helvetia sont détenus à des fins locatives et tous les avantages économiques rattachés aux actifs sont consommés pendant leur durée de vie économique et ne sont pas réalisés par voie de vente.

Les impôts différés continuent à être calculés sur la base du taux d'imposition pour la valeur d'acquisition amortie. Dès lors, la modification apportée à l'IAS 12 n'a aucune incidence sur le taux d'imposition utilisé dans le calcul des impôts différés pour des immeubles de placements.

2.2 Normes non appliquées au cours de l'année sous revue

Les normes et interprétations publiées, déterminantes pour le secteur, ainsi que les modifications des normes détaillées ci-après n'ont pas encore été prises en compte lors de l'établissement des comptes annuels consolidés 2012, en raison de la date de leur entrée en vigueur:

| Modifications de la présentation des comptes | Applicables aux exercices débutant le / après le: |
|--|---|
| Modifications de l'IAS 1: Présentation des autres éléments du résultat global | 1.7.2012 |
| Modifications de l'IAS 19: Avantages du personnel | 1.1.2013 |
| IAS 28 Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises | 1.1.2013 |
| Modifications de l'IFRS 7: Instruments financiers: informations à fournir – compensation des actifs / passifs financiers | 1.1.2013 |
| IFRS 10 Etats financiers consolidés | 1.1.2013 |
| IFRS 11 Accords conjoints | 1.1.2013 |
| IFRS 12 Informations à fournir sur les participations dans les autres entités | 1.1.2013 |
| IFRS 13 Evaluation de la juste valeur | 1.1.2013 |
| Améliorations annuelles de l'IFRS (2009–2011) | 1.1.2013 |
| Modifications de l'IAS 32: Compensation des actifs / passifs financiers | 1.1.2014 |
| IFRS 9 Instruments financiers: classification et évaluation, et modifications de l'IFRS 7 qui en découlent | 1.1.2015 |

Les conséquences de l'IFRS 9 sont encore imprévisibles.

Les changements par rapport à l'IAS 19 ont des conséquences sensibles sur la comptabilisation des prestations en faveur du personnel. Ces conséquences ne sont pas encore quantifiables de manière définitive. Les principaux changements sont les suivants:

- Les profits et pertes actuariels doivent être enregistrés dans le compte de résultat global dès leur formation. La régularisation selon la méthode du corridor, jusqu'à présent admise, n'est plus autorisée. La volatilité du bilan et du compte de résultat global en sera vraisemblablement accrue.
- Les services passés non comptabilisés doivent être enregistrés dans la période de modification du plan. Il n'y a plus de répartition sur la période jusqu'à la non-déchéance des droits.
- Désormais, la rémunération de la fortune nette fondée sur la primauté des prestations est uniquement réalisée à hauteur du taux d'escompte. Il en résultera vraisemblablement une augmentation de la charge à présenter, parce que le produit estimé des actifs est généralement supérieur au taux d'escompte.

Dans le cadre de l'introduction de l'IAS19 et du nouveau tableau des générations ainsi que de la modification de la réglementation des caisses de retraite et régimes complémentaires en Suisse, une réduction des capitaux propres d'environ CHF 144,1 millions est escomptée en 2013.

Par ailleurs, il ne faut pas s'attendre à ce que les normes et modifications des normes nouvellement publiées aient des effets matériels sur les comptes annuels.

2.3 Modification facultative des principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Dans l'assurance non-vie, les provisions pour sinistres sont établies au moyen de méthodes actuarielles, sur la base d'une longue expérience en matière de sinistres. Comme le règlement des sinistres présente des incertitudes intrinsèques, par le passé, l'Helvetia a toujours tenu compte, lors du calcul des provisions pour sinistres, de réserves supplémentaires établies à la lumière d'hypothèses à l'échelle du Groupe. Ces réserves supplémentaires servaient en particulier à couvrir les sinistres majeurs encore non déclarés.

A effet du 1.1.2012, le Groupe Helvetia a abandonné sa pratique de constitution de réserves supplémentaires destinées à couvrir les incertitudes liées au règlement des sinistres au profit de provisions établies sur une base actuarielle pour des sinistres majeurs non encore déclarés. Le modèle se fonde sur le nombre de sinistres majeurs enregistrés au cours des dernières décennies et de leur montant moyen, ainsi que d'hypothèses propres aux différents pays et branches. La définition des sinistres majeurs a été adap-

tée à l'échelle du Groupe dans l'optique d'une modélisation actuarielle plus précise de ces provisions adaptées aux besoins.

L'application de méthodes de calcul actuarielles pour l'établissement de provisions adaptées aux besoins et conformes au processus existant de constitution de réserves permet de garantir une constitution de réserves plus fiable et plus judicieuse. Les chiffres des périodes comptables précédentes ont été adaptés en conséquence.

Le tableau ci-après récapitule les conséquences des modifications sur le bilan et le compte de résultat consolidés:

| en millions de CHF | Initialement affiché | Ajustements | Après ajustements | Initialement affiché | Ajustements | Après ajustements |
|---|-------------------------|-------------|----------------------|-------------------------|-------------|----------------------|
| Bilan consolidé | 1.1.2011 | | | 31.12.2011 | | |
| Actifs | | | | | | |
| Avoirs provenant de la réassurance | 479.1 | – | 479.1 | 402.8 | – | 402.8 |
| Impôts différés | 25.1 | –0.2 | 24.9 | 29.7 | –0.3 | 29.4 |
| Passifs | | | | | | |
| Réserve de change | –296.3 | – | –296.3 | –300.2 | 0.4 | –299.8 |
| Réserves issues du bénéfice | 2301.8 | 23.4 | 2325.2 | 2449.1 | 24.6 | 2473.7 |
| Provisions pour sinistres en cours (brutes) | 2868.8 | –24.8 | 2844.0 | 2827.0 | –27.4 | 2799.6 |
| Impôts différés | 473.3 | 1.2 | 474.5 | 489.3 | 2.1 | 491.4 |
| Compte de résultat consolidé | | | | 31.12.2011 | | |
| Charge de sinistres non-vie, frais de traitement compris | | | | –1 688.3 | 1.8 | –1 686.5 |
| Prestations d'assurance et charge de sinistre cédées en réassurance | | | | 103.3 | | 103.3 |
| Impôts sur le résultat | | | | –70.3 | –0.6 | –70.9 |
| Résultat périodique du Groupe | | | | 288.7 | 1.2 | 289.9 |
| Résultat par action pour l'exercice | | | | 31.12.2011 | | |
| Non dilué (en CHF) | | | | 32.55 | 0.14 | 32.69 |
| Dilué (en CHF) | | | | 32.55 | 0.14 | 32.69 |

2.4 Principes de consolidation

Les états financiers importants pris en compte pour la consolidation portent tous sur la même période comptable. Les plus petites sociétés du Groupe, dont l'exercice ne coïncide pas avec l'année civile, établissent des états financiers intermédiaires au 31.12., date de clôture du bilan.

2.4.1 Entreprises associées

Les comptes annuels consolidés comprennent les états financiers de l'Helvetia Holding SA et de ses filiales ainsi que des propres fonds. La consolidation est effectuée lorsque l'Helvetia Holding SA exerce directement ou indirectement le contrôle sur la société. Les sociétés acquises en cours d'exercice sont intégrées dans les états financiers consolidés au moment de la prise de contrôle par le Groupe Helvetia. Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les transactions et les positions du bilan intragroupe sont entièrement éliminées.

Pour les acquisitions d'entreprises, le Groupe Helvetia évalue les parts non majoritaires (parts des actionnaires minoritaires) de l'entreprise acquise à la valeur vénale.

Toute variation du nombre de parts du Groupe Helvetia dans une filiale qui n'entraîne pas de modification de la position dominante est traitée comme transaction entre investisseurs. Les ajustements des parts minoritaires se basent sur la quote-part de l'actif net de la filiale. Le goodwill n'est pas ajusté et aucun bénéfice ni perte n'est comptabilisé(e) dans le compte de résultat.

2.4.2 Entreprises associées

Les entreprises associées du Groupe Helvetia sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence dès lors qu'il existe une influence déterminante de ce dernier. Une influence déterminante est supposée en cas de détention de 20 à 50% des droits de vote. Le goodwill résultant de l'évaluation selon la méthode de mise en équivalence figure à la position «Participations dans des entreprises associées». La valeur comptable totale de la participation est soumise à un test de dépréciation s'il existe, à la date de clôture du bilan, une indication objective substantielle suggérant une perte de valeur.

Les entreprises associées du Groupe Helvetia ressortent, avec les sociétés intégralement consolidées, du tableau figurant à la section 19 (à partir de la page 199) de l'Annexe.

2.5 Conversion des monnaies

Les comptes du Groupe Helvetia sont présentés en francs suisses (CHF).

2.5.1 Conversion des comptes libellés en devises étrangères

Les postes du bilan des sociétés dont les comptes annuels ne sont pas établis en CHF ont été convertis au cours en vigueur à la date de référence. La conversion du compte de résultat est effectuée au cours moyen de la période. Les écarts de change qui en résultent sont inclus dans les capitaux propres à la position «Réserve de change», sans effet sur le compte de résultat. En cas de cession (partielle) d'une filiale, les différences de change relatives à la société concernée, cumulées dans les capitaux propres, sont dissoutes et comptabilisées dans le compte de résultat. Les cours appliqués dans les présents états sont détaillés à la section 4.1 (page 123).

2.5.2 Conversion des transactions en monnaie étrangères

Dans les différentes sociétés, les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées au cours en vigueur à la date de transaction.

Les positions du bilan libellées en monnaie étrangère sont converties comme suit dans les différentes sociétés à la date de clôture: les positions du bilan monétaires et non monétaires évaluées à la juste valeur, aux cours de clôture, et les positions du bilan non monétaires évaluées aux cours d'acquisition, aux cours historiques. Les «éléments monétaires» incluent l'argent détenu, les éléments d'actif et les dettes pour lesquels le Groupe Helvetia reçoit ou doit payer un montant en argent fixe ou déterminable.

S'agissant des placements financiers non monétaires classés comme disponibles à la vente, tels que les actions et les parts de participation, le résultat de change non réalisé est affecté, sans incidence sur le compte de résultat, aux capitaux propres jusqu'à la vente de l'instrument financier. Pour les placements financiers monétaires tels que les titres porteurs d'intérêts et les prêts, en revanche, le résultat de change non réalisé est immédiatement comptabilisé dans le résultat.

2.6 Incertitudes d'évaluation et hypothèses clés

L'établissement des états financiers sous IFRS exige la formulation, par la direction du Groupe, d'hypothèses et d'estimations qui ont des répercussions sur les valeurs figurant au bilan et sur les positions du compte de résultat de l'exercice en cours. Toutes les estimations et évaluations sont contrôlées en permanence et reposent sur des expériences historiques et d'autres facteurs, y compris les attentes à l'égard des événements futurs qui semblent appropriés au gré des circonstances. En conséquence, il se peut que les chiffres effectifs diffèrent des estimations. Les explications suivantes montrent quelles sont les hypothèses à formuler pour l'établissement des comptes, qui requièrent une appréciation particulière du management.

2.6.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des placements financiers correspond au prix coté sur le marché auquel un actif pourrait être échangé sur un marché actif entre des partenaires commerciaux bien informés, consentants et agissant dans des conditions de concurrence normale. Coté sur un «marché actif» signifie que les prix sont mis régulièrement à disposition par une bourse, un courtier ou un service de cotation et reflètent des transactions régulières et actuelles. La juste valeur correspond au prix d'achat (prix offert) pour les actifs financiers et au prix de vente (prix demandé) pour les passifs financiers. Les instruments financiers évalués à des prix cotés sur un marché actif appartiennent à la catégorie «niveau 1» des méthodes d'évaluation.

En l'absence d'une valeur cotée sur un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation. De telles procédures sont principalement influencées par les hypothèses à formuler, qui peuvent déboucher sur des évaluations différentes de la valeur de marché. Les instruments financiers pour lesquels les hypothèses de modélisation reposent sur des données du marché observables sont affectés à la catégorie d'évaluation «niveau 2». Cette catégorie inclut la comparaison avec les transactions actuelles sur le marché, la référence à des transactions portant sur des instruments similaires et des modèles d'évaluation du prix des options. Cela concerne notamment les positions suivantes:

- Hypothèques et prêts: la valeur marchande des hypothèques et des prêts accordés contre reconnaissance de dette est déterminée à l'aide des flux de fonds escomptés. Pour l'évaluation des hypothèques, cette opération est réalisée en appliquant les taux d'intérêt actuels du Groupe Helvetia pour les hypothèques comparables qui ont été accordées. La courbe de swap en francs suisses est utilisée pour l'évaluation des prêts accordés contre reconnaissance de dette.
- Instruments dérivés: la valeur marchande des options sur actions et sur devises est déterminée à l'aide de modèles de prix d'options (Black-Scholes Option Pricing) et celle des transactions à terme sur devises est définie sur la base du cours de change à terme à la date de clôture du bilan. La valeur de marché des swaps de taux d'intérêt est calculée à partir de la valeur actualisée des paiements futurs.

Si les hypothèses d'évaluation ne se fondent pas sur des données du marché observables, l'instrument financier respectif appartient à la catégorie d'évaluation «niveau 3». Cela concerne notamment les positions suivantes: La valeur de marché des placements de private equity est déterminée à l'aide de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie (DCF). Le taux d'intérêt interne (IRR) est alors appliqué.

Lorsque la fourchette de la juste valeur possible est très large et qu'aucune estimation fiable ne peut être réalisée, l'instrument financier est évalué au coût d'acquisition diminué d'éventuelles dépréciations (impairment).

2.6.2 Dépréciation des placements financiers disponibles à la vente

L'existence d'indications objectives est nécessaire afin de déterminer si un instrument de capitaux propres disponible à la vente doit être soumis à une dépréciation. La présence d'une perte de valeur durable ou importante d'un titre constitue un critère d'appréciation capital à cet égard: si la juste valeur d'un titre se situe depuis plus de neuf mois, ou indépendamment de la période, à un niveau inférieur de 20% ou plus à la valeur d'acquisition, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'un correctif de valeur au sein du Groupe Helvetia. La notation et les rapports d'analystes peuvent en outre donner un indice sur les modifications de l'environnement d'une entreprise en matière de technologie, de marché, d'économie ou de droit empêchant le probable recouvrement de la valeur d'acquisition. La nécessité de former une dépréciation est étudiée dans de tels cas, et la dépréciation est effectuée si elle s'avère justifiée.

2.6.3 Juste valeur des immeubles de placements

En Suisse, l'évaluation des immeubles de placement est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie (DCF). La procédure est décrite à la section 2.12.4 (page 104).

Le choix du taux d'escompte revêt un grand intérêt dans le cadre de la méthode d'évaluation DCF applicable en Suisse. Les taux d'escompte se fondent sur un taux d'intérêt moyen, sans risque à long terme, majoré de la prime de risque de marché et complété de réductions et suppléments régionaux liés à l'objet, en fonction de la nature concrète et de la situation de l'immeuble en question. Les taux d'escompte appliqués au cours de la période sont indiqués à la section 7.5 (page 135). Le portefeuille est validé régulièrement par des rapports d'experts indépendants. Dans tous les autres pays, des experts indépendants établissent au moins tous les 3 ans des estimations des valeurs de marché.

2.6.4 Incertitudes d'évaluation spécifiques de l'assurance

Les incertitudes d'évaluation actuarielles sont exposées à la section 2.15 (à partir de la page 107). Un éventuel changement substantiel des paramètres utilisés pour le calcul des provisions est documenté dans les sections 9.3 à partir de la page 148 (affaires non-vie) et 9.4 à partir de la page 150 (affaires vie).

2.6.5 Dépréciation du goodwill

Le maintien de la valeur du goodwill comptabilisé est contrôlé chaque année dans le cadre d'un test de dépréciation. La procédure est décrite à la section 2.11 (page 104). Le calcul du montant réalisable se fonde alors sur plusieurs hypothèses. Celles-ci sont exposées à la section 6 (à partir de la page 126).

2.7 Distinction entre courant et non courant

Les actifs et engagements sont qualifiés de courants lorsque leur réalisation ou leur remboursement est escompté dans un délai de 12 mois suivant la date de clôture du bilan. Tous les autres actifs sont réputés non courants.

Les portefeuilles suivants sont en principe qualifiés de non courants: «Immobilisations corporelles et immeubles», «Goodwill et autres immobilisations incorporelles», «Participations dans des entreprises associées», «Immeubles de placement» et «Impôts différés».

Les portefeuilles suivants sont en principe qualifiés de courants: «Avoirs et engagements découlant des impôts sur le résultat courant», «Comptes de régularisation résultant de placements financiers» et «Liquidités».

Toutes les autres positions sont mixtes. La différenciation en portefeuilles de positions déterminantes à court et à long terme est présentée dans les sections correspondantes de l'Annexe. L'analyse des échéances des placements financiers, des dettes financières et des engagements ainsi que des provisions pour contrats d'assurance et d'investissement est exposée dans le cadre de l'évaluation des risques, à la section 17.5 (à partir de la page 183).

2.8 Immobilisations corporelles et immeubles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements et des dépréciations. En règle générale, les amortissements sont effectués sur une base linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée, qui est la suivante:

| | |
|------------------------|----------|
| Mobilier | 4–15 ans |
| Équipements techniques | 4–10 ans |
| Véhicules | 4–6 ans |
| Matériel informatique | 2–5 ans |

Pour les immeubles occupés en propre, les taux d'amortissement suivants sont appliqués:

| | |
|-------------------------|-----------|
| Murs porteurs | 1.0–3.5% |
| Aménagements intérieurs | 1.33–8.0% |

Les terrains ne sont pas amortis. Lors de changements du rythme de la consommation des avantages économiques attendus de l'investissement, la durée d'utilisation est ajustée en conséquence. Les investissements éventuels créant des plus-values sont ajoutés à la valeur comptable existante pendant la période et amortis sur la durée si l'investissement est censé générer des avantages économiques et si le coût d'acquisition peut être évalué de façon fiable. Les amortissements planifiés sont enregistrés dans le compte de résultat, à la position «Charges d'exploitation et d'administration». Les réparations et les coûts d'entretien sont imputés au fur et à mesure au compte de résultat. Les immobilisations corporelles sont soumises régulièrement à un test de dépréciation (voir section 2.11, page 104).

2.9 Leasing

Les contrats de leasing, dans le cadre desquels le Groupe Helvetia reprend l'ensemble des risques et avantages inhérents à la propriété, sont classés et traités en tant que leasing. Les contrats de leasing du Groupe Helvetia se limitent à des contrats de preneur. Ils sont inscrits à l'actif à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location ou, si celle-ci est inférieure, à la juste valeur du bien loué au commencement du contrat de location. L'engagement de location est comptabilisé au passif à même hauteur. La mensualité est ventilée en une tranche amortissement et une tranche financement. Les coûts de financement sont répartis sur la durée de façon qu'il en résulte un taux d'intérêt constant sur la dette résiduelle. L'amortissement de l'actif a lieu conformément aux dispositions applicables aux immobilisations corporelles. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que leasing opérationnel. Les paiements au titre du leasing opérationnel sont enregistrés dans le compte de résultat sur une base linéaire, après déduction des éventuelles remises, sur la durée du contrat de location.

2.10 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles achetées sont inscrites à l'actif au coût d'acquisition et amorties sur la durée d'utilisation. Un actif incorporel est comptabilisé lors de l'acquisition d'un portefeuille de contrats d'assurance ou d'investissement, représentant la valeur actualisée de tous les gains futurs attendus, moins les frais de solvabilité dans les contrats acquis. La «Value in Force» (VIF) est amortie au prorata des bénéfices bruts ou marges brutes, sur la durée de vie effective des contrats acquis. Ceux-ci ont généralement une durée comprise entre 3 et 10 ans. L'Helvetia n'a porté la VIF à l'actif que dans les affaires vie. Elle est vérifiée chaque année dans le cadre d'un test de dépréciation. Les immobilisations incorporelles incluent également un accord de distribution acheté. Sa valeur correspond à la valeur actualisée des gains futurs escomptés. Les accords de distribution sont amortis sur la durée des contrats futurs, au prorata des bénéfices bruts ou marges brutes escomptés. Ces contrats ont généralement une durée comprise entre 5 et 15 ans. Les autres immobilisations incorporelles incluent également des actifs incorporels produits soi-même, principalement des logiciels développés en interne, qui sont pris en compte au coût de fabrication et amortis de façon linéaire à partir de leur mise en service. Les amortissements planifiés sont enregistrés dans le compte de résultat, à la position «Charges d'exploitation et d'administration». La durée d'utilisation se situe en règle générale entre 3 et 10 ans.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est illimitée ne sont pas amorties, mais sont soumises chaque année à un test de dépréciation (voir section 2.11). Le goodwill doit être établi à la date d'acquisition et se compose du prix d'achat à la juste valeur, complété du montant de toutes les parts non majoritaires de l'entreprise acquise et, dans le cas d'un regroupement d'entreprises progressif, de la juste valeur des capitaux propres précédemment détenus dans l'entreprise acquise, moins la juste valeur, déterminée à la date d'acquisition, des actifs, dettes et passifs éventuels identifiables de ladite entreprise.

Une différence positive est inscrite à l'actif en tant que goodwill. Un excédent de la fortune nette de l'entreprise acquise par rapport au coût d'acquisition au moment du rachat est immédiatement enregistré dans le compte de résultat. Le goodwill généré par l'acquisition d'entreprises est inscrit au coût d'acquisition diminué des éventuelles pertes de valeur cumulées et soumis chaque année à un test de dépréciation. Il est géré comme un actif dans la monnaie locale de la société acquise et converti au cours à la date de référence.

2.11 Dépréciation des immobilisations corporelles, du goodwill et des autres immobilisations incorporelles

En présence d'un indice de perte de valeur, les valeurs comptables d'immobilisations corporelles ou d'un actif incorporel amorti sur une base linéaire sont soumises à un test de dépréciation. Le goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilisation indéterminée sont soumis chaque année, au second semestre, à un test de dépréciation. En présence d'un indice de perte de valeur, ils sont eux aussi soumis à un nouveau test de dépréciation.

Il y a perte de valeur d'un actif incorporel lorsque la valeur au bilan dépasse durablement le montant recouvrable. Le montant recouvrable correspond au prix de vente net ou, si celle-ci est supérieure, à la valeur d'utilité. Le prix de vente net est le montant résultant de la vente de l'actif aux conditions du marché, après déduction de tous les frais de cession directement attribuables. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de la durée d'utilisation. Celle-ci est déterminée dans le cadre du test de dépréciation reposant sur des hypothèses réalistes et en tenant compte des activités prévues ainsi que des entrées et sorties de fonds en résultant. Si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable, la différence est prise en considération comme dépréciation d'actif dans le compte de résultat. Celle-ci apparaît à la position «Autres charges».

Une reprise de dépréciation est prise en compte si une modification des estimations utilisées pour déterminer le montant recouvrable est intervenue depuis l'enregistrement de la charge de la perte de valeur. Lorsque le montant de la perte de valeur diminue du fait de la nouvelle situation, la reprise de dépréciation est effectuée au maximum jusqu'à hauteur de la valeur d'acquisition amortie et apparaît dans le compte de résultat parmi les «Autres charges».

Pour tester la valeur du goodwill, celui-ci est affecté lors de l'acquisition aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des avantages économiques de l'acquisition de l'entreprise. L'éventuel besoin de dépréciation est calculé en déterminant la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie et en la comparant avec la valeur comptable. La valeur d'utilité est définie au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie (DCF). Les flux de trésorerie futurs diminués des investissements nécessaires à l'exploitation (cash flows disponibles) sont utilisés pour le calcul. L'autre option consiste à retenir le prix de vente net pour la détermination de la dépréciation. Si un besoin de dépréciation apparaît, le goodwill est adapté en conséquence. Le goodwill ne donne pas lieu à une reprise de perte de valeur.

2.12 Placement de capitaux

Dans le Groupe Helvetia, les placements de capitaux regroupent les parts dans des entreprises associées, les immeubles de placement ainsi que les placements financiers (titres, dérivés actifs, prêts et instruments du marché monétaire). Le traitement des parts dans des entreprises associées est décrit à la section 2.4.2 (page 100), dans les principes de consolidation.

2.12.1 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou réaliser une plus-value à long terme. Ils englobent aussi bien des terrains que des bâtiments et sont évalués à la juste valeur.

Les variations de cette dernière sont enregistrées dans le compte de résultat. Pour les sociétés sises en Suisse, la juste valeur est déterminée au moyen de la méthode, généralement admise, d'actualisation des flux de trésorerie (DCF). Le portefeuille est validé régulièrement par des rapports d'experts indépendants. Dans tous les autres pays, des experts indépendants établissent, au moins tous les 3 ans, des estimations des valeurs de marché, qui sont actualisées entre les évaluations.

La méthode d'évaluation DCF est une méthode de la valeur de rendement à deux niveaux, qui part du principe que la valeur d'un immeuble correspond à la somme des produits futurs. Dans un premier temps, les différents flux de trésorerie annuels des 10 années suivantes sont calculés pour l'immeuble et escomptés à la date de référence de l'évaluation. Dans un second temps, la valeur de rendement illimitée est calculée pour la période après les 10 ans et également escomptée à la date de référence de l'évalua-

tion. Les taux d'escompte corrigés du risque utilisés pour une évaluation DCF se fondent sur la nature concrète et de la situation de l'immeuble en question. Les flux de trésorerie utilisés pour les prévisions reposent sur les revenus locatifs réalisables à long terme.

Le Groupe Helvetia n'inscrit à l'actif du bilan aucun immeuble dont il est locataire en vertu d'un contrat de leasing opérationnel. Les revenus locatifs sont perçus de manière linéaire sur la durée du bail.

2.12.2 Placements financiers

La comptabilisation et l'évaluation des placements financiers se fondent sur les catégories IFRS: les «prêts et créances», les «placements financiers détenus jusqu'à l'échéance», les «placements financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat», les «placements financiers disponibles à la vente» ainsi que les «instruments dérivés pour comptabilité de couverture».

Lors de la comptabilisation initiale, les placements financiers sont inscrits au bilan à la juste valeur. Les frais de transaction directement attribuables sont inscrits à l'actif, à l'exception des placements financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les frais de transaction liés à ces derniers sont comptabilisés en résultat. Le Groupe Helvetia inscrit tout achat ou vente d'un instrument financier dans le bilan selon la méthode de la comptabilisation au jour de négoce. La décomptabilisation d'un placement financier a lieu à l'échéance du contrat ou lors de la vente, dès lors que l'ensemble des risques et le contrôle ont été transférés et qu'il n'existe plus aucun droit sur les flux de trésorerie liés à l'investissement.

Les prêts et créances ainsi que les actifs financiers que le Groupe a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à l'échéance sont évalués selon la méthode du coût amorti (amortised cost). Les prêts et créances ne sont traités sur aucun marché actif. En règle générale, ils sont générés par le Groupe Helvetia, qui met directement des fonds à disposition d'un emprunteur.

«Les placements financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat» se composent des placements financiers «détenus à des fins de transaction» et des placements financiers «enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat». Sont qualifiés de «détenus à des fins de transaction» les titres détenus dans le but de dégager des bénéfices à court terme à travers les fluctuations des prix du marché et les marges de négoce. Seuls les placements financiers qui font partie intégrante d'un certain Groupe d'actifs financiers gérés sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie de placement documentée, sont irrévocablement qualifiés «d'enregistrés à la juste valeur» lors de leur saisie initiale, à moins que la méthode de la juste valeur ne serve à compenser les fluctuations de la valeur de marché des engagements vis-à-vis des titulaires de polices. Les fluctuations de valeur résultant de l'évaluation à la juste valeur sont directement enregistrées dans le compte de résultat et présentées séparément du produit courant, dans la position «Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux du Groupe (nets)».

Les placements financiers détenus pour une durée indéterminée et qui ne peuvent être attribués à aucune autre catégorie d'évaluation sont qualifiés de disponibles à la vente. Ils sont évalués dans le bilan à la juste valeur. Les bénéfices et pertes non réalisés sont comptabilisés par le biais des capitaux propres, hors compte de résultat. En cas de cession ou de perte de valeur, les bénéfices et pertes cumulés dans les capitaux propres sont dissous et comptabilisés dans le compte de résultat.

Les intérêts sont comptabilisés au prorata du temps en tenant compte de la rémunération effective de l'actif (y compris les «Placements financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat»). Les dividendes sont enregistrés lors de la naissance du droit. Les revalorisations et amortissements résultant de l'évaluation au coût amorti sont compensés par le produit des intérêts dans le compte de résultat. Les produits d'intérêts et dividendes sur placements financiers du Groupe, classés comme étant «évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat», sont présentés à la position «Produit courant des placements de capitaux du Groupe (net)».

2.12.3 Dépréciation des placements financiers

Les valeurs comptables des placements financiers, non évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat (prêts et créances, placements financiers détenus jusqu'à l'échéance, placements financiers disponibles à la vente) sont contrôlées régulièrement afin d'identifier un éventuel besoin de correctifs de valeur. S'il existe, à la date de clôture du bilan, une indication objective substantielle suggérant une dépréciation durable, la différence entre la valeur d'acquisition et le montant recouvrable est prise en considération comme perte de valeur dans le compte de résultat. Un instrument de capitaux propres est soumis à un correctif de valeur si la juste valeur du titre concerné se situe considérablement ou durablement sous sa valeur d'acquisition (voir à ce propos la section 2.6, page 100). Les instruments de dette donnent lieu à un correctif de valeur ou sont réalisés s'il est probable que les montants dus selon le contrat ne pourront pas être intégralement recouverts. Cela se produit généralement en cas de défaut ou de retard de paiement des intérêts ou amortissements convenus par contrat, de difficultés financières majeures de l'emprunteur et/ou de rétrogradations de la notation sous les seuils définis. Lorsque de nouvelles conditions sont négociées pour des hypothèques ou des prêts afin d'éviter un correctif de valeur, les portefeuilles concernés sont toujours présentés au coût amorti dans le bilan.

Pour les prêts et créances et les placements financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant recouvrable équivaut à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs à la date de clôture du bilan en appliquant le taux d'intérêt initial. Les dépréciations sont prises en compte en utilisant un compte de correctif de valeur. Si le montant de la dépréciation diminue du fait d'une nouvelle situation, la perte de valeur est annulée dans le compte de résultat.

S'agissant des placements financiers disponibles à la vente, le montant recouvrable correspond à la juste valeur à la date de clôture du bilan. Après la première dépréciation, chaque nouvelle perte de valeur sur des placements financiers non monétaires disponibles à la vente, tels que des actions et des parts de participation, est décomptabilisée immédiatement par le biais du compte de résultat. La dépréciation n'est pas annulée même si la situation qui l'a provoquée disparaît. Les augmentations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à la cession. Pour les placements financiers monétaires disponibles à la vente tels que les titres porteurs d'intérêts, la perte de valeur est annulée dans le compte de résultat si la situation à l'origine de la dépréciation disparaît.

Les placements financiers sont décomptabilisés au plus tard à la clôture de la procédure de faillite ou pendant la procédure de faillite en cours, au recouvrement des dettes, intérêts compris. En cas de transaction, la décomptabilisation a lieu à la fin du délai convenu après réception du paiement.

2.13 Dérivés

Les instruments financiers dérivés sont classés en tant que «détenus à des fins de transaction» et présentés de ce fait à la position de «placements financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat» ou comptabilisés en tant qu'«instruments dérivés pour comptabilité de couverture». Les stratégies de couverture appliquées dans le cadre du dispositif de gestion du risque du Groupe Helevetia seront détaillées à la section 17 (à partir de la page 174).

Les dérivés peuvent également être intégrés dans les instruments financiers, les contrats d'assurance ou autres contrats. Ils sont soit évalués conjointement à la valeur de base soit séparément à la juste valeur. Une distinction est opérée entre la valeur de base et le dérivé avec une évaluation et une comptabilisation séparée des composantes lorsque les caractéristiques de risque du dérivé intégré diffèrent de celles du contrat de base. Les variations de juste valeur de dérivés seront enregistrées dans le compte de résultat.

2.14 Couverture d'un investissement net

S'agissant de la couverture de gains et pertes de change résultant d'investissements dans les filiales dont les comptes sont établis dans une monnaie étrangère, la part des gains et des pertes résultant de l'évaluation de l'instrument de couverture, qui représente une couverture effective, est enregistrée dans les capitaux propres, alors que la partie non effective intègre directement le compte de résultat.

A l'échéance d'une opération visant à couvrir un investissement net, l'instrument de couverture continue d'être comptabilisé à la juste valeur. Les bénéfices et pertes indiqués dans les capitaux propres demeurent avant tout partie intégrante des capitaux propres. En cas de cession (partielle) de la Société, les gains et pertes non réalisés enregistrés dans les capitaux propres font l'objet d'un transfert comptable vers le compte de résultat.

2.15 Dettes financières

Lors de la comptabilisation initiale, les dettes financières sont inscrites au bilan à la juste valeur. Les frais de transaction directement attribuables sont compensés, hormis pour les dettes financières évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat. L'évaluation subséquente est effectuée soit à la juste valeur, soit au coût amorti (amortised cost [AC]). La dette financière est décomptabilisée dès que la dette est éteinte.

Sont évaluées à la juste valeur les dettes financières qui sont détenues à des fins de transaction ou qui ont été irrévocablement classées comme étant «évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat» lors de leur premier enregistrement. Sont qualifiés ainsi les dépôts liés à l'évolution de la valeur des fonds de placement ou formés pour des produits dont la performance, pour le titulaire de la police, est quasiment identique à la performance du placement. Pour ces dépôts résultant de contrats d'investissement sans participation discrétionnaire aux excédents (voir la section 2.16), seuls les prélèvements et les affectations imputables au résultat de l'entreprise figurent dans le compte de résultat. Les parties risques et coûts des primes de titulaires de ces contrats sont comptabilisées par le biais du compte de résultat et présentées à la position «Autres produits». La partie épargne est directement créditée ou prélevée sur le dépôt du preneur d'assurance.

Sont évaluées au coût amorti les dettes financières qui ne sont pas détenues à des fins de transaction et n'ont pas été classées comme étant «évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat». Les charges d'intérêts découlant de dettes financières servant au financement figurent dans le compte de résultat, à la position «Frais de financement». Les revalorisations et amortissements résultant de l'évaluation au coût amorti sont compensés avec les charges d'intérêts dans le compte de résultat.

2.16 Affaires d'assurance

Les affaires directes englobent les affaires d'assurance directe acceptées et cédées à des réassureurs; les affaires indirectes incluent les affaires de réassurance acceptées et rétrocédées à des réassureurs. Les positions actuarielles sont qualifiées de «brutes» avant déduction des affaires cédées en réassurance et de «nettes» ou «pour propre compte» après déduction de ces affaires.

Sont réputés être des contrats d'assurance conformes aux IFRS les produits qui présentent un risque actuariel significatif. L'évaluation du caractère significatif du risque d'assurance est effectuée au niveau des produits.

Les contrats qui ont la forme juridique de produits d'assurance, dans le cadre desquels il est procédé non pas à un transfert notable de risques actuariels, mais, en premier lieu, à un transfert de risques financiers, ne constituent pas des contrats d'assurance et sont traités comme des instruments financiers. Les contrats d'investissement comportant un élément de participation discrétionnaire aux excédents (discretionary participation feature), qui sont classés parmi les contrats d'assurance, font exception. Conformément aux IFRS, sont réputées être des éléments de participation discrétionnaires aux excédents les prestations contractuelles découlant d'un droit, pour le preneur d'assurance, de participer, en sus des prestations garanties, au produit de placements, réalisé ou non, sur certains éléments d'actif ou au bénéfice / à la perte de l'assureur. Cette prestation complémentaire doit représenter une part significative de la prestation contractuelle totale, et son montant ou son échéance doit être à la discrétion de l'assureur.

2.16.1 Affaires non-vie

Les positions actuarielles relatives à l'assurance non-vie sont déterminées sur la base de principes uniformes dans l'ensemble du Groupe. Tous les produits d'assurance non-vie du Groupe Helvetia couvrent des risques actuariels significatifs et figurent dans le bilan à titre de contrats d'assurance.

Des provisions sont constituées pour tous les cas de sinistre survenant jusqu'à la fin de l'exercice. Elles incluent également des provisions pour des sinistres non encore déclarés. Les provisions sont déterminées au moyen de méthodes actuarielles, en tenant compte d'incertitudes. Les provisions pour sinistres ne sont pas actualisées, à l'exception des provisions pour sinistres pour lesquels il existe des modalités de paiement.

Les estimations relatives aux provisions et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent sont contrôlées au fur et à mesure. Les changements d'évaluation sont comptabilisés dans le compte de résultat à la date du changement.

A chaque clôture du bilan, un test de suffisance du passif (LAT) est effectué afin de vérifier, dans toutes les sociétés du Groupe et par branche (assurance choses, véhicules à moteur, responsabilité civile, transport, accidents / maladie), que les engagements existants à la date de clôture du bilan sont suffisamment couverts compte tenu des flux de trésorerie attendus dans le futur, et d'avoir ainsi la certitude de disposer d'une évaluation exempte de pertes. Les recettes de primes prévues sont confrontées à la charge de sinistres prévisionnelle, aux frais d'administration et d'acquisition prévisionnels et aux participations aux excédents attendues. Si les coûts prévisionnels dépassent les recettes de primes attendues, la provision pour sinistres est augmentée.

Le Groupe Helvetia porte à l'actif les frais d'acquisition. Ces derniers se calculent à partir des commissions payées et sont amortis pendant la durée des contrats ou, le cas échéant, pendant la durée plus courte de paiement des primes.

Les primes sont comptabilisées au début de la durée du contrat. Les primes acquises sont déterminées individuellement pour chaque contrat au prorata temporis et comptabilisées en tant que produits pour les périodes de risque concernées. Les parts de primes se rapportant à des exercices futurs sont mises en réserve pour report. La charge de sinistres est attribuée à la période de survenance.

2.16.2 Affaires vie

Le Groupe Helvetia classe tous les produits vie qui présentent un risque actuariel significatif dans la catégorie des contrats d'assurance.

Dans le domaine de l'assurance vie, les positions actuarielles sont déterminées conformément aux principes locaux d'évaluation et de comptabilisation en vigueur pour les différentes sociétés. Les hypothèses formulées lors de la constitution des réserves reposent sur des bases proches de la réalité, représentant la meilleure estimation, et prennent en compte la situation spécifique de l'entreprise (placements de capitaux existants p.ex.), ainsi que les éléments relevant de la situation du marché, tels que le rendement potentiel des réinvestissements, mais aussi les bases de calcul locales, comme le taux d'intérêt ou la mortalité. Les hypothèses varient en fonction du produit, du pays et de l'année de conclusion et tiennent compte de valeurs empiriques propres au pays.

Les transferts des primes et la réserve mathématique sont définis selon la méthode de calcul locale. Sur les marchés nationaux allemand et autrichien, la réserve mathématique correspond à la réserve mathématique zillmériisée et, sur tous les autres marchés nationaux, à la réserve mathématique non zillmériisée.

Dans toutes les sociétés du Groupe, l'activation des frais d'acquisition a lieu conformément aux prescriptions comptables locales. Selon le pays, soit les frais d'acquisition effectifs, soit les suppléments pour frais d'acquisition inclus dans la prime sont partiellement inscrits à l'actif.

Lors de chaque établissement des comptes, un test de suffisance du passif est effectué afin de vérifier que les provisions disponibles suffisent pour couvrir le besoin attendu. Le renforcement de provisions techniques découlant du test de suffisance du passif réalisé pour contrôler l'adéquation des provisions est calculé sur la base de principes uniformes dans l'ensemble du Groupe. Ce test est réalisé à partir de principes actuariels fondés sur des bases proches de la réalité représentant la meilleure estimation. Le besoin attendu est estimé à partir de la différence entre la valeur actuelle de la prestation (y compris les frais administratifs attendus et les participations aux excédents prévues)

et la valeur actuelle des primes brutes attendues. Si le besoin attendu dépasse les réserves existantes (diminuées des frais d'acquisition activés non comptabilisés dans la réserve mathématique), la réserve mathématique est, dans le compte de résultat, relevée de manière à atteindre le niveau actuariel nécessaire, conformément au besoin.

Les preneurs d'assurance de contrats avec participation aux excédents peuvent détenir, du fait des dispositions légales ou contractuelles locales, un droit sur les produits des placements locaux ou sur le résultat de la société locale. Les provisions constituées à cet effet, conformément aux prescriptions comptables locales, demeurent inchangées sous IFRS et figurent parmi les «provisions pour participations futures des assurés aux excédents» ou dans la «réserve mathématique».

La part des écarts d'évaluation par rapport à la présentation locale des comptes, attribuée aux contrats avec participation aux excédents, qui a un effet sur les capitaux propres soit par le biais du résultat, soit par celui des bénéfices non réalisés, est également provisionnée dans les fonds empruntés à titre de «provision pour participations futures des assurés aux excédents». Cette part équivaut au pourcentage minimal des revenus concernés auquel les preneurs d'assurance doivent être intéressés en vertu des dispositions légales ou contractuelles locales. La participation au résultat est portée au crédit ou au débit des «provisions pour participations futures aux excédents» dans le compte de résultat. De même, la part aux bénéfices et pertes non réalisés est attribuée aux provisions, sans effet sur le compte de résultat.

Les autres bénéfiques avec et sans effet sur le compte de résultat, relatifs à des contrats avec participation aux excédents – c'est-à-dire la part pour laquelle il n'existe pas d'obligations légales ou contractuelles – figurent dans les capitaux propres, au titre de la «réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents».

Les excédents déjà attribués accumulés avec production d'intérêts sont affectés aux dépôts des preneurs d'assurance. Ceux-ci figurent au poste du bilan «Dettes financières résultant des affaires d'assurance».

Lorsqu'un contrat d'assurance comporte non seulement un élément actuariel, mais également une composante similaire à un dépôt, il est procédé à une évaluation séparée de cette dernière si les droits et les obligations en résultant ne peuvent pas être intégralement déterminés sans la séparation de celle-ci.

Les dérivés incorporés dans des contrats d'assurance et qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte sont évalués à la juste valeur. Leur évaluation est effectuée au moyen de techniques de calcul du prix des options. De tels dérivés incorporés sont pris en compte séparément de la réserve mathématique, parmi les «autres dettes financières».

Les primes, prestations d'assurance et coûts résultant de contrats d'assurance vie sont comptabilisés à l'échéance. Ces produits et ces charges sont délimités par le biais de la constitution de provisions et d'inscriptions à l'actif, de sorte que le bénéfice découlant des contrats est imputé en fonction de la période durant laquelle il est généré.

2.16.3 Réassurance

Les contrats de réassurance sont des contrats d'assurance entre compagnies d'assurance. Comme pour l'assurance directe, un transfert de risque suffisant doit avoir lieu pour qu'une affaire puisse être comptabilisée en tant que contrat de réassurance, faute de quoi le contrat est considéré comme un instrument financier.

Les affaires directes cédées à des compagnies d'assurance sont qualifiées de réassurance passive et incluent la cession d'affaires directes vie et non-vie. Les primes, les transferts des primes et les primes de régularisation d'affaires passives sont comptabilisés et apparaissent séparément par rapport aux affaires directes. Les principes comptables des affaires directes s'appliquent aux affaires passives.

Les avoirs provenant de la réassurance passive sont contrôlés régulièrement afin d'identifier un besoin de correctifs de valeur et une irrécouvrabilité éventuels. S'il existe, à la date de clôture du bilan, une indication objective substantielle suggérant une perte de valeur durable, la différence entre la valeur comptable et le montant recouvrable estimé est prise en considération comme une dépréciation dans le compte de résultat.

Les affaires indirectes reprises d'un autre assureur sont qualifiées de réassurance active. Comme pour les affaires directes, les provisions techniques sont contenues dans les positions actuarielles passives correspondantes. Elles sont déterminées elles aussi de la manière la plus réaliste possible, sur la base de modèles mathématiques et statistiques ainsi que des dernières informations disponibles, et tiennent compte d'incertitudes. Les contrats d'assurance non traditionnels sont traités comme des instruments financiers et comptabilisés dans les «avoirs provenant de la réassurance» ou dans les «dettes financières résultant des affaires d'assurance» lorsque aucun risque d'assurance significatif n'est transféré. Les commissions nettes sont directement intégrées dans le compte de résultat.

Les affaires indirectes transmises à des compagnies d'assurance n'appartenant pas au Groupe sont qualifiées de rétrocession. Les principes en vigueur pour les affaires passives leur sont appliqués.

2.17 Impôts sur le résultat

Les créances et les dettes effectives résultant de l'impôt sur le résultat ont été calculées avec les taux d'imposition actuellement applicables. Ces créances et ces dettes sont prises en compte dans la mesure où il faut s'attendre à un remboursement ou à un paiement.

Les provisions pour impôts sur le résultat différés sont calculées en tenant compte des taux d'imposition actuels et des modifications annoncées des taux d'imposition. Ces provisions sont constituées en appliquant la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale IFRS des actifs et des engagements. Les crédits d'impôts différés résultant du report de pertes ne sont pris en compte que dans la mesure où il y a lieu de supposer que des bénéfices imposables, avec lesquels les pertes concernées pourront être compensées, seront générés à l'avenir. Les crédits d'impôts différés et les impôts différés sont compensés dans la mesure où il existe un droit à la compensation mutuelle des crédits d'impôts et des impôts effectifs, exécutoire vis-à-vis de l'administration des impôts respective.

2.18 Créances

Les créances sur affaires d'assurances et les autres créances sont évaluées selon la méthode du coût amorti. En général, la valeur obtenue équivaut à la valeur nominale des créances. Les pertes de valeur durables sont prises en considération dans le compte de résultat dans le cadre d'une dépréciation. La perte de valeur figure dans le compte de résultat, à la position «Autres charges».

Les pertes de valeur au titre des créances des affaires d'assurance sont constituées sous forme de correctifs de valeur individuels ou de portefeuille. Si la contrepartie ne respecte pas son obligation de paiement dans le cadre des procédures de rappel ordinaires, les créances sont en principe dépréciées sur la base des taux de défaillance historiques de certaines catégories à risques. Des correctifs de valeur individuels sont en outre formés afin de tenir compte des risques de défaillances actuels, en cas de surendettement et de risque d'insolvabilité de la contrepartie, ou au cas où des mesures de contraintes seraient engagées.

2.19 Régularisation des placements financiers

Les comptes de régularisation résultant de placements financiers sont constitués pour les intérêts attribuables à l'exercice, perçus sur des placements financiers rémunérés et des prêts.

2.20 Disponibilités

Les disponibilités sont composées de numéraire, de dépôts à vue ainsi que de placements liquides courants dont la durée résiduelle, calculée à partir du moment de l'acquisition, ne dépasse pas 3 mois.

2.21 Actions propres

Les actions propres sont prises en compte à leur valeur d'acquisition, frais de transaction compris, en déduction des capitaux propres. En cas de revente, la différence entre la valeur d'acquisition et le prix de vente est comptabilisée sans effet sur le compte de résultat en tant que variation des réserves de capital. Les actions propres sont constituées exclusivement d'actions de l'Helvetia Holding SA, Saint-Gall.

2.22 Provisions non actuarielles et passifs éventuels

Les provisions non actuarielles incluent les engagements actuels dont le montant ou l'échéance n'a pas encore été déterminé(e) avec exactitude et qui exigeront probablement une sortie de ressources. Des provisions sont constituées lorsqu'il existe, à la date de clôture du bilan, un engagement actuel résultant d'un événement passé, que la probabilité d'une sortie de fonds est élevée et que son montant peut être estimé de manière fiable.

Parmi les passifs éventuels figurent tous les engagements actuels pour lesquels la probabilité d'une sortie de fonds est faible ou dont le montant ne peut pas être estimé de manière fiable.

2.23 Prestations en faveur du personnel

Les prestations en faveur du personnel comprennent des prestations à court terme, des prestations versées après la fin du contrat de travail, d'autres prestations à long terme ainsi que des prestations versées à l'occasion de la fin du contrat de travail.

Sont considérées comme des prestations à court terme en faveur du personnel les prestations payées dans les 12 mois suivant la fin de la période sous revue, telles que les salaires, les cotisations aux assurances sociales, les allocations maladie et de vacances, les bonus et prestations en nature accordés au personnel en activité. Les coûts attendus pour les droits cumulables liés par exemple au rattachement de droits découlant de vacances et d'heures supplémentaires sont pris en compte en tant qu'engagement courant à la date de clôture du bilan.

Les prestations versées après la fin du contrat de travail reposent sur des plans de prévoyance fondés sur la primauté des cotisations ou sur la primauté des prestations. Pour les plans à primauté des cotisations, les cotisations de l'employeur sont imputées directement au compte de résultat, en fonction des services rendus pendant la période sous revue. Pour les plans à primauté des prestations, les obligations de retraite et les charges afférentes sont calculées à la date de clôture du bilan par un actuaire agréé, selon la méthode des unités de crédit projetées («projected unit credit method»). Les hypothèses actuarielles sur lesquelles reposent les calculs sont définies en fonction des conditions prévalant dans le pays et pour la société du Groupe concernée. Les modifications des hypothèses formulées ou les écarts entre le rendement effectif et attendu des actifs du plan constituent des profits et des pertes actuariels. Les profits et pertes actuariels à amortir dans le compte de résultat sont comptabilisés séparément pour chaque plan selon la règle dite «du corridor»: l'amortissement n'est nécessaire que si le solde des profits et pertes actuariels cumulés non comptabilisés excède 10% de la valeur actualisée de l'obligation de retraite ou, si celle-ci est supérieure, de la juste valeur des actifs du plan à la fin de l'année précédente. La part des profits et pertes actuariels dépassant ce corridor est comptabilisée dans le compte de résultat, sur la durée de service résiduelle moyenne attendue du personnel rattaché au plan.

Lorsque les obligations de retraite sont financées par le biais d'une institution de prévoyance autonome, un excédent de couverture peut apparaître si la juste valeur des actifs du plan dépasse la valeur actuelle des engagements de retraite basés sur la primauté des prestations. Une partie de cet excédent de couverture est comptabilisée à titre d'avoir uniquement s'il en découle un avantage économique, sous la forme de réductions futures des cotisations ou de remboursements à l'employeur. Il y a une réduction des cotisations au sens de la norme IFRS lorsque l'employeur doit payer des cotisations inférieures aux services passés.

Les autres prestations à long terme en faveur du personnel sont des prestations qui échoient 12 mois ou plus après la date de clôture du bilan. Au sein du Groupe Helvetia, il s'agit principalement d'anniversaires de service. Ces prestations sont déterminées sur la base de principes actuariels. Le montant comptabilisé dans le bilan correspond toujours à la valeur actualisée des engagements fondés sur la primauté des prestations, déduction faite d'éventuels actifs du plan.

Les prestations versées à l'occasion de la fin du contrat de travail contiennent par exemple des indemnisations et des prestations découlant de plans sociaux. Ces prestations sont immédiatement comptabilisées en tant que charge dans le compte de résultat, au moment de la cessation des rapports de travail.

2.24 Rémunération basée sur des actions

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions englobent l'ensemble des accords de rémunération au titre desquels les employés reçoivent des actions, des options ou d'autres instruments de capitaux propres similaires ou du fait desquels la société du Groupe qui attribue ceux-ci prend des engagements dont le montant dépend du niveau du cours de ses actions. Toutes les transactions en rapport avec des collaborateurs et dont le paiement est fondé sur des actions sont comptabilisées à la juste valeur.

Dans le cadre de la rémunération variable du Conseil d'administration et du Comité de direction, l'Helvetia a introduit une composante de rétribution à long terme (LTC), où les actions de l'Helvetia Holding SA sont accordées sous forme de droits futurs pendant 3 ans. L'objectif consiste à favoriser une politique commerciale qui s'inscrit dans la durée. Le montant de la rémunération jusqu'au transfert de propriété est comptabilisé chaque année au prorata dans le compte de résultat.

Les instruments de capitaux propres attribués aux collaborateurs dans le cadre de plans de participation par actions constituent une rétribution pour des services déjà fournis, qui occasionnent des charges de rémunération pour l'entreprise émettrice. Le montant des charges de rémunération est déterminé en se référant à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution et réparti sur la période entre l'attribution et l'échéance.

2.25 Autres engagements

Les autres engagements sont évalués selon la méthode du coût amorti. En général, la valeur obtenue équivaut à la valeur nominale.

2.26 Comptabilisation des actifs et des passifs

Les actifs et les dettes sont compensés dans le bilan s'il existe un droit de compensation. Au final, seule la position nette est indiquée.

3. Informations sectorielles

La conduite du Groupe Helvetia repose essentiellement sur les marchés nationaux. Chaque pays dispose de sa propre direction, qui est chargée de la conduite opérationnelle de toutes les unités d'affaires locales et a la responsabilité des unités juridiques. A l'exception de la réassurance, à vocation internationale, la segmentation repose sur les marchés géographiques nationaux, où toutes les activités liées à la fourniture de prestations sont également basées. Ces marchés nationaux correspondent également aux sites des clients du Groupe Helvetia.

Les segments opérationnels du Groupe Helvetia qui en découlent sont les marchés nationaux «Suisse», «Allemagne», «Italie», «Espagne» et «Autres unités d'assurance», ce dernier segment étant constitué de l'Autriche, de la France et de la réassurance mondiale. Le segment «Corporate» constitue un segment séparé soumis à l'obligation de déclaration. Celui-ci inclut toutes les activités du Groupe, ainsi que les sociétés de financement et l'Helvetia Holding SA.

En guise d'information supplémentaire, le Groupe Helvetia subdivise ses activités entre les domaines affaires vie, affaires non-vie et autres activités.

Dans les affaires vie, le Groupe Helvetia propose des produits d'assurance vie, de prévoyance vieillesse et de rentes. Des assurances choses, véhicules à moteur, responsabilité civile et transport ainsi que maladie et accidents sont proposées dans les affaires non-vie. Les unités sans activité actuarielle, qui peuvent être directement affectées au domaine d'activité «Vie» ou «Non-vie», sont présentées dans le domaine correspondant.

Toutes les autres unités ainsi que la réassurance active sont affectées aux «Autres activités».

Les principes de présentation des comptes appliqués aux informations sectorielles correspondent aux principes décrits et déterminants des comptes annuels. Le Groupe Helvetia traite les prestations de service ainsi que l'échange d'actifs et de dettes entre les segments en suivant l'exemple des affaires avec des tiers. Les participations ainsi que les produits des participations d'entreprises liées entre segments sont éliminés dans le segment concerné. Toutes les autres relations et les chiffres d'affaires internes au Groupe et dépassant les limites des segments sont supprimés globalement.

L'affectation des différentes sociétés du Groupe aux régions et domaines d'activité ressort de la section 19 (à partir de la page 199).

3.1 Informations sectorielles

| | Suisse | | Allemagne | | Italie | |
|--|--------------|--------------|-------------|--------------|-------------|------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | ajusté | | ajusté | | ajusté |
| Produits | | | | | | |
| Primes brutes comptabilisées | 3 978.4 | 4 110.1 | 810.4 | 799.5 | 1 012.0 | 962.1 |
| Primes de réassurance cédées | -131.0 | -124.2 | -80.9 | -77.8 | -67.0 | -73.1 |
| Primes comptabilisées pour propre compte | 3 847.4 | 3 985.9 | 729.5 | 721.7 | 945.0 | 889.0 |
| Variation des transferts de primes pour propre compte | 1.5 | 10.6 | -2.7 | 1.4 | 12.9 | -37.2 |
| Primes acquises pour propre compte | 3 848.9 | 3 996.5 | 726.8 | 723.1 | 957.9 | 851.8 |
| Produit courant des placements de capitaux du Groupe (net) | 687.4 | 654.0 | 74.8 | 77.4 | 102.2 | 104.5 |
| Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux du Groupe (nets) | 95.6 | 11.5 | 28.3 | -4.3 | 55.7 | -37.1 |
| Résultat des placements liés à des participations | 40.2 | -20.2 | 36.2 | -21.9 | 55.3 | -5.1 |
| Résultat des participations dans des entreprises associées | -0.2 | 0.6 | - | - | - | - |
| Autres produits | 32.9 | 33.1 | 3.7 | 3.9 | 26.8 | 27.8 |
| Total des produits résultant de l'exploitation | 4 704.8 | 4 675.5 | 869.8 | 778.2 | 1 197.9 | 941.9 |
| Transactions entre les régions | 74.1 | 79.3 | 59.0 | 58.9 | 24.9 | 35.6 |
| Total des revenus sur clients externes | 4 778.9 | 4 754.8 | 928.8 | 837.1 | 1 222.8 | 977.5 |
| Charges | | | | | | |
| Charges de sinistres non-vie, frais de traitement compris ¹ | -436.6 | -441.7 | -367.4 | -434.8 | -357.5 | -343.7 |
| Prestations d'assurance vie payées | -2 239.2 | -2 179.4 | -119.9 | -123.9 | -235.7 | -330.4 |
| Variation de la réserve mathématique | -1 245.2 | -1 222.9 | -164.4 | -116.3 | -325.0 | -140.7 |
| Prestations d'assurance et charge de sinistre cédées en réassurance ¹ | 55.5 | 25.5 | 44.8 | 91.3 | 46.4 | 47.3 |
| Participation des assurés aux excédents et aux bénéfices | -69.1 | -57.4 | -26.9 | -23.6 | -6.1 | 2.9 |
| Prestations d'assurance et charge de sinistre (nettes) | -3 934.6 | -3 875.9 | -633.8 | -607.3 | -877.9 | -764.6 |
| Charges relatives à l'acquisition d'affaires d'assurance | -258.4 | -253.8 | -170.9 | -168.1 | -100.1 | -99.4 |
| Charge d'acquisition cédée en réassurance | 16.3 | 19.2 | 22.7 | 30.2 | 10.8 | 11.9 |
| Charges d'administration et d'exploitation | -200.3 | -199.6 | -46.5 | -46.3 | -59.7 | -59.4 |
| Charges d'intérêts | -22.3 | -25.0 | -3.7 | -4.0 | -2.6 | -2.6 |
| Autres charges | -20.4 | -28.5 | -5.3 | -7.8 | -133.5 | -12.7 |
| Total des charges résultant de l'exploitation | -4 419.7 | -4 363.6 | -837.5 | -803.3 | -1 163.0 | -926.8 |
| Résultat de l'exploitation | 285.1 | 311.9 | 32.3 | -25.1 | 34.9 | 15.1 |
| Frais de financement | - | - | - | - | -0.4 | -0.6 |
| Résultat avant impôts | 285.1 | 311.9 | 32.3 | -25.1 | 34.5 | 14.5 |
| Impôts sur le résultat ¹ | -47.6 | -51.2 | -5.5 | 7.0 | -17.1 | -9.3 |
| Résultat périodique du Groupe | 237.5 | 260.7 | 26.8 | -18.1 | 17.4 | 5.2 |

¹ Ajustements des chiffres de l'année précédente, voir section 2.3, page 98.

| Espagne | | Autres unités d'assurance | | Corporate | | Eliminations | | Total | |
|-------------|----------------|------------------------------|----------------|-------------|--------------|--------------|----------------|--------------|----------------|
| 2012 | 2011 ajusté | 2012 | 2011 ajusté | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 ajusté | 2012 | 2011 ajusté |
| 401.8 | 427.5 | 789.6 | 790.0 | - | - | -163.5 | -178.3 | 6 828.7 | 6 910.9 |
| -18.9 | -27.2 | -149.4 | -174.0 | - | - | 163.4 | 177.6 | -283.8 | -298.7 |
| 382.9 | 400.3 | 640.2 | 616.0 | - | - | -0.1 | -0.7 | 6 544.9 | 6 612.2 |
| 7.5 | 5.6 | 8.7 | -12.7 | - | - | 0.1 | 0.7 | 28.0 | -31.6 |
| 390.4 | 405.9 | 648.9 | 603.3 | - | - | - | - | 6 572.9 | 6 580.6 |
| 24.1 | 25.4 | 62.2 | 71.2 | 12.0 | 10.2 | -2.8 | -3.8 | 959.9 | 938.9 |
| 2.4 | -3.6 | 29.7 | -14.3 | 6.2 | -12.7 | - | - | 217.9 | -60.5 |
| 2.8 | 0.1 | 2.8 | 0.5 | 0.0 | - | - | - | 137.3 | -46.6 |
| 0.4 | 0.5 | 0.0 | 0.0 | - | - | - | - | 0.2 | 1.1 |
| 4.6 | 4.9 | 10.1 | 14.3 | 1.7 | 0.8 | -0.8 | -1.0 | 79.0 | 83.8 |
| 424.7 | 433.2 | 753.7 | 675.0 | 19.9 | -1.7 | -3.6 | -4.8 | 7 967.2 | 7 497.3 |
| 15.7 | 18.9 | -176.6 | -196.7 | -0.7 | -0.8 | 3.6 | 4.8 | - | - |
| 440.4 | 452.1 | 577.1 | 478.3 | 19.2 | -2.5 | - | - | 7 967.2 | 7 497.3 |
| -192.3 | -219.9 | -432.3 | -380.9 | - | - | 100.5 | 134.5 | -1 685.6 | -1 686.5 |
| -89.7 | -84.3 | -130.8 | -158.4 | - | - | 12.3 | 8.4 | -2 803.0 | -2 868.0 |
| -19.2 | -15.0 | -22.6 | 38.3 | - | - | -1.4 | 0.6 | -1 777.8 | -1 456.0 |
| 13.3 | 27.0 | 84.3 | 57.7 | - | - | -113.5 | -145.5 | 130.8 | 103.3 |
| - | - | -5.6 | 0.6 | - | - | - | - | -107.7 | -77.5 |
| -287.9 | -292.2 | -507.0 | -442.7 | - | - | -2.1 | -2.0 | -6 243.3 | -5 984.7 |
| -77.9 | -84.7 | -170.3 | -172.0 | - | - | 30.2 | 39.2 | -747.4 | -738.8 |
| 4.5 | 6.4 | 24.9 | 35.6 | - | - | -28.2 | -37.0 | 51.0 | 66.3 |
| -27.7 | -28.0 | -42.3 | -36.2 | -8.6 | -4.9 | 0.1 | -0.2 | -385.0 | -374.6 |
| 0.0 | 0.0 | -0.7 | -0.9 | -2.0 | -3.0 | 3.6 | 4.8 | -27.7 | -30.7 |
| -6.6 | -3.4 | -7.4 | -7.2 | -3.3 | -10.9 | 0.0 | 0.0 | -176.5 | -70.5 |
| -395.6 | -401.9 | -702.8 | -623.4 | -13.9 | -18.8 | 3.6 | 4.8 | -7 528.9 | -7 133.0 |
| 29.1 | 31.3 | 50.9 | 51.6 | 6.0 | -20.5 | 0.0 | 0.0 | 438.3 | 364.3 |
| - | - | - | - | -8.6 | -2.9 | - | - | -9.0 | -3.5 |
| 29.1 | 31.3 | 50.9 | 51.6 | -2.6 | -23.4 | 0.0 | 0.0 | 429.3 | 360.8 |
| -8.4 | -7.5 | -9.2 | -10.3 | 0.7 | 0.4 | 0.0 | 0.0 | -87.1 | -70.9 |
| 20.7 | 23.8 | 41.7 | 41.3 | -1.9 | -23.0 | 0.0 | 0.0 | 342.2 | 289.9 |

3.2 Informations par domaine d'activité

| en millions de CHF | Vie | | Non-vie | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 ajusté |
| Produits | | | | |
| Primes brutes comptabilisées | 4 201.4 | 4 258.6 | 2 412.4 | 2 432.1 |
| Primes de réassurance cédées | -61.7 | -58.6 | -275.5 | -270.5 |
| Primes comptabilisées pour propre compte | 4 139.7 | 4 200.0 | 2 136.9 | 2 161.6 |
| Variation des transferts de primes pour propre compte | -1.0 | -3.9 | 29.7 | -22.2 |
| Primes acquises pour propre compte | 4 138.7 | 4 196.1 | 2 166.6 | 2 139.4 |
| Produit courant des placements de capitaux du Groupe (net) | 848.8 | 823.0 | 103.3 | 105.4 |
| Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux du Groupe (nets) | 186.8 | -47.2 | 29.3 | 6.4 |
| Résultat des placements liés à des participations | 137.3 | -46.6 | - | - |
| Résultat des participations dans des entreprises associées | -0.2 | 0.6 | 0.4 | 0.5 |
| Autres produits | 45.6 | 39.0 | 31.9 | 39.2 |
| Total des produits résultant de l'exploitation | 5 357.0 | 4 964.9 | 2 331.5 | 2 290.9 |
| Charges | | | | |
| Charges de sinistres non-vie, frais de traitement compris ¹ | - | - | -1 545.3 | -1 617.2 |
| Prestations d'assurance vie payées | -2 796.6 | -2 862.6 | - | - |
| Variation de la réserve mathématique | -1 782.9 | -1 457.9 | - | - |
| Prestations d'assurance et charge de sinistre cédées en réassurance ¹ | 28.3 | 26.4 | 144.3 | 180.2 |
| Participation des assurés aux excédents et aux bénéfices | -104.2 | -79.0 | -3.5 | 1.5 |
| Prestations d'assurance et charge de sinistre (nettes) | -4 655.4 | -4 373.1 | -1 404.5 | -1 435.5 |
| Charges relatives à l'acquisition d'affaires d'assurance | -204.5 | -203.9 | -488.7 | -483.7 |
| Charge d'acquisition cédée en réassurance | 16.3 | 26.6 | 46.0 | 45.8 |
| Charges d'administration et d'exploitation | -163.1 | -159.7 | -206.4 | -203.1 |
| Charges d'intérêts | -34.0 | -36.9 | -8.6 | -9.6 |
| Autres charges | -142.0 | -22.9 | -35.9 | -40.1 |
| Total des charges résultant de l'exploitation | -5 182.7 | -4 769.9 | -2 098.1 | -2 126.2 |
| Résultat de l'exploitation | 174.3 | 195.0 | 233.4 | 164.7 |
| Frais de financement | - | - | -0.4 | -0.6 |
| Résultat avant impôts | 174.3 | 195.0 | 233.0 | 164.1 |
| Impôts sur le résultat ¹ | -34.8 | -39.8 | -52.4 | -28.6 |
| Résultat périodique du Groupe | 139.5 | 155.2 | 180.6 | 135.5 |

¹ Ajustements des chiffres de l'année précédente, voir section 2.3, page 98.

| Autres activités | | Eliminations | | Total | |
|------------------|-------------|--------------|------------|--------------|--------------|
| 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| | | | ajusté | | ajusté |
| 411.6 | 412.3 | -196.7 | -192.1 | 6 828.7 | 6 910.9 |
| -142.9 | -160.9 | 196.3 | 191.3 | -283.8 | -298.7 |
| 268.7 | 251.4 | -0.4 | -0.8 | 6 544.9 | 6 612.2 |
| -1.1 | -6.3 | 0.4 | 0.8 | 28.0 | -31.6 |
| 267.6 | 245.1 | - | - | 6 572.9 | 6 580.6 |
| 23.9 | 28.4 | -16.1 | -17.9 | 959.9 | 938.9 |
| 1.8 | -19.7 | - | - | 217.9 | -60.5 |
| 0.0 | 0.0 | - | - | 137.3 | -46.6 |
| - | - | - | - | 0.2 | 1.1 |
| 7.3 | 10.4 | -5.8 | -4.8 | 79.0 | 83.8 |
| 300.6 | 264.2 | -21.9 | -22.7 | 7 967.2 | 7 497.3 |
| -252.7 | -205.0 | 112.4 | 135.7 | -1 685.6 | -1 686.5 |
| -19.5 | -14.1 | 13.1 | 8.7 | -2 803.0 | -2 868.0 |
| 6.6 | 1.2 | -1.5 | 0.7 | -1 777.8 | -1 456.0 |
| 84.5 | 43.9 | -126.3 | -147.2 | 130.8 | 103.3 |
| - | - | - | - | -107.7 | -77.5 |
| -181.1 | -174.0 | -2.3 | -2.1 | -6 243.3 | -5 984.7 |
| -91.8 | -91.8 | 37.6 | 40.6 | -747.4 | -738.8 |
| 24.1 | 32.2 | -35.4 | -38.3 | 51.0 | 66.3 |
| -15.5 | -11.6 | 0.0 | -0.2 | -385.0 | -374.6 |
| -2.2 | -3.2 | 17.1 | 19.0 | -27.7 | -30.7 |
| -3.5 | -11.2 | 4.9 | 3.7 | -176.5 | -70.5 |
| -270.0 | -259.6 | 21.9 | 22.7 | -7 528.9 | -7 133.0 |
| 30.6 | 4.6 | 0.0 | 0.0 | 438.3 | 364.3 |
| -8.6 | -2.9 | - | - | -9.0 | -3.5 |
| 22.0 | 1.7 | 0.0 | 0.0 | 429.3 | 360.8 |
| 0.1 | -2.5 | 0.0 | 0.0 | -87.1 | -70.9 |
| 22.1 | -0.8 | 0.0 | 0.0 | 342.2 | 289.9 |

3.3 Informations supplémentaires

par segments:

| au 31.12. | Suisse | | Allemagne | | Italie | |
|---|----------|----------|-----------|---------|---------|---------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | ajusté | | ajusté | | ajusté |
| Actifs par régions ¹ | 30 267.9 | 27 997.3 | 2 961.7 | 2 743.0 | 5 057.9 | 4 528.6 |
| dont placements | 27 754.2 | 25 785.3 | 2 523.1 | 2 278.1 | 4 053.0 | 3 607.9 |
| dont participations dans des entreprises associées | 46.3 | 46.7 | - | - | - | - |
| Fonds empruntés par régions ¹ | 27 373.9 | 25 406.0 | 2 683.7 | 2 510.2 | 4 721.7 | 4 275.8 |
| dont provisions actuarielles (brutes) | 24 861.6 | 23 147.0 | 2 375.1 | 2 184.2 | 2 999.5 | 2 535.4 |
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (net) | 223.2 | 201.5 | -34.9 | 11.5 | 137.7 | 122.0 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (net) | 68.7 | -28.2 | 30.3 | 0.3 | -23.9 | -4.0 |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement (net) | 18.7 | 12.4 | 6.0 | - | 9.4 | 3.3 |
| Acquisitions d'immeubles à usage personnel, d'installations d'exploitation et d'immobilisations incorporelles | 4.8 | 1.7 | 1.6 | 1.6 | 9.2 | 8.3 |
| Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles | -6.3 | -7.4 | -2.5 | -2.6 | -8.8 | -7.8 |
| Perte de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles avec effet sur le résultat | - | - | - | - | - | - |
| Reprise de perte de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles avec effet sur le résultat | - | - | - | - | - | - |
| Charges pour transactions de rémunération basées sur des actions | -1.0 | -1.0 | - | - | - | - |

par domaine d'activité:

| au 31.12. | Vie | | Non-vie | |
|---|----------|----------|---------|---------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | ajusté |
| Actifs par domaine d'activité ¹ | 35 373.8 | 32 708.2 | 6 215.0 | 5 416.3 |
| Fonds empruntés par domaine d'activité ¹ | 33 214.5 | 30 823.0 | 4 416.3 | 3 797.8 |
| Acquisitions d'immeubles à usage personnel, d'installations d'exploitation et d'immobilisations incorporelles | 2.4 | 0.2 | 88.6 | 10.9 |
| Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles | -7.1 | -8.2 | -12.9 | -12.9 |
| Perte de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles avec effet sur le résultat | - | - | -0.6 | - |
| Reprise de perte de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles avec effet sur le résultat | - | - | - | - |
| Charges pour transactions de rémunération basées sur des actions | -0.5 | -0.5 | -0.5 | -0.5 |

¹ Ajustements des chiffres de l'année précédente, voir section 2.3, page 98.

| Espagne | | Autres unités d'assurance | | Corporate | | Eliminations | | Total | |
|---------|---------|---------------------------|---------|-----------|-------|--------------|--------|----------|----------|
| 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| | ajusté | | ajusté | | | | ajusté | | ajusté |
| 1 226.9 | 1 226.7 | 3 169.1 | 2 715.4 | 169.9 | 296.1 | -356.3 | -360.2 | 42 497.1 | 39 146.9 |
| 935.2 | 923.3 | 2 060.2 | 1 909.0 | 420.0 | 347.9 | -12.5 | -12.5 | 37 733.2 | 34 839.0 |
| 2.2 | 2.0 | 0.0 | 0.0 | - | - | - | - | 48.5 | 48.7 |
| 1 025.4 | 1 028.0 | 2 828.4 | 2 395.7 | 120.0 | 213.5 | -356.3 | -360.2 | 38 396.8 | 35 469.0 |
| 852.3 | 857.3 | 2 280.9 | 1 950.2 | - | - | -203.6 | -195.6 | 33 165.8 | 30 478.5 |
| 27.4 | 47.0 | 91.8 | 16.5 | -162.9 | 57.3 | 4.4 | -13.1 | 286.7 | 442.7 |
| -3.2 | -3.6 | -12.2 | -3.1 | 19.0 | 5.7 | -4.4 | 13.1 | 74.3 | -19.8 |
| -26.0 | -42.1 | 2.3 | 14.4 | -54.9 | -94.2 | - | - | -44.5 | -106.2 |
| 3.8 | 4.3 | 81.4 | 3.9 | 4.0 | 0.9 | - | - | 104.8 | 20.7 |
| -5.4 | -5.2 | -3.8 | -3.6 | -3.7 | -5.0 | - | - | -30.5 | -31.6 |
| -0.6 | - | - | - | - | - | - | - | -0.6 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | -0.7 | -0.5 | - | - | -1.7 | -1.5 |

| Autres activités | | Eliminations | | Total | |
|------------------|---------|--------------|--------|----------|----------|
| 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| | | | ajusté | | ajusté |
| 1 304.9 | 1 417.6 | -396.6 | -395.2 | 42 497.1 | 39 146.9 |
| 1 162.6 | 1 243.4 | -396.6 | -395.2 | 38 396.8 | 35 469.0 |
| 13.8 | 9.6 | - | - | 104.8 | 20.7 |
| -10.5 | -10.5 | - | - | -30.5 | -31.6 |
| - | - | - | - | -0.6 | - |
| - | - | - | - | - | - |
| -0.7 | -0.5 | - | - | -1.7 | -1.5 |

3.4 Primes brutes par régions et domaines d'activité

| | | Primes brutes avant elimina- tions | | Eliminations | | Primes brutes | | Variation en % (hors effet de change) | |
|--------------------------------------|---------|--|----------------|---------------|---------------|----------------|----------------|---|-------------|
| | | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | Variation en % | |
| en millions de CHF | | | | | | | | | |
| Suisse | Non-vie | 795.5 | 801.6 | - | - | 795.5 | 801.6 | -0.8 | -0.8 |
| Suisse | Vie | 3 182.9 | 3 308.5 | - | - | 3 182.9 | 3 308.5 | -3.8 | -3.8 |
| Total Suisse | | 3 978.4 | 4 110.1 | - | - | 3 978.4 | 4 110.1 | -3.2 | -3.2 |
| Allemagne | Non-vie | 556.8 | 529.0 | - | -0.2 | 556.8 | 528.8 | 5.3 | 7.7 |
| Allemagne | Vie | 253.6 | 270.5 | - | - | 253.6 | 270.5 | -6.3 | -4.1 |
| Total Allemagne | | 810.4 | 799.5 | - | -0.2 | 810.4 | 799.3 | 1.4 | 3.7 |
| Italie | Non-vie | 486.4 | 518.5 | - | - | 486.4 | 518.5 | -6.2 | -4.1 |
| Italie | Vie | 525.6 | 443.6 | - | - | 525.6 | 443.6 | 18.5 | 21.1 |
| Total Italie | | 1 012.0 | 962.1 | - | - | 1 012.0 | 962.1 | 5.2 | 7.5 |
| Espagne | Non-vie | 276.2 | 296.8 | - | - | 276.2 | 296.8 | -6.9 | -4.8 |
| Espagne | Vie | 125.6 | 130.7 | - | - | 125.6 | 130.7 | -3.9 | -1.7 |
| Total Espagne | | 401.8 | 427.5 | - | - | 401.8 | 427.5 | -6.0 | -3.9 |
| Autres pays | Non-vie | 297.5 | 286.1 | - | - | 297.5 | 286.1 | 4.0 | 6.3 |
| Autres pays | Vie | 113.7 | 105.3 | - | - | 113.7 | 105.3 | 8.0 | 10.4 |
| Réassurance | | 378.4 | 398.6 | -163.5 | -178.1 | 214.9 | 220.5 | -2.5 | -2.5 |
| Autres unités d'assurance | | 789.6 | 790.0 | -163.5 | -178.1 | 626.1 | 611.9 | 2.3 | 3.9 |
| Total des primes brutes | | 6 992.2 | 7 089.2 | -163.5 | -178.3 | 6 828.7 | 6 910.9 | -1.2 | -0.3 |

3.5 Primes brutes par branches

| | Primes brutes | | Variation en % (hors effet de change) | |
|---|----------------|----------------|--|-------------|
| | 2012 | 2011 | Variation en % | |
| en millions de CHF | | | | |
| Assurance individuelle | 1 595.2 | 1 442.1 | 10.6 | 11.8 |
| Assurance collective | 2 386.1 | 2 616.8 | -8.8 | -8.7 |
| Assurance vie liée à des fonds de placement | 220.1 | 199.7 | 10.3 | 11.9 |
| Primes brutes vie | 4 201.4 | 4 258.6 | -1.3 | -0.8 |
| Choses | 918.0 | 917.6 | 0.1 | 1.4 |
| Transport | 172.5 | 157.3 | 9.6 | 11.7 |
| Véhicules à moteur | 930.6 | 923.0 | 0.8 | 2.4 |
| Responsabilité civile | 252.3 | 253.2 | -0.4 | 1.0 |
| Accidents / maladie | 139.0 | 180.7 | -23.1 | -21.4 |
| Primes brutes non-vie | 2 412.4 | 2 431.8 | -0.8 | 0.7 |
| Primes brutes réassurance | 214.9 | 220.5 | -2.5 | -2.5 |
| Total des primes brutes | 6 828.7 | 6 910.9 | -1.2 | -0.3 |

3.6 Primes brutes et apports reçus

Conformément aux principes de présentation des comptes appliqués, les apports des contrats d'investissement n'ont pas été enregistrés dans le compte de résultat:

| | Volume d'affaires | | Variation en % (hors effet de change) | |
|---|-------------------|----------------|---------------------------------------|-------------|
| | 2012 | 2011 | Variation en % | |
| en millions de CHF | | | | |
| Primes brutes vie | 4 201.4 | 4 258.6 | -1.3 | -0.8 |
| Apports reçus au titre des contrats de placement vie ¹ | 149.8 | 261.2 | -42.7 | -41.4 |
| Primes brutes et apports reçus vie | 4 351.2 | 4 519.8 | -3.7 | -3.1 |
| Primes brutes non-vie | 2 412.4 | 2 431.8 | -0.8 | 0.7 |
| Primes brutes réassurance | 214.9 | 220.5 | -2.5 | -2.5 |
| Primes brutes et apports reçus | 6 978.5 | 7 172.1 | -2.7 | -1.8 |

¹ A l'heure actuelle, les apports résultant des contrats d'investissement vie proviennent exclusivement du marché national Italie.

4. Conversion des monnaies

4.1 Cours de change

Le Groupe Helvetia a choisi l'euro, le franc suisse, la livre sterling et le dollar US comme monnaies fonctionnelles pour les différentes unités. Pour la conversion des présents comptes annuels et des transactions en monnaie étrangère, les cours de change suivants ont été utilisés:

| Cours à la date de référence | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|------------------------------|-------------|-------------|
| 1 EUR | 1.2068 | 1.2139 |
| 1 USD | 0.9154 | 0.9351 |
| 1 GBP | 1.4879 | 1.4532 |
| Moyenne annuelle | 2012 | 2011 |
| | jan. – déc. | jan. – déc. |
| 1 EUR | 1.2038 | 1.2310 |
| 1 USD | 0.9316 | 0.8806 |
| 1 GBP | 1.4855 | 1.4166 |

4.2 Résultat de change

Le résultat de change indiqué dans le compte de résultat consolidé présente une perte de CHF 11,5 millions au cours de la période sous revue (perte de l'année précédente: CHF 53,5 millions). La perte de change des placements financiers figure dans la position «Bénéfices et pertes sur placements de capitaux du Groupe» du compte de résultat et s'élève à CHF 4,9 millions (contre une perte de CHF 48,5 millions l'année précédente), à l'exception des différences de conversion de placements financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les autres résultats des conversions figurent aux positions «Autres charges» et «Autres produits».

5. Immobilisations corporelles et immeubles

| | Terrains non bâtis | | Immeubles occupés en propre | | Installations d'exploitation | |
|---|--------------------|------------|-----------------------------|--------------|------------------------------|-------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | | | |
| Valeurs d'acquisition | | | | | | |
| Etat au 1 ^{er} janvier | 9.0 | 9.0 | 515.6 | 513.9 | 87.0 | 81.9 |
| Variation du périmètre de consolidation | - | - | 12.7 | - | 0.4 | - |
| Entrées | - | - | 1.7 | 0.4 | 6.0 | 7.7 |
| Sorties | -6.4 | - | -3.6 | - | -2.9 | -0.8 |
| Revalorisation liée au transfert aux immeubles pour placement de capitaux | - | - | 0.4 | 0.0 | - | - |
| Transfert | - | - | -1.8 | 2.2 | - | - |
| Différences de conversion | - | - | -1.4 | -7.2 | -0.3 | -1.8 |
| Autres variations | - | - | - | 6.3 | 0.7 | - |
| Etat au 31 décembre | 2.6 | 9.0 | 523.6 | 515.6 | 90.9 | 87.0 |
| Amortissements / correctifs de valeur cumulés | | | | | | |
| Etat au 1 ^{er} janvier | 3.8 | 3.8 | 173.6 | 161.3 | 65.6 | 58.0 |
| Amortissements | - | - | 8.9 | 8.9 | 7.7 | 9.4 |
| Pertes de valeur | - | - | 0.6 | - | - | - |
| Reprise de pertes de valeur | - | - | - | - | - | - |
| Sorties d'amortissements / de pertes de valeurs | -3.8 | - | -3.0 | - | -2.5 | -0.6 |
| Transfert | - | - | -1.0 | -0.1 | - | - |
| Différences de conversion | - | - | -0.5 | -2.8 | -0.2 | -1.2 |
| Autres variations | - | - | - | 6.3 | 0.7 | - |
| Etat au 31 décembre | - | 3.8 | 178.6 | 173.6 | 71.3 | 65.6 |
| Valeur comptable au 31 décembre | 2.6 | 5.2 | 345.0 | 342.0 | 19.6 | 21.4 |
| dont crédits-bails | - | - | 40.8 | 42.4 | - | - |
| Valeur comptable au 1 ^{er} janvier | 5.2 | 5.2 | 342.0 | 352.6 | 21.4 | 23.9 |

| Immeubles en construction | | Total | |
|---------------------------|------------|--------------|--------------|
| 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| 0.3 | 0.1 | 611.9 | 604.9 |
| - | - | 13.1 | - |
| 1.2 | 0.6 | 8.9 | 8.7 |
| -0.1 | - | -13.0 | -0.8 |
| - | - | 0.4 | 0.0 |
| -0.3 | -0.4 | -2.1 | 1.8 |
| 0.0 | 0.0 | -1.7 | -9.0 |
| - | - | 0.7 | 6.3 |
| 1.1 | 0.3 | 618.2 | 611.9 |
| 0.0 | 0.0 | 243.0 | 223.1 |
| - | - | 16.6 | 18.3 |
| - | - | 0.6 | - |
| - | - | - | - |
| - | - | -9.3 | -0.6 |
| - | - | -1.0 | -0.1 |
| - | - | -0.7 | -4.0 |
| - | - | 0.7 | 6.3 |
| 0.0 | 0.0 | 249.9 | 243.0 |
| 1.1 | 0.3 | 368.3 | 368.9 |
| - | - | 40.8 | 42.4 |
| 0.3 | 0.1 | 368.9 | 381.8 |

6. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

| | Goodwill | | Autres immo- bilisations | | Total | |
|--|--------------|--------------|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | | | |
| Valeurs d'acquisition | | | | | | |
| Etat au 1 ^{er} janvier | 195.0 | 197.1 | 260.0 | 255.9 | 455.0 | 453.0 |
| Variation du périmètre de consolidation | 57.8 | - | 8.7 | - | 66.5 | - |
| Entrées | - | - | 16.3 | 12.0 | 16.3 | 12.0 |
| Sorties | - | - | -0.4 | -2.2 | -0.4 | -2.2 |
| Différences de conversion | -0.3 | -2.1 | -1.0 | -5.7 | -1.3 | -7.8 |
| Autres variations | - | - | -0.1 | - | -0.1 | - |
| Etat au 31 décembre | 252.5 | 195.0 | 283.5 | 260.0 | 536.0 | 455.0 |
| Amortissements / correctifs de valeur cumulés | | | | | | |
| Etat au 1 ^{er} janvier | 0.1 | 0.1 | 170.4 | 149.1 | 170.5 | 149.2 |
| Amortissements | - | - | 29.5 | 26.6 | 29.5 | 26.6 |
| Pertes de valeur | - | - | - | - | - | - |
| Reprise de pertes de valeur | - | - | - | - | - | - |
| Sorties d'amortissements / de pertes de valeurs | - | - | 0.0 | -2.1 | 0.0 | -2.1 |
| Différences de conversion | 0.0 | 0.0 | -0.6 | -3.2 | -0.6 | -3.2 |
| Autres variations | - | - | -0.1 | - | -0.1 | - |
| Etat au 31 décembre | 0.1 | 0.1 | 199.2 | 170.4 | 199.3 | 170.5 |
| Valeur comptable au 31 décembre | 252.4 | 194.9 | 84.3 | 89.6 | 336.7 | 284.5 |
| Valeur comptable au 1 ^{er} janvier | 194.9 | 197.0 | 89.6 | 106.8 | 284.5 | 303.8 |

Les «Autres immobilisations incorporelles» du Groupe Helvetia se composent essentiellement d'un accord de distribution à long terme, de la valeur d'affaires d'assurance acquises (valeur actualisée des flux de paiements futurs résultant de l'acquisition de contrats d'assurance ou d'investissement à long terme) et de logiciels achetés ou développés en interne.

En 2012, dans le cadre de la reprise de l'activité assurance transport française de Gan Eurocourtage, CHF 57,8 millions de goodwill ont été comptabilisés. Les détails relatifs sont exposés à la section 19 (à partir de la page 199). Le goodwill représente en premier lieu les synergies escomptées et le potentiel de croissance future du marché de l'assurance transport français et est affecté au segment «Autres unités d'assurance».

Chaque année, la position «Goodwill» est soumise à un test de dépréciation conformément à la section 2.11 (à partir de la page 104).

L'unité génératrice de trésorerie «France non-vie» a été constituée dans le cadre de la reprise de l'activité assurance transport française de Gan Eurocourtage en 2012. L'Helvetia Assurances S.A. appartient également à cette unité, laquelle avait jusqu'à lors été soumise à un test de dépréciation distinct.

De la même manière, Padana Assicurazioni S.p.A. fait partie de la nouvelle unité génératrice de trésorerie «Italie non-vie».

Le test de dépréciation du goodwill repose sur les taux de croissance et d'actualisation suivants, en application d'une rente indéfinie:

| au 31.12.2012 | Goodwill | Taux de croissance | Taux d'escompte appliqué |
|------------------------------|----------|--------------------|--------------------------|
| en millions de CHF | | en % | en % |
| Suisse Vie | 4.4 | 1.0% | 7.96% |
| Suisse Non-vie | 121.7 | 1.0% | 6.65% |
| Helvetia Compañía Suiza S.A. | 18.1 | 1.0% | 12.83% |
| Chiara Vita S.p.A. | 31.3 | 1.5% | 12.20% |
| Italie Non-vie | 3.4 | 1.5% | 14.04% |
| France Non-vie | 73.5 | 1.0% | 9.88% |

| au 31.12.2011 | Goodwill | Taux de croissance | Taux d'escompte appliqué |
|------------------------------|----------|--------------------|--------------------------|
| en millions de CHF | | en % | en % |
| Suisse Vie | 4.4 | 1.0% | 7.95% |
| Suisse Non-vie | 121.7 | 1.0% | 6.72% |
| Helvetia Compañía Suiza S.A. | 18.3 | 1.0% | 11.21% |
| Chiara Vita S.p.A. | 31.4 | 1.5% | 10.17% |
| Padana Assicurazioni S.p.A. | 3.4 | 1.5% | 11.42% |
| Helvetia Assurances S.A. | 15.7 | 1.0% | 9.76% |

Le test de dépréciation de 2012 n'a révélé aucun besoin de correction de valeur. Le montant recouvrable a été calculé par le biais de la valeur d'utilité. A cet égard, la direction a formulé des hypothèses concernant les retombées attendues. Ces flux de trésorerie disponibles sont généralement pris en compte sur une période de 3 à 5 ans et se basent sur le budget adopté par la direction et la planification stratégique. Le taux de croissance a été fixé par la direction, sur la base des valeurs passées et des attentes futures. Les taux d'actualisation appliqués s'entendent avant impôts et correspondent aux risques attribués aux domaines d'activité respectifs. La direction part du principe que des changements réalistes d'hypothèses importantes servant à la détermination des valeurs réalisables des différents segments n'entraîneront aucune diminution de valeur.

7. Placements de capitaux

7.1 Résultat des placements de capitaux

| | Annexe | 2012 | 2011 |
|---|--------|----------------|--------------|
| en millions de CHF | | | |
| Produit courant des placements de capitaux du Groupe (net) | 7.1.1 | 959.9 | 938.9 |
| Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux du Groupe (nets) | 7.1.3 | 217.9 | -60.5 |
| Résultat des placements financiers et immeubles du Groupe | | 1 177.8 | 878.4 |
| Résultat des placements liés à des participations | 7.1.5 | 137.3 | -46.6 |
| Résultat des placements financiers et immeubles | | 1 315.1 | 831.8 |
| Résultat des participations dans des entreprises associées | | 0.2 | 1.1 |
| Résultat des placements de capitaux | | 1 315.3 | 832.9 |

7.1.1 Produit courant des placements de capitaux par classification

| | Placements du Groupe | | Placements liés à des participations | | Total | |
|---|----------------------|--------------|--------------------------------------|------------|--------------|--------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | | | |
| Titres rémunérés | 566.2 | 556.8 | 9.6 | 5.7 | 575.8 | 562.5 |
| Actions | 44.5 | 42.0 | 1.3 | 1.4 | 45.8 | 43.4 |
| Fonds de placement | 5.0 | 5.0 | 1.1 | 1.8 | 6.1 | 6.8 |
| Instruments dérivés ¹ | 2.7 | 1.7 | - | - | 2.7 | 1.7 |
| Hypothèques | 96.2 | 98.1 | - | - | 96.2 | 98.1 |
| Prêts | 49.9 | 53.7 | - | - | 49.9 | 53.7 |
| Instruments du marché monétaire | 4.2 | 4.9 | - | - | 4.2 | 4.9 |
| Autres | 0.0 | 0.0 | - | - | 0.0 | 0.0 |
| Produit courant des placements financiers (brut) | 768.7 | 762.2 | 12.0 | 8.9 | 780.7 | 771.1 |
| Charges de gestion des placements financiers | -6.8 | -6.4 | - | - | -6.8 | -6.4 |
| Produit courant des placements financiers (net) | 761.9 | 755.8 | 12.0 | 8.9 | 773.9 | 764.7 |
| Revenu locatif | 261.8 | 252.7 | - | - | 261.8 | 252.7 |
| Charges de gestion des immeubles | -63.8 | -69.6 | - | - | -63.8 | -69.6 |
| Produit courant des immeubles de placement (net) | 198.0 | 183.1 | - | - | 198.0 | 183.1 |
| Produit courant des placements de capitaux (net) | 959.9 | 938.9 | 12.0 | 8.9 | 971.9 | 947.8 |

¹ La position «Instruments dérivés» inclut les gains et les pertes des instruments dérivés actifs et passifs.

Les charges de gestion des immeubles incluent la totalité des charges d'entretien et de réparation ainsi que les charges d'exploitation pour les immeubles qui n'ont généré aucun revenu locatif durant l'année sous revue. Durant l'exercice sous revue, ces dernières se montent à CHF 1,5 million (année précédente: CHF 1,4 million).

Conformément aux délais de résiliation, les baux représentent des créances de contrats de leasing opérationnel du Groupe Helvetia d'un montant de CHF 64,4 millions (année précédente: CHF 68,1 millions) avec une échéance inférieure à une année, de CHF 150,1 millions (année précédente: CHF 159,2 millions) avec une échéance entre 1 et 5 ans et de CHF 59,3 millions (année précédente: CHF 52,0 millions) avec une échéance de plus de 5 ans.

Le produit d'intérêts évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève au total à CHF 36,0 millions (année précédente: CHF 35,2 millions).

7.1.2 Rendement direct des placements financiers sensibles aux taux d'intérêt

| | 2012 | 2011 |
|--|------------|------------|
| en % | | |
| Titres rémunérés | 2.6 | 2.8 |
| Hypothèques, prêts et instruments du marché monétaire | 2.5 | 2.7 |
| Total des rendements directs des placements financiers sensibles aux taux d'intérêt | 2.6 | 2.8 |

7.1.3 Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux

| | Placements du Groupe | | Placements liés à des participations | | Total | |
|--|----------------------|---------------|--------------------------------------|--------------|--------------|---------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | | | |
| Titres rémunérés | 101.8 | -16.1 | 16.8 | 0.8 | 118.6 | -15.3 |
| Actions | 103.2 | -93.3 | 1.8 | -6.0 | 105.0 | -99.3 |
| Fonds de placement | 25.8 | -70.8 | 106.7 | -50.3 | 132.5 | -121.1 |
| Produits structurés | - | - | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Placements alternatifs | -0.8 | -3.7 | - | - | -0.8 | -3.7 |
| Instruments dérivés | -60.1 | -0.2 | - | - | -60.1 | -0.2 |
| Hypothèques | -0.2 | -0.5 | - | - | -0.2 | -0.5 |
| Prêts | 8.3 | 5.2 | - | - | 8.3 | 5.2 |
| Autres | 2.8 | -17.1 | - | - | 2.8 | -17.1 |
| Bénéfices et pertes sur placements financiers (nets) | 180.8 | -196.5 | 125.3 | -55.5 | 306.1 | -252.0 |
| Immeubles de placement | 37.1 | 136.0 | - | - | 37.1 | 136.0 |
| Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux (nets) | 217.9 | -60.5 | 125.3 | -55.5 | 343.2 | -116.0 |

La position «Instruments dérivés» inclut les gains et les pertes des instruments dérivés actifs et passifs, dont CHF 0,7 million de pertes (année précédente: CHF 1,6 million) résultant de la partie non effective des couvertures de devises des investissements nets dans les propres sociétés de gestion de fonds (Net Investment Hedge).

7.1.4 Bénéfices et pertes sur placements financiers par catégories d'évaluation

| | 2012 | 2011 |
|--|--------------|---------------|
| en millions de CHF | | |
| Bénéfices et pertes réalisés sur prêts et créances (LAR), résultat de change compris | | |
| Titres rémunérés | 4.7 | 9.3 |
| Hypothèques | -0.2 | -0.5 |
| Prêts | 8.3 | 5.2 |
| Bénéfices et pertes sur prêts et créances (LAR) instruments du marché monétaire compris | 12.8 | 14.0 |
| Bénéfices et pertes réalisés sur «placements financiers détenus jusqu'à l'échéance» (HTM), résultat de change compris | | |
| Titres rémunérés | -1.9 | -8.2 |
| Bénéfices et pertes sur placements financiers détenus jusqu'à l'échéance (HTM) | -1.9 | -8.2 |
| Bénéfices et pertes réalisés sur «placements financiers disponibles à la vente» (AFS), résultat de change compris | | |
| Titres rémunérés | 30.4 | 13.3 |
| Actions | 13.1 | -26.4 |
| Fonds de placement | -0.4 | -1.5 |
| Placements alternatifs | - | 10.8 |
| Bénéfices et pertes sur placements financiers disponibles à la vente (AFS) | 43.1 | -3.8 |
| Bénéfices et pertes réalisés et comptables sur «placements financiers détenus à des fins de transaction», résultat de change compris | | |
| Titres rémunérés | 0.3 | -0.2 |
| Actions | 16.1 | -3.3 |
| Fonds de placement | 9.3 | -1.8 |
| Instruments dérivés | -60.1 | -0.2 |
| Bénéfices et pertes sur «placements financiers détenus à des fins de transaction» | -34.4 | -5.5 |
| Bénéfices et pertes réalisés et comptables sur «placements financiers enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat» (désignation), résultat de change compris | | |
| Titres rémunérés | 85.1 | -29.5 |
| Actions | 75.8 | -69.6 |
| Fonds de placement | 123.6 | -117.8 |
| Produits structurés | 0.0 | 0.0 |
| Placements alternatifs | -0.8 | -14.5 |
| Bénéfices et pertes sur «placements financiers enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat» (désignation) | 283.7 | -231.4 |
| Autres | 2.8 | -17.1 |
| Total des bénéfices et pertes sur placements financiers (nets) | 306.1 | -252.0 |

En raison de la notation du crédit qui s'est fortement dégradée, des titres de la catégorie des placements détenus jusqu'à la vente ont été vendus. Il en a découlé une perte de CHF 0,4 million. En outre, les bénéfices et pertes présentés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance intègrent des pertes comptables découlant de la conversion des monnaies.

Dans le tableau ci-dessus, figurent les augmentations de la perte de valeur sur placements financiers à hauteur de CHF 11,1 millions (année précédente: CHF 43,4 millions) et les reprises de pertes de valeur sur placements financiers de CHF 1,4 million (année précédente: CHF 3,1 millions).

7.1.5 Résultat des placements liés
à des participations

| | 2012 | 2011 |
|--|--------------|--------------|
| en millions de CHF | | |
| Produit courant des placements liés à des participations | 12.0 | 8.9 |
| Bénéfices et pertes sur les placements liés à des participations | 125.3 | -55.5 |
| Résultat des placements liés à des participations | 137.3 | -46.6 |

7.2 Placements de capitaux par classification

| au 31.12.2012 | Annexe | Placements du Groupe | Placements liés à des par- ticipations | Total |
|---|------------|-------------------------|--|----------|
| en millions de CHF | | | | |
| Participation dans des entreprises associées | 7.4.1 | 48.5 | – | 48.5 |
| Immeubles de placements | 7.5 | 4 893.3 | – | 4 893.3 |
| Immobilisations financières par classification | 7.6 | | | |
| Titres rémunérés | | 22 526.6 | 491.1 | 23 017.7 |
| Actions | | 1 580.7 | 40.1 | 1 620.8 |
| Fonds de placement | | 529.8 | 1 408.3 | 1 938.1 |
| Produits structurés | | – | 16.0 | 16.0 |
| Placements alternatifs | | 14.6 | – | 14.6 |
| Dérivés actifs | | 59.0 | – | 59.0 |
| Hypothèques | | 3 687.0 | – | 3 687.0 |
| Prêts sur polices | | 84.1 | – | 84.1 |
| Autres prêts et créances | | 1 292.3 | – | 1 292.3 |
| Instruments du marché monétaire | | 1 061.8 | – | 1 061.8 |
| Total des placements financiers | | 30 835.9 | 1 955.5 | 32 791.4 |

| | | | | |
|-------------------------------------|--|-----------------|----------------|-----------------|
| Total placements de capitaux | | 35 777.7 | 1 955.5 | 37 733.2 |
|-------------------------------------|--|-----------------|----------------|-----------------|

| au 31.12.2011 | Annexe | Placements du Groupe | Placements liés à des par- ticipations | Total |
|---|------------|-------------------------|--|----------|
| en millions de CHF | | | | |
| Participation dans des entreprises associées | 7.4.1 | 48.7 | – | 48.7 |
| Immeubles de placements | 7.5 | 4 763.5 | – | 4 763.5 |
| Immobilisations financières par classification | 7.6 | | | |
| Titres rémunérés | | 20 287.5 | 467.6 | 20 755.1 |
| Actions | | 1 257.9 | 33.4 | 1 291.3 |
| Fonds de placement | | 530.7 | 1 310.6 | 1 841.3 |
| Produits structurés | | – | 0.7 | 0.7 |
| Placements alternatifs | | 164.9 | – | 164.9 |
| Dérivés actifs | | 42.6 | – | 42.6 |
| Hypothèques | | 3 523.1 | – | 3 523.1 |
| Prêts sur polices | | 97.4 | – | 97.4 |
| Autres prêts et créances | | 1 358.6 | – | 1 358.6 |
| Instruments du marché monétaire | | 951.8 | – | 951.8 |
| Total des placements financiers | | 28 214.5 | 1 812.3 | 30 026.8 |

| | | | | |
|-------------------------------------|--|-----------------|----------------|-----------------|
| Total placements de capitaux | | 33 026.7 | 1 812.3 | 34 839.0 |
|-------------------------------------|--|-----------------|----------------|-----------------|

7.3 Placements de capitaux par domaines d'activité

| au 31.12.2012 | Annexe | Vie | Non-vie | Autres et élimination | Total |
|---|------------|-----------------|----------------|--------------------------|-----------------|
| en millions de CHF | | | | | |
| Participation dans des entreprises associées | 7.4.1 | 46.2 | 2.3 | – | 48.5 |
| Immeubles de placements | 7.5 | 4 476.3 | 417.0 | – | 4 893.3 |
| Immobilisations financières par classification | 7.6 | | | | |
| Titres rémunérés | | 19 751.5 | 2 450.8 | 815.4 | 23 017.7 |
| Actions | | 662.4 | 73.3 | 885.1 | 1 620.8 |
| Fonds de placement | | 2 414.7 | 330.8 | –807.4 | 1 938.1 |
| Produits structurés | | 16.0 | – | – | 16.0 |
| Placements alternatifs | | 12.4 | 2.2 | – | 14.6 |
| Dérivés actifs | | 55.5 | 3.1 | 0.4 | 59.0 |
| Hypothèques | | 3 538.4 | 148.6 | – | 3 687.0 |
| Prêts sur polices | | 84.1 | – | – | 84.1 |
| Autres prêts et créances | | 1 114.0 | 178.3 | – | 1 292.3 |
| Instruments du marché monétaire | | 777.5 | 283.3 | 1.0 | 1 061.8 |
| Total des placements financiers | | 28 426.5 | 3 470.4 | 894.5 | 32 791.4 |
| Total placements de capitaux | | 32 949.0 | 3 889.7 | 894.5 | 37 733.2 |
| au 31.12.2011 | Annexe | Vie | Non-vie | Autres et élimination | Total |
| en millions de CHF | | | | | |
| Participation dans des entreprises associées | 7.4.1 | 46.6 | 2.1 | – | 48.7 |
| Immeubles de placements | 7.5 | 4 340.2 | 423.3 | – | 4 763.5 |
| Immobilisations financières par classification | 7.6 | | | | |
| Titres rémunérés | | 17 734.0 | 2 157.7 | 863.4 | 20 755.1 |
| Actions | | 563.1 | 69.7 | 658.5 | 1 291.3 |
| Fonds de placement | | 2 221.7 | 309.5 | –689.9 | 1 841.3 |
| Produits structurés | | 0.7 | – | – | 0.7 |
| Placements alternatifs | | 151.8 | 13.1 | – | 164.9 |
| Dérivés actifs | | 39.5 | 2.2 | 0.9 | 42.6 |
| Hypothèques | | 3 371.3 | 151.8 | – | 3 523.1 |
| Prêts sur polices | | 97.4 | – | – | 97.4 |
| Autres prêts et créances | | 1 121.0 | 237.6 | – | 1 358.6 |
| Instruments du marché monétaire | | 740.6 | 210.2 | 1.0 | 951.8 |
| Total des placements financiers | | 26 041.1 | 3 151.8 | 833.9 | 30 026.8 |
| Total placements de capitaux | | 30 427.9 | 3 577.2 | 833.9 | 34 839.0 |

7.4 Participations dans des entreprises associées

Il existe un contrat de prêt entre Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la vie SA, Bâle, et Tertianum AG (débitrice), portant sur un montant de CHF 7,8 millions, dont la rémunération correspond aux conditions usuelles du marché.

Les entreprises associées ont généré des dividendes de CHF 0,5 million (année précédente: CHF 0,6 million). Les produits et charges concernant des entreprises associées figurent dans le «Résultat des participations dans des entreprises associées» du compte de résultat.

Les participations dans des entreprises associées, qui sont évaluées selon la méthode de mise en équivalence, ressortent du tableau à la section 19 (à partir de la page 199).

7.4.1 Evolution des participations dans des entreprises associées

| | 2012 | 2011 |
|--|-------------|-------------|
| en millions de CHF | | |
| Etat au 1 ^{er} janvier | 48.7 | 48.4 |
| Sorties ¹ | 0.0 | - |
| Part aux résultats nets de l'exercice | 0.0 | 0.9 |
| Dividende versé | -0.5 | -0.6 |
| Pertes de valeur (nettes) | - | - |
| Différences de conversion | 0.0 | 0.0 |
| Autres | 0.3 | - |
| Valeur comptable au 31 décembre | 48.5 | 48.7 |
| Ajustements pour pertes de valeur | | |
| Pertes de valeur cumulées au 1 ^{er} janvier | 7.7 | 7.7 |
| Ajustements pour pertes de valeur de la période | - | - |
| Reprise de pertes de valeur de la période | - | - |
| Sorties | - | - |
| Différences de conversion | - | - |
| Pertes de valeur cumulées au 31 décembre | 7.7 | 7.7 |

¹ Vous trouverez des informations détaillées sur les entrées et sorties des entreprises associées dans la section 19, Périmètre de consolidation.

7.4.2 Données financières
agrégées sur les entreprises
associées

Les tableaux ci-dessous présentent un bilan et compte de résultat agrégé des participations, qui sont incluses dans les comptes consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

| au 31.12. | 2012 | 2011 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| en millions de CHF | | |
| Actifs | | |
| Valeurs immobilisées | 422.1 | 435.7 |
| Valeurs d'exploitation | 62.6 | 39.5 |
| Total des actifs | 484.7 | 475.2 |
| Passifs | | |
| Capitaux propres | 226.2 | 225.5 |
| Fonds empruntés non courants | 46.0 | 40.0 |
| Fonds empruntés courants | 212.5 | 209.7 |
| Total des passifs | 484.7 | 475.2 |

| | 2012 | 2011 |
|-------------------------------|-------------|------------|
| en millions de CHF | | |
| Résultat de l'exercice | | |
| Produits | 167.5 | 152.6 |
| Charges | -157.0 | -143.3 |
| Bénéfice de l'exercice | 10.5 | 9.3 |

La part du Groupe Helvetia dans les dettes des entreprises associées s'élève à CHF 54,8 millions (année précédente: CHF 50,1 millions); la part dans les engagements conditionnels s'élève quant à elle à CHF 54,4 millions (année précédente: CHF 30,1 millions).

7.5 Immeubles de
placements

| | 2012 | 2011 |
|---|----------------|----------------|
| en millions de CHF | | |
| Etat au 1 ^{er} janvier | 4 763.5 | 4 479.5 |
| Variation du périmètre de consolidation | 82.2 | - |
| Entrées | 39.2 | 48.7 |
| Dépenses ultérieures comptabilisées | 121.7 | 171.1 |
| Sorties | -149.6 | -60.0 |
| Bénéfices et pertes réalisés et comptables | 37.1 | 136.0 |
| Transfert à partir de / dans immeubles d'exploitation | 1.1 | -1.9 |
| Différences de conversion | -1.9 | -9.9 |
| Etat au 31 décembre | 4 893.3 | 4 763.5 |

La juste valeur des immeubles de placement détenus par les sociétés suisses du Groupe est déterminée au moyen de la méthode généralement admise d'actualisation des flux de trésorerie. Au cours de l'année sous revue, celle-ci s'est fondée sur des taux d'escompte compris dans une fourchette de 3,4 à 4,6% (année précédente: 3,4 à 4,9%). L'évaluation de tous les autres portefeuilles a été réalisée sur la base d'expertises établies par des experts indépendants.

7.6 Placements financiers par catégories d'évaluation et par classification

| au 31.12. en millions de CHF | Valeur comptable | | Valeur d'acquisition / Coût amorti | |
|---|------------------|-----------------|------------------------------------|-----------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| Immobilisations financières au coût amorti: | | | | |
| Prêts et créances (LAR) | | | | |
| Titres rémunérés | 2 838.6 | 2 896.6 | 2 838.6 | 2 896.6 |
| Hypothèques | 3 687.0 | 3 523.1 | 3 687.0 | 3 523.1 |
| Prêts sur polices | 84.1 | 97.4 | 84.1 | 97.4 |
| Autres prêts et créances | 1 292.3 | 1 346.1 | 1 292.3 | 1 346.1 |
| Instruments du marché monétaire | 1 061.8 | 951.8 | 1 061.8 | 951.8 |
| Total «Prêts et créances» (LAR) ¹ | 8 963.8 | 8 815.0 | 8 963.8 | 8 815.0 |
| Placements financiers détenus jusqu'à l'échéance | | | | |
| Titres rémunérés | 3 500.5 | 3 723.6 | 3 500.5 | 3 723.6 |
| Immobilisations financières à la juste valeur | 12 464.3 | 12 538.6 | 12 464.3 | 12 538.6 |
| Immobilisations financières à la juste valeur: | | | | |
| A la juste valeur par le biais du compte de résultat (détenus à des fins de transaction) | | | | |
| Titres rémunérés | 17.6 | 10.2 | 17.2 | 10.0 |
| Actions | - | 26.5 | - | 28.0 |
| Fonds de placement en actions | 1.4 | 1.2 | 1.4 | 1.4 |
| Fonds de placement mixtes | 91.7 | 141.9 | 72.1 | 120.0 |
| Dérivés actifs | 55.8 | 42.6 | 82.7 | 98.9 |
| Total «détenus à des fins de transaction» | 166.5 | 222.4 | 173.4 | 258.3 |
| Saisis à la juste valeur avec incidence sur le résultat (Designation) | | | | |
| Titres rémunérés | 989.9 | 1 016.3 | 969.7 | 1 051.2 |
| Actions | 802.2 | 525.7 | 737.0 | 548.7 |
| Fonds de placement en titres rémunérés | 21.2 | 20.8 | 23.5 | 20.9 |
| Fonds de placement en actions | 77.2 | 57.2 | 82.4 | 63.6 |
| Fonds de placement mixtes | 299.1 | 288.3 | 325.0 | 297.7 |
| Placements liés à des participations | 1 955.5 | 1 812.3 | 1 818.6 | 1 781.8 |
| Placements alternatifs | 14.0 | 164.3 | 32.7 | 199.3 |
| Total «saisis à la juste valeur avec incidence sur le résultat» (Designation) | 4 159.1 | 3 884.9 | 3 988.9 | 3 963.2 |
| Total «évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat» | 4 325.6 | 4 107.3 | 4 162.3 | 4 221.5 |
| Disponibles à la vente (AFS) | | | | |
| Titres rémunérés | 15 180.0 | 12 640.8 | 14 047.9 | 12 108.6 |
| Actions | 778.5 | 705.7 | 575.2 | 578.9 |
| Fonds de placement en titres rémunérés | 0.7 | 0.7 | 0.5 | 0.6 |
| Fonds de placement en actions | 37.8 | 20.0 | 34.9 | 20.4 |
| Fonds de placement mixtes | 0.7 | 0.6 | 0.7 | 0.6 |
| Placements alternatifs | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.5 |
| Prêts | - | 12.5 | - | 12.2 |
| Total «placements financiers disponibles à la vente» (AFS) | 15 998.3 | 13 380.9 | 14 659.8 | 12 721.8 |
| Instruments dérivés actifs pour comptabilité de couverture | 3.2 | - | - | - |
| Total immobilisations financières à la juste valeur | 20 327.1 | 17 488.2 | 18 822.1 | 16 943.3 |
| Total des placements financiers | 32 791.4 | 30 026.8 | | |

¹ Créances résultant des affaires d'assurance et réassurance non comprises.

| Bénéfices / pertes non réalisés (nets) | Juste valeur | | | |
|---|----------------|--------------|-----------------|-----------------|
| | 2012 | 2011 | | |
| | 2012 | 2011 | | |
| | | | 3 117.0 | 2 992.2 |
| | | | 3 846.5 | 3 676.3 |
| | | | 84.1 | 97.4 |
| | | | 1 452.7 | 1 459.0 |
| | | | 1 061.8 | 951.8 |
| | | | 9 562.1 | 9 176.7 |
| | | | 3 911.5 | 4 031.2 |
| | | | 13 473.6 | 13 207.9 |
| | | | | |
| | | | 17.6 | 10.2 |
| | | | - | 26.5 |
| | | | 1.4 | 1.2 |
| | | | 91.7 | 141.9 |
| | | | 55.8 | 42.6 |
| | | | 166.5 | 222.4 |
| | | | | |
| | | | 989.9 | 1 016.3 |
| | | | 802.2 | 525.7 |
| | | | 21.2 | 20.8 |
| | | | 77.2 | 57.2 |
| | | | 299.1 | 288.3 |
| | | | 1 955.5 | 1 812.3 |
| | | | 14.0 | 164.3 |
| | | | 4 159.1 | 3 884.9 |
| | | | 4 325.6 | 4 107.3 |
| | | | | |
| | 1 132.1 | 532.2 | 15 180.0 | 12 640.8 |
| | 203.3 | 126.8 | 778.5 | 705.7 |
| | 0.2 | 0.1 | 0.7 | 0.7 |
| | 2.9 | -0.4 | 37.8 | 20.0 |
| | 0.0 | 0.0 | 0.7 | 0.6 |
| | 0.0 | 0.1 | 0.6 | 0.6 |
| | - | 0.3 | - | 12.5 |
| | 1 338.5 | 659.1 | 15 998.3 | 13 380.9 |
| | | | 3.2 | - |
| | 1 338.5 | 659.1 | 20 327.1 | 17 488.2 |

7.6.1 Dérivés – actif

| au 31.12. en millions de CHF | Echéances aux valeurs du contrat | | | Valeur du contrat | | Juste valeur | |
|--|--|--------------|--------------|----------------------|----------------|--------------|-------------|
| | < 1 an | 1 – 5 an(s) | > 5 ans | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| Instruments de taux | | | | | | | |
| Opérations à terme | – | – | – | – | – | – | – |
| Swaps | – | – | 3.6 | 3.6 | 3.6 | 1.2 | 1.0 |
| Options (de gré à gré) | – | – | – | – | – | – | – |
| Options négociées en bourse | – | – | – | – | – | – | – |
| Contrats à terme négociés en bourse | – | – | – | – | – | – | – |
| Total des instruments de taux | – | – | 3.6 | 3.6 | 3.6 | 1.2 | 1.0 |
| Instruments de capitaux propres | | | | | | | |
| Opérations à terme | – | – | – | – | – | – | – |
| Options (de gré à gré) | 890.7 | 450.9 | 388.3 | 1 729.9 | 1 561.8 | 43.2 | 32.7 |
| Options négociées en bourse | 108.6 | – | – | 108.6 | 117.4 | 2.0 | 2.6 |
| Contrats à terme négociés en bourse | – | – | – | – | – | – | – |
| Total des instruments de capitaux propres | 999.3 | 450.9 | 388.3 | 1 838.5 | 1 679.2 | 45.2 | 35.3 |
| Instruments en monnaies étrangères | | | | | | | |
| Opérations à terme | 900.4 | – | – | 900.4 | 704.1 | 9.4 | 6.1 |
| Swaps | – | – | – | – | – | – | – |
| Options (de gré à gré) | – | – | – | – | 115.3 | – | 0.2 |
| Options négociées en bourse | – | – | – | – | – | – | – |
| Contrats à terme négociés en bourse | – | – | – | – | – | – | – |
| Total des instruments en monnaies étrangères | 900.4 | – | – | 900.4 | 819.4 | 9.4 | 6.3 |
| Instruments dérivés pour comptabilité de couverture | | | | | | | |
| Opérations à terme | 173.9 | – | – | 173.9 | – | 3.2 | – |
| Swaps | – | – | – | – | – | – | – |
| Options (de gré à gré) | – | – | – | – | – | – | – |
| Options négociées en bourse | – | – | – | – | – | – | – |
| Contrats à terme négociés en bourse | – | – | – | – | – | – | – |
| Total instruments dérivés pour comptabilité de couverture | 173.9 | – | – | 173.9 | – | 3.2 | – |
| Total des dérivés – actif | 2 073.6 | 450.9 | 391.9 | 2 916.4 | 2 502.2 | 59.0 | 42.6 |

7.6.2 Instruments dérivés pour
comptabilité de couverture

| en millions de CHF | Couverture d'un investisse- ment net | |
|---|--|------|
| | 2012 | 2011 |
| Montant enregistré dans les capitaux propres | 2.4 | 5.8 |
| Bénéfices et pertes transférés dans le compte de résultat | – | –2.0 |
| Inefficacité enregistrée dans le compte de résultat | –0.7 | –1.6 |

Les montants transférés dans le compte de résultat sont indiqués à la position «Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux du Groupe».

7.7 Placements financiers du Groupe par méthodes d'évaluation

| au 31.12. | Prix cotés sur le marché | | Fondé sur les données du marché | | Non fondé sur les données du marché | | Total juste valeur | |
|---|--------------------------|-----------------|---------------------------------|--------------|-------------------------------------|-------------|--------------------|-----------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | Niveau 1 | | Niveau 2 | | Niveau 3 | | | |
| A la juste valeur par le biais du compte de résultat (détenus à des fins de transaction) | | | | | | | | |
| Titres rémunérés | 17.6 | 10.2 | - | - | - | - | 17.6 | 10.2 |
| Actions | - | 26.5 | - | - | - | - | - | 26.5 |
| Fonds de placement | 93.1 | 143.1 | - | - | - | - | 93.1 | 143.1 |
| Dérivés actifs | 2.0 | 25.6 | 53.8 | 17.0 | - | - | 55.8 | 42.6 |
| Total «détenus à des fins de transaction» | 112.7 | 205.4 | 53.8 | 17.0 | - | - | 166.5 | 222.4 |
| Saisis à la juste valeur avec incidence sur le résultat (Designation) | | | | | | | | |
| Titres rémunérés | 884.5 | 860.8 | 104.9 | 155.5 | 0.5 | - | 989.9 | 1016.3 |
| Actions | 802.2 | 525.7 | - | - | - | - | 802.2 | 525.7 |
| Fonds de placement | 397.5 | 366.3 | - | - | - | - | 397.5 | 366.3 |
| Placements alternatifs | - | - | 5.7 | 155.0 | 8.3 | 9.3 | 14.0 | 164.3 |
| Total «saisis à la juste valeur avec incidence sur le résultat» (Designation) | 2 084.2 | 1 752.8 | 110.6 | 310.5 | 8.8 | 9.3 | 2 203.6 | 2 072.6 |
| Total «évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat» | 2 196.9 | 1 958.2 | 164.4 | 327.5 | 8.8 | 9.3 | 2 370.1 | 2 295.0 |
| Disponibles à la vente (AFS) | | | | | | | | |
| Titres rémunérés | 14 992.3 | 12 544.8 | 184.5 | 93.0 | 3.2 | 3.0 | 15 180.0 | 12 640.8 |
| Actions | 774.5 | 696.5 | 3.8 | 9.0 | 0.2 | 0.2 | 778.5 | 705.7 |
| Fonds de placement | 39.2 | 21.3 | - | - | - | - | 39.2 | 21.3 |
| Placements alternatifs | 0.1 | 0.1 | 0.5 | 0.5 | - | - | 0.6 | 0.6 |
| Prêts | - | - | - | 12.5 | - | - | - | 12.5 |
| Total «placements financiers disponibles à la vente» | 15 806.1 | 13 262.7 | 188.8 | 115.0 | 3.4 | 3.2 | 15 998.3 | 13 380.9 |
| Instruments dérivés pour comptabilité de couverture | - | - | 3.2 | - | - | - | 3.2 | - |
| Total des instruments financiers à la juste valeur | 18 003.0 | 15 220.9 | 356.4 | 442.5 | 12.2 | 12.5 | 18 371.6 | 15 675.9 |

Au cours de l'exercice sous revue, aucun placement de «niveau 2» n'a été transféré vers des placements de «niveau 1».

Sur les CHF 12,5 millions correspondant aux placements de «niveau 3» du portefeuille de l'an dernier, CHF 0,7 million provenait de placements ayant été transférés en provenance du «niveau 1» puisqu'il n'existait plus pour eux de marché actif avec des prix cotés. Des modifications complémentaires du portefeuille de placements de «niveau 3» ont découlé de la vente de placements alternatifs à concurrence de CHF 0,9 million.

Les placements de «niveau 3» ont dans l'ensemble généré une perte de CHF 0,1 million (bénéfice de l'année précédente: CHF 0,3 million). Cette perte a été indiquée au poste «Bénéfices et pertes sur placements financiers» du compte de résultat à hauteur de CHF 0,3 million et en tant que «Variations des bénéfices et pertes non réalisés sur placements financiers» à concurrence de CHF 0,2 million. La perte d'évaluation des placements de «niveau 3» présents dans le

portefeuille à la fin de l'année s'élève à CHF 0,1 million (bénéfice de l'année précédente: CHF 0,3 million). Le portefeuille de placements de niveau 3 s'est élevé à CHF 12,2 millions à la fin de l'année.

Si l'une ou plusieurs des hypothèses d'évaluation étaient remplacées par d'autres hypothèses plausibles, cela n'aurait aucune influence sensible sur l'évaluation des placements de niveau 3.

7.8 Informations sur les échéances et les correctifs de valeur des placements financiers

7.8.1 Analyse des placements financiers en souffrance sans correctif de valeur

| au 31.12. | < 1 mois | | 2-3 mois | | 4-6 mois | | > 6 mois | |
|---|-------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | | | | | |
| Hypothèques | 17.3 | 16.1 | 4.5 | 4.6 | 4.6 | 4.5 | 2.3 | 2.3 |
| Total des immobilisations financières en souffrance sans correctif de valeur | 17.3 | 16.1 | 4.5 | 4.6 | 4.6 | 4.5 | 2.3 | 2.3 |

Les paiements en souffrance sont réclamés dans le cadre des procédures de rappel ordinaires et sont, le cas échéant, soumis à un correctif de valeur (cf. section 2.12.3, page 106). Vous trouverez des informations sur les garanties détenues par le Groupe Helvetia à la section 17.6 (à partir de la page 193).

7.8.2 Analyse des immobilisations financières faisant l'objet de correctifs de valeur individuels au coût amorti

| au 31.12. | Brut | | Correctif de valeur individuel | | Net | |
|--------------------------|------------|------------|--------------------------------|------------|------------|------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | | | |
| Hypothèques | 4.0 | 3.5 | 1.0 | 0.9 | 3.0 | 2.6 |
| Autres prêts et créances | 0.4 | 1.3 | 0.4 | 1.3 | - | - |
| Total | 4.4 | 4.8 | 1.4 | 2.2 | 3.0 | 2.6 |

7.8.3 Evolution des correctifs de valeur des placements financiers au coût amorti

| | Titres rémunérés | | Hypothèques | | Autres prêts | | Total | |
|---|------------------|----------|-------------|------------|--------------|------------|------------|------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | | | | | |
| Etat au 1 ^{er} janvier | - | - | 0.9 | 2.7 | 1.3 | 1.9 | 2.2 | 4.6 |
| Variation du périmètre de consolidation | - | - | 0.2 | - | - | - | 0.2 | - |
| Pertes de valeur | - | 2.9 | 0.7 | 1.0 | - | - | 0.7 | 3.9 |
| Reprise de pertes de valeur | - | - | -0.5 | -2.5 | -0.9 | -0.6 | -1.4 | -3.1 |
| Sorties | - | -2.9 | -0.3 | -0.3 | - | - | -0.3 | -3.2 |
| Différences de conversion | - | - | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Etat au 31 décembre | - | - | 1.0 | 0.9 | 0.4 | 1.3 | 1.4 | 2.2 |

8. Dettes financières

Le Groupe Helvetia subdivise les dettes financières, en fonction de leur origine, en dettes financières résultant des opérations financières, en dettes financières résultant des affaires d'assurance et en autres dettes financières. Pour les dettes financières, il existe au sein du Groupe Helvetia les ententes contractuelles (financial covenants) usuelles du marché. Il ne devrait en découler aucune influence majeure sur les conditions contractuelles (p.ex. échéance, taux d'intérêt, garanties, monnaie). Les valeurs des dettes financières à la juste valeur correspondent au montant du remboursement à l'échéance. Une analyse des échéances des dettes financières et des engagements est exposée à la section 17.5.1 (page 184).

8.1 Dettes financières résultant des opérations financières

| au 31.12. | Valeur d'acquisition / Coût amorti | | Juste valeur | |
|--|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | |
| Dettes financières au coût amorti | | | | |
| Prêts et créances | 149.9 | 149.7 | 150.7 | 151.7 |
| Engagements résultant de contrats de location-financement | 30.0 | 32.6 | 30.0 | 32.6 |
| Total des dettes financières au coût amorti | 179.9 | 182.3 | 180.7 | 184.3 |
| Dettes financières à la juste valeur | | | | |
| Participations tierces à des fonds propres | 70.3 | - | 76.1 | - |
| Total des dettes financières à la juste valeur | 70.3 | - | 76.1 | - |
| Total des dettes financières résultant des activités de financement | 250.2 | 182.3 | 256.8 | 184.3 |

L'Helvetia Holding SA, Saint-Gall, a émis en 2010 un emprunt d'un volume de CHF 150 millions et d'une durée de 3 ans, à un intérêt fixe de 1,75%. Le taux d'intérêt effectif utilisé pour l'évaluation s'élève à 1,90%. Le remboursement aura lieu le 19.4.2013 à la valeur nominale. L'emprunt est évalué selon la valeur du coût amorti. A la date critère, il présentait une valeur comptable de CHF 149,9 millions (année précédente: CHF 149,7 millions). La charge d'intérêt de l'emprunt obligataire de CHF 2,9 millions (année précédente: CHF 2,9 millions) est indiquée à la position «Frais de financement».

Les engagements résultant de crédits-bails comprennent une dette constituée dans le cadre d'un accord de financement portant sur l'acquisition d'un immeuble destiné à un usage propre. La charge d'intérêts générée par cet accord se monte à CHF 0,4 million (année précédente: CHF 0,6 million) et est enregistrée dans le compte de résultat à la position «Frais de financement».

Les parts de tiers aux fonds propres comprennent les investissements de la caisse de retraite et régime complémentaire Helvetia dans les fonds Helvetia I.

Engagements résultant de
 contrats du location-
 financement

| au 31.12. | < 1 an | 1-5 an(s) | > 5 ans | Total | |
|---|------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| | | | | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | | |
| Paiements futurs des primes de leasing | 2.7 | 10.9 | 18.5 | 32.1 | 35.0 |
| Montants d'actualisation | -0.3 | -1.1 | -0.7 | -2.1 | -2.4 |
| Valeur actuelle des engagements résultant de crédits-bails | 2.4 | 9.8 | 17.8 | 30.0 | 32.6 |

8.2 Dettes financières résultant des affaires d'assurance

| au 31.12. | Valeur comptable | | Valeur d'acquisition / Coût amorti | | Juste valeur | |
|--|------------------|----------------|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | | | |
| Dettes financières au coût amorti | | | | | | |
| Dettes de dépôts pour parts d'excédents créditées | 751.6 | 751.2 | 751.6 | 751.2 | 751.6 | 751.2 |
| Dettes de dépôts sur réassurance | 120.8 | 89.3 | 120.8 | 89.3 | 120.8 | 89.3 |
| Total des dettes financières au coût amorti | 872.4 | 840.5 | 872.4 | 840.5 | 872.4 | 840.5 |
| Dettes financières à la juste valeur | | | | | | |
| Dépôts pour contrats d'investissement | 1 431.0 | 1 465.6 | 1 431.0 | 1 465.6 | 1 431.0 | 1 465.6 |
| Total des dettes financières à la juste valeur | 1 431.0 | 1 465.6 | 1 431.0 | 1 465.6 | 1 431.0 | 1 465.6 |
| Total des dettes financières résultant des affaires d'assurance | 2 303.4 | 2 306.1 | 2 303.4 | 2 306.1 | 2 303.4 | 2 306.1 |

Dettes de dépôts pour parts d'excédents créditées

Les dettes de dépôts pour parts d'excédents créditées comprennent les avoirs rémunérés déjà attribués aux preneurs d'assurance par contrat individuel dans les affaires vie individuelle, ainsi que les dépôts d'excédents des affaires vie collective, dont on peut disposer de manière anticipée ou uniquement au moment de la perception de la prestation d'assurance selon les conditions d'assurance.

Dettes de dépôts sur réassurance

Les dettes de dépôts sur réassurance comprennent les garanties pour les primes non acquises, les paiements de sinistres futurs et la réserve mathématique des affaires directes (cédées) et indirectes (rétrocédées).

Dépôts pour contrats d'investissement

Les dépôts pour contrats d'investissement proviennent de contrats d'assurance sans risque actuariel significatif et sans participation discrétionnaire. S'agissant de ces contrats, le client participe directement à l'évolution d'un fonds de placement externe ou d'un indice externe. L'évolution de la juste valeur s'explique uniquement par le changement de l'évolution de la valeur du fonds ou de l'indice afférent.

Les paiements et versements de primes de ces dépôts n'ont pas d'effet sur le chiffre d'affaires et ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat, mais directement sur le dépôt. A l'exception du risque actuariel pratiquement inexistant, les caractéristiques de ces produits sont très similaires à celles des contrats d'assurance. Les conditions et risques d'assurance sont décrits à la section 17 (à partir de la page 174).

Le revenu généré par la gestion de dépôts pour des contrats d'investissement est présenté à la position «Autres produits» et s'élève globalement à CHF 6,4 millions durant l'année sous revue (année précédente: CHF 10,7 millions).

8.3 Autres dettes financières

| au 31.12. | Annexe | Valeur d'acquisition / Coût amorti | | Juste valeur | |
|---|--------|------------------------------------|-------------|--------------|-------------|
| | | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | | |
| Dettes financières au coût amorti | | | | | |
| Autres | | 9.1 | 12.8 | 9.1 | 12.8 |
| Total des dettes financières au coût amorti | | 9.1 | 12.8 | 9.1 | 12.8 |
| Dettes financières à la juste valeur | | | | | |
| Dérivés – passif | 8.3.1 | 9.6 | 13.1 | 17.4 | 53.2 |
| Autres | | 7.0 | 8.7 | 7.0 | 8.7 |
| Total des dettes financières à la juste valeur | | 16.6 | 21.8 | 24.4 | 61.9 |
| Total des autres dettes financières | | 25.7 | 34.6 | 33.5 | 74.7 |

La valeur comptable correspond à la juste valeur.

La position «Autres» au coût amorti inclut également le montant des garanties reçues pour les transactions sur dérivés en cours.

8.3.1 Dérivés – passif

| au 31.12. en millions de CHF | Echéances aux valeurs du contrat | | | Valeur du contrat | | Juste valeur | |
|--|--|--------------|-------------|----------------------|----------------|--------------|-------------|
| | < 1 an | 1 – 5 an(s) | > 5 ans | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| Instruments de taux | | | | | | | |
| Opérations à terme | - | - | - | - | - | - | - |
| Swaps | - | - | - | - | - | - | - |
| Options (de gré à gré) | - | - | - | - | - | - | - |
| Options négociées en bourse | - | - | - | - | - | - | - |
| Contrats à terme négociés en bourse | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des instruments de taux¹ | - | - | - | - | - | - | - |
| Instruments de capitaux propres | | | | | | | |
| Opérations à terme | - | - | - | - | - | - | - |
| Options (de gré à gré) | - | - | - | - | 26.7 | - | 0.9 |
| Options négociées en bourse | - | - | - | - | 19.6 | - | 0.4 |
| Contrats à terme négociés en bourse | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des instruments de capitaux propres¹ | - | - | - | - | 46.3 | - | 1.3 |
| Instruments en monnaies étrangères | | | | | | | |
| Opérations à terme | 1 104.2 | - | - | 1 104.2 | 826.9 | 6.6 | 32.1 |
| Swaps | - | - | - | - | - | - | - |
| Options (de gré à gré) | - | - | - | - | - | - | - |
| Options négociées en bourse | - | - | - | - | - | - | - |
| Contrats à terme négociés en bourse | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des instruments en monnaies étrangères¹ | 1 104.2 | - | - | 1 104.2 | 826.9 | 6.6 | 32.1 |
| Dérivés au titre des contrats d'assurance vie | 25.3 | 120.8 | 49.2 | 195.3 | 225.2 | 9.6 | 12.7 |
| Instruments dérivés pour comptabilité de couverture | | | | | | | |
| Opérations à terme | 150.9 | - | - | 150.9 | 211.8 | 1.2 | 7.1 |
| Swaps | - | - | - | - | - | - | - |
| Options (de gré à gré) | - | - | - | - | - | - | - |
| Options négociées en bourse | - | - | - | - | - | - | - |
| Contrats à terme négociés en bourse | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des instruments dérivés pour comptabilité de couverture | 150.9 | - | - | 150.9 | 211.8 | 1.2 | 7.1 |
| Total des dérivés – passif | 1 280.4 | 120.8 | 49.2 | 1 450.4 | 1 310.2 | 17.4 | 53.2 |

¹ Evalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (détenus à des fins de transaction).

8.4 Instruments financiers passifs à la juste valeur par catégories d'évaluation

| au 31.12. en millions de CHF | Prix cotés sur le marché | | Fondé sur les données du marché | | Non fondé sur les données du marché | | Total juste valeur | |
|---|-----------------------------|------------|---------------------------------------|-------------|--|----------|-----------------------|-------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| | Niveau 1 | | Niveau 2 | | Niveau 3 | | | |
| Instruments financiers à la juste valeur | | | | | | | | |
| Dérivés – passif ¹ | - | 0.4 | 7.8 | 40.1 | - | - | 7.8 | 40.5 |
| Total instruments financiers à la juste valeur | - | 0.4 | 7.8 | 40.1 | - | - | 7.8 | 40.5 |

¹ Les dérivés au titre des contrats d'assurance vie ne sont pas compris.

9. Affaires d'assurance

9.1 Provisions pour contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire aux excédents

| au 31.12. | Annexe | Brut | | Avoirs provenant de la réassurance | | Net | |
|--|--------|-----------------|-----------------|------------------------------------|--------------|-----------------|-----------------|
| | | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | | | | |
| | | | ajusté | | | | ajusté |
| Réserve mathématique pour contrats d'assurance vie | | 25 866.4 | 24 163.4 | 74.7 | 81.7 | 25 791.7 | 24 081.7 |
| Réserve mathématique pour contrats d'investissement | | 1 976.1 | 1 645.1 | – | – | 1 976.1 | 1 645.1 |
| Total des réserves mathématiques | | 27 842.5 | 25 808.5 | 74.7 | 81.7 | 27 767.8 | 25 726.8 |
| Participations aux excédents pour contrats d'assurance non-vie | | 34.4 | 32.1 | – | – | 34.4 | 32.1 |
| Participations aux excédents pour contrats d'assurance vie | | 1 180.0 | 922.8 | – | – | 1 180.0 | 922.8 |
| Participations aux excédents pour contrats d'investissement | | 55.9 | –55.2 | – | – | 55.9 | –55.2 |
| Total des provisions pour participation future aux excédents | | 1 270.3 | 899.7 | – | – | 1 270.3 | 899.7 |
| Provisions pour sinistres en cours pour contrats d'assurance non-vie | 9.3.1 | 3 060.5 | 2 799.6 | 276.7 | 248.2 | 2 783.8 | 2 551.4 |
| Total des provisions pour sinistres | | 3 060.5 | 2 799.6 | 276.7 | 248.2 | 2 783.8 | 2 551.4 |
| Transferts des primes pour contrats d'assurance non-vie | | 833.0 | 811.4 | 21.2 | 15.9 | 811.8 | 795.5 |
| Transferts des primes pour contrats d'assurance vie | | 159.5 | 159.3 | 6.8 | 7.2 | 152.7 | 152.1 |
| Total des transferts des primes | | 992.5 | 970.7 | 28.0 | 23.1 | 964.5 | 947.6 |
| Provisions pour contrats d'assurance et d'investissement | | 33 165.8 | 30 478.5 | 379.4 | 353.0 | 32 786.4 | 30 125.5 |
| Créances de dépôts sur réassurance | | | | 52.6 | 49.8 | | |
| Avoirs provenant de la réassurance | | | | 432.0 | 402.8 | | |

Les créances de dépôts sur réassurance appartiennent à la catégorie «Prêts et créances». Elles comprennent les garanties de l'assureur direct cédant pour les primes non acquises, les paiements de sinistres futurs et la réserve mathématique des affaires indirectes prises. Leur valeur marchande à la date de clôture du bilan correspond aux valeurs comptables présentées. Aucune perte de valeur au titre des créances de dépôts n'a été enregistrée.

De plus amples informations sur les provisions actuarielles dans les affaires vie et non-vie figurent dans les tableaux ci-après. Vous trouverez une analyse des échéances des provisions pour contrats d'assurance et d'investissement à la section 17.5.1 (page 184).

9.2 Evolution des provisions pour contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire aux excédents

| | Réserve mathématique | | Provisions pour participation future aux excédents | |
|--|----------------------|-----------------|--|--------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | |
| Provisions pour contrats d'assurance non-vie (brutes) | | | | |
| Etat au 1 ^{er} janvier | | | 32.1 | 35.0 |
| Variation du périmètre de consolidation | | | - | - |
| Dotation / dissolution | | | 3.5 | -1.5 |
| Utilisation | | | -1.2 | -1.3 |
| Différences de conversion | | | 0.0 | -0.1 |
| Etat au 31 décembre | | | 34.4 | 32.1 |
| Provisions pour contrats d'assurance vie (brutes) | | | | |
| Etat au 1 ^{er} janvier | 24 163.4 | 22 971.2 | 922.8 | 648.0 |
| Variation du périmètre de consolidation | 283.4 | - | 2.0 | - |
| Dotation / dissolution | 4 038.2 | 3 857.8 | 396.9 | 391.9 |
| Utilisation | -2 600.2 | -2 568.5 | -141.4 | -114.5 |
| Différences de conversion | -18.4 | -97.1 | -0.3 | -2.6 |
| Etat au 31 décembre | 25 866.4 | 24 163.4 | 1 180.0 | 922.8 |
| Provisions pour contrats d'investissement | | | | |
| Etat au 1 ^{er} janvier | 1 645.1 | 1 535.2 | -55.2 | -15.6 |
| Variation du périmètre de consolidation | - | - | - | - |
| Dotation / dissolution | 542.5 | 456.1 | 110.6 | -40.6 |
| Utilisation | -202.8 | -299.6 | 0.0 | 0.0 |
| Différences de conversion | -8.7 | -46.6 | 0.5 | 1.0 |
| Etat au 31 décembre | 1 976.1 | 1 645.1 | 55.9 | -55.2 |
| Part des réassureurs aux provisions pour contrats d'assurance | | | | |
| Etat au 1 ^{er} janvier | 81.7 | 92.1 | | |
| Variation du périmètre de consolidation | - | - | | |
| Dotation / dissolution | 24.0 | 20.3 | | |
| Utilisation | -30.5 | -28.3 | | |
| Différences de conversion | -0.5 | -2.4 | | |
| Etat au 31 décembre | 74.7 | 81.7 | | |

| Provisions pour sinistres en cours | | Transferts des primes | | Total | |
|------------------------------------|----------------|-----------------------|--------------|-----------------|-----------------|
| 2012 | 2011 ajusté | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 ajusté |
| 2 799.6 | 2 844.0 | 811.4 | 799.8 | 3 643.1 | 3 678.8 |
| 227.9 | - | 48.9 | - | 276.8 | - |
| 832.2 | 733.7 | -22.9 | 29.6 | 812.8 | 761.8 |
| -787.9 | -730.4 | - | - | -789.1 | -731.7 |
| -11.3 | -47.7 | -4.4 | -18.0 | -15.7 | -65.8 |
| 3 060.5 | 2 799.6 | 833.0 | 811.4 | 3 927.9 | 3 643.1 |
| | | 159.3 | 157.4 | 25 245.5 | 23 776.6 |
| | | - | - | 285.4 | - |
| | | 0.4 | 2.7 | 4 435.5 | 4 252.4 |
| | | - | - | -2 741.6 | -2 683.0 |
| | | -0.2 | -0.8 | -18.9 | -100.5 |
| | | 159.5 | 159.3 | 27 205.9 | 25 245.5 |
| | | - | - | 1 589.9 | 1 519.6 |
| | | - | - | - | - |
| | | - | - | 653.1 | 415.5 |
| | | - | - | -202.8 | -299.6 |
| | | - | - | -8.2 | -45.6 |
| | | - | - | 2 032.0 | 1 589.9 |
| 248.2 | 312.4 | 23.1 | 24.0 | 353.0 | 428.5 |
| 36.7 | - | - | - | 36.7 | - |
| 32.5 | -24.7 | 5.0 | -0.3 | 61.5 | -4.7 |
| -39.9 | -34.5 | - | - | -70.4 | -62.8 |
| -0.8 | -5.0 | -0.1 | -0.6 | -1.4 | -8.0 |
| 276.7 | 248.2 | 28.0 | 23.1 | 379.4 | 353.0 |

9.3 Affaires non-vie

Les provisions pour sinistres sont établies au moyen de méthodes actuarielles, sur la base d'une longue expérience en matière de sinistres. A effet du 1.1.2012, le Groupe Helvetia a abandonné sa pratique jusqu'à lors en vigueur de constitution de réserves supplémentaires destinées à couvrir les incertitudes liées au règlement des sinistres par le biais de provisions établies sur une base actuarielle pour des sinistres majeurs (voir à ce sujet la section 2.3, page 98).

Au 31.12.2012, le test de suffisance du passif (LAT) a donné une nouvelle augmentation de la provision pour sinistres dans les affaires non-vie de CHF 14,6 millions (année précédente: CHF 14,1 millions).

Les conditions et risques d'assurance dans les affaires non-vie sont décrits à la section 17.2 (à partir de la page 176). Le tableau ci-après contient des informations détaillées sur le traitement des provisions pour sinistres des dix dernières années.

9.3.1 Règlement des sinistres

| Année de survenance | avant 2003 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|--|------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| en millions de CHF | | | | | | |
| 1 ^{re} année de règlement | | 1 424.0 | 1 483.6 | 1 612.7 | 1 446.4 | 1 616.5 |
| 2 ^e année de règlement | | 1 349.4 | 1 463.7 | 1 573.6 | 1 434.5 | 1 557.2 |
| 3 ^e année de règlement | | 1 301.3 | 1 400.8 | 1 499.9 | 1 327.9 | 1 500.6 |
| 4 ^e année de règlement | | 1 285.0 | 1 351.0 | 1 454.7 | 1 316.7 | 1 567.7 |
| 5 ^e année de règlement | | 1 242.0 | 1 298.1 | 1 455.4 | 1 387.1 | 1 537.9 |
| 6 ^e année de règlement | | 1 217.2 | 1 297.8 | 1 539.6 | 1 365.4 | 1 635.2 |
| 7 ^e année de règlement | | 1 214.8 | 1 383.9 | 1 506.7 | 1 474.4 | |
| 8 ^e année de règlement | | 1 301.3 | 1 363.9 | 1 573.3 | | |
| 9 ^e année de règlement | | 1 282.2 | 1 444.3 | | | |
| 10 ^e année de règlement | | 1 369.1 | | | | |
| Charge de sinistres estimée par année de survenance | | 1 369.1 | 1 444.3 | 1 573.3 | 1 474.4 | 1 635.2 |
| Paiements cumulés pour sinistres au 31 décembre | | -1 312.4 | -1 299.1 | -1 514.9 | -1 369.9 | -1 521.3 |
| Besoin de provisions estimé au 31 décembre | 238.7 | 56.7 | 145.2 | 58.4 | 104.5 | 113.9 |
| Augmentation de la provision pour sinistres selon test de suffisance du passif | | | | | | |
| Frais de traitement des sinistres | | | | | | |
| Autres provisions actuarielles non-vie | | | | | | |
| Etat de la provision pour sinistres au 31 décembre | | | | | | |
| Part de la réassurance du Groupe | | | | | | |
| Etat de la provision pour sinistres au 31 décembre | | | | | | |

9.4 Affaires vie

La réserve mathématique est généralement calculée en 3 étapes. Dans un premier temps, elle est déterminée selon les principes locaux. Ce calcul comprend les prescriptions locales concernant les paramètres à utiliser, tels que taux d'intérêt, mortalité, annulation, coûts ainsi que d'autres paramètres biométriques, ces derniers étant normalement fixés lors de la conclusion de l'assurance et, par conséquent, variables selon l'année de conclusion, le produit et le pays. Si ces provisions s'avèrent insuffisantes dans une perspective locale, elles doivent être, dans un deuxième temps, augmentées dans la plupart des pays, un renforcement nécessaire et identifié des provisions techniques pouvant être réparti sur plusieurs années lors de la clôture locale, selon les prescriptions et données locales. Puis, dans un troisième temps, le test de suffisance du passif (LAT) permet de vérifier, selon des principes uniformes pour l'ensemble du Groupe, si les réserves mathématiques définies dans la clôture locale, y compris les renforcements des provisions techniques locales, moins les frais d'acquisition locaux activés, sont suffisantes. Au 31.12.2012, le test de suffisance du passif (LAT) a entraîné, à l'échelle du Groupe, une augmentation de la réserve mathématique à hauteur de CHF 34,6 millions (année précédente: CHF 25,3 millions).

Dans les affaires vie suisses, la réserve mathématique a augmenté de CHF 235,0 millions en raison des ajustements des hypothèses actuarielles locales, notamment des hypothèses concernant la mortalité, la prévision des sinistres en cas d'invalidité et le taux d'intérêt maximal de la mise en réserve, dans le cadre de la vérification périodique régulière.

Les conditions et risques d'assurance dans les affaires vie sont décrits à la section 17.3 (à partir de la page 178). Les sensibilités des réserves mathématiques sont indiquées à la section 17.3.3 (à partir de la page 180).

9.5 Frais d'acquisition activés

| | Vie | | Non-vie | | Total | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | | | |
| Etat au 1 ^{er} janvier | 235.1 | 234.0 | 132.3 | 128.6 | 367.4 | 362.6 |
| Variation du périmètre de consolidation | 4.5 | - | 8.5 | - | 13.0 | - |
| Comptabilisés pendant l'exercice | 26.5 | 25.9 | 42.2 | 41.5 | 68.7 | 67.4 |
| Amortis pendant l'exercice | -23.7 | -23.7 | -46.1 | -34.4 | -69.8 | -58.1 |
| Réévalués pendant l'exercice | - | - | - | - | - | - |
| Différences de conversion | -0.2 | -1.1 | -0.8 | -3.4 | -1.0 | -4.5 |
| Etat au 31 décembre | 242.2 | 235.1 | 136.1 | 132.3 | 378.3 | 367.4 |

Le Groupe Helvetia comptabilise des frais d'acquisition dans les affaires non-vie et vie individuelle. Le maintien de la valeur des frais d'acquisition activés est contrôlé à la date de clôture du bilan, dans le cadre d'un test de suffisance du passif (LAT). La part des «frais d'acquisition activés» à court terme se monte à CHF 114,5 millions (année précédente: CHF 111,9 millions).

9.6 Créances et engagements résultant des affaires d'assurance

| | Créances (LAR) | | Engagements au coût amorti | |
|---|----------------|----------------|----------------------------|----------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| au 31.12. | | | | |
| en millions de CHF | | | | |
| Sur preneurs d'assurance | 488.6 | 517.6 | 1 160.6 | 1 084.9 |
| Sur intermédiaires d'assurance | 125.8 | 90.2 | 112.9 | 120.8 |
| Sur compagnies d'assurance | 427.7 | 433.9 | 199.0 | 138.9 |
| Total des créances / engagements | 1 042.1 | 1 041.7 | 1 472.5 | 1 344.6 |

Les créances et engagements résultant des affaires d'assurance sont essentiellement de courte durée. Vous trouverez une analyse des échéances des engagements à la section 17.5.1 (page 184). La valeur du coût amorti des créances correspond généralement à la juste valeur.

9.6.1 Analyse des créances en souffrance sans correctif de valeur individuel

| au 31.12. | < 1 mois | | 2-3 mois | | 4-6 mois | | > 6 mois | |
|---|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | | | | | |
| Sur preneurs d'assurance | 120.2 | 122.9 | 22.7 | 26.2 | 8.8 | 10.7 | 28.0 | 28.9 |
| Sur intermédiaires d'assurance | 4.6 | 4.2 | 6.3 | 6.0 | 3.3 | 2.5 | 3.6 | 4.9 |
| Sur compagnies d'assurance | 5.0 | 15.1 | 0.2 | 0.3 | 0.7 | 0.5 | 0.4 | 1.5 |
| Total des créances en souffrance sans correctif de valeur individuel | 129.8 | 142.2 | 29.2 | 32.5 | 12.8 | 13.7 | 32.0 | 35.3 |

L'analyse des créances en souffrance inclut l'ensemble des positions en souffrance qui n'ont pas donné lieu à un correctif de valeur ou qui ont donné lieu à un correctif de valeur de portefeuille.

9.6.2 Evolution des correctifs de valeur des créances

| | Correctif de valeur individuel | | Correctif de valeur de portefeuille | | Total | |
|---|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | | | |
| Etat au 1 ^{er} janvier | 13.0 | 15.3 | 19.5 | 21.0 | 32.5 | 36.3 |
| Variation du périmètre de consolidation | 2.9 | - | - | - | 2.9 | - |
| Pertes de valeur | 4.1 | 3.4 | 20.1 | 16.5 | 24.2 | 19.9 |
| Reprise de pertes de valeur | -3.1 | -5.2 | -18.3 | -17.7 | -21.4 | -22.9 |
| Sorties | - | - | - | - | - | - |
| Différences de conversion | -0.1 | -0.4 | -0.1 | -0.4 | -0.2 | -0.8 |
| Autres variations | - | -0.1 | - | 0.1 | - | - |
| Etat au 31 décembre | 16.8 | 13.0 | 21.2 | 19.5 | 38.0 | 32.5 |

Les créances en souffrance vis-à-vis des preneurs d'assurance sont généralement soumises à un correctif de valeur de portefeuille. Les correctifs de valeur individuels sont principalement constitués pour la dépréciation de certaines créances vis-à-vis d'intermédiaires d'assurance et de compagnies d'assurance.

9.6.3 Analyse des créances faisant l'objet de correctifs de valeur individuelles

| au 31.12. | Brut | | Correctif de valeur individuel | | Net | |
|--------------------------------|-------------|-------------|--------------------------------|-------------|------------|------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | | | |
| Sur preneurs d'assurance | 1.2 | 1.4 | 1.2 | 1.4 | - | - |
| Sur intermédiaires d'assurance | 14.7 | 11.0 | 14.7 | 10.7 | 0.0 | 0.3 |
| Sur compagnies d'assurance | 2.5 | 1.9 | 0.9 | 0.9 | 1.6 | 1.0 |
| Total | 18.4 | 14.3 | 16.8 | 13.0 | 1.6 | 1.3 |

10. Impôts sur le résultat

10.1 Impôts sur le résultat en cours et différés

| | 2012 | 2011 |
|---|-------------|-------------|
| en millions de CHF | | ajusté |
| Impôts sur le résultat en cours | 85.6 | 64.8 |
| Impôts sur le résultat différés | 1.5 | 6.1 |
| Total des impôts sur le résultat | 87.1 | 70.9 |

10.2 Evolution des impôts et crédits d'impôts différés (nets)

| | 2012 | 2011 |
|--|--------------|--------------|
| en millions de CHF | | ajusté |
| Etat au 1 ^{er} janvier | 462.0 | 449.6 |
| Variation du périmètre de consolidation | -1.7 | - |
| Impôts différés comptabilisés dans les capitaux propres | 79.5 | 8.3 |
| Impôts différés comptabilisés dans le compte de résultat | 1.5 | 6.1 |
| Différences de conversion | -0.4 | -2.0 |
| Etat au 31 décembre | 540.9 | 462.0 |

10.3 Impôts sur le résultat attendus et effectifs

| | 2012 | 2011 |
|---|-------------|-------------|
| en millions de CHF | | ajusté |
| Impôts sur le résultat attendus | 93.5 | 71.9 |
| Augmentation / réduction du fait des: | | |
| Produits exonérés d'impôts ou à imposition réduite ¹ | -6.6 | -5.3 |
| dépenses non déductibles | 1.6 | 11.8 |
| Modification des taux d'imposition | -0.3 | 0.7 |
| Eléments imposables hors période ¹ | -0.9 | -4.9 |
| Effets induits par les pertes ¹ | 3.2 | -0.7 |
| Autres | -3.4 | -2.6 |
| Impôts sur le résultat effectifs | 87.1 | 70.9 |

¹ Modification des désignations et restructuration des positions visant à l'amélioration de la régularisation des contenus.

Le taux d'imposition applicable attendu du Groupe Helvetia s'élevait à 21,8% en 2012 (année précédente: 19,9%). Ce taux est calculé de manière pondérée à partir des taux d'impôts sur le résultat attendus dans les différents pays où le Groupe est actif.

L'augmentation du taux d'imposition moyen pondéré s'explique par l'affectation géographique des bénéficiaires, mais aussi par des taux d'imposition différents en vigueur dans les différentes régions.

10.4 Impôts sur les charges et produits directement enregistrés dans les capitaux propres

| | avant impôts | | impôts différés | | après impôts | |
|--|--------------|-------------|-----------------|-------------|--------------|-------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | ajusté | | | | ajusté |
| Ajustements résultant de l'évaluation à la juste valeur de placements | 679.4 | 292.6 | -179.5 | -54.3 | 499.9 | 238.3 |
| Part des montants nets d'entreprises associées comptabilisés directement dans les capitaux propres | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Réévaluation résultant de la reclassification d'immobilisations corporelles | 0.4 | -0.1 | -0.1 | 0.0 | 0.3 | -0.1 |
| Modification résultant de la couverture d'investissement net | 2.4 | 3.8 | - | - | 2.4 | 3.8 |
| Différences de conversion | -9.7 | -8.6 | - | - | -9.7 | -8.6 |
| Variation des engagements pour contrats avec participation aux excédents | -361.7 | -230.1 | 100.0 | 46.2 | -261.7 | -183.9 |
| Total des produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres | 310.8 | 57.6 | -79.6 | -8.1 | 231.2 | 49.5 |

10.5 Actifs et passifs d'impôts différés

| au 31.12. | Annexe | Actifs | | Passifs | |
|--|--------|--------------|--------------|----------------|--------------|
| | | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | ajusté | | ajusté |
| Transferts des primes | | 40.3 | 27.0 | - | 1.2 |
| Provisions pour sinistres | | 5.4 | 2.7 | 189.8 | 171.0 |
| Réserve mathématique | | 19.1 | 7.9 | 25.0 | 16.8 |
| Provisions pour participations aux excédents | | 190.6 | 121.0 | 2.8 | 19.7 |
| Placement de capitaux | | 90.3 | 102.5 | 602.9 | 449.6 |
| Frais d'acquisition inscrits à l'actif | | 5.6 | 5.8 | 40.0 | 35.2 |
| Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles | | 4.5 | 4.4 | 30.1 | 33.3 |
| Dettes financières | | 34.5 | 15.2 | 62.9 | 58.6 |
| Provisions non techniques | | 1.7 | 0.5 | 14.1 | 8.4 |
| Prestations en faveur du personnel | | 28.9 | 17.1 | 0.1 | 0.4 |
| Actif d'impôts net résultant de reports de pertes | 10.6.1 | 1.9 | 1.0 | - | - |
| Autres | | 65.7 | 50.7 | 61.7 | 23.6 |
| Impôts différés (bruts) | | 488.5 | 355.8 | 1 029.4 | 817.8 |
| Imputation | | -465.1 | -326.4 | -465.1 | -326.4 |
| Impôts différés (nets) | | 23.4 | 29.4 | 564.3 | 491.4 |

Les différences temporaires sur les parts des filiales n'ont pas entraîné la comptabilisation d'impôts différés, car il ne faut pas s'attendre, dans un proche avenir, à une inversion des différences à la suite d'une réalisation (distribution ou cession des filiales) ou parce que les bénéfices ne sont pas imposés.

10.6 Reports de pertes

10.6.1 Actif d'impôts net résultant de reports de pertes

| au 31.12. en millions de CHF | 2012 | 2011 |
|--|------------|------------|
| Echéance l'an prochain | - | - |
| Echéance au cours des 2 à 3 prochaines années | - | - |
| Echéance dans 4 à 7 ans | - | - |
| Imputables sans restriction | 6.0 | 3.9 |
| Total des reports de pertes fiscales | 6.0 | 3.9 |
| Actif d'impôts potentiel en découlant | 1.9 | 1.0 |
| Actif d'impôts net résultant de reports de pertes | 1.9 | 1.0 |

10.6.2 Reports de pertes sans crédits d'impôt inscrits à l'actif

Aucun crédit d'impôt n'a été comptabilisé sur les reports de pertes d'un montant de CHF 94,1 millions (année précédente: CHF 67,1 millions) au 31.12.2012, car la situation de société concernée ne permet pas de prévoir la réalisation des avantages fiscaux associés. Ces reports sont imputables sans limitation de temps. Les taux d'imposition applicables aux reports de pertes importants, pour lesquels aucun crédit d'impôt n'a été comptabilisé, se montent à 30,72% et 34,43% respectivement.

11. Capitaux propres

11.1 Capital-actions et actions propres

D'une valeur nominale de CHF 0.10 (inchangée par rapport à l'année précédente), les actions nominatives de l'Helvetia Holding SA sont entièrement libérées.

L'acquisition d'actions nominatives de l'Helvetia Holding SA n'est soumise à aucune restriction. Les actionnaires qui ont acquis les titres en leur nom propre et pour leur propre compte sont inscrits au registre des actions jusqu'à un maximum de 5% des actions nominatives émises avec droit de vote. Les personnes qui, dans leur demande d'inscription, n'indiquent pas explicitement avoir acquis les actions pour leur propre compte ne peuvent être inscrites au registre des actions que jusqu'à concurrence de 3%.

4 243 actions ont été acquises au cours de l'année sous revue pour le portefeuille propre. Le portefeuille d'actions propres est donc désormais constitué de 40 436 unités. Les actions propres, qui ont été remises aux collaboratrices et collaborateurs du Groupe Helvetia, dans le cadre du programme d'actionariat de l'Helvetia et à un prix préférentiel, ne proviennent pas du portefeuille propre, mais ont été acquises sur le marché. Une perte de CHF 0,7 million (année précédente: CHF 0,7 million) a été générée par la remise d'actions à un prix préférentiel et a été portée en déduction des réserves de capital, sans effet sur le compte de résultat. Ce montant correspond à la différence entre le prix d'achat au cours boursier et le prix de remise préférentiel aux collaborateurs.

Durant l'exercice sous revue, Patria Société coopérative a effectué un apport de CHF 42,0 millions dans le fonds d'excédents de l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la vie SA (année précédente: CHF 42,0 millions). Celui-ci a été crédité par le biais des capitaux propres, sans effet sur le compte de résultat, et sera affecté en totalité aux «provisions pour participations futures des assurés aux excédents» dans les fonds empruntés, conformément à sa destination.

| | Nombre d'actions | Capital- actions en millions de CHF |
|---|---------------------|--|
| Capital-actions | | |
| Etat au 1.1.2011 | 8 652 875 | 0.9 |
| Etat au 31.12.2011 | 8 652 875 | 0.9 |
| Etat au 31.12.2012 | 8 652 875 | 0.9 |
| Actions propres | | |
| Etat au 1.1.2011 | 32 254 | 0.0 |
| Etat au 31.12.2011 | 36 193 | 0.0 |
| Etat au 31.12.2012 | 40 436 | 0.0 |
| Actions en circulation | | |
| Actions en circulation au 1.1.2011 | 8 620 621 | 0.9 |
| Actions en circulation au 31.12.2011 | 8 616 682 | 0.9 |
| Actions en circulation au 31.12.2012 | 8 612 439 | 0.9 |

11.2 Réserves

11.2.1 Réserves de capital

Les réserves de capital se composent des fonds versés par des tiers. Les réserves de capital comprennent essentiellement l'agio résultant de l'émission d'actions de l'Helvetia Holding SA et des titres préférentiels du Groupe Helvetia, ainsi que le résultat des transactions sur actions propres.

11.2.2 Réserves issues du bénéfice

Les réserves issues du bénéfice servent de réceptacle aux bénéfices thésaurisés par le Groupe Helvetia. Elles se composent de portions librement disponibles, mais aussi de réserves statutaires et légales, qui sont alimentées par le bénéfice annuel et dont la distribution est soumise à restrictions.

11.2.3 Réserve de change

La réserve de change résulte de la conversion, dans la monnaie du Groupe (CHF), des comptes établis en monnaie étrangère, ainsi que de la partie effective du Net-Investment Hedge (couverture d'investissement net), visant à couvrir les gains et les pertes de change résultant d'investissements dans les filiales dont les comptes sont établis dans une monnaie étrangère.

11.2.4 Réserve pour «bénéfices et pertes non réalisés»

La réserve pour «bénéfices et pertes non réalisés» comprend les variations de la juste valeur des «placements financiers disponibles à la vente» (AFS), la part inhérente aux bénéfices et pertes non réalisés des entreprises associées ainsi que les variations de valeur dues au transfert d'immobilisations corporelles.

A la date de clôture du bilan, les réserves sont corrigées de toute part inhérente aux impôts différés et aux contrats avec participation aux excédents. La part réservée aux titulaires de contrats avec participation aux excédents est transférée aux fonds empruntés. Sur la période, l'attribution, y compris les effets de change, se monte à CHF 361,7 millions (année précédente: CHF 230,1 millions). La part restante attachée à ces contrats est imputée aux capitaux propres via la réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents (cf. section 11.2.5, page 158).

Au cours de l'exercice sous revue, il y a eu un transfert dans les réserves issues du bénéfice à la suite d'opérations de vente et de transferts d'immobilisations corporelles dans les immeubles de placement à hauteur de CHF 0,1 million (année précédente: aucun).

Evolution des bénéfices et pertes non réalisés dans les capitaux propres

| | Annexe | Placements financiers disponibles à la vente | |
|---|--------|--|-------|
| | | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | |
| Etat au 1 ^{er} janvier | | 659.1 | 366.5 |
| Variations de la juste valeur différences de conversion comprises | | 686.4 | 385.2 |
| Réévaluation résultant de la reclassification d'immobilisations corporelles | | – | – |
| Bénéfices résultant de la vente transférés dans les réserves issues du bénéfice | | – | – |
| Bénéfices résultant de la vente transférés dans le compte de résultat | | –67.0 | –85.9 |
| Pertes résultant de la vente transférées dans le compte de résultats | | 58.9 | 16.6 |
| Pertes résultant d'une perte de valeur transférées dans le compte de résultat | | 1.1 | –23.3 |
| Transferts comptables | | – | – |
| Etat au 31 décembre | | 1 338.5 | 659.1 |
| moins: | | | |
| Engagement pour contrats avec participation aux excédents dans les fonds empruntés | | | |
| Réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents dans les capitaux propres (brute) | 11.2.5 | | |
| Parts des actionnaires minoritaires | | | |
| Impôts différés sur la part restante | | | |
| Bénéfices et pertes non réalisés (nets) au 31 décembre | | | |

| Entreprises associées | | Transfert immeubles d'exploitation | | Total des bénéfices et pertes non réalisés | |
|-----------------------|------|------------------------------------|------|--|--------------|
| 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| 0.2 | 0.2 | 10.2 | 10.3 | 669.5 | 377.0 |
| 0.0 | 0.0 | 0.0 | -0.1 | 686.4 | 385.1 |
| - | - | 0.4 | 0.0 | 0.4 | 0.0 |
| - | - | -0.1 | - | -0.1 | - |
| - | - | - | - | -67.0 | -85.9 |
| - | - | - | - | 58.9 | 16.6 |
| - | - | - | - | 1.1 | -23.3 |
| -0.2 | - | - | - | -0.2 | - |
| 0.0 | 0.2 | 10.5 | 10.2 | 1 349.0 | 669.5 |
| - | - | - | - | -739.2 | -402.2 |
| - | - | - | - | -324.6 | -141.0 |
| - | - | - | - | -18.2 | 21.7 |
| - | - | - | - | -40.3 | -41.9 |
| - | - | - | - | 226.7 | 106.1 |

11.2.5 Réserve d'évaluation pour
 contrats avec participation
 aux excédents

Les parts d'excédents sur les contrats d'assurance et d'investissement supérieures à la «Legal Quote» définie dans chaque pays sont comptabilisées dans la réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents. Ces dernières apparaissent puisque le preneur d'assurance participe en outre aux différences d'évaluation, lesquelles découlent des écarts existant entre la présentation des comptes locale et IFRS.

La réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents contient les parts d'excédents provenant des bénéfices et pertes non réalisés sur les placements de capitaux comptabilisés directement dans les capitaux propres tout comme les parts d'excédents au titre des réserves issues du bénéfice, lesquelles résultent des différences d'évaluation. L'utilisation de la réserve est laissée à la libre appréciation de l'assureur (cf. section 2.16.2, page 108).

Evolution de la réserve
 d'évaluation pour contrats
 avec participation aux ex-
 cédents

| | 2012 | 2011 |
|---|--------------|--------------|
| en millions de CHF | | |
| Bénéfices et pertes non réalisés sur contrats avec participations aux excédents | | |
| Etat au 1 ^{er} janvier | 141.0 | 109.5 |
| Variations des bénéfices et pertes non réalisés | 183.3 | 31.2 |
| Différences de conversion | 0.3 | 0.3 |
| Etat au 31 décembre | 324.6 | 141.0 |
| moins: | | |
| Impôts différés | -90.4 | -14.4 |
| Bénéfices et pertes non réalisés au 31 décembre | 234.2 | 126.6 |
| Réserves issues du bénéfice sur contrats avec participation aux excédents | | |
| Etat au 1 ^{er} janvier | 634.3 | 568.2 |
| Part au résultat de l'exercice | 24.7 | 65.8 |
| Transferts comptables | 2.2 | 0.3 |
| Réserves issues du bénéfice au 31 décembre | 661.2 | 634.3 |
| Réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents au 31 décembre | 895.4 | 760.9 |

Les transferts comptables des réserves issues du bénéfice vers des contrats avec participation aux excédents s'expliquent par des exigences locales en matière d'affectation des bénéfices en Italie. Les sommes sont transférées dans les réserves issues du bénéfice.

11.3 Titres préférentiels

En 2010, l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA a émis un emprunt perpétuel subordonné de CHF 300 millions. Il répond à toutes les exigences en matière de solvabilité et est ajouté aux capitaux propres.

Pendant les 5 premières années, l'emprunt est rémunéré au taux annuel de 4,75%. Les intérêts sont directement comptabilisés dans les capitaux propres. L'Helvetia peut, à sa discrétion, suspendre le paiement des intérêts si l'Helvetia Holding ne verse aucun dividende. Les intérêts suspendus n'arrivent toutefois pas à échéance.

La première date de résiliation ordinaire à laquelle l'Helvetia a le droit, mais pas l'obligation, de procéder au remboursement, est fixée au 30.11.2015. Après cette date, l'emprunt est rémunéré à un taux variable, basé sur le Libor CHF à 3 mois, plus 359,6 points de base.

11.4 Impôts différés comptabilisés directement dans les capitaux propres

Les impôts différés directement enregistrés dans les capitaux propres se fondent sur les différences d'évaluation, qui résultent principalement de l'évaluation de placements financiers disponibles à la vente à la juste valeur et de la variation de valeur en relation avec le transfert d'immeubles. A la date de clôture du bilan, ils s'élèvent à CHF 132,8 millions (année précédente: CHF 53,1 millions).

11.5 Résultat par action

Le résultat non dilué par action est fonction de la moyenne pondérée du nombre d'actions de l'Helvetia Holding SA en circulation et de la part du bénéfice consolidé de l'exercice revenant aux actionnaires, complétée de la rémunération des titres préférentiels directement comptabilisée dans les capitaux propres. Le résultat dilué des deux périodes sous revue présentées coïncide avec le résultat non dilué, étant donné qu'aucun instrument convertible ni option susceptible de provoquer une dilution n'est en souffrance.

Résultat par action
pour l'exercice

| | 2012 | 2011 |
|--|--------------|--------------|
| en CHF | | ajusté |
| Résultat périodique du Groupe | 342 165 170 | 289 870 938 |
| Intérêts sur les titres préférentiels | - 11 171 250 | - 6 515 469 |
| Résultat obtenu pour les actions y compris les parts des actionnaires minoritaires | 330 993 920 | 283 355 469 |
| Parts des actionnaires minoritaires | - 2 634 263 | - 1 661 496 |
| Résultat obtenu pour les actions sans les parts des actionnaires minoritaires | 328 359 657 | 281 693 973 |
| Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation | 8 613 613 | 8 617 804 |
| Résultat par action | 38.12 | 32.69 |

11.6 Dividendes

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale du 19.4.2013 la distribution d'un dividende de CHF 17.00 par action (contre CHF 16.00 l'année précédente), pour un montant total de CHF 147,1 millions (contre CHF 138,4 millions l'année précédente). Il est proposé, sur ce total, de verser CHF 14.00 à partir des réserves issues des apports de capitaux, sur lesquelles aucun impôt anticipé en Suisse et aucun impôt sur le revenu (pour les personnes privées domiciliées en Suisse) n'est exigible. L'Helvetia peut ainsi distribuer environ CHF 122 millions, au titre du versement des dividendes à partir de la réserve issue des apports de capitaux. Le dividende proposé ne sera pas versé tant qu'il n'aura pas été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire. La distribution des dividendes sera uniquement comptabilisée au moment de son approbation par l'Assemblée générale.

Les filiales suisses sont soumises aux restrictions imposées par le Code suisse des obligations quant au montant des dividendes, qu'elles sont en droit de distribuer à leur maison mère. Le Code suisse des obligations prévoit que 5% du bénéfice doivent être affectés au fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne 20% du capital-actions libéré. En complément, 10% des sommes versées au titre de la participation au bénéfice après le paiement d'un dividende de 5% doivent être affectés au fonds de réserve, même après que celui-ci ait atteint le montant légal. Des dispositions similaires restreignant les distributions de dividendes à la maison mère sont en vigueur dans certains autres pays où sont implantées des filiales du Groupe Helvetia.

En plus de ces réglementations, la distribution de dividendes par les filiales du Groupe Helvetia peut être restreinte en raison des exigences locales en matière de dotation minimale en capitaux propres ou de solvabilité émises par les autorités de surveillance.

Toutes les unités d'assurance du Groupe Helvetia doivent respecter des marges de solvabilité minimales (Solvabilité I), dont le calcul se fonde respectivement, pour l'assurance vie et l'assurance dommages, sur les articles 24 ss. et 27 ss. de l'Ordonnance sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (OS).

11.7 Informations sur la gestion des capitaux

Le Groupe Helvetia doit rendre compte à l'autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) en Suisse, également parce qu'elle est l'organe européen de surveillance des assurances.

Le Groupe Helvetia est soumis aux prescriptions minimales du droit de la surveillance, dans la perspective d'une couverture financière de ses engagements fondée sur le risque. Ces exigences visent à protéger les preneurs d'assurance. Elles sont complétées par des directives internes concernant la couverture financière.

Les capitaux propres exigés pour le Groupe Helvetia sont d'une part déterminés selon Solvabilité I et, depuis le 1.1.2011, selon les règles du Test suisse de solvabilité également.

Dans le cadre de Solvabilité I et du Test suisse de solvabilité, les capitaux IFRS constituent la base utilisée afin de déterminer le capital imputable. Selon la directive Solvabilité I, d'autres capitaux, p.ex. les réserves libres pour de futurs excédents et les parts finales d'excédents, sont ajoutés et d'autres éléments, tels que les versements de dividendes prévus et les immobilisations incorporelles, sont portés en déduction. Dans le Test suisse de solvabilité, le capital imputable est calculé aux prix du marché, compte tenu de l'évaluation de tous les actifs et passifs.

Si, dans le modèle Solvabilité I, le capital requis est essentiellement déterminé en fonction du volume d'affaires, le calcul du capital requis selon le Test suisse de solvabilité se fonde sur les risques. Les effets des risques sur le capital porteur de risque sont par ailleurs déterminés au moyen de simulations et de méthodes statistiques et quantifiés sous la forme d'un besoin de capital basé sur les risques, compte tenu d'interdépendances et d'effets de diversification.

Le Groupe Helvetia gère le capital investi sur la base des normes IFRS. La stratégie du Groupe Helvetia en matière de gestion des capitaux reste inchangée par rapport à l'année précédente et poursuit les objectifs suivants:

- garantie permanente du respect des exigences réglementaires en matière de capital;
- garantie de la capitalisation nécessaire pour conclure de nouvelles affaires;
- optimisation de la capacité de rendement des capitaux propres;
- soutien de la croissance stratégique projetée;
- optimisation de la flexibilité financière du Groupe.

Ces objectifs sont pondérés en fonction de la capacité de risque et de réflexions concernant le rapport coûts / utilité. La gestion des capitaux du Groupe Helvetia est basée sur une approche intégrée. Sur la base des fonds propres IFRS, les capitaux sont intégralement gérés sur la base d'une capitalisation cible définie en interne selon le test suisse de solvabilité, Solvabilité I et la notation, et alignés sur la stratégie de l'entreprise dans le cadre d'une planification pluriannuelle des capitaux. Le profil de risque sur lequel se fonde le test suisse de solvabilité constitue la base du processus de gestion des risques à proprement parler. La capitalisation des différentes entités juridiques du Groupe Helvetia est en outre surveillée et optimisée en temps quasi réel sur la base des valeurs-seuils définies en interne.

La couverture réglementaire du capital affichée à l'échelle du Groupe dans le cadre de Solvabilité I est en accord avec les objectifs stratégiques précités. Au 31.12.2012, le capital à prendre en compte pour Solvabilité I se monte à CHF 3 682,4 millions (année précédente: CHF 3 353,4 millions) et le capital requis à CHF 1 608,0 millions (année précédente: CHF 1 518,5 millions). Au 31.12.2012, la couverture des moyens requis avec des fonds imputables est de 229,0% (année précédente: 220,8%).

Au 31.12.2012, le Groupe Helvetia a rempli les exigences réglementaires applicables en matière de capital.

12. Provisions et autres engagements

12.1 Provisions non actuarielles

| | 2012 | 2011 |
|---|--------------|-------------|
| en millions de CHF | | |
| Etat au 1 ^{er} janvier | 96.7 | 92.1 |
| Variation du périmètre de consolidation | 9.2 | - |
| Dotation | 54.3 | 53.2 |
| Dissolution | -11.9 | -5.3 |
| Utilisation | -47.5 | -42.7 |
| Différences de conversion | -0.1 | -0.6 |
| Etat au 31 décembre | 100.7 | 96.7 |

Durant l'exercice sous revue, aucune nouvelle provision importante n'a été constituée. La position «Provisions non actuarielles» est composée principalement de provisions pour les engagements à l'égard des autorités, d'autres obligations fiscales, de provisions pour les frais de restructuration et d'engagements à l'égard des agents. La part des provisions à court terme se monte à CHF 96,6 millions (année précédente: CHF 95,2 millions).

12.2 Passifs éventuels et autres engagements

Les passifs éventuels suivants ne sont pas inscrits au bilan:

Promesses de capitaux

Pour l'acquisition future de placements financiers, il n'existe aucune promesse de paiement à la date de clôture du bilan (année précédente: aucune).

Actifs mis en gage ou cédés

Le Groupe Helvetia a consigné des actifs comme garantie pour les engagements d'un montant de CHF 51,7 millions (année précédente: CHF 51,0 millions). Ces derniers reviennent aux placements et autres actifs qui ont été mis en gage en faveur d'engagements des affaires actuarielles.

Engagements découlant de contrats de leasing opérationnel

Le Groupe Helvetia est preneur de leasing dans plusieurs contrats de leasing opérationnel. Il en résulte des dettes de location futures d'un montant de CHF 4,2 millions (année précédente: CHF 4,3 millions) avec une échéance inférieure à une année, de CHF 15,6 millions (année précédente: CHF 12,0 millions) avec une échéance entre 1 et 5 ans et de CHF 0,5 million (année précédente: CHF 0,8 million) avec une échéance de plus de 5 ans.

Litige juridique

Le Groupe est partie dans différentes procédures juridiques, réclamations et litiges qui découlent, dans la plupart des cas, de son activité commerciale en tant qu'assureur. La direction du Groupe n'a cependant connaissance d'aucun cas qui pourrait avoir une influence fondamentale sur la fortune, la situation financière et le résultat du Groupe.

Autres passifs éventuels

Le Groupe Helvetia a émis à l'égard de compagnies d'assurance tierces des crédits documentaires à titre de garantie pour les affaires de réassurance, à hauteur de CHF 58,7 millions (année précédente: CHF 64,0 millions). Il s'agit de garanties émises par une banque. A la date de clôture, il existe CHF 19,5 millions (année précédente: CHF 17,8 millions) de passifs éventuels.

13. Prestations en faveur du personnel

Au 31.12.2012, le Groupe Helvetia employait 5 215 collaborateurs (année précédente: 4 909). L'ensemble des frais de personnel figure dans le tableau ci-dessous.

13.1 Frais de personnel

| | Annexe | 2012 | 2011 |
|--|--------|--------------|--------------|
| en millions de CHF | | | |
| Commissions | | 105.7 | 107.9 |
| Traitements | | 342.8 | 329.6 |
| Charges sociales | | 66.3 | 69.5 |
| Charges de retraite pour plans de prévoyance à primauté des cotisations | | 3.0 | 3.0 |
| Charges de retraite pour plans de prévoyance à primauté des prestations | 13.3.4 | 44.6 | 40.0 |
| Autres prestations à long terme | | 1.2 | 1.2 |
| Prestations versées à l'occasion de la cessation des rapports de travail | | 2.5 | 2.5 |
| Charges pour transactions de rémunération basées sur des actions | | 1.7 | 1.5 |
| Autres frais de personnel | | 18.7 | 17.6 |
| Total des frais de personnel | | 586.5 | 572.8 |

13.2 Créances et engagements résultant des prestations en faveur du personnel

| au 31.12. | Annexe | Créances | | Engagements | |
|--|--------|------------|------------|--------------|--------------|
| | | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en millions de CHF | | | | | |
| Genre de prestations | | | | | |
| Plans de prévoyance à primauté des prestations | 13.3.1 | - | - | 194.1 | 188.1 |
| Autres prestations à long terme | | - | - | 14.9 | 15.9 |
| Prestations à court terme | | 0.6 | 0.7 | 64.2 | 61.2 |
| Total des créances / engagements | | 0.6 | 0.7 | 273.2 | 265.2 |

Les «Autres prestations à long terme» comprennent principalement des engagements pour les anniversaires de service. Il n'existe aucun passif éventuel ou actif éventuel à l'égard du personnel.

13.3 Plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations

Les collaboratrices et collaborateurs du Groupe Helvetia sont affiliés à plusieurs institutions de prévoyance du personnel en Suisse et à l'étranger.

En Suisse, il existe la fondation «Pensionskasse der Helvetia Versicherungen» (caisse de pension de l'Helvetia Assurances) dont le siège est à Saint-Gall. Cette fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle des collaborateurs durant leur vieillesse et en cas d'invalidité, ainsi qu'après leur décès, pour leurs survivants, conformément à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les prestations de la caisse de pension correspondent au moins au minimum légal selon la LPP. Les contributions à la caisse de pension représentent un pourcentage du salaire annuel assuré de l'employé. Elles sont déduites du salaire par l'employeur et versées chaque mois à la caisse de pension avec ses propres cotisations. Il n'y a pas eu, au cours de l'année sous revue, de transactions importantes sans rapport direct avec la prévoyance en faveur du personnel entre la caisse de pension et le Groupe Helvetia. Les placements de capitaux inclus dans les actifs du plan du Groupe sont détaillés à la section 13.3.6 (page 166).

En Allemagne, en Autriche, en Italie, en Espagne et en France, il existe des plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations sans fortune séparée. Les obligations de retraite accumulées sont indiquées en tant que provisions de retraite dans le bilan de l'employeur. Ces plans de prévoyance comprennent les prestations en cas de retraite, de décès, d'invalidité ou en cas de dissolution du rapport de travail, compte tenu des dispositions en matière de droit du travail et de droit social en vigueur dans les pays concernés. Les prestations sont intégralement financées par l'employeur.

13.3.1 Rapprochement du bilan

| au 31.12. | 2012 | 2011 |
|---|--------------|--------------|
| en millions de CHF | | |
| Valeur actualisée des obligations de retraite financées par le biais d'un fonds (+) | 1 609.6 | 1 602.1 |
| Juste valeur des actifs du plan (-) | - 1 449.5 | - 1 386.6 |
| | 160.1 | 215.5 |
| Valeur actualisée des obligations de retraite financées autrement que par le biais d'un fonds (+) | 101.6 | 88.5 |
| Bénéfices (+) / pertes (-) actuariels non comptabilisés | - 168.1 | - 219.0 |
| Coût des services passés (-) non comptabilisés | - | - |
| Montant à ne pas comptabiliser dans le bilan | 100.5 | 103.1 |
| Engagements nets¹ résultant de plans de prévoyance à primauté des prestations | 194.1 | 188.1 |

¹ La position «Engagements nets» ne contient aucun droit au remboursement.

13.3.2 Modification de la valeur actualisée de l'obligation de retraite

| | 2012 | 2011 |
|--|----------------|----------------|
| en millions de CHF | | |
| Valeur actualisée de l'obligation de retraite au 1 ^{er} janvier | 1 690.6 | 1 613.1 |
| Coût des services en cours | 58.9 | 52.5 |
| Charges d'intérêts | 48.0 | 48.8 |
| Bénéfices (-) et pertes (+) actuariels | -17.6 | 46.6 |
| Prestations payées | -97.9 | -90.8 |
| Coût des services passés | - | - |
| Variation du périmètre de consolidation | 5.5 | - |
| Les autres montants | 25.1 | 24.3 |
| Réductions et rémunérations planifiées | - | -0.1 |
| Différences de conversion | -1.4 | -3.8 |
| Valeur actualisée de l'obligation de retraite au 31 décembre | 1 711.2 | 1 690.6 |

13.3.3 Modification des actifs du plan évalués à leur juste valeur

| | 2012 | 2011 |
|---|----------------|----------------|
| en millions de CHF | | |
| Actifs du plan évalués à la juste valeur au 1 ^{er} janvier | 1 386.6 | 1 400.2 |
| Revenus attendus des actifs du plan | 49.4 | 55.5 |
| Bénéfices (+) et pertes (-) actuariels | 23.9 | -59.7 |
| Cotisations de l'employeur | 31.9 | 31.0 |
| Cotisations des salariés | 19.7 | 18.2 |
| Prestations payées | -90.6 | -84.6 |
| Variation du périmètre de consolidation | 3.8 | - |
| Les autres montants | 25.1 | 24.3 |
| Rémunérations planifiées | - | 3.3 |
| Différences de conversion | -0.3 | -1.6 |
| Actifs du plan évalués à la juste valeur au 31 décembre | 1 449.5 | 1 386.6 |

La position «Les autres montants» correspond aux prestations de libre passage apportées.

13.3.4 Charges de retraite nettes

| | 2012 | 2011 |
|---|-------------|-------------|
| en millions de CHF | | |
| Coût des services en cours | 58.9 | 52.5 |
| Charges d'intérêts | 48.0 | 48.8 |
| Revenus attendus des actifs du plan | -49.4 | -55.5 |
| Amortissement de bénéfices et pertes actuariels | 9.4 | 0.1 |
| Cotisations du salarié | -19.7 | -18.2 |
| Variation des montants non comptabilisés | -2.6 | 15.7 |
| Coût des services passés | - | - |
| Conséquences des réductions et rémunérations planifiées | - | -3.4 |
| Total charges de retraite nettes | 44.6 | 40.0 |
| Revenus effectifs des actifs du plan | 73.2 | -4.1 |

Les charges de retraite nettes pour les plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations figurent dans le compte de résultat, à la position «Charges d'exploitation et d'administration». Les contributions de l'employeur attendues l'an prochain au profit des plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations s'élèvent à CHF 68,3 millions.

13.3.5 Hypothèses actuarielles

| | Suisse | | Etranger | |
|--|--------|------|----------|------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| Moyenne pondérée | | | | |
| en % | | | | |
| Taux d'escompte | 2.0 | 2.5 | 4.0 | 5.0 |
| Rendement attendu des actifs du plan | 2.8 | 3.5 | 3.5 | 3.8 |
| Progression attendue des salaires et traitements | 1.0 | 1.5 | 2.8 | 2.8 |
| Hausse attendue des prestations de retraite | 0.0 | 0.8 | 1.8 | 1.9 |

13.3.6 Allocation effective des actifs du plan

| | 2012 | 2011 |
|-------------------------|------------|------------|
| Moyenne pondérée | | |
| en % | | |
| Titres de participation | 29 | 26 |
| Titres de créance | 51 | 51 |
| Immobilier | 19 | 20 |
| Autres | 1 | 3 |
| Total | 100 | 100 |

Les actifs du plan comprennent les actions émises par l'Helvetia Holding SA au 31.12.2012 à une valeur marchande de CHF 66,5 millions (année précédente: CHF 59,6 millions). Aucun immeuble d'exploitation du Groupe n'est compris dans les actifs du plan.

13.3.7 Allocation des actifs du plan visée à long terme

| Moyenne pondérée en % | 2012 | | 2011 | |
|--------------------------|------|------|------|------|
| | du | au | du | au |
| Titres de participation | 21 | - 31 | 21 | - 31 |
| Titres de créance | 43 | - 51 | 43 | - 51 |
| Immobilier | 19 | - 29 | 20 | - 29 |
| Autres | 0 | - 9 | 2 | - 4 |

La politique et la stratégie de placement de la prévoyance professionnelle en Suisse se fondent sur le principe du rendement global. L'objectif stratégique consiste à optimiser les rendements des actifs du plan, les coûts de la prévoyance et l'état de la couverture des plans de prévoyance grâce à un portefeuille diversifié d'actions, d'obligations, d'immobilier et d'autres placements.

Les rendements escomptés à long terme sur les actifs du plan se fondent sur les taux d'intérêt et primes de risque attendus à long terme et sur l'allocation recherchée des actifs du plan. Ces estimations reposent sur les rendements historiques des différentes catégories de placement et sont établies par des spécialistes et des experts en matière de prévoyance.

L'allocation effective des actifs du plan dépend de la situation respective du marché et de l'économie et se situe dans des fourchettes prescrites. Des placements alternatifs tels que des hedge funds sont utilisés pour améliorer le rendement à long terme et la diversification du portefeuille.

Le risque de placement est contrôlé grâce aux vérifications périodiques des actifs et des engagements et à la surveillance trimestrielle du portefeuille de placements.

13.3.8 Aperçu pluriannuel des plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations

| au 31.12. | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| en millions de CHF | | | | | |
| Valeur actualisée des obligations de retraite (-) | -1 711.2 | -1 690.6 | -1 613.1 | -1 497.9 | -1 489.3 |
| Actifs du plan évalués à la juste valeur (+) | 1 449.5 | 1 386.6 | 1 400.2 | 1 372.2 | 1 295.7 |
| Excédent (+) / insuffisance (-) de couverture | -261.7 | -304.0 | -212.9 | -125.7 | -193.6 |
| Les ajustements dus à l'expérience des engagements résultant de plans de prévoyance | 1.0 | -17.0 | 1.7 | 5.7 | -15.0 |
| Les ajustements dus à l'expérience des actifs résultant de plans de prévoyance | 66.2 | -16.3 | 2.3 | 43.2 | -168.0 |

14. Rémunérations fondées sur des actions

14.1 Collaboratrices et collaborateurs du Groupe Helvetia en Suisse

Le programme d'actions de l'Helvetia permet l'achat d'actions nominatives de l'Helvetia Holding SA. Grâce à ce programme, les collaboratrices et collaborateurs peuvent participer directement, et à titre facultatif, à la création de valeur de l'entreprise et profiter de conditions avantageuses. Sont autorisés à y participer tous les collaboratrices et collaborateurs de l'Helvetia en Suisse bénéficiant d'un contrat de travail non résilié et qui ont droit à une rémunération variable. Le nombre d'actions disponibles est fixé par le Conseil d'administration et dépend de la fonction du collaborateur. Toutes les actions ainsi acquises sont transférées dans la propriété des collaboratrices et collaborateurs et sont soumises à un blocage de 3 ans. La charge liée au programme d'actions pour 2012 est comptabilisée à hauteur de CHF 0,7 million (année précédente: CHF 0,7 million) dans le compte de résultat.

14.2 Membres du Conseil d'administration

La rémunération variable dépendant du résultat de gestion pour les membres du Conseil d'administration est convertie en actions sur la base d'une valeur de référence de 30% de la rémunération de base, multipliée par le degré de réalisation des objectifs. Dans le cadre d'un concept de rémunération à long terme (LTC) mis en place pour le Conseil d'administration et les Comités de direction Groupe et Suisse, les actions sont attribuées sous la forme d'un droit futur pendant 3 ans. Concernant la LTC, 4 critères permettent de calculer le degré de réalisation des objectifs de tous les membres du Comité de direction et du Conseil d'administration: bénéfice, croissance, valeur actionnariale et rendement corrigé du risque. La valeur déterminante pour la conversion de la rémunération variable en droits futurs sur les actions correspond à la moyenne des cours boursiers de l'action Helvetia Holding sur 5 jours de négoce consécutifs à compter de la publication des résultats de gestion. Une rémunération variable du Conseil d'administration d'un montant de CHF 0,3 million a été décidée pour l'exercice 2012 (année précédente: CHF 0,3 million). Cela correspondrait à 694 actions pour un cours de CHF 377.50 à la date critère du 4.3.2013. Le montant de la rémunération jusqu'au transfert de propriété est comptabilisé chaque année au prorata dans le compte de résultat et s'élève en 2012 à CHF 0,2 million (année précédente: CHF 0,1 million).

14.3 Membres des Comités de direction Groupe et Suisse

Le Conseil d'administration fixe le degré de réalisation des objectifs pour la composante de rémunération à long terme (LTC). La valeur de référence, multipliée par le degré de réalisation des objectifs, correspond à un pourcentage allant jusqu'à 40% de la rémunération fixe. La LTC est convertie en actions et accordée au membre du Comité de direction sous la forme d'un droit futur pendant 3 ans. Le prix de conversion par action est calculé de manière analogue au principe indiqué à la section 14.2. Des actions correspondant à la LTC d'une valeur de CHF 1,3 million sont attribuées pour l'exercice 2012 (année précédente: CHF 1,1 million), ce qui correspondrait à 3 312 actions au cours de CHF 377.50 à la date critère du 4.3.2013 (année précédente: 3 556 actions à CHF 321.00). Le montant de la rémunération jusqu'au transfert de propriété est comptabilisé chaque année au prorata dans le compte de résultat et s'élève en 2012 à CHF 0,8 million (année précédente: CHF 0,7 million).

14.4 Membres du Comité de direction de filiales étrangères

Une composante de rémunération variable, calculée à partir de la valeur de référence de 10% de la rémunération de base et multipliée par le degré de réalisation des objectifs, est attribuée aux Comités de direction des filiales étrangères. Cette composante liée au résultat est entièrement payée en actions sans droit de vote. Le prix de conversion par action est calculé de manière analogue au principe indiqué à la section 14.2. Toutes les actions ainsi acquises sont transférées dans la propriété des membres du Comité de direction et sont soumises à un délai de blocage obligatoire de 3 ans. Cette rémunération fondée sur des actions s'élève à CHF 0,4 million pour l'exercice 2012 (année précédente: CHF 0,5 million).

15. Relations avec des entreprises et personnes proches

La présente section définit les relations avec des entreprises et personnes proches. Vous trouverez de plus amples informations sur les rémunérations accordées au Conseil d'administration et au Comité de direction à la section 16 «Rémunérations accordées au Conseil d'administration et au Comité de direction du Groupe».

15.1 Relations avec des entreprises proches

Les «entreprises proches» sont les partenaires en coopération Patria Société coopérative, Vontobel Beteiligungen AG et Raiffeisen Suisse, représentés dans le pool d'actionnaires et au sein du Conseil d'administration du Groupe Helvetia (voir à ce sujet la page 43, chiffre 1.2, let. a), ainsi que les caisses de pension et toutes les entreprises associées du Groupe Helvetia. Ces deux dernières catégories sont l'objet des sections 13.3 «Plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations» (page 164) et 7.4 «Participations dans des entreprises associées» (page 134).

L'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA et Patria Société coopérative ont conclu un contrat de soutien en capital. Ce contrat peut être reconduit chaque année, sous certaines conditions. En vertu de ce contrat, Patria Société coopérative s'engage, en cas de survenance de scénarios défavorables définis, à apporter, jusqu'à CHF 200 millions, un capital réglementaire à Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA d'ici le 30.4.2013. Le contrat sera rémunéré aux conditions usuelles du marché.

Il existe des relations d'affaires normales aux conditions usuelles du marché avec les membres du pool des actionnaires dans les domaines suivants: conseil, vente de prestations financières et d'assurances et gestion de fortune. En dehors de ce cadre de coopération ordinaire, il n'existe aucune relation d'affaires étroite.

Il n'existe aucune représentation réciproque ou interdépendance entre les conseils d'administration de sociétés cotées et le Groupe Helvetia. Qu'elles soient considérées individuellement ou dans leur globalité, ces transactions avec les partenaires en coopération représentent, sauf dans le cas de Patria Société coopérative, un volume normal pour le Groupe Helvetia. La distribution de dividendes pour un montant de CHF 41,7 millions (contre CHF 41,7 millions l'année précédente) et l'apport à hauteur de CHF 42,0 millions (année précédente: CHF 42,0 millions) effectué par la coopérative à l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA ont été les seules transactions notables menées avec la coopérative durant l'année sous revue.

15.2 Relations avec des personnes proches

Sont qualifiés de «personnes proches» les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction du Groupe Helvetia ainsi que leur cercle familial restreint (conjoint / partenaire et enfants financièrement dépendants).

Les membres du Comité de direction Groupe ont accès aux contrats d'assurance, prêts, crédits et autres services, aux conditions usuelles proposées aux collaborateurs. Les membres du Conseil d'administration ne peuvent pas bénéficier des conditions proposées aux collaborateurs.

Aucun membre du Conseil d'administration, ni aucune personne qui lui est proche n'entretient, à titre personnel, de relations d'affaires étroites avec le Groupe Helvetia, ni n'a perçu d'honoraires importants ou d'autre rémunération concernant des prestations de services additionnelles.

16. Rémunérations accordées au Conseil d'administration et au Comité de direction du Groupe

Cette section présente les rémunérations, participations et prêts versés aux membres du Conseil d'administration et du Comité de direction du Groupe Helvetia. Les principaux éléments du système de rétribution sont décrits dans le rapport de rémunération (à partir de la page 53). Ces deux parties se fondent sur les exigences du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise» ainsi que du Code des obligations. Ensemble, elles constituent le rapport de rémunération de l'Helvetia Holding SA.

16.1 Rémunérations Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration ont touché des rémunérations fixes d'un montant total de CHF 1 867 000 pendant l'exercice sous revue. La rémunération fixe inclut tous les jetons de présence, suppléments et frais prévus dans le règlement des rémunérations. Une rémunération variable d'une valeur de CHF 261 985, sous la forme d'un total de 694 droits futurs sur des actions au cours de Bourse CHF 377.50 du 4.3.2013, a été accordée au Conseil d'administration. La propriété de ces actions sera transférée aux bénéficiaires dans 3 ans.

L'année précédente, les membres du Conseil d'administration ont touché des rémunérations fixes d'un montant de CHF 1 875 081 et des rémunérations variables de CHF 296 925, versées sous la forme de droits futurs sur 925 actions au total, au cours de Bourse de CHF 321.00, avec un délai de blocage de 3 ans.

| | Rémunération fixe | | Rémunération variable ¹ | | Rémunération total | |
|---|-------------------|------------------|------------------------------------|----------------|--------------------|------------------|
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| en CHF | | | | | | |
| Erich Walser (Président) | 680 000 | 673 333 | 126 081 | 135 141 | 806 081 | 808 474 |
| Doris Russi Schurter (Vice-Présidente) | 191 000 | 171 333 | 16 988 | 18 297 | 207 988 | 189 630 |
| Silvio Borner (Vice-Président) ² | - | 85 083 | - | 7 704 | - | 92 787 |
| Hans-Jürg Bernet (Membre) | 164 000 | 157 333 | 16 988 | 18 297 | 180 988 | 175 630 |
| Jean-René Fournier (Membre) ² | 114 000 | 82 667 | 16 988 | 18 297 | 130 988 | 100 964 |
| Paola Ghillani (Membre) | 120 000 | 118 000 | 16 988 | 18 297 | 136 988 | 136 297 |
| Christoph Lechner (Membre) | 140 000 | 127 333 | 16 988 | 18 297 | 156 988 | 145 630 |
| John Martin Manser (Membre) | 166 000 | 164 000 | 16 988 | 18 297 | 182 988 | 182 297 |
| Herbert J. Scheidt (Membre) ² | 148 000 | 92 000 | 16 988 | 18 297 | 164 988 | 110 297 |
| Pierin Vincenz (Membre) | 144 000 | 148 000 | 16 988 | 18 297 | 160 988 | 166 297 |
| Urs Widmer (Membre) ² | - | 55 999 | - | 7 704 | - | 63 703 |
| Total | 1 867 000 | 1 875 081 | 261 985 | 296 925 | 2 128 985 | 2 172 006 |

¹ En droits futurs sur des actions.

² Les changements au sein du Conseil d'administration ont été opérés le 6.5.2011.

16.1.1 Participations

A la fin de l'année, les membres du Conseil d'administration, y compris les personnes qui leur sont proches, détenaient les actions, telles que détaillées dans le tableau suivant. Celles-ci sont en partie bloquées par des dates d'échéance différentes. Les membres du Conseil d'administration n'ont pas souscrit d'options. Ils ne prennent pas part au plan de participation par actions des collaborateurs.

| au 31.12. | 2012 | 2011 |
|--|--------------|--------------|
| Nombre d'actions | | |
| Erich Walser (Président) | 2 237 | 2 237 |
| Doris Russi Schurter (Vice-Présidente) | 719 | 719 |
| Hans-Jürg Bernet (Membre) | 1 008 | 1 008 |
| Jean-René Fournier (Membre) ¹ | 20 | 20 |
| Paola Ghillani (Membre) | 164 | 164 |
| Christoph Lechner (Membre) | 363 | 363 |
| John Martin Manser (Membre) | 595 | 595 |
| Herbert J. Scheidt (Membre) | 100 | 100 |
| Pierin Vincenz (Membre) | 2 200 | 2 200 |
| Total | 7 406 | 7 406 |

Outre les actions détenues indiquées dans ces pages, les membres du Conseil d'administration disposent de droits futurs sur un total de 1 253 actions, acquis dans le cadre du programme de la LTC.

16.1.2 Prêts, crédits,
cautionnements

A la date critère, un prêt garanti par hypothèque a été octroyé à Jean-René Fournier pour un montant global de CHF 765 000 (année précédente: CHF 765 000). Au cours de l'exercice sous revue, le prêt hypothécaire à taux fixe accordé aux conditions d'intérêt usuelles pour les clients était assorti d'un intérêt de 2%. Il n'y a pas d'autres contrats d'assurance, prêts, crédits ou cautionnements.

16.1.3 Prestations
supplémentaires

Aucun membre du Conseil d'administration, ni aucune personne qui lui est proche n'entretient, à titre personnel, de relations d'affaires étroites avec le Groupe Helvetia, ni n'a facturé d'honoraires importants ou d'autre rémunération concernant des prestations de services additionnelles.

16.1.4 Prestations à d'anciens
administrateurs

Aucune prestation n'a été versée à d'anciens administrateurs.

16.2 Rémunérations Comité de direction Groupe

| au 31.12. en CHF | 2012 | 2011 |
|--|------------------|------------------|
| Salaires et autres prestations à court terme: | | |
| – Indemnités fixes (y compris indemnités de frais, allocations pour enfants ou de formation, bonus d'ancienneté, règlement des voitures de fonction) | 3 560 278 | 3 742 188 |
| – Indemnités variables | 1 313 512 | 1 299 864 |
| Rémunération basée sur des actions ¹ | – | 26 870 |
| Total des rémunérations directement payées | 4 873 790 | 5 068 922 |
| Rémunération basée sur des actions (LTC) acquise sous forme de droits pendant l'année sous revue | | |
| | 840 315 | 756 918 |
| Cotisations de l'employeur pour les institutions de prévoyance | 877 227 | 1 003 244 |
| Autres prestations à long terme et avantages non monétaires | – | – |
| Total des rémunérations | 6 591 332 | 6 829 084 |

¹ Contient le montant du rabais de 16,038% résultant des achats d'actions dans le cadre du plan volontaire de participation par actions pour les collaborateurs en Suisse.

16.2.1 Participations

A la fin de l'année, les membres du Comité de direction Groupe, y compris les personnes qui leur sont proches, détenaient les actions détaillées dans le tableau suivant, qui proviennent en partie du plan de participation par actions des collaborateurs et sont bloquées pendant 3 ans à compter de leur souscription. Il n'existe aucun programme d'options sur actions.

| au 31.12. | 2012 | 2011 |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Nombre d'actions | | |
| Stefan Loacker | 551 | 551 |
| Markus Gemperle | 873 | 873 |
| Philipp Gmür | 1 728 | 1 728 |
| Ralph-Thomas Honegger | 980 | 980 |
| Paul Norton | 295 | 295 |
| Wolfram Wrabetz | 575 | 575 |
| Total | 5 002 | 5 002 |

Outre les actions détenues indiquées dans ces pages, les membres du Comité de direction du Groupe disposent de droits futurs sur un total de 4 208 actions, acquis dans le cadre du programme de la LTC.

16.2.2 Contrats d'assurance, prêts, crédits, cautionnements

Les membres du Comité de direction Groupe ont accès aux contrats d'assurance, prêts, crédits et autres services, aux conditions usuelles proposées aux collaborateurs. A la date critère, un prêt garanti par hypothèque a été octroyé à Philipp Gmür à hauteur de CHF 1 000 000 (année précédente: CHF 1 000 000). Au cours de l'exercice sous revue, le prêt hypothécaire à taux fixe, accordé aux conditions usuelles pour les collaborateurs, était assorti d'un intérêt de 1,92% (année précédente: 1,92%). Il n'y a pas d'autres contrats d'assurance, prêts, crédits ou cautionnements.

16.2.3 Prestations en nature ou prestations supplémentaires

Des avantages appréciables en argent à hauteur de CHF 14 854 (année précédente: CHF 18 084), inclus dans les rémunérations fixes précitées, ont été accordés aux membres du Comité de direction Groupe durant l'année sous revue, dans le cadre du règlement des voitures de fonction. Aucun membre du Comité de direction Groupe, ni aucune personne qui lui est proche n'entretient, à titre personnel, de relations d'affaires étroites avec le Groupe Helvetia. Ils n'ont reçu aucune autre prestation en nature ni facturé d'autres rémunérations importantes concernant des prestations de services additionnelles. En dehors des conditions ordinaires pour les collaborateurs, ce sont également les conditions usuelles du marché qui s'appliquent au Comité de direction Groupe.

16.3 Total des rémunérations

Les rémunérations totales versées aux membres du Conseil d'administration et du Comité de direction Groupe figurent dans le tableau suivant:

| au 31.12. en CHF | 2012 | 2011 |
|--|------------------|------------------|
| Salaires et autres prestations à court terme: | | |
| – Indemnités fixes (y compris indemnités de frais, allocations pour enfants ou de formation, bonus d'ancienneté, règlement des voitures de fonction) | 5 427 278 | 5 617 269 |
| – Indemnités variables | 1 313 512 | 1 299 864 |
| Rémunération basée sur des actions ¹ | – | 26 870 |
| Total des rémunérations directement payées | 6 740 790 | 6 944 003 |
| Rémunération basée sur des actions (LTC) acquise sous forme de droits pendant l'année sous revue | 1 102 300 | 1 053 843 |
| Cotisations de l'employeur pour les institutions de prévoyance | 877 227 | 1 003 244 |
| Autres prestations à long terme et avantages non monétaires | – | – |
| Total des rémunérations | 8 720 317 | 9 001 090 |

¹ Contient le montant du rabais de 16,038% résultant des achats d'actions dans le cadre du plan volontaire de participation par actions pour les collaborateurs en Suisse.

16.4 Rémunération individuelle la plus élevée

La plus forte rémunération individuelle au titre de l'exercice sous revue est versée à Stefan Loacker (CEO). Elle s'élève en tout à CHF 1 448 732 (année précédente: CHF 1 380 885) et se compose du traitement global de CHF 1 122 797 (fixe CHF 819 857, variable CHF 302 940), des rémunérations fondées sur les actions de CHF 226 878, sous la forme de droits futurs sur ces dernières, ainsi que des cotisations de l'employeur aux institutions de prévoyance, à hauteur de CHF 99 057.

17. Gestion des risques

17.1 Principes de la gestion des risques

La gestion intégrée des risques du Groupe Helvetia doit garantir en permanence la reconnaissance, l'enregistrement, l'évaluation mais aussi la gestion et la surveillance appropriés de tous les risques importants. Les risques sont gérés conformément aux exigences des parties prenantes importantes, sur lesquelles se basent également les concepts et méthodes utilisés pour l'identification, la gestion et l'analyse des risques.

17.1.1 Organisation de la gestion des risques

Le Conseil d'administration (CA) de l'Helvetia Holding SA ainsi que le Comité de direction du Groupe sont les Risk Owners suprêmes du Groupe Helvetia. Il incombe au CA de l'Helvetia Holding SA de veiller à la mise en place et au maintien de procédures de contrôle internes appropriées ainsi que d'un dispositif de gestion du risque pour le Groupe Helvetia. Il est notamment tenu:

- de définir les principes de la politique du risque, qui favorisent la prise de conscience des risques ainsi que la culture du risque et du contrôle au sein des sociétés du Groupe;
- de définir la stratégie de risque / les stratégies de risque partielles qui incluent les objectifs de la gestion du risque dans toutes les activités commerciales essentielles;
- de définir des seuils de tolérance au risque et la surveillance du profil de risque du Groupe et de chaque unité d'affaires;
- d'assurer la mise en place et l'application d'une gestion globale des risques, système de contrôle interne compris, qui garantit une allocation efficace du capital-risque ainsi qu'un contrôle systématique des risques par le Comité de direction;
- de garantir une vérification adaptée de l'efficacité des systèmes de contrôle internes par le Comité de direction (CD).

Dans un cadre défini, le Conseil d'administration délègue les éléments opérationnels inhérents à la gestion du risque: ainsi, la surveillance du profil de risque global du Groupe et notamment des risques de marché, de liquidité, de contrepartie et des risques actuariels est déléguée à la «commission des placements et des risques» (CPR). Les aspects structurels de la gestion du risque (mise en place de l'organisation de gestion du risque et du système de contrôle interne) et plus particulièrement la surveillance des risques opérationnels sont délégués au «comité d'audit». La surveillance des risques stratégiques est plus spécialement garantie par la «commission de stratégie et de gouvernance».

Le Comité de direction est chargé de la réalisation et du respect des stratégies, des principes commerciaux et des limites de risque édictés par le Conseil d'administration. A cet effet, il dispose, à titre consultatif, du soutien du comité de risque. Ce dernier coordonne, surveille et évalue la politique de risque, de financement et de couverture de toutes les unités d'affaires. Dirigé par le responsable «Risk & Capital Management», il siège au minimum 4 fois par an. Le Président du Comité de direction du Groupe (CEO), le directeur financier du Groupe (CFO), le directeur «Placements Groupe» (CIO), le directeur du domaine «Stratégie du portefeuille Groupe» ainsi que les actuaires du Groupe vie et non-vie en sont d'autres membres permanents. Selon les besoins et la thématique abordée, d'autres spécialistes peuvent être invités à participer aux séances. Le service «Risk & Capital Management», subordonné au CFO, qui se charge des missions de contrôle du risque au sein du Groupe, veille à la transparence du risque:

- Le Risk Map informe le Comité de direction et le Conseil d'administration des risques principaux, de leur évolution et des stratégies de gestion du risque.
- Le rapport sur les risques et le capital, qui paraît chaque trimestre, et les analyses mensuelles correspondantes viennent assister le comité de risque et les Risk Owners en leur fournissant des informations détaillées.

Unité interne indépendante en termes de processus et directement subordonnée au président du Conseil d'administration, la révision interne surveille les processus commerciaux et d'exploitation, le système de contrôle interne ainsi que le bon fonctionnement du système de gestion du risque du Groupe. Alors que les fonctions de contrôle du risque sont responsables de la surveillance courante du système de gestion du risque du Groupe, la révision interne a pour mission, à intervalles irréguliers, de surveiller l'efficacité, l'adéquation et les performances des mesures de gestion du risque et de mettre en évidence leurs points faibles.

17.1.2 Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques inclut toutes les activités liées à la gestion systématique des risques au sein du Groupe Helvetia. Les autres composantes essentielles de ce processus sont l'identification, l'analyse et la gestion des risques, la surveillance opérationnelle du résultat des mesures de gestion, la surveillance de l'efficacité et du bien-fondé des mesures de la gestion des risques ainsi que le reporting et la communication. Le Groupe Helvetia distingue les types de risques suivants qui sont intégrés dans le processus de gestion des risques du Groupe: risques actuariels, risques de marché (notamment risques de fluctuation des cours des actions, des prix immobiliers, risques de taux et de change et risques de liquidité à long terme), risques de liquidité à moyen et court terme, risques de contrepartie, risques opérationnels (y compris les risques de réputation par le biais des conséquences qu'ils peuvent avoir) ainsi que risques stratégiques et latents.

Les risques de marché, de contrepartie et actuariels font partie des risques classiques d'une compagnie d'assurance et sont délibérément pris dans le cadre du modèle d'affaires choisi. Ils lient la ressource constituée du capital-risque dans le contexte opérationnel et peuvent être influencés par des instruments de couverture, la conception des produits, la réassurance ou d'autres mesures de gestion des risques. Sur la base du profil de risque global, il convient de s'assurer que ces risques sont en permanence couverts par le capital porteur de risque. Le montant de la couverture financière dépend du seuil de tolérance au risque choisi.

Les risques actuariels vie et non-vie sont gérés grâce à des méthodes actuarielles variées, à un échelonnement des tarifs adapté aux risques, à une politique de souscription sélective, à un règlement des sinistres anticipatif et à une politique de réassurance prudente. Les risques de marché du Groupe Helvetia sont gérés à l'aide du processus ALM (Asset and Liability Management), grâce auquel les influences diverses des risques de marché sont contrôlées dans le cadre d'une méthode intégrée et dans lequel sont définies la stratégie de placement et la politique de couverture. Les perspectives suivantes sont notamment prises en compte à cet égard:

- présentation statutaire locale des comptes afin de garantir les exigences réglementaires locales;
- présentation IFRS des comptes consolidés afin de garantir les exigences réglementaires à l'échelle du Groupe;
- perspective à la juste valeur afin de garantir les exigences réglementaires qui résultent du SST et de Solvabilité II, et prise en compte de la perspective économique.

Les risques de liquidité à long terme sont comptabilisés parmi les risques de marché et gérés de façon similaire. Les risques qui résultent du manque de liquidité des actifs sont en partie pris en compte dans les modèles des prix du marché, lorsque cela semble justifié. Les risques de liquidité à court terme sont gérés dans le cadre du processus de gestion de trésorerie. Des méthodes non probabilistes sont utilisées pour l'analyse des risques de liquidité à moyen terme.

Les risques de contrepartie sont gérés par le biais de la politique de placement et de réassurance et surveillés grâce à des analyses d'exposition. Les risques de contrepartie sont minimisés grâce au placement dans différentes contreparties ayant une bonne solvabilité, qui sont surveillées en permanence et soumises à un système de limites strict pour la gestion des concentrations de risques.

17.2 Risques actuariels non-vie

Dans le domaine non-vie, les risques actuariels découlent de l'imprévisibilité de la survenance d'un événement assuré et de l'incertitude quant au montant des engagements qui en découleront. Les principales branches non-vie du Groupe Helvetia sont les assurances choses, RC (responsabilité civile, accident, casco) et transport. La contribution la plus importante aux assurances RC vient des assurances véhicules à moteur (responsabilité civile et casco). En 2012, 67,0% (année précédente: 67,0%) des affaires directes non-vie du Groupe Helvetia ont été générés hors de Suisse. La part aux primes brutes par domaine d'activité est la suivante: Suisse 33,0% (année précédente: 33,0%), Allemagne 23,1% (année précédente: 21,7%), Italie 20,2% (année précédente: 21,3%), Espagne 11,4% (année précédente: 12,2%), Autriche 7,7% (année précédente: 7,6%), France 4,6% (année précédente: 4,2%).

Recettes de primes brutes par branches et par pays dans les affaires non-vie

| 2012 | Suisse | Allemagne | Italie | Espagne | Autres | Total |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| en millions de CHF | | | | | | |
| Choses | 378.2 | 272.8 | 79.5 | 120.0 | 67.5 | 918.0 |
| Transport | 27.3 | 50.3 | 2.7 | 12.9 | 79.3 | 172.5 |
| Véhicules à moteur | 281.9 | 139.5 | 295.2 | 104.8 | 109.2 | 930.6 |
| Responsabilité civile | 105.3 | 62.9 | 39.2 | 19.1 | 25.8 | 252.3 |
| Accidents / maladie | 2.8 | 31.3 | 69.8 | 19.4 | 15.7 | 139.0 |
| Primes brutes Non-vie | 795.5 | 556.8 | 486.4 | 276.2 | 297.5 | 2412.4 |
| | | | | | | |
| 2011 | Suisse | Allemagne | Italie | Espagne | Autres | Total |
| en millions de CHF | | | | | | |
| Choses | 372.6 | 264.8 | 93.3 | 119.5 | 67.4 | 917.6 |
| Transport | 25.4 | 45.2 | 3.1 | 14.7 | 68.9 | 157.3 |
| Véhicules à moteur | 267.1 | 123.7 | 307.1 | 116.0 | 109.1 | 923.0 |
| Responsabilité civile | 105.1 | 63.0 | 37.5 | 22.2 | 25.4 | 253.2 |
| Accidents / maladie | 31.4 | 32.1 | 77.5 | 24.4 | 15.3 | 180.7 |
| Primes brutes Non-vie | 801.6 | 528.8 | 518.5 | 296.8 | 286.1 | 2431.8 |

Ce tableau a été établi selon les principes qui fondent les informations sectorielles présentées à la section 3.

La focalisation systématique du Groupe Helvetia sur un portefeuille diversifié géographiquement, présentant principalement de faibles risques (clients privés et PME), favorise la compensation du risque et atténue le risque de voir la charge des sinistres futurs couverts par des contrats existants dépasser les prévisions (risques de nature prospective). Ainsi, un changement du taux de sinistres net de +/-5 points de pourcentage alourdirait ou, au contraire, allégerait le compte de résultat de CHF 108,3 millions (année précédente: CHF 107,0 millions) (sans prise en compte des impôts différés). Pour ce qui est des cas d'assurance déjà survenus, il subsiste le risque de voir le montant des engagements en cours dépasser les prévisions, de sorte que les provisions constituées ne suffisent plus à couvrir les sinistres futurs (risques rétrospectifs). Le Groupe contre ces risques de nature prospective et rétrospective par le biais du contrôle actuariel, de la constitution de réserves appropriées et de la diversification. Malgré l'équilibrage des risques au moyen de la diversification, certaines concentrations (dues par exemple à de grands risques isolés) ou certains cumuls de risques (liés par exemple à l'exposition aux catastrophes naturelles à l'échelle du portefeuille) peuvent apparaître. Ces potentiels de risque sont surveillés au niveau du Groupe et couverts de manière coordonnée par des contrats de réassurance (voir à ce propos la section 17.4, page 182).

A l'échelle du Groupe, les risques actuariels dans les affaires non-vie sont dominés par les dangers naturels. Le principe de réassurance réduit le dommage supporté par

le Groupe, au titre d'une catastrophe naturelle ou d'un risque individuel, à CHF 25,0 millions au maximum, sauf dans des cas extrêmement rares (année précédente: CHF 25,0 millions). D'autres informations concernant la qualité de la réassurance et le règlement des sinistres figurent aux sections 17.6 «Risques de contrepartie» (à partir de la page 193) et 9 «Affaires d'assurance» (à partir de la page 145). En 2012, 11,4% (année précédente: 11,1%) des primes enregistrées par les affaires non-vie ont été cédées à des réassureurs.

17.2.1 Assurances responsabilité civile, accidents et casco

Le Groupe Helvetia propose des assurances responsabilité civile pour les particuliers, les véhicules et les entreprises. Des assurances casco sont également commercialisées dans le cadre de l'assurance véhicules à moteur. Le volume de l'activité assurance-accidents est faible au niveau du Groupe.

Dispositions contractuelles, garanties et pratique en matière de souscription

Le Groupe Helvetia gère les risques actuariels auxquels il s'expose grâce à un échelonnement des tarifs adapté aux risques, à une politique de souscription sélective, à un règlement des sinistres anticipatif et à une politique de réassurance prudente. La politique de souscription assure que les risques encourus satisfont aux critères de qualité requis quant au type, à l'exposition, au segment de clientèle et à la localisation.

Risques résultant de concentrations, de cumuls et de revirements de tendance

Le portefeuille est bien diversifié à l'échelle européenne, avec une prépondérance de la Suisse. En règle générale, les gros sinistres sont couverts par des réassurances contractuelles non proportionnelles.

Incertitudes liées à l'estimation de dédommagements futurs

Une période assez longue peut s'écouler entre la survenance et l'annonce d'un sinistre, notamment dans les secteurs de la responsabilité civile. Afin de couvrir les engagements existants que les preneurs d'assurance ne feront valoir qu'à l'avenir, le Groupe Helvetia constitue des provisions pour sinistres tardifs, déterminées sur la base d'une grande expérience en matière de sinistres et en tenant compte des développements actuels et des incertitudes inhérentes aux méthodes actuarielles.

17.2.2 Assurances choses

Les assurances choses couvrent l'endommagement ou la perte de biens appartenant aux assurés, dus à des dangers assurés, ainsi que l'endommagement et la perte de biens appartenant à des tiers, dus à des actes de négligence ou à des omissions du preneur d'assurance..

Dispositions contractuelles, garanties et pratique en matière de souscription

Le contrôle des risques est garanti par une politique de souscription axée sur le risque. Les contrats de réassurance définissent par ailleurs les conditions-cadres selon lesquelles les risques nouvellement souscrits sont couverts par la réassurance. Certains grands risques isolés non couverts dans le cadre de la réassurance contractuelle sont réassurés à titre facultatif. En principe, les risques importants ne sont souscrits qu'avec une couverture de réassurance correspondante.

Risques résultant de concentrations, de cumuls et de revirements de tendance

Hormis la réassurance active, Helvetia International et une petite partie de l'activité d'assurance choses de l'Helvetia Suisse, l'assurance choses est pratiquée exclusivement en Europe. Les risques actuariels sont correctement diversifiés sur le plan géographique et le rapport entre le segment clientèle commerciale et privée dans le portefeuille global est équilibré. La répartition géographique des risques n'a guère évolué par rapport à l'année précédente.

Le portefeuille d'assurances choses est exposé aux catastrophes naturelles telles qu'inondations, tremblements de terre, ouragans et grêle. Les sinistres majeurs et les catastrophes provoquées par l'homme peuvent également entraîner des charges de sinistres élevées. Les explosions, le feu et le terrorisme en sont des exemples. Le Groupe Helvetia se prémunit très efficacement contre les dommages catastrophiques par le biais d'un programme de réassurance à plusieurs niveaux et d'une politique de souscription sélective.

Incertitudes liées à l'estimation de dédommagements futurs

En général, le règlement des sinistres couverts par l'assurance choses a lieu pendant l'année de survenance ou l'année suivante.

17.2.3 Assurances transport

Le Groupe Helvetia exploite le marché de l'assurance transport en France et, dans une moindre mesure, en Suisse, en Allemagne, en Espagne et en Autriche. Il est principalement actif dans le domaine de l'assurance casco pour la navigation et les transports de marchandises. La maîtrise de l'exposition au risque est en premier lieu assurée par le biais de directives de souscription locales.

17.3 Risques actuariels vie

Le Groupe Helvetia propose une gamme complète de produits d'assurance vie. Ceux-ci incluent des solutions de prévoyance et contre les risques. Ces produits sont destinés aux personnes privées (vie individuelle) et aux entreprises (vie collective). Les risques attachés à ces produits sont présentés en détail dans les sections suivantes. A cela s'ajoute un petit portefeuille issu des affaires de réassurance actives, qui ne sera pas approfondi dans la description suivante en raison de sa taille. Les affaires d'assurance vie sont pratiquées essentiellement en Suisse, qui contribue, à hauteur de 75,8% (année précédente: 77,7%) au volume des primes brutes des affaires vie du Groupe Helvetia. Le tableau suivant présente la répartition des recettes de primes brutes par branches et par pays. En 2012, 1,5% (année précédente: 1,4%) des primes enregistrées par les affaires vie ont été cédés à des réassureurs.

Recettes de primes brutes par branches et par pays dans les affaires vie

| 2012 | Suisse | Allemagne | Italie | Espagne | Autres | Total |
|---|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| en millions de CHF | | | | | | |
| Assurance individuelle | 847.8 | 92.4 | 504.4 | 55.2 | 95.4 | 1 595.2 |
| Assurance collective | 2 261.5 | 53.3 | 21.2 | 50.1 | - | 2 386.1 |
| Assurance vie liée à des fonds de placement | 73.6 | 107.9 | - | 20.3 | 18.3 | 220.1 |
| Primes brutes Vie | 3 182.9 | 253.6 | 525.6 | 125.6 | 113.7 | 4 201.4 |
| | | | | | | |
| 2011 | Suisse | Allemagne | Italie | Espagne | Autres | Total |
| en millions de CHF | | | | | | |
| Assurance individuelle | 761.1 | 104.8 | 419.1 | 63.8 | 93.3 | 1 442.1 |
| Assurance collective | 2 483.1 | 60.0 | 24.5 | 49.2 | - | 2 616.8 |
| Assurance vie liée à des fonds de placement | 64.3 | 105.7 | - | 17.7 | 12.0 | 199.7 |
| Primes brutes Vie | 3 308.5 | 270.5 | 443.6 | 130.7 | 105.3 | 4 258.6 |

17.3.1 Assurance individuelle et assurance vie liée à des fonds de placement

Le Groupe Helvetia propose aux personnes privées des assurances risques pures, des assurances épargne et des assurances mixtes, des assurances de rentes ainsi que des produits indexés et liés à des fonds de placement. Selon le produit, les primes peuvent être payées sous forme de primes uniques ou périodiques. La majorité des produits incluent une participation discrétionnaire aux excédents; certains pays appliquent des dispositions régissant la part minimale des excédents à créditer au client. L'assurance vie individuelle contribue à hauteur de 38,0% (année précédente: 33,9%) au volume des primes brutes des affaires vie du Groupe Helvetia, dont 53,1% (année précédente: 52,8%) proviennent de Suisse. L'assurance vie liée aux participations contribue aux affaires vie du Groupe Helvetia à hauteur de 5,2% (année précédente: 4,7%). 33,4% des primes (année précédente: 32,2%) des affaires vie liées aux participations proviennent de Suisse.

Dispositions contractuelles, garanties et participation aux excédents

La plupart des produits incluent une garantie de prime, ce qui signifie que les bases retenues lors du calcul des primes pour la mortalité, l'invalidité, l'intérêt et les coûts sont garanties. Aussi ces bases sont-elles fixées avec prudence au moment de la conclusion de l'assurance. Si l'évolution ultérieure dépasse les prévisions, des bénéfices dégagés sont partiellement reversés aux clients sous forme de participation aux excédents. Pour ce qui est des bases garanties, les deux importantes exceptions suivantes sont appliquées: premièrement, il n'existe aucune garantie d'intérêt pour les assurances liées à des participations; avec certains produits, il se peut toutefois qu'une prestation minimale garantie soit versée en cas de vie. Deuxièmement, les primes sur les assurances de rentes d'incapacité de gains conclues en Suisse depuis la mi-1997 ne sont pas garanties et peuvent être ajustées.

Souscription et réassurance

Pour conclure une assurance incluant le risque de décès ou d'invalidité aux conditions normales, il est nécessaire d'être en bonne santé. Le respect de cette exigence fait l'objet d'une vérification dans le cadre de l'examen de la proposition. Un questionnaire de santé, complété par un examen médical à partir d'un certain montant assuré, est utilisé à cet effet.

Les gros risques au niveau des assurés individuels sont cédés à différents réassureurs par le biais de la réassurance en excédents de sinistres; le montant de la franchise varie d'un pays à l'autre. Par ailleurs, l'Helvetia Suisse et, pour certains risques spécifiques, l'Helvetia Italie et l'Helvetia Espagne sont réassurées contre les événements catastrophiques qui provoquent simultanément plusieurs blessés ou décès.

17.3.2 Assurance vie collective

L'assurance vie collective contribue à hauteur de 56,8% (année précédente: 61,4%) au volume des primes brutes des affaires vie du Groupe Helvetia, dont 94,8% (année précédente: 94,9%) proviennent de Suisse. Hors de Suisse et dans un petit portefeuille en run-off en Suisse, les caractéristiques des produits d'assurance vie collective sont très similaires à celles de l'assurance individuelle, de sorte que seules les affaires de prévoyance professionnelle en Suisse sont abordées ci-après. En Suisse, la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) oblige les employeurs à assurer leur personnel contre les risques suivants: décès, incapacité de gain et vieillesse. L'Helvetia Suisse propose des produits permettant de couvrir ces risques. La majorité de ces produits inclut un élément de participation discrétionnaire aux excédents, dont le montant minimal est prescrit par la loi ou par contrat.

Dispositions contractuelles, garanties et participation aux excédents

Pour la majeure partie des produits, il n'existe aucune garantie tarifaire sur les primes de risque en cas de décès et d'incapacité de gain, ni sur les primes de coûts. L'Helvetia Suisse peut donc ajuster ces primes annuellement. Après la survenance d'un événement assuré, les prestations qui en découlent sont garanties jusqu'à la date d'échéance convenue ou à vie.

Un intérêt doit être crédité annuellement sur les primes d'épargne; la rémunération versée sur la part d'épargne obligatoire est fixée par le Conseil fédéral, tandis que le Groupe Helvetia peut déterminer lui-même le taux servi sur la part surobligatoire. Depuis 2009, le taux d'intérêt obligatoire était de 2,0% avant d'être abaissé à 1,5% à compter de l'année 2012.

Le taux d'intérêt défini par le Groupe Helvetia sur la part surobligatoire était également de 2,0% en 2009 et 2010. Il a été abaissé à 1,5% pour 2011 et une nouvelle fois réduit à 1,0% pour 2012.

Lorsqu'un assuré atteint l'âge de la retraite, il peut soit retirer son capital, soit convertir ce dernier en rente. La conversion du capital d'épargne obligatoire est effectuée sur la base du taux de conversion LPP imposé par la Confédération, tandis que le taux de conversion appliqué à la part surobligatoire est fixé par le Groupe Helvetia. Après la conversion, les rentes et éventuelles prestations aux survivants qui en découlent sont garanties à vie.

La majeure partie des produits fait l'objet d'une disposition légale, selon laquelle au moins 90% des revenus doivent être redistribués aux clients; une partie des revenus des placements dépassant les taux d'intérêt minimaux garantis peut alors, par exemple, être reversée aux clients, sous la forme d'une participation aux excédents. Il existe, pour la plupart des produits non concernés par cette prescription légale, des dispositions similaires fixées dans le cadre des accords contractuels avec les clients.

Souscription et réassurance

En ce qui concerne la part obligatoire, l'admission d'une personne dans l'assurance de son entreprise ne peut pas être refusée en raison de son mauvais état de santé. S'agissant de la part surobligatoire, en revanche, certaines prestations peuvent être exclues, ou une prime peut être exigée pour le surcroît de risque. En revanche, nous ne sommes pas tenus d'assurer une entreprise. Dans le cadre du processus de souscription, il est donc déterminé, sur la base des cas de prestations provoqués jusque-là par l'entreprise et de l'évaluation des sinistres potentiels futurs, si cette dernière sera assurée, et à quelles conditions.

Les gros risques au niveau des assurés individuels sont cédés à différents réassureurs par le biais de la réassurance en excédents de sinistres, et la réassurance catastrophes couvre également les affaires vie collective.

17.3.3 Risques résultant d'un revirement de tendance et de l'analyse de sensibilité

Le Groupe Helvetia utilise de nombreuses méthodes actuarielles pour surveiller les produits, qu'ils soient nouveaux ou existants, en ce qui concerne la politique de souscription, la constitution de réserves et la tarification adaptée au risque. Des méthodes mises au point rétrospectivement comparent les attentes initiales avec les développements effectifs, alors que les méthodes prospectives permettent d'identifier et d'analyser à temps l'influence des nouvelles tendances. La plupart de ces calculs intègrent l'analyse de paramètres de sensibilité afin de surveiller les conséquences de l'évolution défavorable de la performance des placements, des taux de mortalité, des taux d'annulation et d'autres paramètres. Nous disposons donc d'une gamme d'instruments efficaces pour contrer activement et en temps voulu les développements adverses. Lorsqu'un risque évolue moins bien que prévu, cela se traduit en premier lieu par une réduction de la participation aux excédents pour la plupart des produits. S'il apparaît qu'un produit ne dispose plus d'une marge de sécurité suffisante, les primes appliquées aux nouvelles affaires, voire au portefeuille existant, si cela est admis, sont ajustées.

Le Groupe Helvetia constitue des réserves pour ses affaires d'assurance vie afin de couvrir les versements garantis et non garantis attendus. Le montant des réserves au titre de l'assurance vie dépend des taux d'intérêt retenus, des paramètres actuariels et d'autres facteurs d'influence. De plus, le test de suffisance du passif («liability adequacy test», LAT) permet de vérifier si les provisions et les primes attendues suffisent pour financer les prestations futures. Dans le cas contraire, les réserves locales sont augmentées en conséquence.

Si les hypothèses sont modifiées, les réserves doivent être augmentées ou diminuées en conséquence. Une diminution des réserves revient en grande partie aux assurés du fait du mécanisme de la participation aux excédents. Lorsqu'une augmentation des réserves est nécessaire, celle-ci est compensée, dans un premier temps, par la réduction des participations aux excédents. Si cela ne suffit pas, le reste de l'augmentation doit être supporté par l'actionnaire. Dans le bilan local, les augmentations nécessaires des réserves peuvent être étalées sur plusieurs années et compensées, dans la mesure du possible, par une baisse successive des attributions aux provisions pour excédents ou par la réalisation de réserves latentes sur les placements de capitaux. Les augmentations nécessaires des réserves pour les états financiers du Groupe doivent, en revanche, être immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat. Cependant, la compensation avec d'autres écarts d'évaluation (en particulier sur les placements de capitaux) par rapport au bilan local est admise, au niveau du Groupe, pour les contrats incluant un élément de participation discrétionnaire aux excédents, avant le calcul de la participation différée aux excédents.

Ainsi, une augmentation de la mortalité de 10% n'aurait aucun effet sur le montant des accroissements de réserves dans toutes les sociétés du Groupe Helvetia. Une diminution de la mortalité de 10% aurait, en revanche, un impact sur le montant des accroissements de réserves de l'assurance de rentes. Ce scénario pèserait sur le compte de résultat à hauteur de CHF 51,7 millions (année précédente: CHF 42,6 millions), en raison de l'accroissement des réserves. Une hausse des taux d'invalidité de 10% n'aurait a contrario aucun impact, et ce grâce aux marges de sécurité suffisantes. Une baisse des taux d'invalidité de 10% n'aurait également aucun effet sur la modification des niveaux de réserve. Il est cependant à noter que les sensibilités ne sont généralement pas linéaires et qu'aucune extrapolation n'est de ce fait possible. Reportez-vous à la section 17.5.2 (à partir de la page 187) concernant les conséquences d'un changement de taux d'intérêt sur les capitaux propres et le compte de résultat.

Différents facteurs d'influence sont décrits ci-après.

| | |
|--------------------------|---|
| Risque de mortalité | <p>Si un nombre d'assurés plus élevé que prévu vient à décéder, cela peut entraîner des pertes pour l'actionnaire une fois que le tampon constitué par la participation aux excédents est épuisé. Les analyses effectuées montrent cependant que ce risque peut être jugé très faible, tant pour l'assurance individuelle que pour l'assurance collective, et qu'il n'existe, au sein du Groupe Helvetia, aucune nécessité de renforcer les réserves constituées à ce titre.</p> |
| Risque de longévité | <p>Dans l'assurance vie individuelle, des pertes peuvent survenir pour l'actionnaire si un nombre d'assurés moins élevé que prévu décède ou si les assurés vivent plus longtemps que prévu. L'espérance de vie ne cessant d'augmenter, la mortalité actuelle n'est pas seule prise en compte lors de la constitution des réserves; l'évolution attendue en matière d'augmentation de l'espérance de vie notamment l'est aussi. Les réserves sont surtout sensibles à l'espérance de vie et aux taux d'intérêt retenus.</p> <p>Ces considérations s'appliquent également à l'assurance vie collective, dans laquelle le taux de conversion LPP élevé, imposé par la loi, se traduit de surcroît par des pertes escomptées, provisionnées aux dépens de la participation aux excédents des assurés. Outre le taux d'intérêt et l'espérance de vie, ces provisions sont en particulier sensibles à la proportion d'assurés supposés toucher une rente, et non pas retirer leur capital, lors du départ à la retraite.</p> |
| Risque d'invalidité | <p>Une perte peut survenir pour l'actionnaire si un nombre plus élevé que prévu d'assurés en activité devient invalide ou si un nombre d'assurés invalides moins élevé que prévu peut réintégrer une activité professionnelle et que le mécanisme de participation aux excédents ne suffit pas pour absorber ces écarts. Etant donné que les assurances d'incapacité de gain existent presque exclusivement en Suisse, où les primes sur les rentes correspondantes, vendues à partir du milieu de 1997, peuvent être ajustées, tant dans le domaine de l'assurance collective que dans celui de l'assurance individuelle, le risque se limite principalement aux assurances d'incapacité de gain conclues en Suisse avant la mi-1997. Des pertes, qui sont entièrement couvertes par le biais d'accroissements des réserves locales, sont attendues sur ces portefeuilles. Ces accroissements des réserves sont surtout sensibles à la charge de sinistres retenue comme hypothèse.</p> |
| Risque de taux d'intérêt | <p>Si les taux d'intérêt garantis inclus dans les primes et les provisions ne sont pas atteints, il peut en résulter des pertes pour l'actionnaire. Cela peut arriver lorsque le niveau des taux reste très bas pendant une période prolongée. Le taux technique pour les nouveaux contrats d'assurance individuelle, mais aussi le taux d'intérêt minimal LPP pour les contrats nouveaux et existants sont ajustés en fonction du nouveau niveau des taux d'intérêt afin de remédier à une telle évolution. Fin 2012, les taux garantis les plus élevés existant dans le domaine de l'assurance individuelle étaient servis en Espagne, où certaines anciennes polices prévoient encore une rémunération minimale garantie jusqu'à 6%. Ces garanties sont couvertes en partie par des placements appropriés et le risque restant est pris en compte par le biais de provisions supplémentaires. Dans les autres pays, les rendements maximaux garantis se situent à 4,0% en EUR et à 3,5% en CHF. Une hausse des taux d'intérêt serait susceptible d'entraîner une multiplication des annulations de contrats constitutifs de capital. Etant donné que les résiliations anticipées de contrats impliquent de lourdes conséquences fiscales dans la plupart des pays et que, pour les produits très sensibles aux taux d'intérêt, il est généralement procédé en plus, lors de l'annulation du contrat, à une déduction visant à prendre en compte la juste valeur inférieure des placements sous-jacents, ce risque peut toutefois être jugé faible.</p> <p>Dans l'assurance vie collective, il existe des garanties d'intérêt à long terme sur les provisions pour prestations en cours. Le taux d'intérêt minimal LPP sur les avoirs d'épargne obligatoires des assurés est fixé chaque année par le Conseil fédéral. Une hausse des taux d'intérêt peut également entraîner, pour l'assurance collective, une multiplication des annulations de contrats, avec des pertes à la clé. Depuis 2004, il n'est plus permis de procéder, pour les contrats qui ont figuré pendant plus de 5 ans dans le portefeuille d'assurances du Groupe Helvetia, à une déduction sur les valeurs de rachat exprimées</p> |

en valeur nominale afin de tenir compte de l'éventualité d'une juste valeur des placements à revenu fixe correspondants, inférieure à la valeur comptable (locale).

Risques sur les dérivés incorporés

Le rendement obtenu par le preneur d'assurance sur les assurances indexées est lié à un indice externe, et les assurances liées à des participations peuvent inclure une garantie en cas de vie. En tant que dérivés incorporés, ces composantes des produits doivent être dissociées et inscrites au bilan à la juste valeur. La majeure partie de ces garanties et de ces versements indexés est assumée par des partenaires externes. En Suisse, rares sont les produits qui échappent à cette règle, de sorte que le Groupe Helvetia en supporte le risque, pour lequel des provisions suffisantes ont été constituées. Le montant de ces provisions dépend surtout de la volatilité des placements sous-jacents et du niveau des taux d'intérêt sans risque. Une modification de la provision influe sur le résultat et ne peut pas être compensée avec une composante de la participation aux excédents.

Conclusion

En résumé, le constat à retenir est que l'assurance vie comporte une multitude de risques divers et spécifiques des produits, mais que le Groupe Helvetia maîtrise ceux-ci en recourant à des méthodes actuarielles variées et qu'ils sont couverts, si nécessaire, par des accroissements appropriés des réserves. En outre, le Groupe Helvetia dispose, du fait de l'application conforme d'IFRS 4, d'une provision libre de toute affectation pour participations futures aux excédents. Celle-ci peut être mise à contribution pour couvrir des risques d'assurance.

17.4 Risques actuariels réassurance

Le Groupe Helvetia possède traditionnellement un petit portefeuille de réassurance active, dont le volume est limité par la stratégie commerciale. La réassurance active est pratiquée par l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, qui a son siège à Saint-Gall.

Dans la doctrine commerciale, la réassurance active a un statut de «suiveuse» et ne participe généralement qu'à petites doses à des contrats de réassurance. Cette «politique des petites doses», conjuguée à une large diversification sur le plan géographique et des branches, se traduit par un portefeuille de réassurance équilibré, qui ne présente aucune concentration importante de risques.

L'unité «Réassurance du Groupe» assume la mission et la fonction d'un réassureur du Groupe au sein de la réassurance. Elle veille à ce que les différentes unités d'affaires soient pourvues d'une couverture de réassurance contractuelle adaptée à leurs besoins et transfère les risques pris en charge au marché de la réassurance, en tenant compte de la corrélation des risques et de la diversification. Cette centralisation se traduit par l'application de standards de réassurance uniformes à l'échelle du Groupe, notamment en ce qui concerne le niveau de couverture, et par des synergies dans le processus de réassurance. En fonction de la propension au risque du Groupe et de l'état des marchés de la réassurance, la réassurance du Groupe veille à une utilisation efficace de la capacité de risque disponible au niveau du Groupe et gère de façon optimale l'achat de la couverture de réassurance.

Recettes de primes brutes par branches et par pays dans les affaires de réassurance

| 2012 | Non-vie | Vie |
|------------------------------|---------|-------|
| en millions de CHF | | |
| Primes brutes comptabilisées | 394.5 | 17.1 |
| Primes de réassurance cédées | -132.1 | -10.8 |

| 2011 | Non-vie | Vie |
|------------------------------|---------|------|
| en millions de CHF | | |
| Primes brutes comptabilisées | 392.1 | 20.3 |
| Primes de réassurance cédées | -151.6 | -9.3 |

Dispositions contractuelles, garanties et pratique en matière de souscription

La petite taille du portefeuille dans la réassurance active donne une vue d'ensemble détaillée des relations clientèle et permet un contrôle strict du risque et des engagements liés aux affaires souscrites. Le calcul des prix et des réserves est effectué par un service d'actuariat spécialisé dans la réassurance.

Risques résultant de concentrations, de cumuls et de revirements de tendance

Sur le plan géographique, les affaires de réassurance actives sont dominées par des sociétés de pays de l'OCDE. Il existe un système d'information du management dans la perspective de sinistres majeurs. En plus du contrôle de l'exposition au risque, les risques cumulatifs inhérents aux dangers naturels sont surveillés et quantifiés au moyen de méthodes actuarielles et assurés par une couverture rétroactive.

D'autres informations concernant la qualité de la réassurance et le règlement des sinistres figurent aux sections 17.6 «Risques de contrepartie» (à partir de la page 193) et 9 «Affaires d'assurance» (à partir de la page 145).

17.5 Risques de marché et Asset Liability Management

Au 31.12.2012, le Groupe Helvetia gère un portefeuille de placements de CHF 37,7 milliards (année précédente: CHF 34,8 milliards).

Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé sont le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié aux cours des actions. Le Groupe court en outre des risques sur le marché immobilier, puisque le portefeuille de placement contient une part importante de biens immobiliers. Les risques de marché exercent une influence tant sur le compte de résultat que sur l'actif et le passif du bilan. Le Groupe gère lui-même ses biens immobiliers, ses hypothèques et ses valeurs mobilières. Des parts moins importantes du capital sont investies dans des emprunts convertibles et sont confiées à des gérants de fortune indépendants. Les avoirs d'épargne constitués dans le cadre de polices liées à des fonds de placement sont investis dans divers fonds, ainsi que dans des actions et obligations, et gérés par des tiers. Les risques de marché associés à ces fonds sont supportés par les clients d'assurance de l'Helvetia.

L'Asset Liability Management (ALM; voir également la section 17.1.2) du Groupe Helvetia s'articule autour de l'établissement des comptes, et plus particulièrement autour de la protection du compte de résultat et du bilan, et de considérations liées à la juste valeur visant à limiter le risque. En complément de l'harmonisation de la stratégie de placement et des engagements, des dérivés sont utilisés de manière ciblée. Ils couvrent actuellement les risques de change et maîtrisent les risques de perte sur les investissements en actions. Le fonds interne de l'Helvetia couvre le risque de change du bilan par un Net Investment Hedge. Les principaux instruments utilisés pour couvrir le risque de change, tout comme celui des actions, sont des options et des contrats à terme de gré à gré («forwards»). En 2012, le risque de perte sur les actions était maintenu sous contrôle au moyen d'options. L'exposition au risque de change était largement couverte par des contrats à terme et des options de change. Vous trouverez de plus amples informations à ce propos dans les tableaux 7.6.1 «Dérivés – actif» (page 138) et 8.3.1 «Dérivés – passif» (page 144).

17.5.1 Risque de liquidité

Le Groupe Helvetia dispose de suffisamment de placements liquides pour couvrir à tout moment les sorties de fonds imprévues. La proportion de placements liquides (trésorerie, primes à placer, actions liquides et titres rémunérés) représente un multiple du volume des sorties annuelles nettes de fonds. En outre, le Groupe surveille les actifs et les passifs eu égard à leur liquidité. Il n'existe aucune position individuelle significative présentant un risque de liquidité au passif du bilan. Une partie du portefeuille d'investissements du Groupe est composée de placements qui ne font pas l'objet d'un marché liquide, tels que l'immobilier et les hypothèques (voir à ce propos les tableaux de la page 191 et de la page 194). Ces investissements peuvent être réalisés uniquement dans un délai assez long.

Analyse des échéances de passifs d'assurance reconnus

| au 31.12.2012 | < 1 an | 1-5 an(s) | 5-10 ans | > 10 ans | Sans durée de vie ferme | Total |
|---|----------------|-----------------|----------------|----------------|-------------------------|-----------------|
| en millions de CHF | | | | | | |
| Réserve mathématique (brute) | 2 906.8 | 9 124.1 | 6 148.2 | 9 655.1 | 8.3 | 27 842.5 |
| Provisions pour participations futures des assurés aux excédents | 138.2 | 25.9 | - | - | 1 106.2 | 1 270.3 |
| Provisions pour sinistres en cours (brutes) | 1 460.7 | 1 072.2 | 371.4 | 156.2 | - | 3 060.5 |
| Transferts des primes (brutes) | 992.5 | - | - | - | - | 992.5 |
| Total des provisions pour contrats d'assurance et contrats d'investissement (brutes) | 5 498.2 | 10 222.2 | 6 519.6 | 9 811.3 | 1 114.5 | 33 165.8 |
| Part des réassureurs | 150.5 | 118.7 | 49.3 | 31.2 | 29.7 | 379.4 |
| Total des provisions pour contrats d'assurance et contrats d'investissement (nettes) | 5 347.7 | 10 103.5 | 6 470.3 | 9 780.1 | 1 084.8 | 32 786.4 |

| au 31.12.2011 | < 1 an | 1-5 an(s) | 5-10 ans | > 10 ans | Sans durée de vie ferme | Total |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|-----------------|
| en millions de CHF | ajusté | ajusté | ajusté | ajusté | ajusté | ajusté |
| Réserve mathématique (brute) | 2 732.0 | 8 377.7 | 5 406.0 | 9 292.8 | - | 25 808.5 |
| Provisions pour participations futures des assurés aux excédents | 146.6 | 24.3 | - | - | 728.8 | 899.7 |
| Provisions pour sinistres en cours (brutes) | 1 163.8 | 1 044.1 | 392.3 | 199.4 | - | 2 799.6 |
| Transferts des primes (brutes) | 970.7 | - | - | - | - | 970.7 |
| Total des provisions pour contrats d'assurance et contrats d'investissement (brutes) | 5 013.1 | 9 446.1 | 5 798.3 | 9 492.2 | 728.8 | 30 478.5 |
| Part des réassureurs | 109.1 | 123.0 | 59.8 | 31.1 | 30.0 | 353.0 |
| Total des provisions pour contrats d'assurance et contrats d'investissement (nettes) | 4 904.0 | 9 323.1 | 5 738.5 | 9 461.1 | 698.8 | 30 125.5 |

L'échéance probable des montants inscrits au bilan est enregistrée dans les tableaux ci-dessus.

Analyse des échéances des dettes financières et des engagements (hors instruments dérivés)

| au 31.12.2012 | Réalisables à tout moment | < 1 an | 1-5 an(s) | 5-10 ans | > 10 ans | Sans durée de vie ferme | Total |
|---|---------------------------------|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------------------------|----------------|
| en millions de CHF | | | | | | | |
| Dettes financières résultant des affaires d'assurance | 2 182.6 | 42.8 | 10.0 | 8.0 | 10.7 | 49.3 | 2 303.4 |
| Dettes financières résultant des activités de financement | - | 155.0 | 9.8 | 17.8 | - | 76.1 | 258.7 |
| Engagements résultant des affaires d'assurance | 374.5 | 1 096.7 | - | - | - | 1.3 | 1 472.5 |
| Autres dettes financières et engagements | 0.6 | 48.6 | - | - | - | 0.2 | 49.4 |
| Total des dettes financières et engagements | 2 557.7 | 1 343.1 | 19.8 | 25.8 | 10.7 | 126.9 | 4 084.0 |

| au 31.12.2011 | Réalisables à tout moment | < 1 an | 1-5 an(s) | 5-10 ans | > 10 ans | Sans durée de vie ferme | Total |
|---|---------------------------------|----------------|--------------|-------------|------------|-------------------------------|----------------|
| en millions de CHF | | | | | | | |
| Dettes financières résultant des affaires d'assurance | 2 216.8 | 5.2 | 0.5 | 0.3 | 0.4 | 82.9 | 2 306.1 |
| Dettes financières résultant des activités de financement | - | 5.0 | 162.4 | 20.4 | - | - | 187.8 |
| Engagements résultant des affaires d'assurance | 371.6 | 972.8 | - | - | - | 0.2 | 1 344.6 |
| Autres dettes financières et engagements | 0.6 | 75.3 | 0.0 | - | - | 0.2 | 76.1 |
| Total des dettes financières et engagements | 2 589.0 | 1 058.3 | 162.9 | 20.7 | 0.4 | 83.3 | 3 914.6 |

Les valeurs ci-dessus peuvent différer des montants inscrits au bilan, car ce type de présentation correspond à des flux de fonds non escomptés. L'affectation à la catégorie «résiliables à tout moment» a été opérée en raison de l'option d'annulation de la contrepartie figurant dans les contrats. La majorité de ces contrats est résiliable, dans les affaires vie et non-vie, au plus tard à une échéance d'un an.

Analyse des échéances
des instruments financiers dérivés

| au 31.12.2012 en millions de CHF | Juste valeur | Echéance des flux de fonds non escomptés | | | |
|---|--------------|--|------------|------------|----------|
| | | < 1 an | 1-5 an(s) | 5-10 ans | > 10 ans |
| Dérivés - actif: | | | | | |
| Swaps sur taux d'intérêt | 1.2 | 0.2 | 0.7 | 0.4 | - |
| Opérations à terme sur devises | 9.4 | | | | |
| Inflow | | 909.2 | - | - | - |
| Outflow | | -900.4 | - | - | - |
| Options (exercice non prévu) | - | - | - | - | - |
| Autres (exercice non prévu) | 45.2 | | | | |
| Instruments dérivés pour comptabilité de couverture | 3.2 | | | | |
| Inflow | | 177.0 | - | - | - |
| Outflow | | -173.9 | - | - | - |
| Total des dérivés - actif | 59.0 | 12.1 | 0.7 | 0.4 | - |
| Dérivés - passif: | | | | | |
| Swaps sur taux d'intérêt | - | - | - | - | - |
| Opérations à terme sur devises | 6.6 | | | | |
| Inflow | | -1 097.4 | - | - | - |
| Outflow | | 1 104.2 | - | - | - |
| Options (exercice non prévu) | - | - | - | - | - |
| Autres (exercice non prévu) | 9.6 | | | | |
| Instruments dérivés pour comptabilité de couverture | 1.2 | | | | |
| Inflow | | -149.6 | - | - | - |
| Outflow | | 150.9 | - | - | - |
| Total des dérivés - passif | 17.4 | 8.1 | - | - | - |
| | | | | | |
| au 31.12.2011 en millions de CHF | Juste valeur | Echéance des flux de fonds non escomptés | | | |
| | | < 1 an | 1-5 an(s) | 5-10 ans | > 10 ans |
| Dérivés - actif: | | | | | |
| Swaps sur taux d'intérêt | 1.0 | 0.1 | 0.6 | 0.6 | - |
| Opérations à terme sur devises | 6.1 | | | | |
| Inflow | | 710.2 | - | - | - |
| Outflow | | -704.1 | - | - | - |
| Options (exercice non prévu) | - | - | - | - | - |
| Autres (exercice non prévu) | 35.5 | | | | |
| Instruments dérivés pour comptabilité de couverture | - | | | | |
| Inflow | | - | - | - | - |
| Outflow | | - | - | - | - |
| Total des dérivés - actif | 42.6 | 6.2 | 0.6 | 0.6 | - |
| Dérivés - passif: | | | | | |
| Swaps sur taux d'intérêt | - | - | - | - | - |
| Opérations à terme sur devises | 32.1 | | | | |
| Inflow | | -802.0 | - | - | - |
| Outflow | | 834.4 | - | - | - |
| Options (exercice non prévu) | - | - | - | - | - |
| Autres (exercice non prévu) | 14.0 | | | | |
| Instruments dérivés pour comptabilité de couverture | 7.1 | | | | |
| Inflow | | -197.5 | - | - | - |
| Outflow | | 204.4 | - | - | - |
| Total des dérivés - passif | 53.2 | 39.3 | - | - | - |

17.5.2 Risque de taux d'intérêt

Le résultat du Groupe Helvetia est influencé par les variations des taux d'intérêt. La persistance de taux bas, pendant une durée prolongée, réduit le produit des investissements à revenu fixe dans des valeurs mobilières et des hypothèques. A l'inverse, ce produit augmente lorsque les taux d'intérêt montent. Vous trouverez les informations sur les rendements actuels des placements à la section 7.1 (à partir de la page 128).

La valeur des engagements du Groupe Helvetia, comme celle de la plupart des placements, dépend du niveau des taux d'intérêt. D'une manière générale, la valeur actualisée des placements et des engagements est d'autant plus basse que les taux d'intérêt sont élevés. L'ampleur de cette variation de valeur dépend notamment de l'échéancier des flux de fonds. Afin de contrôler la volatilité des positions nettes (différence obtenue en déduisant les engagements des placements, soit déséquilibre actif-passif ou «asset/liability mismatch»), le Groupe compare l'échéancier des flux de fonds résultant des engagements avec celui découlant des placements, et analyse ceux-ci sous l'angle de la concordance des échéances. Le risque qui en découle est géré dans le cadre du processus d'Asset Liability Management. Pour cela, la capacité de risque, d'un côté, et la capacité de financement des prestations garanties et de génération d'excédents, de l'autre, sont mises en équation.

 Analyse des échéances
 de placements financiers

| au 31.12.2012 | < 1 an | 1-5 an(s) | 5-10 ans | > 10 ans | Sans durée de vie ferme | Total |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|-----------------|
| en millions de CHF | | | | | | |
| Prêts et créances, instruments du marché monétaire compris | 1 551.4 | 2 726.9 | 2 321.5 | 2 122.4 | 241.6 | 8 963.8 |
| Placements financiers détenus jusqu'à l'échéance | 141.2 | 839.9 | 597.9 | 1 921.5 | - | 3 500.5 |
| Placements financiers disponibles à la vente | 803.9 | 4 507.5 | 4 209.7 | 5 658.9 | 818.3 | 15 998.3 |
| Placements financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat | 420.9 | 869.9 | 134.7 | 143.2 | 2 756.9 | 4 325.6 |
| Instruments dérivés pour comptabilité de couverture | 3.2 | - | - | - | - | 3.2 |
| Total des placements financiers | 2 920.6 | 8 944.2 | 7 263.8 | 9 846.0 | 3 816.8 | 32 791.4 |
| | | | | | | |
| au 31.12.2011 | < 1 an | 1-5 an(s) | 5-10 ans | > 10 ans | Sans durée de vie ferme | Total |
| en millions de CHF | | | | | | |
| Prêts et créances, instruments du marché monétaire compris | 1 404.7 | 2 782.7 | 2 015.3 | 2 279.9 | 332.4 | 8 815.0 |
| Placements financiers détenus jusqu'à l'échéance | 208.0 | 858.6 | 710.7 | 1 946.3 | - | 3 723.6 |
| Placements financiers disponibles à la vente | 724.6 | 4 267.8 | 3 541.6 | 4 119.2 | 727.7 | 13 380.9 |
| Placements financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat | 378.3 | 976.4 | 85.9 | 96.8 | 2 569.9 | 4 107.3 |
| Instruments dérivés pour comptabilité de couverture | - | - | - | - | - | - |
| Total des placements financiers | 2 715.6 | 8 885.5 | 6 353.5 | 8 442.2 | 3 630.0 | 30 026.8 |

Une comparaison des taux d'intérêt garantis avec les rendements permet de tirer des conclusions quant à la situation ALM d'un portefeuille. Dans le schéma suivant se trouvent les informations, présentées sous forme agrégée, relatives aux taux d'intérêt moyens devant être générés par les provisions d'Helvetia pour pouvoir fournir les

garanties requises. Celles-ci évoluent dans une fourchette de 1 à 6%. Moins de 0,1% (année précédente: 0,5%) du capital de garantie du Groupe Helvetia serait attribué au taux d'intérêt au-delà de 4%.

Garanties d'intérêt

| | Affaires d'assurance directe Suisse | Affaires d'assurance directe Zone euro | Affaires de réassurances | |
|---|---|---|-----------------------------|-------------|
| | Autres monnaies | EUR | | |
| au 31.12.2012 | CHF | | | |
| en millions de CHF | | | | |
| Réserve mathématique pour contrats d'assurance et d'investissement sans garantie d'intérêt | 817.8 | – | 371.0 | – |
| Réserve mathématique pour contrats d'assurance et d'investissement avec garantie d'intérêt de 0% | 361.9 | 0.0 | 238.2 | 11.7 |
| Réserve mathématique pour contrats d'assurance et d'investissement avec garantie d'intérêt positive | 21 149.8 | 128.1 | 4 758.9 | 5.1 |
| Taux d'intérêt moyen garanti en % | 1.91 | 2.67 | 2.49 | 0.91 |

| | Affaires d'assurance directe Suisse | Affaires d'assurance directe Zone euro | Affaires de réassurances | |
|---|---|---|-----------------------------|-------------|
| | Autres monnaies | EUR | | |
| au 31.12.2011 | CHF | | | |
| en millions de CHF | | | | |
| Réserve mathématique pour contrats d'assurance et d'investissement sans garantie d'intérêt | 785.0 | – | 297.3 | – |
| Réserve mathématique pour contrats d'assurance et d'investissement avec garantie d'intérêt de 0% | 354.2 | – | 189.7 | 16.0 |
| Réserve mathématique pour contrats d'assurance et d'investissement avec garantie d'intérêt positive | 19 673.5 | 116.2 | 4 370.5 | 6.1 |
| Taux d'intérêt moyen garanti en % | 2.06 | 2.77 | 2.58 | 0.82 |

Sensibilités au risque lié aux cours des actions

| au 31.12. | Niveau d'intérêt 2012 | | Niveau d'intérêt 2011 | |
|--|-----------------------|---------|-----------------------|---------|
| | + 10 bp | – 10 bp | + 10 bp | – 10 bp |
| en millions de CHF | | | | |
| Compte de résultat | 1.6 | –2.8 | 0.7 | –1.5 |
| Capitaux propres | –33.8 | 31.3 | –25.1 | 24.2 |
| Effet brut sans prise en considération des comptes latents et des instruments dérivés | –115.0 | 105.4 | –88.3 | 86.3 |

Le tableau ci-dessus analyse les conséquences d'une modification du taux d'intérêt sur les capitaux propres et le compte de résultat du Groupe Helvetia, en tenant compte des impôts différés et de la Legal Quote. L'analyse a tenu compte des placements financiers à revenu fixe, évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat et disponibles à la vente, des dérivés, de la réserve mathématique, des dépôts afférents aux contrats d'investissement ainsi que des taux d'intérêt sur les placements financiers à rémunération variable. Le principe «Look Through» a été appliqué aux parts significatives des fonds mixtes. L'influence d'une modification du taux d'intérêt sur les dépréciations n'a pas été considérée.

On qualifie de «reasonable possible change» des facteurs de risque pour l'analyse de sensibilité, chaque intervalle symétrique couvrant une fourchette de modifications possibles des taux d'intérêt, susceptible de se produire en une année avec une probabilité comprise entre 10 et 90%. Les sensibilités sont indiquées pour les limites de l'intervalle choisi qui satisfait à ces conditions.

17.5.3 Risque lié aux cours des actions

Les investissements en actions sont utilisés pour générer des excédents à long terme. Ils portent essentiellement sur des entreprises à forte capitalisation, dont les titres sont négociés dans des bourses d'une certaine importance. Le Groupe Helvetia possède un portefeuille largement diversifié (principalement sur les marchés de Suisse, d'Europe et des Etats-Unis). La part de chaque ligne du portefeuille d'actions complet (investissements directs) est inférieure à 6%, abstraction faite de «Allreal», la société de participation immobilière elle-même diversifiée, qui contribue à raison de 14,3% à l'ensemble des investissements directs en actions. Le risque de marché du portefeuille d'actions est surveillé en permanence et, le cas échéant, réduit par des ventes ou l'utilisation d'instruments de couverture, afin de satisfaire aux exigences internes strictes en matière de capacité de risque.

Les risques de marché sont atténués par des stratégies de couverture. Les principaux instruments utilisés sont des options put et permettent de respecter les limites de perte internes. Les investissements directs en actions représentent 5,1% des placements financiers du Groupe (avant couverture), sans prise en compte des placements pour le compte et aux risques de titulaires de polices d'assurance vie. Une part importante d'entre elles est protégée contre les risques de perte significatifs.

Sensibilités au risque lié aux cours des actions

| au 31.12. en millions de CHF | Sensibilité des cours des actions 2012 | | Sensibilité des cours des actions 2011 | |
|---|--|---------|--|---------|
| | + 10% | - 10% | + 10% | - 10% |
| Compte de résultat | 52.5 | - 43.9 | 29.5 | - 25.3 |
| Capitaux propres | 29.1 | - 29.1 | 31.7 | - 31.7 |
| Effet brut sans prise en considération des comptes latents et des instruments dérivés | 164.8 | - 163.4 | 146.2 | - 146.1 |

Le tableau ci-dessus analyse les conséquences d'une modification du cours des actions sur les capitaux propres et le compte de résultat du Groupe Helvetia, en tenant compte des impôts différés et de la Legal Quote. L'analyse a tenu compte des investissements en actions, dérivés, fonds en actions et d'une partie des fonds mixtes détenus directement. Le principe «Look Through» a été appliqué aux parts significatives des fonds mixtes. L'influence d'une modification du cours des actions sur les dépréciations n'a pas été considérée.

On qualifie de «reasonable possible change» des facteurs de risque pour l'analyse de sensibilité, chaque intervalle symétrique couvrant une fourchette de modifications possibles du cours des actions, susceptible de se produire en une année avec une probabilité comprise entre 10 et 90%. Les sensibilités sont indiquées pour les limites de l'intervalle choisi qui satisfait à ces conditions.

17.5.4 Risque de change

La plupart des placements, immobilisations comprises, et des engagements du Groupe est libellée en CHF et en EUR. Les engagements, marché suisse mis à part, sont très largement couverts par des placements dans la même monnaie. S'agissant du marché suisse, des placements libellés en devise étrangère sont détenus, pour des raisons de rendement et de disponibilités, à côté de ceux en CHF afin de couvrir les engagements en CHF. Le risque de change qui en découle est très largement couvert. Des transactions à terme sur devises pour l'EUR, l'USD, la GBP et le CAD contre le franc suisse doivent être utilisées.

Sensibilités au risque
 de change

| | Taux de change EUR / CHF | | Taux de change USD / CHF | | Taux de change GBP / CHF | |
|--------------------|-----------------------------|------|-----------------------------|------|-----------------------------|------|
| | + 2% | - 2% | + 2% | - 2% | + 2% | - 2% |
| au 31.12.2012 | | | | | | |
| en millions de CHF | | | | | | |
| Compte de résultat | 3.2 | -3.3 | -1.5 | 1.5 | -1.0 | 1.0 |

| | Taux de change EUR / CHF | | Taux de change USD / CHF | | Taux de change GBP / CHF | |
|--------------------|-----------------------------|------|-----------------------------|------|-----------------------------|------|
| | + 2% | - 2% | + 2% | - 2% | + 2% | - 2% |
| au 31.12.2011 | | | | | | |
| en millions de CHF | | | | | | |
| Compte de résultat | 1.9 | -2.0 | -1.2 | 1.2 | -0.7 | 0.7 |

Le tableau précédent analyse les conséquences d'une modification des taux de change sur le compte de résultat du Groupe Helvetia en tenant compte des impôts différés et de la Legal Quote. Selon les directives IFRS, seuls les instruments financiers monétaires et les passifs d'assurance en monnaie non fonctionnelle ainsi que les instruments financiers dérivés ont été pris en compte dans l'analyse.

On qualifie de «reasonable possible change» des facteurs de risque pour l'analyse de sensibilité, chaque intervalle symétrique couvrant une fourchette de modifications possibles des taux de change, susceptible de se produire en une année avec une probabilité comprise entre 10 et 90%. Les sensibilités sont indiquées pour les limites de l'intervalle choisi qui satisfait à ces conditions.

Bilan de change consolidé
 2012

| au 31.12.2012 | CHF | EUR | USD | Autres | Total |
|---|-----------------|-----------------|--------------|--------------|-----------------|
| en millions de CHF | | | | | |
| Actifs | | | | | |
| Immobilisations corporelles et immeubles | 200.0 | 168.3 | - | - | 368.3 |
| Goodwill et autres immobilisations | 132.1 | 204.6 | - | - | 336.7 |
| Participations dans des entreprises associées | 46.2 | 2.3 | - | - | 48.5 |
| Immeubles de placements | 4560.8 | 332.5 | - | - | 4893.3 |
| Placements financiers du Groupe | 19742.6 | 10136.2 | 672.5 | 284.6 | 30835.9 |
| Placements financiers pour des contrats liés à des participations | 770.3 | 1054.9 | 109.6 | 20.7 | 1955.5 |
| Créances sur affaires d'assurance | 316.0 | 595.7 | 101.0 | 29.4 | 1042.1 |
| Frais d'acquisition inscrits à l'actif | 215.7 | 162.6 | - | - | 378.3 |
| Avoirs provenant de la réassurance | 115.1 | 300.9 | 9.6 | 6.4 | 432.0 |
| Impôts différés | 0.1 | 23.3 | - | - | 23.4 |
| Avoirs découlant des impôts sur le résultat courant | 0.1 | 17.8 | - | - | 17.9 |
| Autres actifs | 40.9 | 208.6 | 7.9 | -8.9 | 248.5 |
| Comptes de régularisation résultant de placements financiers | 195.9 | 153.1 | 2.0 | 0.5 | 351.5 |
| Disponibilités | 962.7 | 580.6 | 12.9 | 9.0 | 1565.2 |
| Total des actifs | 27 298.5 | 13 941.4 | 915.5 | 341.7 | 42 497.1 |

| au 31.12.2012 | CHF | EUR | USD | Autres | Total |
|--|-----------------|-----------------|--------------|-------------|-----------------|
| en millions de CHF | | | | | |
| Fonds empruntés | | | | | |
| Réserve mathématique (brute) | 22 335.0 | 5 492.3 | 15.1 | 0.1 | 27 842.5 |
| Provisions pour participations futures des assurés aux excédents | 1 049.2 | 221.1 | - | - | 1 270.3 |
| Provisions pour sinistres en cours (brutes) | 1 094.9 | 1 785.9 | 131.4 | 48.3 | 3 060.5 |
| Transferts des primes (brutes) | 290.6 | 650.8 | 32.3 | 18.8 | 992.5 |
| Dettes financières résultant des opérations financières | 149.9 | 58.5 | 33.1 | 14.5 | 256.0 |
| Dettes financières résultant des affaires d'assurance | 697.4 | 1 605.1 | 0.9 | 0.0 | 2 303.4 |
| Autres dettes financières | 32.8 | 0.7 | - | - | 33.5 |
| Engagements résultant des affaires d'assurance | 1 158.1 | 253.7 | 55.3 | 5.4 | 1 472.5 |
| Provisions non techniques | 67.1 | 33.6 | - | - | 100.7 |
| Engagements résultant des prestations en faveur du personnel | 51.3 | 221.9 | - | - | 273.2 |
| Impôts différés | 448.0 | 116.3 | - | - | 564.3 |
| Engagements découlant des impôts sur le résultat courant | 28.0 | 23.0 | - | - | 51.0 |
| Autres engagements et comptes de régularisation | 53.5 | 125.6 | -0.5 | -2.2 | 176.4 |
| Total des fonds empruntés | 27 455.8 | 10 588.5 | 267.6 | 84.9 | 38 396.8 |

Bilan de change consolidé
 2011

| au 31.12.2011 en millions de CHF | CHF | EUR | USD | Autres | Total ajusté |
|---|-----------------|-----------------|--------------|--------------|-----------------|
| | | ajusté | | | |
| Actifs | | | | | |
| Immobilisations corporelles et immeubles | 204.7 | 164.2 | - | - | 368.9 |
| Goodwill et autres immobilisations | 137.6 | 146.9 | - | - | 284.5 |
| Participations dans des entreprises associées | 46.6 | 2.1 | - | - | 48.7 |
| Immeubles de placements | 4 428.0 | 335.5 | - | - | 4 763.5 |
| Placements financiers du Groupe | 18 796.4 | 8 664.5 | 501.3 | 252.3 | 28 214.5 |
| Placements financiers pour des contrats liés à des participations | 764.3 | 949.9 | 82.2 | 15.9 | 1 812.3 |
| Créances sur affaires d'assurance | 330.7 | 600.9 | 85.6 | 24.5 | 1 041.7 |
| Frais d'acquisition inscrits à l'actif | 211.0 | 156.4 | - | - | 367.4 |
| Avoirs provenant de la réassurance | 109.1 | 276.8 | 11.1 | 5.8 | 402.8 |
| Impôts différés | 0.1 | 29.3 | - | - | 29.4 |
| Avoirs découlant des impôts sur le résultat courant | - | 17.7 | - | - | 17.7 |
| Autres actifs | 56.1 | 145.1 | 4.2 | 0.0 | 205.4 |
| Comptes de régularisation résultant de placements financiers | 191.4 | 146.1 | 1.6 | 0.5 | 339.6 |
| Disponibilités | 858.0 | 381.5 | 5.6 | 5.4 | 1 250.5 |
| Total des actifs | 26 134.0 | 12 016.9 | 691.6 | 304.4 | 39 146.9 |

| au 31.12.2011 en millions de CHF | CHF | EUR | USD | Autres | Total ajusté |
|--|-----------------|----------------|--------------|-------------|-----------------|
| | ajusté | ajusté | | | |
| Fonds empruntés | | | | | |
| Réserve mathématique (brute) | 20 821.7 | 4 980.1 | 6.7 | 0.0 | 25 808.5 |
| Provisions pour participations futures des assurés aux excédents | 864.1 | 35.6 | - | - | 899.7 |
| Provisions pour sinistres en cours (brutes) | 1 073.9 | 1 558.0 | 124.6 | 43.1 | 2 799.6 |
| Transferts des primes (brutes) | 288.5 | 629.6 | 37.1 | 15.5 | 970.7 |
| Dettes financières résultant des opérations financières | 149.7 | 32.6 | - | - | 182.3 |
| Dettes financières résultant des affaires d'assurance | 699.5 | 1 605.8 | 0.8 | 0.0 | 2 306.1 |
| Autres dettes financières | 72.8 | 1.9 | - | - | 74.7 |
| Engagements résultant des affaires d'assurance | 1 055.3 | 246.1 | 41.3 | 1.9 | 1 344.6 |
| Provisions non techniques | 78.7 | 18.0 | - | - | 96.7 |
| Engagements résultant des prestations en faveur du personnel | 50.3 | 214.9 | - | - | 265.2 |
| Impôts différés | 400.8 | 90.6 | - | - | 491.4 |
| Engagements découlant des impôts sur le résultat courant | 19.4 | 21.6 | - | - | 41.0 |
| Autres engagements et comptes de régularisation | 60.9 | 126.3 | 0.3 | 1.0 | 188.5 |
| Total des fonds empruntés | 25 635.6 | 9 561.1 | 210.8 | 61.5 | 35 469.0 |

17.6 Risques de contrepartie

Les risques de contrepartie englobent les risques de défaillance et les risques de variation de valeur. Le risque de défaillance désigne la possibilité de se voir confronté à une contrepartie en incapacité de paiement, tandis que le risque de variation de valeur indique la possibilité d'une perte financière due à la modification de la solvabilité d'une contrepartie ou à une variation de l'écart de taux. Le risque que les contreparties ne puissent plus répondre à leurs engagements est surveillé en permanence. Afin de réduire au minimum le risque de contrepartie, l'Helvetia Assurances définit des seuils de solvabilité des contreparties et limite l'exposition par contrepartie (voir le tableau de la page 194 concernant la solvabilité).

17.6.1 Exposition aux risques

Pour le Groupe Helvetia, le risque de contrepartie existe notamment dans les domaines suivants:

- Risques de contrepartie résultant de titres rémunérés et d'instruments du marché monétaire.
- Risques de contrepartie inhérents aux prêts et hypothèques octroyés: les principales positions dans la catégorie de placement «prêt» sont constituées des prêts sur reconnaissance de dette et des prêts sur police. Les prêts sur polices sont couverts par les polices d'assurance vie. Seul un certain pourcentage du capital épargné (<100%) étant nanti, cette catégorie peut être qualifiée de «totalement couverte». La pertinence de l'exposition brute (sans prise en compte des garanties) est également assez faible pour l'évaluation des risques de contrepartie résultant des affaires hypothécaires: les hypothèques sont garanties par un droit de gage foncier, sans compter qu'une partie est souvent couverte en sus par une assurance vie donnée en gage, d'où un pourcentage de perte relativement bas. Dans ce contexte, on peut parler de faible risque de contrepartie résultant des hypothèques.
- Risques de contrepartie dans les transactions sur instruments financiers dérivés: 3,5% des instruments dérivés sont cotés en bourse, de sorte qu'il n'existe aucun risque de contrepartie. 40,5% des instruments sont couverts par des garanties en espèces. En tenant compte de la garantie en espèces et du netting contractuels, l'exposition au risque se réduit à 28,1%. Il y a un faible risque de contrepartie pour 14,7% d'instruments dérivés supplémentaires, car ceux-ci ont été conclus avec des émetteurs bénéficiant d'une garantie de l'Etat (canton de Bâle-Ville). Il y a un risque de contrepartie pour les 41,3% restants d'instruments dérivés, tous négociés hors bourse (OTC), sans garantie en espèces. Ces derniers sont presque exclusivement en portefeuille pour des produits d'assurance vie collective.
- Risque de contrepartie sur réassurance passive: le Groupe Helvetia transfère une partie de son portefeuille de risques à d'autres sociétés par le biais de la réassurance passive. En cas de défaillance du réassureur, il continue d'assumer la responsabilité des créances réassurées. Aussi le Groupe vérifie-t-il régulièrement les bilans et la solvabilité de ses réassureurs. Afin de réduire la dépendance par rapport à un seul d'entre eux, il place ses contrats de réassurance auprès de plusieurs compagnies de premier ordre.
- Risques de contrepartie résultant des affaires d'assurance: la défaillance d'autres contreparties (preneurs d'assurance, intermédiaires d'assurance, compagnies d'assurance) peut entraîner une perte de créances au titre des affaires d'assurance. Au niveau du bilan, l'exposition brute maximale correspondrait aux positions détaillées à la section 9 «Créances sur preneurs d'assurance, intermédiaires d'assurance et compagnies d'assurance» (après une déduction des créances résultant des affaires de réassurance, saisies sous le «risque de crédit au titre de la réassurance passive»). Toutefois, ces créances sont essentiellement de courte durée. Les créances envers des preneurs d'assurance représentent en outre le principal groupe dans cette catégorie. Eu égard au paiement d'avance des primes et au fait que la couverture d'assurance est liée au respect des engagements contractuels par le client, le risque de contrepartie résultant des affaires d'assurance joue un rôle secondaire dans les affaires non-vie et vie.
- Risques de contrepartie résultant de garanties financières et de promesses de crédit: vous trouverez les informations détaillées sur les engagements conditionnels à la section 12 (page 161).

Qualité de crédit des instruments de taux, prêts et instruments financiers dérivés par catégories de placement

| au 31.12.2012 | AAA | AA | A | BBB | BB et inférieure | Sans notation | Total |
|--|-----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|----------------|-----------------|
| en millions de CHF | | | | | | | |
| Instruments du marché monétaire | 0.5 | 65.0 | 751.1 | 0.6 | 0.1 | 244.5 | 1 061.8 |
| Instruments dérivés actifs (y c. comptabilité de couverture) | 0.5 | 8.7 | 21.6 | 4.2 | - | 24.0 | 59.0 |
| Titres rémunérés | 11 550.4 | 6 002.0 | 2 805.2 | 1 816.1 | 141.6 | 211.3 | 22 526.6 |
| Hypothèques | - | - | - | - | - | 3 687.0 | 3 687.0 |
| Prêts sur reconnaissance de dette | 428.2 | 712.1 | 84.1 | 11.9 | - | 46.1 | 1 282.4 |
| Prêts sur police et autres prêts | - | - | - | - | - | 94.0 | 94.0 |
| Total | 11 979.6 | 6 787.8 | 3 662.0 | 1 832.8 | 141.7 | 4 306.9 | 28 710.8 |

| au 31.12.2011 | AAA | AA | A | BBB | BB et inférieure | Sans notation | Total |
|--|-----------------|----------------|----------------|--------------|------------------|----------------|-----------------|
| en millions de CHF | | | | | | | |
| Instruments du marché monétaire | - | 176.4 | 333.7 | 8.7 | 0.2 | 432.8 | 951.8 |
| Instruments dérivés actifs (y c. comptabilité de couverture) | - | 6.4 | 1.8 | - | - | 34.4 | 42.6 |
| Titres rémunérés | 11 800.9 | 5 155.0 | 2 658.4 | 301.4 | 166.4 | 205.4 | 20 287.5 |
| Hypothèques | - | - | - | - | - | 3 523.1 | 3 523.1 |
| Prêts sur reconnaissance de dette | 424.5 | 738.8 | 58.1 | 1.0 | - | 95.9 | 1 318.3 |
| Prêts sur police et autres prêts | - | - | 12.5 | 17.4 | - | 107.8 | 137.7 |
| Total | 12 225.4 | 6 076.6 | 3 064.5 | 328.5 | 166.6 | 4 399.4 | 26 261.0 |

Qualité de crédit des instruments de taux, prêts et instruments financiers dérivés par branches

| au 31.12.2012 | AAA | AA | A | BBB | BB et inférieure | Sans notation | Total |
|----------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|----------------|-----------------|
| en millions de CHF | | | | | | | |
| Gouvernements | 6 065.5 | 2 697.9 | 321.8 | 1 143.2 | 106.8 | 101.1 | 10 436.3 |
| Affaires financières | 5 696.2 | 2 983.2 | 2 477.3 | 589.4 | 27.9 | 291.6 | 12 065.6 |
| Entreprises | 217.9 | 1 106.7 | 862.9 | 100.2 | 7.0 | 3 914.2 | 6 208.9 |
| Total | 11 979.6 | 6 787.8 | 3 662.0 | 1 832.8 | 141.7 | 4 306.9 | 28 710.8 |

| au 31.12.2011 | AAA | AA | A | BBB | BB et inférieure | Sans notation | Total |
|----------------------|-----------------|----------------|----------------|--------------|------------------|----------------|-----------------|
| en millions de CHF | | | | | | | |
| Gouvernements | 5 882.4 | 2 363.6 | 880.3 | 17.3 | 135.3 | 158.7 | 9 437.6 |
| Affaires financières | 5 653.4 | 3 225.6 | 1 682.7 | 251.5 | 22.6 | 490.7 | 11 326.5 |
| Entreprises | 689.6 | 487.4 | 501.5 | 59.7 | 8.7 | 3 750.0 | 5 496.9 |
| Total | 12 225.4 | 6 076.6 | 3 064.5 | 328.5 | 166.6 | 4 399.4 | 26 261.0 |

Risque de crédit sur
réassurance passive

Les analyses précédentes présentent l'exposition brute en instruments de taux, prêts et instruments financiers dérivés, sans prise en compte des garanties. Les placements pour le compte et aux risques de titulaires de polices d'assurance vie ne sont pas pris en compte à cet égard. Les notations de titres et d'émetteurs de Standard & Poor's, Moody's et Fitch ont été utilisées pour présenter la qualité de crédit. La notation des émetteurs de Fedafin est en outre prise en compte dans l'analyse pour les communes, cantons et Banques cantonales suisses.

| au 31.12.2012 | Exposure | Part en % |
|--------------------|--------------|--------------|
| en millions de CHF | | |
| AAA | – | – |
| AA | 292.7 | 53.4 |
| A | 181.6 | 33.1 |
| BBB | 28.1 | 5.1 |
| BB et inférieure | 18.3 | 3.3 |
| Sans notation | 28.0 | 5.1 |
| Total | 548.7 | 100.0 |

| au 31.12.2011 | Exposure | Part en % |
|--------------------|--------------|--------------|
| en millions de CHF | | |
| AAA | 4.4 | 0.8 |
| AA | 310.3 | 55.8 |
| A | 212.4 | 38.2 |
| BBB | 0.0 | 0.0 |
| BB et inférieure | 0.2 | 0.0 |
| Sans notation | 28.9 | 5.2 |
| Total | 556.2 | 100.0 |

Les dix principales contreparties, évaluées à l'aune du risque de crédit, en millions de CHF, tel qu'indiqué dans les tableaux «Qualité de crédit des instruments de taux, prêts et instruments financiers dérivés» et «Risque de crédit sur réassurance passive», sont les suivantes:

Les 10 principales contreparties

| | Notation de l'émetteur | Total valeur comptable IFRS | AAA |
|--|------------------------|-----------------------------|---------|
| au 31.12.2012 | | | |
| en millions de CHF | | | |
| Confédération suisse | AAA | 2 294.7 | 2 225.2 |
| République française | AA | 1 439.6 | 162.3 |
| République fédérale d'Allemagne | AAA | 1 203.3 | 762.8 |
| Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire | AAA | 956.2 | 956.2 |
| République d'Italie | BBB | 915.0 | – |
| République d'Autriche | AAA | 826.4 | 390.5 |
| Banque Européenne d'investissement | AAA | 648.0 | 648.0 |
| Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA | AAA | 635.3 | 635.3 |
| Royaume des Pays-Bas | AAA | 526.9 | 470.3 |
| Commerzbank AG | A | 487.2 | 187.8 |

| | Notation de l'émetteur | Total valeur comptable IFRS | AAA |
|--|------------------------|-----------------------------|---------|
| au 31.12.2011 | | | |
| en millions de CHF | | | |
| Confédération suisse | AAA | 2 177.9 | 2 150.1 |
| République fédérale d'Allemagne | AAA | 1 179.3 | 863.1 |
| République française | AAA | 1 130.4 | 1 038.9 |
| Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire | AAA | 828.0 | 828.0 |
| République d'Autriche | AA | 827.1 | 489.7 |
| République d'Italie | A | 800.5 | – |
| Banque Européenne d'investissement | AAA | 535.9 | 535.9 |
| Commerzbank AG | A | 483.4 | 278.2 |
| Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA | AAA | 479.0 | 479.0 |
| Banque cantonale de Lucerne | AA | 472.6 | – |

| | | Titres rémunérés | | Instruments monétaires | Dérivés actifs | Prêts sur reconnaissance de dette | Autres prêts et créances |
|---------|-------|------------------|---------------|---------------------------|----------------|---|-----------------------------|
| AA | A | BBB | Sans notation | | | | |
| - | 56.7 | - | 12.8 | - | - | - | - |
| 1 174.5 | 102.8 | - | - | - | - | - | - |
| 217.3 | 132.7 | - | - | - | - | 90.5 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | - |
| 0.3 | 31.6 | 883.1 | - | - | - | - | - |
| 191.5 | 101.6 | 68.0 | - | - | - | 74.8 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - | - | - |
| - | 56.6 | - | - | - | - | - | - |
| 133.5 | 147.8 | - | - | - | - | 18.1 | - |

| | | Titres rémunérés | | Instruments monétaires | Dérivés actifs | Prêts sur reconnaissance de dette | Autres prêts et créances |
|-------|-------|------------------|---------------|---------------------------|----------------|---|-----------------------------|
| AA | A | BBB | Sans notation | | | | |
| - | 27.8 | - | - | - | - | - | - |
| 225.2 | - | - | - | - | - | 91.0 | - |
| 81.7 | 9.8 | - | - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - | - | - |
| 205.8 | 50.0 | 18.1 | - | - | - | 63.5 | - |
| 20.3 | 780.2 | - | - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - | - | - |
| 186.0 | - | - | - | 1.0 | - | 18.2 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | - |
| 447.6 | - | - | - | - | - | 25.0 | - |

18. Evénements après la date de clôture du bilan

Jusqu'à l'achèvement des présents comptes annuels consolidés le 5.3.2013, nous n'avons eu connaissance d'aucun événement important qui pourrait avoir une influence déterminante sur les comptes annuels dans leur ensemble.

19. Périmètre de consolidation

Les acquisitions suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice sous revue:

- Au 1.11.2012, l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, Bâle, a repris l'activité d'assurance de la coopérative des assurances SEV (SEVV). Cette dernière englobe les assurances vie individuelle pour les membres du syndicat des entreprises publiques de transport. L'Helvetia poursuit ainsi sa stratégie d'acquisitions ciblées dans les marchés nationaux existants.
- Au 1.12.2012, l'Helvetia Assurance S.A., Paris, a fait l'acquisition de l'activité d'assurance transport française de Gan Eurocourtage, Le Havre, une filiale de Groupama S.A. Le portefeuille acquis intègre également la société Groupe Save, Le Havre. La position existante de l'Helvetia en France sera renforcée par la reprise du portefeuille, notamment de l'activité transport maritime, et permettra ainsi d'offrir une couverture d'assurance encore plus étendue à l'industrie française du transport. Avec cette acquisition, l'Helvetia France, jusqu'alors en cinquième position sur le marché français de l'assurance transport, devient désormais un solide numéro 2. En plus de l'impulsion qu'elle va apporter en termes de croissance, cette acquisition renforce également notre savoir-faire et notre capacité d'innovation.

Les acquisitions réalisées au cours de l'exercice sous revue, qui, prises isolément, ne sont pas majeures, font l'objet d'une présentation synthétisée. Le récapitulatif ci-après présente les actifs et passifs acquis:

| en millions de CHF | |
|--|-------------|
| Actifs | |
| Immobilisation corporelles | 13.1 |
| Immobilisation incorporelles | 8.7 |
| Placement de capitaux | 283.2 |
| Créances et avoirs sur affaires d'assurance | 64.6 |
| Crédits d'impôt | 1.9 |
| Autres actifs et comptes de régularisation | 58.7 |
| Disponibilités | 123.8 |
| Passifs | |
| Provisions actuarielles | 562.2 |
| Dettes financières résultant des affaires d'assurance | 16.2 |
| Autres engagements et comptes de régularisation | 3.9 |
| Actifs net acquis | |
| Actifs identifiés acquis (nets) | -28.3 |
| Goodwill | 57.8 |
| Comptabilisé dans le compte de résultat | 5.9 |
| Total frais de prospection (exclusivement en espèces) | 23.6 |

L'allocation du prix d'achat dans le tableaux ci-dessus est provisoire.

Les créances et avoirs sur affaires d'assurances s'élevaient, en brut, à CHF 68,6 millions dont CHF 4,0 millions sont, selon toute vraisemblance, considérés comme irrécouvrables. En outre, il est vraisemblablement possible de faire valoir, dans leur intégralité, les crédits d'impôt, qui représentent un montant total brut de CHF 1,9 million.

Etant donné que les portefeuilles assurance acquis à l'occasion de l'achat sont directement comptabilisés au sein de la société acquéreuse et qu'ils ne sont pas gérés de manière distincte, une détermination fiable de la contribution de l'activité assurance nouvellement acquise au résultat du rapport publié par le Groupe n'est pas possible.

Si l'acquisition avait respectivement eu lieu le 1.1.2012, les primes brutes du Groupe pendant la période sous revue se seraient élevées, au total, à CHF 7 008,0 millions. Il est impossible de déterminer de manière fiable l'impact sur le résultat net dans cette hypothèse (acquisition réalisée respectivement le 1.1.2012). En effet, d'une part, la présentation des comptes, jusqu'au rachat, était effectuée en fonction des prescriptions comptables locales et non des IFRS, et d'autre part, il est difficile d'isoler ce portefeuille par rapport au reste de l'activité du vendeur sur la base des informations disponibles. Ainsi, toute déclaration relative au résultat net se rapportant à la période d'acquisition du portefeuille par Helvetia n'est pas significative.

Le portefeuille SEVV est affecté au segment «Suisse».

Le goodwill ainsi que l'activité d'assurance transport de Gan Eurocourtage acquise sont intégralement affectés au marché national France.

D'autres événements survenus au cours de l'exercice sous revue ont entraîné des modifications du périmètre de consolidation:

- au cours de la période sous revue, la participation dans l'entreprise associée Tertianum AG, Berlingen, est passée de 20,0% à 21,13%. L'entreprise associée Gesnorte de Servicios S.A., Madrid, a quant à elle été liquidée.
- Le 3.4.2012, le Groupe Helvetia a porté à 25,0% sa participation dans Sersanet S.A., Madrid, par acquisition d'actions. Le Groupe Helvetia exerce dès lors une influence notable sur Sersanet S.A. Désormais, cette participation ne sera plus présentée comme un instrument financier, mais comme une participation dans une entreprise associée.
- Au 20.7.2012, Padana Assicurazioni S.p.A., Milan, a fait l'acquisition de 40,0% de parts supplémentaires au sein du capital d'APSA s.r.l., Milan, en faisant ainsi une filiale détenue à 100%.
- En lien avec l'acquisition de l'activité d'assurance transport française de Gan Eurocourtage, le capital-actions de l'Helvetia Assurances S.A., Paris, a été rehaussé de EUR 62,0 millions.
- Au 29.11.2012, le fonds allemand DeAM Fonds DFD 1 (Europa) a été liquidé.
- Le 5.12.2012, le capital-actions de l'Helvetia Service SA, Saint-Gall, a été augmenté de CHF 0,4 million.
- Au 6.12.2012, le capital-actions de l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, Francfort-sur-le-Main, a été augmenté de EUR 5,0 millions.
- Au cours de la période sous revue, l'entité espagnole Gesnorte de Pensiones S.A., Madrid, a été renommée GESPRADO S.A.

L'année précédente, les événements suivants ont entraîné des modifications du périmètre de consolidation:

- Au 1.11.2011, les sociétés du groupe Alba Compagnie d'Assurances Générales SA et Phenix, compagnie d'assurances SA ont fusionné avec leur société mère Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, Saint-Gall, alors que la société du groupe Phenix, compagnie d'assurances sur la vie SA fusionnait avec Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, Bâle.
- Les sociétés du groupe Römertor Versicherungsmakler, Immobilien und Bau GmbH, Vienne, et Marc Aurel Liegenschaftsverwaltung GmbH, Vienne, ont été intégrées rétroactivement au 1.1.2011 au sein de l'Helvetia Versicherungen AG, Vienne.
- Au cours de l'exercice 2011, le capital-actions de l'Helvetia Vermögens- und Grundstücksverwaltung GmbH & Co. KG, Francfort/Main, a été augmenté de EUR 2,0 millions.
- Au cours de l'exercice 2011, le taux de participation dans Helvetia Compañía Suiza, Séville, a été porté de 98,95 à 98,97% à la suite d'acquisitions successives.

Liste complète des sociétés du Groupe

| au 31.12.2012 | Domaine d'activité | Part du Groupe en % | Méthode de consolidation ¹ | Monnaie | Capital social déclaré en millions |
|--|--------------------|---------------------|---------------------------------------|---------|------------------------------------|
| Suisse | | | | | |
| Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, Saint-Gall ² | Non-vie | 100.00 | C | CHF | 77.5 |
| Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, Bâle | Vie | 100.00 | C | CHF | 50.0 |
| Patria Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, Saint-Gall | Vie | 100.00 | C | CHF | 0.1 |
| Helvetia Consulta SA, Bâle | Autres | 100.00 | C | CHF | 0.1 |
| Helvetia Service AG, Saint-Gall | Autres | 100.00 | C | CHF | 0.5 |
| Tertianum AG, Berlingen | | 21.13 | E | CHF | |
| Prevo-System AG, Bâle | | 24.00 | E | CHF | |
| Allemagne | | | | | |
| Helvetia Schweizerische Versicherungsgesellschaft AG, Direktion für Deutschland, Francfort/Main ³ | Non-vie | 100.00 | C | EUR | |
| HELVETIA INTERNATIONAL Versicherungs-AG, Francfort/Main | Non-vie | 100.00 | C | EUR | 8.0 |
| HELVETIA Schweizerische Lebensversicherungs-AG, Francfort/Main | Vie | 100.00 | C | EUR | 11.5 |
| Der ANKER Vermögensverwaltung GmbH, Francfort/Main | Autres | 100.00 | C | EUR | 0.0 |
| Helvetia Vermögens- und Grundstücksverwaltung GmbH & Co. KG, Francfort/Main | Vie | 100.00 | C | EUR | 41.2 |
| Helvetia Grundstücksverwaltung GmbH, Francfort/Main | Vie | 100.00 | C | EUR | 0.0 |
| Hamburger Assekuranz GmbH, Francfort/Main | Autres | 100.00 | C | EUR | 3.1 |
| Helvetia Leben Maklerservice GmbH, Francfort/Main | Vie | 100.00 | C | EUR | 0.0 |
| Helvetia Versicherungs- u. Finanzdienstleistungsvermittlung GmbH, Francfort/Main | Autres | 100.00 | C | EUR | 0.0 |
| Italie | | | | | |
| Helvetia Compagnia Svizzera d'Assicurazioni S.A., Rappresentanza Generale e Direzione per l'Italia, Milan ³ | Non-vie | 100.00 | C | EUR | |
| Helvetia Vita – Compagnia Italo Svizzera di Assicurazioni sulla Vita S.p.A., Milan | Vie | 100.00 | C | EUR | 13.4 |
| Chiara Vita S.p.A., Milan | Vie | 70.00 | C | EUR | 34.2 |
| Padana Assicurazioni S.p.A., Milan | Non-vie | 100.00 | C | EUR | 15.6 |
| APSA s.r.l., Milan | Non-vie | 100.00 | C | EUR | 0.1 |
| GE.SI.ASS Società Consortile a R.L., Milan | Autres | 55.00 | C | EUR | 0.0 |
| Espagne | | | | | |
| Helvetia Holding Suizo, S.A., Madrid | Autres | 100.00 | C | EUR | 90.3 |
| Helvetia Compañía Suiza, Sociedad Anónima de Seguros y Reaseguros, Sévill | Vie et Non-vie | 98.97 | C | EUR | 21.4 |
| Previsur Agencia de Seguros S.L., Sévill | Autres | 100.00 | C | EUR | 0.0 |
| Gesnorte S.A., S.G.I.I.C., Madrid | | 31.73 | E | EUR | |
| GESPRADO S.A., Madrid | | 24.00 | E | EUR | |
| Sersanet, Red de Servicios Sanitarios, S.A., Madrid | | 25.00 | E | EUR | |

| au 31.12.2012 | Domaine d'activité | Part du Groupe en % | Méthode de consolidation ¹ | Monnaie | Capital social déclaré en millions |
|---|--------------------|---------------------|---------------------------------------|---------|------------------------------------|
| Autres unités d'assurance | | | | | |
| Autriche | | | | | |
| Helvetia Schweizerische Versicherungsgesellschaft AG, Direktion für Österreich, Vienne ³ | Non-vie | 100.00 | C | EUR | |
| Helvetia Versicherungen AG, Vienne | Vie et Non-vie | 100.00 | C | EUR | 12.7 |
| Helvetia Financial Services GmbH, Vienne | Autres | 100.00 | C | EUR | 0.2 |
| ZSG Kfz-Zulassungsservice GmbH, Vienne | | 33.33 | E | EUR | |
| France | | | | | |
| Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances S.A., Direction pour la France, Paris ³ | Non-vie | 100.00 | C | EUR | |
| Helvetia Assurances S.A., Paris | Non-vie | 100.00 | C | EUR | 64.4 |
| Groupe Save, Le Havre | Non-vie | 100.00 | C | EUR | 0.1 |
| Mondial | | | | | |
| Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, Réassurance, Saint-Gall ³ | Autres | 100.00 | C | CHF | |
| Corporate | | | | | |
| Suisse | | | | | |
| Helvetia Holding SA, Saint-Gall | Autres | – | – | CHF | 0.9 |
| Helvetia Beteiligungen AG, Saint-Gall | Autres | 100.00 | C | CHF | 225.7 |
| Helvetia Consulting AG, Saint-Gall | Autres | 100.00 | C | CHF | 0.1 |
| Helvetia I Fonds Amérique du Nord | Autres | 85.99 | C | USD | – |
| Helvetia I Fonds Grande-Bretagne | Autres | 89.45 | C | GBP | – |
| Helvetia I Fonds Europe | Autres | 87.78 | C | EUR | – |
| Jersey | | | | | |
| Helvetia Finance Ltd., St Helier | Autres | 100.00 | C | CHF | 0.1 |
| Luxembourg | | | | | |
| Helvetia Europe S.A., Luxembourg | Autres | 100.00 | C | EUR | 11.5 |
| VP SICAV Helvetia Fund Euro Bonds | Autres | 100.00 | C | EUR | – |
| VP SICAV Helvetia Fund European Equity | Autres | 100.00 | C | EUR | – |
| VP SICAV Helvetia Fund International Equity | Autres | 100.00 | C | EUR | – |

¹ C = Consolidation complète, E = Evaluation Equity (entreprises associées)

² Les coûts du Groupe sont inclus dans le segment «Corporate».

³ Unités d'exploitation

Rapport des réviseurs

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés à l'Assemblée générale des actionnaires de l'Helvetia Holding SA, Saint-Gall.

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de l'Helvetia Holding SA présentés aux pages 88 à 202, comprenant le compte de résultat, le compte de résultat global, le bilan, les capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'Annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux Normes d'audit suisses (NAS) et aux normes internationales d'audit (International Standards on Auditing, ISA). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, tel que l'exige sa fonction. Cette approche inclut l'évaluation des risques de présence d'anomalies significatives dans les comptes annuels consolidés, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité dudit système. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS), et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément, conformément à la Loi sur la surveillance de la révision (LSR), et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1, chiffre 3 CO, et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

Philipp Rickert
Expert-réviseur agréé, Réviseur responsable

Ian Sutcliffe
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 5 mars 2013

Comptes annuels de l'Helvetia Holding SA

Compte de résultat

| | 2012 | 2011 | Variation |
|---|--------------|--------------|-------------|
| en millions de CHF | | | |
| Produit des participations | 147.0 | 137.2 | |
| Produit des intérêts de prêts | 1.9 | 2.6 | |
| Charges relatives aux intérêts de prêts | -2.6 | -2.6 | |
| Taxes | 0.0 | 0.0 | |
| Résultat annuel avant impôts | 146.3 | 137.2 | 6.6% |
| Impôts | -0.1 | -0.1 | |
| Résultat annuel | 146.2 | 137.1 | 6.6% |

Bilan

| Actifs | | | |
|--|--------------|--------------|-------------|
| Participations | 803.7 | 803.7 | |
| Prêts à des sociétés du Groupe | 21.0 | 21.0 | |
| Immobilisations | 824.7 | 824.7 | 0.0% |
| Disponibilités | 0.0 | 0.0 | |
| Avoirs à l'égard de sociétés du Groupe | 168.0 | 160.1 | |
| Instruments monétaires | 168.0 | 160.1 | 4.9% |
| Total des actifs | 992.7 | 984.8 | 0.8% |

| Passifs | | | |
|---------------------------------------|--------------|--------------|-------------|
| Capital-actions | 0.9 | 0.9 | |
| Réserve pour actions propres | 9.8 | 8.4 | |
| Réserve issue des apports de capitaux | 122.1 | 191.3 | |
| Autre réserve légale | 86.1 | 86.1 | |
| Réserve disponible | 337.3 | 338.7 | |
| Report de bénéfice | 138.3 | 70.4 | |
| Résultat annuel | 146.2 | 137.1 | |
| Total des capitaux propres | 840.7 | 832.9 | 0.9% |
| Prêts et créances | 150.0 | 150.0 | |
| Provisions | 0.2 | 0.1 | |
| Compte de régularisation | 1.8 | 1.8 | |
| Fonds empruntés | 152.0 | 151.9 | 0.1% |
| Total des passifs | 992.7 | 984.8 | 0.8% |

Emploi du bénéfice au bilan

| | | | |
|---|--------------|--------------|--|
| Résultat annuel | 146.2 | 137.1 | |
| Report de bénéfice de l'année précédente | 138.3 | 70.4 | |
| Dissolution de la réserve issue des apports de capitaux | 121.1 | 69.2 | |
| A la disposition de l'Assemblée générale | 405.6 | 276.7 | |
| Dividende proposé ¹ | 147.1 | 138.4 | |
| Versement dans la réserve disponible | 0.0 | 0.0 | |
| Report à nouveau | 258.5 | 138.3 | |

¹ 2012: CHF 17.00, dont CHF 14.00 au titre de la distribution, exonérée de l'impôt anticipé, de la réserve issue des apports de capitaux
2011: CHF 16.00, dont CHF 8.00 au titre de la distribution, exonérée de l'impôt anticipé, de la réserve issue des apports de capitaux

Annexe aux comptes annuels de l'Helvetia Holding SA

1. Participations

Participations Helvetia
Holding SA

A la date de clôture du bilan, l'Helvetia Holding SA détenait les participations directes suivantes:

| | Capital social déclaré | Participation au | Capital social déclaré | Participation au |
|---|---------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
| | 31.12.2012 | 31.12.2012 | 31.12.2011 | 31.12.2011 |
| en millions de CHF | | | | |
| Helvetia Schweizerische Versicherungsgesellschaft AG, Saint-Gall | 77.5 | 100.00% | 77.5 | 100.00% |
| Helvetia Schweizerische Lebensversicherungsgesellschaft AG, Basel | 50.0 | 100.00% | 50.0 | 100.00% |
| Helvetia Finance Limited, Jersey | 0.1 | 100.00% | 0.1 | 100.00% |

2. Produits des participations

Les produits des participations comptabilisés de l'Helvetia Holding SA correspondent au dividende versé au même moment par les filiales Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA et Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA à l'Helvetia Holding SA, sur la base de leur résultat de l'exercice 2012.

3. Obligations d'emprunt

Un emprunt 2010–2013 à 1,75% a été émis le 19.4.2010 par l'Helvetia Holding SA, pour une valeur nominale de CHF 150 millions. L'emprunt a été libéré le 19.4.2010 et est remboursable à sa valeur nominale le 19.4.2013. L'obligation est rémunérée au taux de 1,75% p.a. et pourvue d'un coupon annuel au 19 avril.

4. Actions propres

A la date de clôture du bilan, les filiales de l'Helvetia Holding SA détenaient 40 436 actions nominatives de l'Helvetia Holding SA (année précédente: 36 193).

Etat au 31.12.

| | 31.12.2012 | 31.12.2011 |
|--|------------|------------|
| Portfeuilles d'actions propres en unités | 40 436 | 36 193 |
| Réserve pour action propres en CHF | 9 793 408 | 8 367 116 |

Variation au cours de
l'exercice sous revue

| Date | Nombre | Type d'actions | CHF |
|-----------|--------|---------------------|-----------|
| 11.4.2012 | 4 243 | Actions nominatives | 1 426 292 |

5. Actionnaires détenant une participation supérieure à 3%

A la date de clôture du bilan, les actionnaires suivants étaient inscrits au registre des actionnaires avec plus de 3% du capital-actions: Patria Société coopérative 30,1% (année précédente: 30,1%), Vontobel Beteiligungen AG 4,0% (année précédente: 4,0%) et Raiffeisen Suisse 4,0% (année précédente: 4,0%).

A la date de clôture du bilan, le pool d'actionnaires était constitué des actionnaires suivants:

- Patria Société coopérative, Bâle, avec 30,1%
- Vontobel Beteiligungen AG avec 4,0%
- Raiffeisen Suisse avec 4,0%.

- 6. Informations supplémentaires pour les sociétés ayant des actions cotées (Loi sur la transparence)**
- Les informations sur la rémunération et les participations des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction, exigées conformément à l'art. 663b bis CO et à l'art. 663c, al. 3, CO, figurent dans l'Annexe aux comptes annuels consolidés du Groupe Helvetia, à la section 16 (à partir de la page 170).
- 7. Garanties et engagements conditionnels**
- L'Helvetia Holding SA appartient au Groupe de TVA Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA et est donc solidairement responsable des dettes de TVA.
- L'Helvetia Holding SA a émis une garantie subordonnée non couverte d'une valeur de CHF 300 millions vis-à-vis des obligataires de l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA. Cette opération est en rapport avec l'emprunt subordonné émis en novembre 2010.
- 8. Informations sur la réalisation d'une évaluation des risques**
- La gestion du risque contribue à la réalisation des objectifs essentiels de l'entreprise et donc à une protection efficace de l'assise financière. La gestion du risque est assurée dans le cadre du processus systématique de gestion des risques du Groupe Helvetia et inclut toutes les sociétés du Groupe.
- Le processus de gestion des risques couvre toutes les activités liées à la gestion systématique des risques. Les autres composantes essentielles de ce processus sont l'identification, l'analyse et la gestion des risques, la surveillance opérationnelle du résultat des mesures de gestion, la surveillance de l'efficacité et du bien-fondé des mesures de la gestion des risques ainsi que le reporting et la communication.
- Les types de risques suivants sont distingués et pris en compte dans le processus de gestion des risques: risques de marché (y compris les risques de taux et de change inhérents aux engagements et les risques de liquidité à long terme), risques de liquidité à moyen et court terme, risques de contrepartie, risques actuariels, risques opérationnels ainsi que les risques stratégiques et latents. Par ailleurs, ce processus inclut notamment les risques opérationnels, qui sont définis comme un risque de pertes induit par l'inadéquation ou la défaillance de procédures internes, d'individus et de systèmes ou par des événements externes. Du fait des conséquences qu'ils peuvent avoir, les risques de réputation sont inclus dans cette définition.
- Le processus de gestion des risques est mis en œuvre par l'organisation de gestion des risques du Groupe Helvetia.
- L'Helvetia Holding SA est entièrement intégrée dans le processus de gestion des risques du Groupe Helvetia. Appliqué à l'échelle du Groupe et calqué sur l'organisation des affaires, ce processus tient également compte de la nature et de l'étendue des activités commerciales et des risques spécifiques de l'Helvetia Holding SA.
- Le Conseil d'administration de l'Helvetia Holding SA ainsi que la direction opérationnelle du Groupe sont les Risk Owners suprêmes du Groupe Helvetia et des sociétés qui le composent. Il incombe au Conseil d'administration de l'Helvetia Holding SA de veiller à la mise en place et au maintien de procédures de contrôle internes appropriées ainsi que d'un dispositif de gestion du risque pour le Groupe Helvetia et les sociétés qui le composent. Il est notamment tenu:
- de définir les principes de la politique du risque, qui favorisent la prise de conscience des risques ainsi que la culture du risque et du contrôle au sein des sociétés du Groupe;
 - de garantir la vérification adaptée de l'efficacité des systèmes de contrôle internes par le Comité de direction;
 - d'assurer la mise en place et l'application d'une gestion globale des risques, système de contrôle interne compris, qui garantit une allocation efficace du capital-risque ainsi qu'un contrôle systématique des risques par le Comité de direction;
 - de définir la stratégie de risque / les stratégies de risque partielles qui incluent les objectifs de la gestion du risque dans toutes les activités commerciales essentielles;
 - de définir des seuils de tolérance au risque et la surveillance du profil de risque du Groupe et de chaque unité d'affaires.

Dans un cadre défini, le Conseil d'administration délègue les éléments opérationnels inhérents à la gestion du risque: ainsi, la surveillance du profil de risque global du Groupe et notamment des risques de marché, de liquidité, de contrepartie et des risques actuariels est déléguée à la «commission des placements et des risques». Les aspects structurels de la gestion du risque (mise en place de l'organisation de gestion du risque et du système de contrôle interne) et plus particulièrement la surveillance des risques opérationnels sont délégués au «comité d'audit». La surveillance des risques stratégiques est plus spécialement garantie par la «commission de stratégie et de gouvernance».

Le Comité de direction du Groupe Helvetia est chargé de la réalisation et du respect des stratégies, des principes commerciaux et des limites de risque édictés par le Conseil d'administration pour le Groupe Helvetia et les sociétés qui le composent. A cet effet, il dispose, à titre consultatif, du soutien du comité de risque. Ce dernier coordonne, surveille et évalue la politique de risque, de financement et de couverture de toutes les unités d'affaires. Dirigé par le responsable «Risk and Capital Management», il siège au minimum 4 fois par an. Le Président du Comité de direction du Groupe (CEO), le directeur financier du Groupe (CFO), le directeur «Placements» Groupe (CIO), le directeur du domaine «Stratégie du portefeuille Groupe» ainsi que les actuaires du Groupe vie et non-vie en sont d'autres membres permanents. Selon les besoins et la thématique abordée, d'autres spécialistes peuvent être invités à participer aux séances. Le service «Risk and Capital Management», subordonné au CFO, qui se charge des missions de contrôle du risque au sein du Groupe, veille à la transparence du risque, notamment grâce à un rapport trimestriel sur les risques et le capital.

Au niveau des différentes unités d'affaires, le processus de gestion des risques et l'organisation de gestion des risques sont pour l'essentiel fondés sur le modèle en vigueur à l'échelle du Groupe. Délégué par le Comité de direction du Groupe, le Comité de direction local est chargé de la réalisation et du respect des stratégies, principes commerciaux et limites de risque définis par le Groupe pour l'unité d'affaires respective.

Unité interne indépendante en termes de processus et directement subordonnée au président du Conseil d'administration de l'Helvetia Holding SA, la révision interne du Groupe Helvetia surveille les processus commerciaux et d'exploitation, le système de contrôle interne ainsi que le bon fonctionnement du système de gestion du risque du Groupe et des sociétés qui le composent. Alors que les fonctions de contrôle du risque sont responsables de la surveillance courante du système de gestion du risque du Groupe, la révision interne a pour mission, à intervalles irréguliers, de surveiller l'efficacité, l'adéquation et les performances des mesures de gestion du risque et de mettre en évidence leurs points faibles.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale des actionnaires de l'Helvetia Holding SA, Saint-Gall

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Helvetia Holding SA présentés aux pages 205 à 208, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'Annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de manière à attester, avec une assurance raisonnable, que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, tel que l'exige sa fonction. Cette approche inclut l'évaluation des risques de présence d'anomalies significatives dans les comptes annuels, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité dudit système. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément, conformément à la Loi sur la surveillance de la révision (LSR), et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiffre 3 CO, et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Philipp Rickert
Expert-réviser agréé, Réviser responsable

Ian Sutcliffe
Expert-réviser agréé

Zurich, le 5 mars 2013



«La solidarité est
l'accomplissement de
la coexistence sociale.»



Carlotta Foiani, 37 ans, Italie

Carlotta Foiani, Milanaise, a tous les jours besoin de sa voiture. Son fils de quatre ans compte sur sa mère pour qu'elle vienne le chercher à l'heure à l'école maternelle. Sur le chemin du retour, elle effectue ses achats et commissions. Carlotta et son fils tiennent à leur voiture ainsi qu'à leurs fréquents voyages dans le Piémont, où ils possèdent une petite maison. Carlotta aime y passer ses week-ends avec son fils qui y gambade en toute liberté. «C'est bien de pouvoir compter l'un sur l'autre. Dans la vie quotidienne ainsi que pendant nos loisirs, nous formons une équipe soudée.» Et parce que pour Carlotta sa voiture représente un moyen de transport indispensable, elle est heureuse de posséder une assurance voiture adaptée. Dans la vie familiale et sociale, la confiance et l'assistance constituent des conditions générales nécessaires. Les assurances fonctionnent aussi selon ce principe.

Embedded value

216 **Embedded value**

Embedded value

L'évolution des affaires vie du Groupe Helvetia est toujours satisfaisante eu égard au contexte économique encore en proie à des difficultés. La valeur du portefeuille a enregistré une forte hausse, tandis que le volume des nouvelles affaires et la marge de ces dernières ont légèrement reculé.

L'Embedded value mesure la valeur actionnariale du portefeuille d'assurances vie. Sa composition est la suivante:

- les capitaux propres ajustés
- plus la valeur du portefeuille d'assurance
- moins les frais de solvabilité.

Les capitaux propres ajustés comprennent les capitaux propres statutaires ainsi que la part des actionnaires aux réserves d'évaluation. La valeur du portefeuille d'assurance correspond à la valeur actuelle de tous les futurs produits statutaires attendus après impôts sur le portefeuille d'assurances vie existant au jour de référence. Les coûts du capital de solvabilité mis à disposition par l'actionnaire sont grevés de l'Embedded value au titre de frais de solvabilité.

Le calcul de l'Embedded value doit se fonder sur diverses hypothèses proches de la réalité, notamment sur les revenus des capitaux, les coûts, l'évolution des sinistres et la participation aux excédents des preneurs d'assurance. Les hypothèses les plus importantes sont énumérées dans un tableau ci-après. Elles incluent également les Risk Discount Rates (taux d'actualisation du risque), lesquels sont définis séparément pour chaque marché national. Eu égard à la forte volatilité, ces valeurs reposent en partie sur des taux moyens, alors que les rendements obligataires futurs continuent d'être déterminés sur la base de la date de référence. En comparaison avec l'année précédente, le Risk Discount Rate a augmenté en Espagne et tient ainsi compte du risque de crédit accru, alors que ce même taux est demeuré inchangé ou s'est quelque peu contracté dans les autres pays et reflète à cet égard la baisse des taux. Le montant de l'Embedded value dépend fortement des hypothèses formulées. L'étendue de ces interdépendances est présentée dans le tableau «Sensibili-

tés». L'Helvetia publie dans ces lignes l'Embedded value, telle qu'elle a été calculée selon la méthode traditionnelle, qui fournit d'autres valeurs et sensibilités que le Market Consistent Embedded value (Embedded value cohérente avec les valeurs de marché) selon le Forum CFO et réagit également différemment aux changements économiques.

Deloitte a expertisé la méthode de calcul choisie par le Groupe Helvetia ainsi que les hypothèses servant de base de calcul de l'Embedded value au 31.12.2012.

Deloitte considère que les hypothèses formulées sont appropriées et compréhensibles et que l'Embedded value présentée ci-après a été comptabilisée dans les règles, sur la base des hypothèses correspondantes. Au sens de ce rapport, Deloitte a contrôlé, par échantillonnage, certaines des données fournies par l'Helvetia, mais s'est également fondé sur les informations financières publiées dans le rapport financier.

A la fin 2012, l'Embedded value du Groupe Helvetia s'établissait à CHF 2 647,5 millions, ce qui correspond à une hausse de CHF 385,8 millions, soit 17,1% par rapport à décembre 2011. L'analyse de la variation illustre que la plus-value repose sur une contribution positive des nouvelles affaires, sur des résultats opérationnels très satisfaisants ainsi que sur des résultats économiques meilleurs qu'escomptés. Dernier facteur d'explication: en raison notamment de l'adaptation des Risk Discount Rates rendue nécessaire par les divergences entre le niveau des taux, effectuée individuellement par pays. En 2012, la valeur des portefeuilles vie individuels repris des assurances SEV est en outre comprise dans les mouvements de capitaux.

Chaque année, Patria Société coopérative verse une contribution afin de promouvoir les intérêts des preneurs d'assurance vie de l'Helvetia,

qui bénéficie de l'excédent. Durant l'année sous revue, la contribution est demeurée inchangée à CHF 42,0 millions.

Le volume de nouvelles affaires a avant tout nettement chuté en Suisse, en conséquence de la réduction des nouvelles affaires au sein de l'assurance collective. La valeur des nouvelles affaires a chuté en raison d'un moindre volume et de la contraction générale des taux de CHF 33,0 millions à CHF 28,7 millions. L'adaptation des Risk Discount Rates appliquée a dans ce cas eu un effet d'atténuation. L'un dans l'autre, la rentabilité

des nouvelles affaires, qui découle de l'évolution du volume et de la valeur de ces nouvelles affaires, a légèrement régressé par rapport à l'année précédente, s'établissant à 0,9%. Toutefois, eu égard à un environnement économique toujours en proie à des difficultés, les affaires vie du Groupe Helvetia conservent une tonalité robuste.

| | 2012 | 2011 |
|---|----------------|----------------|
| en millions de CHF | | |
| Embedded value après impôts | | |
| Suisse | 2 269.0 | 1 911.6 |
| dont valeur du portefeuille d'assurance | 1 585.5 | 1 377.7 |
| dont capitaux propres ajustés | 1 382.1 | 1 253.1 |
| dont frais de solvabilité | -698.6 | -719.2 |
| UE | 378.5 | 350.1 |
| dont valeur du portefeuille d'assurance | 242.6 | 257.2 |
| dont capitaux propres ajustés | 288.2 | 238.3 |
| dont frais de solvabilité | -152.3 | -145.4 |
| Total¹ | 2 647.5 | 2 261.7 |
| dont valeur du portefeuille d'assurance | 1 828.1 | 1 634.9 |
| dont capitaux propres ajustés | 1 670.3 | 1 491.4 |
| dont frais de solvabilité | -850.9 | -864.6 |

¹ donts parts des actionnaires minoritaires CHF 36,8 millions au 31.12.2012

Hypothèses

en %

| | 2012 | 2011 |
|--------------------------|-----------|------------|
| Suisse | | |
| Risk Discount Rate | 5.5% | 6.0% |
| Rendements obligataires | 1.1%–2.2% | 1.1%–1.8% |
| Rendements des actions | 6.0% | 6.5% |
| Rendements des immeubles | 4.5% | 4.5% |
| UE | | |
| Risk Discount Rate | 7.0%–9.5% | 7.0%–10.0% |
| Rendements obligataires | 4.2%–5.3% | 3.1%–4.7% |
| Rendements des actions | 7.0% | 7.5% |
| Rendements des immeubles | 4.9% | 4.9% |

| | 2012 | 2011 |
|---|----------------|----------------|
| en millions de CHF | | |
| Evolution de l'Embedded value après impôts | | |
| Embedded value au 1 ^{er} janvier | 2 261.7 | 2 248.0 |
| Bénéfice d'exploitation résultant du portefeuille d'assurance et des capitaux propres ajustés | 190.7 | 189.8 |
| Valeur des nouvelles affaires | 28.7 | 33.0 |
| Modifications économiques, y compris modifications des bénéfices et pertes non réalisés sur les placements (actions et immeubles) | 148.4 | -150.5 |
| Dividendes et mouvements de capitaux | 20.2 | -48.4 |
| Différences de conversion | -2.2 | -10.2 |
| Embedded value au 31 décembre | 2 647.5 | 2 261.7 |

| en % | | |
|--|--------|--------|
| Sensibilités | | |
| +1% de variation du Risk Discount Rate | -10.4% | -9.9% |
| -1% de variation du Risk Discount Rate | 12.9% | 12.1% |
| -10% de variation de la valeur de marché des actions | -2.2% | -2.5% |
| -10% de variation de la valeur de marché des immeubles | -9.4% | -11.1% |
| +1% de variation du New Money Rate | 9.0% | 6.6% |
| -1% de variation du New Money Rate | -13.2% | -9.0% |

| en millions de CHF | | |
|--|---------|---------|
| Nouvelles affaires | | |
| Suisse | | |
| Valeur des nouvelles affaires | 19.1 | 22.7 |
| Annual Premium Equivalent (APE) | 193.8 | 203.4 |
| Valeur des nouvelles affaires de l'APE en pour-cent | 9.9% | 11.2% |
| Valeur actuelle des primes des nouvelles affaires (PVNB ^P) | 2 059.3 | 2 142.3 |
| Valeur des nouvelles affaires du PVNB en pour-cent | 0.9% | 1.1% |
| UE | | |
| Valeur des nouvelles affaires | 9.6 | 10.3 |
| Annual Premium Equivalent (APE) | 118.6 | 123.6 |
| Valeur des nouvelles affaires de l'APE en pour-cent | 8.1% | 8.3% |
| Valeur actuelle des primes des nouvelles affaires (PVNB ^P) | 1 037.2 | 1 069.6 |
| Valeur des nouvelles affaires du PVNB en pour-cent | 0.9% | 1.0% |
| Total | | |
| Valeur des nouvelles affaires | 28.7 | 33.0 |
| Annual Premium Equivalent (APE) | 312.4 | 327.0 |
| Valeur des nouvelles affaires de l'APE en pour-cent | 9.2% | 10.1% |
| Valeur actuelle des primes des nouvelles affaires (PVNB ^P) | 3 096.5 | 3 211.9 |
| Valeur des nouvelles affaires du PVNB en pour-cent | 0.9% | 1.0% |

Annual Premium Equivalent (APE): 100% de la prime annuelle des nouvelles affaires +10% de la prime unique des nouvelles affaires
 PVNB^P: Present Value of New Business Premium

Service

| | |
|-----|-----------------------------|
| 220 | Glossaire |
| 223 | Adresses importantes |
| 225 | Aperçu pluriannuel |
| 226 | Calendrier |
| 226 | Mise en garde |
| 227 | Impressum |

Glossaire

Actifs du plan

Actifs détenus par un fonds de prestations à long terme en faveur du personnel.

Affaires directes

Ensemble des contrats d'assurance conclus par l'Helvetia avec des clients qui ne sont pas assureurs.

Affaires indirectes

L'entreprise qui pratique les affaires directes, l'assureur direct, ne supporte généralement pas la totalité du risque, mais en cède une partie aux réassureurs. A l'image de la plupart des entreprises opérant dans les affaires directes, l'Helvetia pratique également les affaires de réassurance et reprend des parts de risque à des assureurs directs. Ces reprises sont appelées affaires indirectes.

Apports reçus au titre des contrats d'investissement

Montants versés durant la période sous revue au titre de contrats sans risque d'assurance significatif.

Assurance collective

Contrat d'assurance pour le personnel d'entreprises.

Assurance individuelle

Contrat d'assurance pour particuliers.

Assurances vie liées à des fonds

(voir «polices liées aux participations»).

CEO Chief Executive Officer.

CFO Chief Financial Officer.

CIO Chief Investment Officer.

Comptabilité de couverture

Méthode de comptabilisation spéciale IFRS pour les opérations de couverture, qui vise à répertorier les instruments de couverture et les opérations de base selon les mêmes méthodes d'évaluation afin de réduire la volatilité du résultat.

Concept Asset / Liability

Concept d'harmonisation des placements de capitaux (assets) avec les engagements (liabilities) à l'égard de nos clients, dans le but d'exécuter, à tout moment, les prestations d'assurance avec une grande sécurité.

Coût amorti

Par valeur du coût amorti d'un placement financier, on entend le montant auquel l'actif a été évalué pour la première fois, moins les pertes de valeur éventuelles (dépréciation), plus ou moins le montant de la différence entre la valeur d'acquisition initiale et le montant du remboursement à l'échéance (agio/disagio), le montant de la différence étant amorti sur toute la durée.

Crédit-bail

Contrat de leasing ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

CSO Chief Strategy Officer.

Dépôts

(voir «apports reçus au titre des contrats d'investissement»).

Dépréciation

Le montant, duquel dépasse durablement la valeur comptable d'un actif par rapport à sa valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre le prix de vente net et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés qui sont attendus de l'utilisation de l'actif), doit être pris en considération comme perte de valeur (dépréciation).

Embedded value

L'Embedded value mesure la valeur actionnariale du portefeuille d'assurances vie. Sa composition est la suivante:

- les fonds propres ajustés
- plus la valeur du portefeuille d'assurance
- moins les frais de solvabilité.

Engagement conditionnel

Engagement avec une probabilité de survenance ou de sortie de trésorerie faible. Ce genre d'engagement n'est pas comptabilisé au bilan, mais indiqué dans l'Annexe aux comptes annuels consolidés.

Ensemble des affaires

Comprend les affaires directes et indirectes.

Evaluation à la juste valeur

Evaluation d'actifs à leur valeur marchande (fair value). Il s'agit du montant auquel un actif pourrait être échangé entre deux partenaires commerciaux bien informés, consentants et agissant dans des conditions de concurrence normale. En règle générale, il s'agit du prix recouvrable sur un marché actif.

Frais de conclusion inscrits à l'actif

Frais occasionnés lors de la conclusion de nouveaux contrats d'assurance ou de la prolongation de contrats existants. Dans le bilan, ils sont considérés comme des actifs et répartis sur la durée du contrat. Ils sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de résultat.

Garantie

Actif déposé ou mis en gage en tant que garantie financière, généralement des valeurs mobilières.

Impôts différés

Les impôts différés résultent de différences de valeur imposables temporaires entre le bilan fiscal local et le bilan IFRS. Ils sont calculés pour chaque poste du bilan et constituent, du point de vue du jour de référence, soit des passifs d'impôt soit des crédits d'impôt futurs.

Leasing opérationnel

Contrat de leasing qui ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Legal quote

Obligation légale ou contractuelle de rétrocéder au preneur d'assurance une part minimale des revenus ou gains provenant d'un portefeuille d'assurances sous forme de participations aux excédents.

Méthode de la mise en équivalence

Méthode d'établissement du bilan pour les participations dans des entreprises associées. La comptabilisation de la valeur de la participation dans le bilan correspond aux fonds propres de cette entreprise proportionnellement au Groupe. Dans le cadre de l'évaluation courante, cette comptabilisation de valeur permet de mettre à jour les modifications des fonds propres, les résultats annuels proportionnels étant ajoutés au résultat du Groupe.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Répartit la différence entre la valeur d'acquisition et le montant de remboursement (agio/disagio) au moyen de la méthode de la valeur actualisée, sur la durée de l'actif correspondant afin d'atteindre une rémunération constante.

Participation aux excédents

Montant versé au preneur d'assurance, correspondant à la différence positive qui existe entre le produit des intérêts réel et le produit des intérêts garanti, ainsi qu'entre l'évolution précalculée et l'évolution effective des coûts des prestations ou des frais d'assurance (valable en particulier pour les affaires d'assurance vie).

Placement financier à revenu fixe

Titre rémunéré par le débiteur à un taux d'intérêt fixe jusqu'à l'échéance (p.ex. obligation, obligation de caisse).

Placements liés aux participations

(voir «polices liées aux participations»).

Polices liées aux participations

Polices dans lesquelles l'assureur place le capital d'épargne du preneur d'assurance pour le compte et aux risques de celui-ci. Dans la plupart des cas, il s'agit de produits de fonds, pour lesquels le preneur d'assurance décide du type du placement en choisissant un fonds déterminé.

Portefeuille d'assurances total

Somme des prestations assurées (valable en particulier pour les assurances vie).

Portefeuille en run-off

Portefeuille d'assurance en détricotage, ce qui signifie qu'aucun nouveau contrat n'est conclu pour ce portefeuille ou qu'aucun contrat existant n'est prolongé.

Prestations d'assurance

Indemnité versée par l'assureur au cours de l'exercice, à la suite de la survenance des événements assurés.

Prestations d'assurance et charge de sinistres (nettes)

Somme des prestations d'assurance versées durant l'exercice sous revue et des modifications des provisions techniques, sous déduction des prestations couvertes par les réassureurs.

Prime

Somme versée par le preneur d'assurance à la compagnie d'assurances pour la couverture accordée.

Primes acquises pour propre compte

Elles correspondent aux primes pour propre compte de toute l'activité comptabilisées durant l'exercice sous revue, compte tenu de la variation du transfert des primes.

Primes brutes

Primes comptabilisées au cours de l'exercice, avant déduction des primes de réassurance.

Primes comptabilisées pour propre compte

Lorsqu'un risque est réassuré, le réassureur reçoit la part de prime brute qui correspond à sa quote-part. L'assureur direct finance avec l'autre part le risque qui demeure pour propre compte. Les primes pour propre compte correspondent ainsi aux primes brutes, pour l'ensemble des affaires, après déduction des primes cédées aux réassureurs.

Prime de réassurance

Montant versé par l'assureur au réassureur pour les risques que celui-ci prend en charge.

Prime périodique

Montant versé pour la prise en charge de l'assurance sous forme de paiements réguliers.

Prime unique

Somme payée par le preneur d'assurance à l'assureur lors de la conclusion d'un contrat, sous la forme d'un paiement unique.

Produits liés à un indice

Assurance vie en capital liée à des indices boursiers (p.ex. Swiss Market Index) ou à un portefeuille de titres. La prestation d'assurance est augmentée d'un bonus dont le montant dépend de l'évolution de l'indice.

Provision pour sinistres

Etant donné que tous les sinistres ne peuvent être payés au cours de l'exercice où ils surviennent, il est nécessaire de constituer au bilan une provision pour ces sinistres non réglés ou tardivement annoncés. Cette provision se nomme provision pour sinistres. La variation de la provision pour sinistres figure dans le compte de résultat.

Provisions

Estimation, inscrite au bilan, des engagements futurs.

Provisions techniques

Total des transferts de primes, des provisions pour sinistres, de la réserve mathématique, des provisions pour participations futures des assurés aux excédents et des autres provisions techniques qui figurent au passif du bilan.

Ratio combiné (taux combiné de frais et de sinistres)

La somme du taux de frais et du taux de sinistres permet d'évaluer la rentabilité des affaires non-vie avant la prise en compte des produits des intérêts techniques.

Réassureur

Compagnie d'assurances qui reprend une partie des risques souscrits par l'assureur direct.

Rendement des capitaux propres (ROE)

Résultat par rapport aux capitaux propres: Basé sur le résultat obtenu pour les actions (prise en compte, par le biais du compte de résultat, des intérêts sur les titres préférentiels), divisé par le capital-actions moyen (capitaux propres avant titres préférentiels).

Réserve mathématique

Provision actuarielle d'assurance vie, constituée conformément aux prescriptions des autorités de surveillance et permettant, avec les primes restant à payer, de garantir les droits aux prestations des assurés.

Rétrocession de primes

Dans certains contrats d'assurance, lorsque l'évolution des sinistres est favorable, une partie de la prime est remboursée au client en tant que participation au bénéfice.

Solvabilité, Solvabilité I, Test suisse de solvabilité

La notion de «solvabilité» désigne les exigences minimales selon le droit de la surveillance à l'égard de l'assise financière d'une compagnie d'assurance. Le capital imputable est alors comparé au capital requis. Le capital imputable désigne les fonds propres disponibles pour la couverture du capital requis. Le capital requis désigne le volume minimal de fonds propres dont une compagnie d'assurance doit disposer pour garantir en permanence le respect des engagements résultant des contrats d'assurance. Deux systèmes de solvabilité sont actuellement en vigueur pour les groupes d'assurance domiciliés en Suisse. Alors que le système «Solvabilité I», en vigueur depuis de nombreuses années, exige une couverture financière des engagements d'assurance basée sur le volume, la définition du capital requis pour le «Test suisse de solvabilité» (SST), entré en vigueur le 1.1.2011, est basée sur le risque.

Taux de frais

Frais techniques pour propre compte par rapport aux primes acquises pour propre compte.

Taux de sinistres

Rapport entre la charge des sinistres et la prime acquise pour propre compte.

Test de suffisance du passif

Appréciation permettant de déterminer si la valeur comptable d'un passif d'assurance est suffisante pour couvrir le besoin futur attendu.

Titres préférentiels

Obligations d'entreprise qui, en cas de liquidation, sont explicitement de rang supérieur aux emprunts subordonnés et aux bailleurs de fonds et de rang postérieur aux obligations de premier rang.

Transfert des primes

La période d'assurance pour laquelle la prime est versée d'avance et durant laquelle la compagnie d'assurances supporte le risque ne correspond pas, dans de nombreux contrats, à l'exercice. La part de prime se rapportant à la période d'assurance tombant dans le nouvel exercice n'est pas encore acquise durant l'année du décompte et doit être mise en réserve en fin d'exercice. Il s'agit d'un transfert de primes qui figure dans les provisions techniques du bilan. La variation du transfert de primes est inscrite au compte de résultat.

Unité génératrice de trésorerie

Plus petit groupe identifiable d'actifs d'une entreprise, qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs.

Volume d'affaires

Somme des primes brutes et des apports reçus au titre des contrats d'investissement comptabilisés durant la période sous revue.

Volume des nouvelles affaires

Le volume des nouvelles affaires correspond aux affaires d'assurance nouvellement souscrites durant l'exercice sous revue. L'Helvetia l'évalue par le biais de la valeur actualisée des primes des nouvelles affaires (PVNBP).

Zillmérisation

Mode d'établissement du bilan prenant en considération une partie des frais d'acquisition non amortis.

Adresses importantes

Siège principal Groupe

Helvetia Holding AG, Dufourstrasse 40, CH-9001 Saint-Gall
Téléphone +41 58 280 50 00, Fax +41 58 280 50 01, www.helvetia.com, info@helvetia.com

Comité de direction Groupe

| | |
|-----------------------|--|
| Stefan Loacker | Président du Comité de direction Groupe |
| Markus Gemperle | Responsable Strategy & Operations |
| Philipp Gmür | Président du Comité de direction Suisse |
| Ralph-Thomas Honegger | Responsable des Placements |
| Paul Norton | Responsable de la division Finances |
| Wolfram Wrabetz | Président du Comité de direction Allemagne |

Représentations des pays

| | | |
|----------------------------|--------------------|----------------------------|
| Helvetia Assurances | Philipp Gmür | St. Alban-Anlage 26 |
| Comité de direction Suisse | Président | CH-4002 Bâle |
| Helvetia Assurances | Wolfram Wrabetz | Berliner Strasse 56–58 |
| Direction pour l'Allemagne | Mandataire général | D-60311 Francfort / Main |
| Helvetia Assurances | Georg Krenkel | Jasomirgottstrasse 2 |
| Direction pour l'Autriche | Mandataire général | A-1010 Vienne |
| Helvetia Assicurazioni | Francesco La Gioia | Via G.B. Cassinis 21 |
| Direction pour l'Italie | Mandataire général | I-20139 Milan |
| Helvetia Assurances | Alain Tintelin | 2, rue Sainte Marie |
| Direction pour la France | Mandataire général | F-92415 Courbevoie / Paris |

Filiales

| | | |
|--|--|--|
| Helvetia Schweizerische Lebensversicherungs-AG | Wolfram Wrabetz Président du Comité directeur | Weissadlergasse 2 D-60311 Francfort/Main |
| Helvetia International Versicherungs-AG | Wolfram Wrabetz Président du Comité directeur | Berliner Strasse 56–58 D-60311 Francfort / Main |
| Helvetia Versicherungen AG | Burkhard Gantenbein Président du Comité directeur | Hoher Markt 10–11 A-1011 Vienne |
| Helvetia Vita Compagnia Italo Svizzera di Assicurazioni sulla Vita S.p.A. | Fabio Bastia Directeur général | Via G.B. Cassinis 21 I-20139 Milan |
| Padana Assicurazioni S.p.A. | Sandro Scapellato Administrateur délégué | Via G.B. Cassinis 21 I-20139 Milan |
| Chiara Vita S.p.A. | Fabio Bastia Administrateur délégué | Via Pietro Gaggia 4 I-20139 Milan |
| Helvetia Compañía Suiza Sociedad Anónima de Seguros y Reaseguros | Jozef M. Paagman Directeur général | Paseo de Cristóbal Colón, 26 E-41001 Sevilla |
| Helvetia Assurances S.A. | Alain Tintelin Directeur général | 2, rue Sainte Marie F-92415 Courbevoie / Paris |
| Helvetia Europe S.A. | | 163, rue du Kiem L-8030 Strassen |
| Helvetia Finance Ltd. | | La Motte Chambers St. Helier, Jersey, JE1 1BJ |

Siège principal Suisse

Helvetia Assurances, St. Alban-Anlage 26, CH-4002 Bâle

Téléphone 058 280 10 00 (24h), Fax 058 280 10 01, www.helvetia.ch, info@helvetia.ch

Helvetia Service Center

St. Alban-Anlage 26, CH-4002 Bâle, téléphone 058 280 10 00 (24h)

Comité de direction Suisse

| | |
|-------------------|--|
| Philipp Gmür | Président du Comité de direction Suisse |
| Uwe Bartsch | Responsable Operations & Development |
| Andreas Bolzern | Responsable Finances Suisse |
| Donald Desax | Responsable Domaine de marché Prévoyance Entreprises |
| Reto Keller | Responsable Domaine de marché Prévoyance privée |
| Beat Müller | Responsable Actuariat / ALM |
| René Stocker | Responsable Distribution Suisse |
| Hermann Sutter | Responsable Domaine de marché Assurance dommages |
| Angela Winkelmann | Responsable Domaine Ressources humaines et Services |

Agences générales de l'Helvetia Assurances en Suisse

| | | | |
|-------------------------|--|---------------|-------------------------------|
| Aarau | Mitteldorfstrasse 37, 5033 Buchs AG | 058 280 33 11 | Kaspar Hartmann |
| Baden | Mellingerstrasse 1, 5400 Baden | 058 280 34 11 | Hanspeter Koch |
| Bâle | Münchensteinerstrasse 41, 4052 Bâle | 058 280 36 11 | Alexander Ebi |
| Bellinzone | Viale Portone 12, 6501 Bellinzone | 058 280 62 11 | Mauro Canevascini |
| Berne Est | Bahnhofstrasse 4, 3073 Gümligen | 058 280 80 55 | Peter Nyffenegger |
| Berne Centre | Länggassstrasse 7, 3001 Berne | 058 280 74 11 | Daniel-Henri Günther |
| Biel/Bienne | J. Verresiusstrasse 18, 2502 Biel/Bienne | 058 280 79 11 | Giovanni Campanile |
| Coire | Helvetia Passage, Bahnhofstrasse 7, 7000 Coire | 058 280 38 11 | Felix Hunger |
| Delémont | Rue de l'Avenir 2, 2800 Delémont | 058 280 73 11 | Franco Della Corte |
| Fribourg | Route du Mont Carmel 2, 1762 Givisiez | 058 280 71 11 | Thierry Schaerer |
| Genève | Bd Georges-Favon 18, 1211 Genève | 058 280 69 11 | Serge Basterra |
| Horgen / Knonaueramt | Dammstrasse 12, 8810 Horgen | 058 280 81 11 | Sascha Vollenweider |
| Kloten | Schaffhauserstrasse 121, 8302 Kloten | 058 280 65 11 | Andreas Naef |
| Lausanne | Avenue de la Gare 4, 1003 Lausanne | 058 280 70 11 | Glenn Zanetti |
| Liestal | Rheinstrasse 3, 4410 Liestal | 058 280 35 11 | Roger Kamber |
| Lugano | Via d'Alberti 1, 6900 Lugano | 058 280 61 11 | Tito Solari |
| Lucerne, Ob-/Nidwalden | Brünigstrasse 20, 6002 Lucerne | 058 280 77 11 | Jörg Riebli |
| Männedorf / ZH-Oberland | Alte Landstrasse 260, 8708 Männedorf | 058 280 81 55 | Stefan Bösiger |
| Neuchâtel | Rue du Concert 6, 2000 Neuchâtel | 058 280 75 11 | Patrick Riquen |
| Nyon | Rue de la Gare 45, 1260 Nyon | 058 280 79 66 | Jean-François Tille |
| Oberwallis | Kronengasse 6, 3900 Brigue | 058 280 67 11 | Beat Zuber |
| Rapperswil | Kniestrass 29, 8640 Rapperswil | 058 280 60 11 | Pascal Diethelm |
| Reinach (BL) | Hauptstrasse 15, 4153 Reinach | 058 280 80 11 | André von Allmen |
| Rheintal | ri.nova impulszentrum, 9445 Rebstein | 058 280 63 11 | Jürg Schwarber |
| Riviera / Chablais | Rue Igor Stravinsky 2, 1820 Montreux | 058 280 82 44 | François Schopfer |
| Soleure | Dornacherplatz 7, 4500 Soleure | 058 280 76 11 | René Hohl |
| Saint-Gall-Appenzell | Rosenbergstrasse 20, 9000 Saint-Gall | 058 280 44 11 | Ulrich Bänziger |
| Sursee | Bahnhofstrasse 42, 6210 Sursee | 058 280 37 11 | Lothar Arnold |
| Thoune | Hinter der Burg 2, 3600 Thoune | 058 280 78 11 | Kurt Nyffenegger |
| Thurgovie | Altweg 16, 8500 Frauenfeld | 058 280 39 11 | Adolf Koch |
| Valais Romand | Rue de la Dent-Blanche 20, 1950 Sion | 058 280 68 11 | Jean-Maurice Favre |
| Winterthour | Lagerhausstrasse 9, 8400 Winterthour | 058 280 66 11 | Helmuth Kunz |
| Yverdon-les-Bains | Rue des Remparts 9, 1400 Yverdon-les-Bains | 058 280 67 77 | Jean-Michel Albignac |
| Zoug-Schwytz-Uri | Baarerstrasse 133, 6300 Zoug | 058 280 64 11 | Heinz Schumacher |
| Zurich | Hohlstrasse 560, 8048 Zurich | 058 280 85 85 | Donato Carlucci, Peter Bickel |

Distribution Brokers Suisse

| | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|---------------|
| Broker Center Suisse alémanique | Hohlstrasse 560, 8048 Zurich | 058 280 83 33 |
| Broker Center Romandie | Route du Mont Carmel 2, 1762 Givisiez | 058 280 72 84 |
| Broker Center Ticino | Via d'Alberti 1, 6900 Lugano | 058 280 61 83 |

Aperçu pluriannuel

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| L'action Helvetia Holding SA | | | | | |
| Résultat du Groupe par action pour l'exercice en CHF | 26.9 | 37.5 | 39.3 | 32.7 | 38.1 |
| Capitaux propres consolidés par action en CHF | 323.2 | 372.2 | 366.3 | 392.0 | 441.3 |
| Cours de l'action nominative à la date du bilan Helvetia en CHF | 228.9 | 320.8 | 359.5 | 295.0 | 346.5 |
| Capitalisation boursière à la date du bilan en millions de CHF | 1 980.6 | 2 775.4 | 3 110.7 | 2 552.6 | 2 998.2 |
| Actions émises en unités | 8 652 875 | 8 652 875 | 8 652 875 | 8 652 875 | 8 652 875 |

en millions de CHF

| | | | | | |
|--------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Volume d'affaires | | | | | |
| Primes brutes vie | 3 061.1 | 3 676.5 | 3 896.1 | 4 258.6 | 4 201.4 |
| Dépôts vie | 85.0 | 408.6 | 283.5 | 261.2 | 149.8 |
| Primes brutes non-vie | 2 351.1 | 2 383.4 | 2 344.4 | 2 431.8 | 2 412.4 |
| Réassurance active | 215.1 | 242.5 | 231.4 | 220.5 | 214.9 |
| Volume d'affaires | 5 712.3 | 6 711.0 | 6 755.4 | 7 172.1 | 6 978.5 |

Résultat

| | | | | | |
|--|-------|---------|---------|-------|---------|
| Résultat vie | -19.6 | 102.0 | 108.5 | 155.2 | 139.5 |
| Résultat non-vie | 289.3 | 216.3 | 177.4 | 135.5 | 180.6 |
| Résultat autres activités | -39.2 | 8.5 | 55.6 | -0.8 | 22.1 |
| Résultat du Groupe sur la période après impôts | 230.5 | 326.8 | 341.5 | 289.9 | 342.2 |
| Résultat des placements de capitaux | 72.0 | 1 239.2 | 1 133.5 | 832.9 | 1 315.3 |
| dont résultat des placements financiers et immeubles du Groupe | 281.8 | 1 040.9 | 1 049.0 | 878.4 | 1 177.8 |

Chiffres clés du bilan

| | | | | | |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|
| Capitaux propres consolidés (sans titres préférentiels) | 2 773.7 | 3 208.4 | 3 157.6 | 3 377.9 | 3 800.3 |
| Provisions pour contrats d'assurance et d'investissement (net) | 25 754.4 | 27 508.9 | 28 571.3 | 30 125.5 | 32 786.4 |
| Placement de capitaux | 30 759.1 | 33 072.4 | 33 587.1 | 34 839.0 | 37 733.2 |
| dont placements financiers et immeubles du Groupe | 28 997.8 | 31 119.8 | 31 652.6 | 32 978.0 | 35 729.2 |

Ratios

| | | | | | |
|--------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Rendement des capitaux propres | 8.2% | 10.8% | 10.7% | 8.6% | 9.2% |
| Degré de couverture non-vie | 125.2% | 130.7% | 140.5% | 132.9% | 142.0% |
| Ratio combiné (brut) | 87.0% | 89.1% | 89.5% | 94.3% | 91.0% |
| Ratio combiné (net) | 89.1% | 91.3% | 94.1% | 95.6% | 93.5% |
| Rendement direct | 3.3% | 3.2% | 3.0% | 2.9% | 2.8% |
| Performance de placement | 0.9% | 4.8% | 2.9% | 3.6% | 5.5% |
| Solvabilité I | 208% | 219% | 221% | 221% | 229% |

Collaboratrices et collaborateurs

| | | | | | |
|-----------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Groupe Helvetia | 4 591 | 4 511 | 4 923 | 4 909 | 5 215 |
| dont Suisse | 2 235 | 2 160 | 2 561 | 2 477 | 2 500 |

Service

- › Calendrier
- › Mise en garde

Calendrier

| | |
|------------------|--|
| 19 avril 2013 | Assemblée générale ordinaire à Saint-Gall |
| 2 septembre 2013 | Publication des résultats semestriels 2013 |
| 10 mars 2014 | Publication des résultats de l'exercice 2013 |

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent document a été rédigé par le Groupe Helvetia et ne peut être copié, modifié, offert, vendu ou distribué de toute autre façon à une autre personne, sans le consentement du Groupe Helvetia. Bien que nous ayons fait tous les efforts raisonnables pour que les informations exposées dans le présent document soient exactes et pour que les opinions qu'il contient soient justes et raisonnables, il s'agit d'un document sélectif par nature, destiné à présenter les activités du Groupe Helvetia et à donner vue d'ensemble de celles-ci. Les informations ou statistiques tirées d'une source externe et citées dans le présent document ne doivent pas être interprétées comme ayant été adoptées ou avalisées par le Groupe Helvetia. Ni le Groupe Helvetia, ni aucun de ses directeurs, cadres, employés ou conseillers, ni aucune autre personne ne peuvent être tenus responsables des pertes découlant de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces informations. Les faits et informations contenus dans le présent document sont aussi actuels que cela est raisonnablement possible, et pourront être révisés ultérieurement. Ni le Groupe Helvetia, ni aucun de ses directeurs, cadres, employés ou conseillers, ni aucune autre personne ne prennent position, ni n'assument aucune garantie, expresse ou tacite, quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document.

Le présent document peut contenir des projections ou d'autres déclarations prospectives en rapport avec le Groupe Helvetia, qui par nature recèlent des incertitudes et des risques, tant généraux que particuliers; il est possible que des prédictions, prévisions, projections ou autres résultats décrits ou sous-entendus dans les déclarations prospectives ne se réalisent pas. Nous vous mettons en garde contre le fait qu'un certain nombre de facteurs importants peuvent entraîner des écarts considérables entre les résultats réels et les plans, objectifs, attentes, estimations et intentions exprimés dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs comprennent (1) les changements de conditions économiques générales, en particulier sur les marchés sur lesquels nous opérons; (2) les performances des marchés financiers; (3) les fluctuations des taux d'intérêt; (4) les fluctuations des taux de change; (5) les modifications de lois et de règlements, y compris les modifications de normes et pratiques comptables; (6) les risques associés à la mise en œuvre de nos stratégies commerciales; (7) la fréquence, l'importance et l'évolution générale des sinistres assurés; (8) l'évolution de la mortalité et de la morbidité; (9) les taux de renouvellement et d'annulation des polices. Nous vous signalons que la liste de facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive; lors de l'évaluation de déclarations prospectives, il est recommandé d'examiner avec soin les facteurs précités ainsi que d'autres incertitudes. Toutes nos déclarations prospectives sont basées sur les informations dont disposait le Groupe Helvetia à la date de leur envoi, et le Groupe Helvetia ne s'engage aucunement à les mettre à jour, sauf prescription contraire du droit applicable.

Le présent document a pour but de renseigner les actionnaires du Groupe Helvetia et le public sur les activités commerciales du Groupe Helvetia durant l'année ayant pris fin le 31 décembre 2012. Ce document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation en vue de l'échange, de l'achat ou de la souscription de titres; il n'est pas non plus un prospectus d'émission au sens de l'art. 652a du Code suisse des obligations, ni un prospectus de cotation au sens du règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange. Si à l'avenir, le Groupe Helvetia procédait à une ou plusieurs augmentations de capital, les investisseurs devraient fonder leur décision d'achat ou de souscription de nouvelles actions ou d'autres titres uniquement sur le prospectus correspondant.

Le présent document est également disponible en allemand et en anglais. La version allemande fait foi.